

RÈGLES GÉNÉRALES POUR TOUTE INSERTION DANS LA REVUE «L'ISLAM AUJOURD'HUI»

La revue acceptera de publier :

1. Les études et recherches à caractère éducatif, scientifique et culturel traitant de thèmes en rapport avec la réalité du monde islamique.
2. Les articles de fond analytiques et originaux portant sur des questions fondamentales en matière d'éducation, de sciences et de culture et répondant aux objectifs de l'ISESCO.
3. Les articles destinés à faire connaître les pays islamiques, sous réserve que les informations, les statistiques et les chiffres cités émanent de sources gouvernementales et soient approuvés par elles.

Avis aux collaborateurs :

1. Les études et articles à faire paraître dans la revue «l'Islam Aujourd'hui» doivent être rédigés dans l'une des trois langues suivantes : arabe, anglais ou français. Les auteurs doivent veiller à la syntaxe et employer, autant que faire se peut, un style fluide, attrayant et accessible, pour retenir l'intérêt, non seulement des spécialistes mais également des autres catégories de lecteurs au sein de la Oummah islamique et de tous ceux qui s'intéressent aux questions islamiques en général.
2. Tout article doit être présenté en deux exemplaires dactylographiés ou, à défaut, écrits à la main de manière très lisible.
3. Le nombre de pages (format 21x29,7) doit être entre 5 et 20 pages dactylographiées sur une seule face.
4. Tout article sera accompagné d'un résumé en une seule page de 200 mots au maximum.
5. Tout article comprendra une conclusion faisant la synthèse des résultats auxquels aura abouti l'auteur.
6. Toute citation du Coran doit faire apparaître le numéro du verset et celui de la Sourate. Tout Hadith doit être accompagné de la référence et du degré d'authentification. (Sahih - Hassen - Dhaïf) et ce dans un souci de rigueur scientifique.
7. Les sources et les références seront mentionnées suivant l'ordre de leur citation : nom de l'auteur, titre de l'ouvrage cité, lieu de publication, maison et année d'édition, numéro de la page où figure l'information citée.
8. Tout article doit être accompagné d'une notice biographique de l'auteur.
9. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'ISESCO ou du comité de rédaction de la revue.
10. La revue «l'Islam Aujourd'hui» n'est pas tenue de retourner les manuscrits qui n'auront pas été publiés.
11. L'ordre d'insertion des matières de la revue est soumis à des considérations strictement techniques.
12. Toute correspondance doit être adressée au **Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, B. P. 2275, C. P. 10104, Hay Riad, Rabat, Royaume du Maroc.**

L'ISLAM AUJOURD'HUI

**Revue périodique de l'Organisation islamique pour
l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-**

Publiée en trois langues : l'arabe, l'anglais et le français

N° 26 - 26^e année

1430H / 2009

L'ISLAM AUJOURD'HUI

Tous droits réservés

Adresse : B.P. 2275, C.P. 10104, Avenue des F.A.R.Hay Riad,

Rabat - Royaume du Maroc

Tél. : (212) 37 56 60 52 / 56 60 53

Fax : (212) 37 56 60 12 / 37 56 60 13

Fax de la Division de la Presse : (212) 37 71 53 27 / 71 47 21

E-mail ISESCO : isesco@isesco.org.ma

E-mail de la Division de la Presse : press@isesco.org.ma

Abonnements : s'adresser au Centre de Planification, d'Informations
et de Documentation à l'ISESCO

Prix du numéro : 50 Dh au Maroc, 5 \$ dans les autres pays

Numéro de dépôt légal : 28-1983/ISSBN 0851-1128

Photocomposition et montage réalisés à la Division de la Presse et à
l'unité de photocomposition au sein de l'ISESCO

Traduction : Division de la Traduction à l'ISESCO

Impression : Imprimerie de l'ISESCO / Rabat- Royaume du Maroc

**Les articles publiés dans ce numéro n'expriment pas
nécessairement le point de vue de l'ISESCO**

L'ISLAM AUJOURD'HUI

Revue périodique de l'Organisation islamique
pour l'Education, les Sciences et la Culture
-ISESCO-

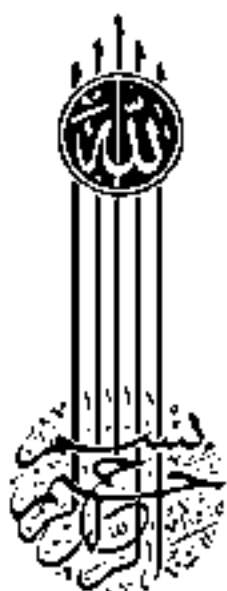
éditée en arabe, en anglais et en français

Directeur responsable

Dr Abdulaziz Othman ALTWAJRI

Rédacteur en Chef

Abdelkader El-Idrissi



Vous pouvez lire dans ce numéro ...

	Page
● Editorial : Un nouveau cycle civilisationnel et humaniste	201
● La consécration de l'alliance des civilisations <i>Dr Abdulaziz Othman Altwaijri</i>	205
● Les ingrédients du terrorisme et les mécanismes de résistance <i>Sheikh Mohamed Ali Taskhiri</i>	219
● La jeunesse du Monde islamique et les défis de la mondialisation <i>Dr Abdesslam Abbadi</i>	245
● L'Universalité islamique et la mondialisation occidentale <i>Dr Mohamed Imara</i>	269
● Droit de l'Enfant abandonné à la Parenté et aux Liens familiaux <i>Dr Omar El Kadi</i>	287
● La mondialisation et l'avenir du dialogue entre les religions <i>Dr Meryem Aït Ahmed Ouali</i>	313
● La judaïsation culturelle et médiatique de la ville d'Al-Qods et de son patrimoine <i>Dr Khalid Azab</i>	325
● Connaissance des pays islamiques	
◆ République de Kazakhstan	345
● Guide de la revue "L'Islam Aujourd'hui" (du premier au 26 ^{ème} numéro)	365

Editorial

Un nouveau cycle civilisationnel et humaniste

Le spectacle qu'offrent la multiplicité et la diversité des événements dans le monde est précurseur des changements que le monde est en passe de connaître sur le plan de l'intellect humain et qui œuvrent actuellement à façonner les contours de l'avenir de l'humanité aux court et long terme. Dans leur essence, ces événements nous confirment que le monde traverse une phase très différente de celles que l'humanité a vécu au vingtième siècle, que l'on qualifie de siècle des grands changements, des guerres mondiales et des crises aiguës, mais aussi le siècle des grandes percées, tant sur le plan de la science, de la technologie, de la connaissance et des découvertes qui ont servi l'être humain et lui ont permis d'accéder à la prospérité civilisationnelle.

L'interaction des mutations politiques, d'un nouveau rapport de forces, avec les développements scientifiques et culturels a atteint un degré élevé dans cette étape de l'Histoire de l'humanité. Ce développement, qui s'est reflété sur la situation économique et sociale partout dans le monde, est un indicateur que le monde traverse désormais cette étape décisive qui précède les événements qui changent l'Histoire. Le monde avait espéré, au lendemain de la guerre froide et la chute du mur de Berlin, trouver une paix mondiale susceptible d'assurer la stabilité et la prospérité économique, le recouvrement par les peuples des droits nationaux dont ils ont été privés et la soumission des puissances détentrices des rênes de la politique mondiale aux lois internationales. Mais cet espoir humain n'a pas tardé à s'étioler et dépérir au cours des deux dernières décennies après l'apparition sur la scène mondiale de signes qui suscitent l'inquiétude, notamment l'adoption par de grandes puissances d'une politique qui ne sert pas les intérêts du reste du monde, étant destinée à servir les intérêts vitaux d'un seul pays ou d'un ensemble restreint de pays qui exercent une hégémonie incompatible avec les principes mêmes sur lesquels ils ont été fondés.

Cette hégémonie, contraire à la nature des choses et qui va à l'encontre de la loi divine, s'étend à tous les domaines de la vie humaine. Elle nous rappelle, ce faisant, les régimes despotiques de l'ère des conflits idéologiques et politiques violents entre les deux camps, capitaliste et socialiste. Or les pires formes de

cette hégémonie se traduisent par le conditionnement de la pensée humaine, la standardisation de la culture et la mondialisation de l'information qui endoctrine l'opinion publique et influe sur les orientations politiques, intellectuelles et culturelles, voire sur les sciences et la culture.

Mais cette situation internationale, incompatible avec la nature des choses, ne pouvait se perpétuer. Pas plus d'ailleurs que ne pouvait se prolonger la monopolisation de la pensée et de la culture et l'accaparament de l'information visant à perturber la capacité intellectuelle et les prédispositions des peuples en développement. Car c'est dans la nature de la réflexion de varier ses sources et ses processus. Il en est de même de la culture dont les ramifications, racines et spécifications doivent, tout naturellement, croître et se diversifier. C'est ainsi que la pensée s'enrichit et que la culture, de quelque identité qu'elle soit, se fortifie, enrichit la civilisation et contribue à son évolution.

Le remarquable essor scientifique que nous connaissons aujourd'hui représente l'une des formes de l'évolution intellectuelle de l'individu et son affranchissement des contraintes politiques et économiques mondiales actuelles ainsi que des pressions exercées par les crises contemporaines. L'analyse du concept et de la nature de cet essor nous permet d'affirmer que le monde avance non seulement sur une trajectoire qui transcende la soumission à une pensée, à une culture standardisée et à une information mondialisée, mais qu'il s'apprête à entrer dans une ère différente de celle qui l'a précédée, et ce en dépit de toutes les brumes qui voilent la réalité des choses tout en dissimulant les perspectives d'avenir. Un état des lieux de la situation actuelle et une lecture prospective des mutations auxquelles cette situation devra donner lieu, associée à l'expérience procédant de notre considération des événements du passé et des enseignements retenus, tout cela nous remplit de confiance et de certitude que le monde se prépare à franchir le seuil d'une nouvelle ère.

Nous pouvons constater de l'examen approfondi de la situation dans maintes sociétés humaines que les valeurs morales ont été secouées. Les communautés occidentales, en particulier, sont menacées par la "relativité morale", ou ce que la philosophie moderne définit comme le "nihilisme", en vertu duquel tout est égale à tout et qu'aucune chose n'est préférable à une autre et que, en définitive, tout est permis. Et c'est ce qui devra entraîner, selon certains penseurs rationnels, à l'effondrement de la civilisation occidentale, à la déchéance génésique et à l'éclatement de la famille. Le Pape Benoît XVI, n'a-t-il pas sonné l'alarme, dans la conférence qu'il a tenue à Paris le 13 septembre 2008 devant un parterre de personnalités françaises, dont les deux anciens présidents Jacques Chirac et

Giscard d'Estaing, en affirmant qu'«une culture purement positiviste, qui renverrait dans le domaine subjectif, comme non scientifique, la question concernant Dieu, serait la capitulation de la Raison, le renoncement à ses possibilités les plus élevées et donc un échec de l'humanisme, dont les conséquences ne pourraient être que graves». Cette affirmation du Pape prouve, dans sa conception occidentale, et surtout chez les penseurs français, que la laïcité anéantit la foi, car elle déborde la religion et la sépare des affaires publiques. Et quand bien même certains penseurs occidentaux proposent le concept de "laïcité positive", nous n'avons d'autre alternative que de dire qu'au nom de la laïcité qui a éloigné la religion de la vie quotidienne, la considérant comme une affaire privée, a amené l'Europe au stade qu'elle traverse aujourd'hui, c'est-à-dire l'extrême émaciation de la foi, l'étiollement des sentiments spirituels, l'éclatement familial, la propagation du crime, la "chosification" de l'être humain, et ce, parmi tant d'autres phénomènes de dissolution de la civilisation occidentale.

Notre intention n'est pas de mettre l'accent sur le dépérissement ou l'effondrement de la civilisation occidentale. La civilisation occidentale est, en fait, une force créative, active et influente qui sert l'individu dans sa vie ici-bas et donne à la vie humaine un sens matériel évident. Ce que nous voulons souligner est que cette réflexion du chef de l'Eglise catholique citée au cours de sa conférence ne fait que conforter notre opinion, à savoir, que le monde d'aujourd'hui est en pleine gestation. Tout porte à croire que la situation mondiale actuelle, tant politique et économique qu'intellectuelle et culturelle, est en passe de se transformer, et ce conformément à la loi divine immuable en matière de création. Et quand bien même nous serions objectifs, nous n'en inférons pas moins que cette transformation s'inscrit dans l'ordre des choses car la situation du monde dans l'état qu'on lui connaît aujourd'hui va à l'encontre de la logique, de la dynamique de l'histoire et de l'ordre universel.

Les États-Unis d'Amérique et le reste du monde ont été secoués en septembre dernier par une crise financière qui a provoqué la banqueroute de grandes banques détentrices de capitaux astronomiques. Si l'on considérait cette crise d'un point de vue intellectuel et non économique ou politique, dans le cadre d'une analyse scientifique objective de la crise civilisationnelle que le monde connaît, on constaterait que cette crise financière n'est que le reflet d'un des aspects de la prochaine transformation. Car cette crise traduit de façon patente un dysfonctionnement du système capitaliste et de la mondialisation, tout aussi dévastateur. Ceci nous pousse à faire preuve d'une grande vigilance, sachant que l'hégémonie exercée par les grandes puissances internationales sur les peuples du monde ne peut perdurer.

Mais le changement qui doit s'étendre aux plus lointains horizons et englober l'ensemble des domaines, ne doit pas être assimilé de façon anarchique. Nous avons, en effet, retenu de notre étude sur les différentes phases de l'histoire que chaque étape se caractérise par sa logique et ses spécificités. Les cycles civilisationnels se succèdent et, à l'évidence, les mutations qu'ils véhiculent marquent la vie humaine, avec lesquelles elle doit composer et s'adapter. N'oublions pas que c'est l'être humain qui fabrique l'histoire et trace ses contours grâce aux aptitudes, capacités, facultés et force dont Dieu l'a gratifié, ainsi qu'aux bienfaits et ressources incommensurables dont Il l'a nanti. Aussi, nous, les Musulmans, sommes-nous confiants que l'histoire n'est pas une succession de faits anarchiques ni une simple série de transformations naturelles ou de conflits des classes ; l'histoire est une émanation divine ainsi qu'une manifestation de la miséricorde du Créateur envers l'humanité, car c'est Lui qui oriente la volonté de l'individu, lequel doit construire la civilisation et peupler la terre.

C'est à travers cette foi religieuse que nous considérons l'avenir, forts de nos connaissances et de la lecture consciente des différents aspects de la réalité humaine ; la comparaison entre le passé et le présent nous permet de tirer des enseignements de l'histoire, qui se poursuit à travers nous. Ce faisant, nous obtenons une meilleure perspective de l'avenir, bien que cela relève du domaine de la divination - puisque seul Dieu connaît l'avenir. Mais le Créateur Tout-Puissant, seul détenteur de la vérité de l'existence, a gratifié l'être humain de la raison et de la clairvoyance afin qu'il examine, vérifie, explore, mesure et compare le présent et le passé et appréhender l'avenir à la lumière de son savoir.

A présent, l'humanité et la pensée humaine s'appêtent toutes deux, l'une à vivre un nouveau cycle civilisationnel et, l'autre, à passer le seuil d'une ère nouvelle. Le monde, dans sa transition actuelle, est appelé à donner naissance à une civilisation humaine où seules seront entendues les voix de la vérité, de la justice et de la paix. Les événements et les mutations profondes auxquelles le monde assiste aujourd'hui sont les indicateurs prégnants que le monde se dirige vers son affranchissement des sujétions qui ont emmuré la pensée et étouffé la volonté sous l'insoutenable fardeau des crises et des problèmes.

Tel est l'espérance de l'humanité qui se concrétisera par la Grâce de Dieu, Clément, Miséricordieux et Créateur des univers.

La consécration de l'alliance des civilisations

Dr Abdulaziz Othman Altwaijri^()*

Est-il vrai que le monde fait une transition du dialogue intercivilisationnel vers une alliance entre les civilisations ? La tension grandissante au niveau des relations internationales suscite cette question, qui exprime les préoccupations ressenties actuellement par l'humanité compte tenu de la détérioration de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans plusieurs régions du monde. D'autres phénomènes suscitent également cette question, notamment l'aggravation des crises politiques, intellectuelles, culturelles et spirituelles, sources d'une pléthore de problèmes internationaux et régionaux qui menacent la stabilité des sociétés humaines d'une part, et d'autre part empêchent la concrétisation de la sécurité et de la paix et l'établissement des fondements durables d'un ordre mondial essentiellement humaniste et orienté vers le droit.

Le dialogue constitue un premier pas vers l'alliance. Il en est de même de l'entente, qui ouvre la voie à la coexistence. Ils constituent tous deux l'assise sur laquelle s'érige l'alliance entre les civilisations et les cultures. Et c'est par cette alliance que se développera la coopération nécessaire au bien-être de l'humanité tout entière, car l'une des caractéristiques de toute civilisation est son inclination à s'harmoniser, interagir et se rapprocher des autres civilisations. Une civilisation, quelles qu'en soient les constituants, repose sur des fondements qui facilitent le rapprochement de toutes les autres civilisations.

L'alliance des civilisations s'inscrit dans la nécessité de la réglementation de la vie humaine et de l'harmonisation de ses composantes. Mieux encore, l'alliance des civilisations est, pour ainsi dire, une bouée de sauvetage permettant de sauver le monde des grands dangers qui le guettent, de construire les passerelles d'entente, de coopération et de coexistence entre les nations et les

(*) Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO) et Secrétaire général de la Fédération des Universités du Monde Islamique (FUMI).

peuples, dans un monde où foisonnent les idées, les doctrines, les théories politiques, économiques et culturelles, ô combien contradictoires, voire conflictuelles. Si bien que la vie humaine s'en trouve sérieusement affectée, à tous les niveaux.

L'alliance des civilisations constitue, tant dans son fond que dans sa forme, la quintessence de la théorie du dialogue intercivilisationnel qui a bien évolué depuis son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies. A cet égard, il convient de rappeler que le monde islamique a efficacement contribué aux initiatives visant la diffusion de la culture, des concepts et des valeurs du dialogue. De par mes fonctions, j'ai assumé -- avec l'aide de Dieu -- mon rôle dans ce contexte, où j'ai pris part à l'action visant à approfondir les principes de dialogue entre les civilisations et les cultures, à soutenir les efforts de la communauté internationale représentée par les gouvernements, organisations et institutions internationales et régionales en vue d'adopter le dialogue comme base de la politique internationale d'aujourd'hui et de demain.

Si l'ONU a adopté dernièrement à son Assemblée générale l'idée proposée par le chef du gouvernement espagnol sur l'alliance des civilisations, cette idée n'est pas nouvelle, ayant déjà fait l'objet de l'examen de différents penseurs et écrivains du monde islamique. Moi-même je me suis penché sur la question sous ses divers aspects dans quelques uns de mes écrits. D'autant qu'elle n'était pas étrangère aux acteurs du dialogue intercivilisationnel, en ce sens que le dialogue n'est pas une fin en soi mais un moyen pour aboutir à une forme de coexistence, d'entente et de coopération humaine. Aussi, peut-on affirmer que l'alliance civilisationnelle donne au dialogue sa raison d'être et, partant, son efficacité.

En vérité, toute idée susceptible de servir les principes humains et renforcer les efforts que déploie la communauté internationale pour assurer la sécurité et la paix mondiales et diffuser la culture de la justice et de la paix, s'inscrit dans le cadre de la culture de l'alliance des civilisations. De même que toute initiative individuelle ou collective visant le rapprochement, la coopération et la coexistence entre les nations et les peuples, ne peut que consolider cette alliance, puisqu'elle satisfait l'un des objectifs escomptés.

Dans mes essais⁽¹⁾, j'ai traité des questions intellectuelles et culturelles d'une perspective civilisationnelle ouverte sur le monde contemporain. J'ai scruté des

(1) Notamment les trois livres publiés par Dar al-Shuruq du Caire, intitulés : "Vers une alliance des civilisations", "Dialogue pour la coexistence", "Des idées pour le dialogue", et l'ouvrage "Le dialogue avec soi-même et avec l'autre" en cours de publication.

perspectives d'avenir intrinsèques au dialogue et à l'alliance entre les civilisations dans toute leur diversité. Et quand bien même certains aspects évoquent des événements historiques hostiles à l'Islam et qui semblent s'éloigner de la signification et des concepts de l'alliance, dans le fond ils ne s'inscrivent pas moins au cœur des questions qui s'articulent autour de l'alliance intercivilisationnelle, dans son acception la plus large.

Les questions et sujets que je traite s'insèrent dans l'action visant l'alliance entre les civilisations et constituent, dans cette optique, un nouvel apport destiné à enrichir l'idée d'alliance et sa teneur. Il s'agit, en l'occurrence, de renouveler cette idée et la développer sous toutes ses facettes, car l'alliance revêt une multitude d'aspects qui diffèrent d'une phase à une autre, en fonction de l'évolution de l'époque et des questions intellectuelles et politiques suscitées, d'une part par l'interaction des événements et, d'autre part, par le désir de trouver les conditions à même d'assurer la paix, l'harmonie et la coexistence entre les êtres humains, et d'éviter les conflits et les crises qui constituent généralement une menace pour l'ensemble de l'humanité.

L'alliance des civilisations est une conséquence naturelle du dialogue intercivilisationnel. Il est aussi le résultat des efforts bien intentionnés entrepris pendant des décennies par les sages de ce monde, en particulier au cours des sept dernières années et, surtout, depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a annoncé sa décision de faire de l'an 2001 l'année du dialogue entre les civilisations.

La communauté internationale, représentée par son élite intellectuelle et les organisations et institutions internationales et régionales concernées, est passée du stade du dialogue à celui de l'alliance entre les civilisations. Elle s'est attelée, pour aboutir à ce stade, à amorcer la diffusion de la culture du dialogue dans tous les milieux, à susciter la confiance dans le dialogue dans tous les cercles, à mettre en exergue l'importance du dialogue pour palier aux divergences d'opinion et à assurer le rapprochement des divers ensembles civilisationnels et culturels qui composent l'humanité. L'alliance entre les civilisations exige, quant à elle, l'instauration d'une coexistence civilisationnelle fondée sur le respect mutuel, la sauvegarde des intérêts mutuels, ainsi que l'observation des lois internationales qui garantissent l'égalité entre les nations et les droits des nations et des peuples et édictent les règles permettant d'instaurer la sécurité et la paix dans le monde.

L'alliance repose sur les principes de l'égalité, de la volonté commune et du soutien réciproque, comme c'est le cas dans les relations entre les pays. Il n'est

pas nécessaire, dans une alliance, que les parties soient égales, car ce concept d'égalité est incompatible avec le sens d'alliance qui implique le rassemblement de groupes qui se distinguent par la diversité de leurs cultures et de leurs origines ainsi que par l'inégalité de leurs capacités. Les parties à une alliance doivent être, par ailleurs, mues par un sentiment commun quant à la nécessité de dépasser les divergences et les entraves qui empêchent une entente qui soit profitable à tous.

Or, si l'alliance signifie qu'une partie doit s'allier à une autre, cela implique nécessairement que chacune des parties soit liée à l'autre par une alliance fondée sur cette réciprocité. Aussi, tout accord entre un groupe d'individus appartenant à différentes civilisations doit-il sous-entendre une alliance et une entente tant civilisationnelles que culturelles et, partant, établir entre leurs différentes civilisations originelles une alliance qui devra déboucher naturellement sur une alliance civilisationnelle qui les réunit --sans forcément les unir, car la différence dans les modes de vie, de même que la diversité civilisationnelle et culturelle s'inscrivent dans l'ordre naturel de l'existence -- et leur fournit un cadre d'action collective. Et c'est grâce à ce cadre qu'ils pourront atteindre de nobles objectifs humains qui se traduisent par la stabilité et la paix, ainsi que par le bien-être, la prospérité et la cohésion, tout en œuvrant à la construction d'une nouvelle civilisation humaine à laquelle cette alliance entre les civilisations et les cultures donnera naissance.

Il est probable qu'une telle alliance, à ce stade de l'histoire du monde, relève davantage de la théorie. Mais n'oublions pas que les idées réformatrices pionnières qui ont changé la vie des gens et les ont conduit sur la voie de la puissance et du progrès n'étaient au départ que des idées théoriques exemplaires. Nul n'imaginait alors qu'elles se concrétiseraient par la seule détermination de l'individu qui croit au progrès, mû par les facultés et les capacités que le Créateur lui a insufflées, ainsi que par sa prédisposition au développement, au perfectionnement et au renouvellement continus.

Tout indique sur la scène mondiale que la communauté internationale est en attente d'une action exceptionnelle qui impulserait, dans le cadre de la coopération internationale, le renouvellement de l'édification civilisationnelle humaine, quoique sur des bases encore mal définies. Or l'alliance des civilisations pourrait bien être la forme appropriée et réalisable. Cette idée a été évoquée dans bon nombre de forums au cours de ces dernières années. Issue du dialogue entre les civilisations et les cultures et dans son interaction avec les mutations, cette idée s'est développée pour devenir une forme d'entente humaine, désormais retenue par la plupart des intervenants.

D'un point de vue pratique, l'alliance des civilisations est le moyen le plus indiqué pour remédier aux problèmes du monde et contribuer aux efforts visant à secourir la communauté humaine des problèmes graves et des crises croissantes qu'elle endure, et auxquels la politique internationale n'a pas réussi à trouver des solutions justes et définitives ni par la diplomatie traditionnelle, ni par les méthodes habituelles qui manquent de sincérité, de sérieux, de loyauté et d'humanisme.

La rénovation de l'édifice civilisationnel du monde par le biais de l'alliance entre les civilisations et de la coopération entre les nations et les peuples, et non pas seulement par le dialogue, à la faveur des enseignements des religions révélées et les principes humains, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, constitue la première mission des sages, des clairvoyants et des hommes de bonne volonté, toutes origines et tendances confondues, et quelles que soient les civilisations et les cultures auxquelles ils appartiennent. Cette élite doit œuvrer à l'instauration d'un avenir sûr et prospère, respectueux de la dignité humaine et des droits de l'homme, où le fort n'opprime pas le faible, et où tous sont égaux devant la loi et régis par les valeurs de coexistence, de tolérance et de concitoyenneté humaine.

Si, en général, une alliance est forcément motivée par des objectifs intéressés, l'alliance des civilisations comporte, quant à elle, des desseins nobles qui méritent le sacrifice de tous ceux qui œuvrent à sa concrétisation avec dévouement pour le bien-être général de l'humanité. Citons, parmi ces desseins, l'instauration de la sécurité et de la paix ; l'éradication de la pauvreté et des épidémies létales ; la lutte contre le crime organisé et le terrorisme sous toutes ses formes ; l'oppression des peuples en les empêchant de jouir de la liberté ; le trafic des stupéfiants et le commerce sexuel ; la propagation de la haine, du racisme et de la supériorité ethnique ; la fabrication des armes de destruction massive ; la mauvaise exploitation du génie génétique en l'utilisant à des fins contraires aux principes humains et aux valeurs morales. Tout le monde s'accorde sur ces objectifs, sources de préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale en ce moment. Mais ne vaut-il pas mieux qu'ils s'inscrivent dans le contexte d'une stratégie d'alliance civilisationnelle plutôt que d'être laissés aux gouvernements et organisations internationales pour qu'ils s'y débattent sans un appui civilisationnel et culturel. C'est là que réside toute la différence, d'autant que la réalisation de ces objectifs dans le cadre d'une alliance civilisationnelle offre de plus grandes opportunités de succès et donne à l'action une meilleure mobilité.

La création de l'Organisation des Nations Unies n'était qu'un rêve pendant la deuxième guerre mondiale. Il n'y avait aucun espoir que les pays qui ont

participé à la guerre s'entendent sur l'établissement d'un organisme plus moderne et plus efficace que la Ligue des Nations, dont la présence n'a pas réussi à empêcher l'éclatement de la guerre. Mais la détermination de la communauté internationale, qui a émergé au lendemain de la guerre meurtrière et destructrice, a vaincu les instincts du mal et décidé de fonder cette organisation internationale sur des bases solides et une vision nouvelle orientée vers l'avenir du monde de l'après-guerre. Et ce fut l'Organisation des Nations Unies, annonciatrice de l'entrée du monde dans une ère nouvelle de coopération internationale pour empêcher le déclenchement de nouvelles guerres et promouvoir les relations internationales dans le cadre de la sécurité et de la paix.

Or, sur le plan de la justice humaine, l'Organisation des Nations Unies n'a pas été érigée sur des bases saines, fondée qu'elle est sur l'hégémonie des cinq Etats membres permanents du Conseil de Sécurité par rapport aux autres Etats membres, en vertu du veto dont ils étaient exclusivement les détenteurs. Que de crises, de tragédies et d'entorses n'ont-ils pas été évités à cause de ce privilège accordé par la Charte des Nations Unies aux Etats membres permanents du Conseil de Sécurité !

Le monde s'oriente désormais vers la révision et la réforme structurelles des Nations Unies, à commencer par le Conseil de Sécurité. Et quand bien même les études, recherches et débats concernant cette question aient nettement avancé sur ce plan, le monde a plus que jamais besoin de voir émerger une Organisation des Civilisations Alliées, ou quelque autre instance similaire. Cette nouvelle entité ferait pendant à l'ONU, qu'elle soutient et participera avec elle à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte, assortis d'autres objectifs qui n'étaient pas encore posés lors de la création de l'ONU en 1945 mais qui constituent aujourd'hui l'espoir de l'humanité.

Il va sans dire que de nombreux efforts multidimensionnels devront être entrepris, tous azimuts, car la mise en œuvre d'un tel projet civilisationnel n'est pas chose aisée étant donné que ses objectifs vont à l'encontre des intérêts de certaines puissances internationales. En effet, celles-ci feront tout ce qui est en leur pouvoir pour embrouiller ceux qui opèrent dans ce domaine vital et bloquer le processus afin d'empêcher l'aboutissement de ce noble dessein. Les sages de ce monde sont cependant déterminés, avec l'aide de Dieu, à poursuivre la concrétisation de cette alliance, pour le bien-être de l'humanité tout entière.

Cette démarche intellectuelle et culturelle exige que le monde islamique exprime sa position vis-à-vis de l'alliance des civilisations. Le monde islamique

assume une grande responsabilité, à tous les niveaux, dans la consolidation de cette alliance.

Les responsables devront cependant appréhender le pragmatisme qui sous-tend cette alliance des civilisations et sa signification précise. Il s'agit, en l'occurrence, de savoir ce que le monde islamique peut proposer pour renforcer les efforts internationaux visant à concrétiser une alliance humaine et harmonieuse des civilisations.

L'initiative annoncée par le Secrétaire général des Nations Unies concernant l'alliance des civilisations répond à un large consensus entre nations, cultures et religions stipulant que toutes les sociétés sont interdépendantes, liées entre elles pour ce qui touche à leur développement et à leur sécurité, ainsi que pour ce qui concerne leur sécurité environnementale et leur bien-être économique et financier. L'Alliance cherche à forger une volonté politique collective et à mobiliser des actions concertées au niveau institutionnel et à celui de la société civile pour surmonter les préjugés, les perceptions erronées et la polarisation qui militent contre un tel consensus. Elle souhaite également contribuer à un mouvement mondial de rapprochement qui, à l'image du désir d'une grande majorité, rejette l'extrémisme dans toute société⁽²⁾.

Les événements de ces dernières années ont exacerbé la suspicion mutuelle, la peur et l'incompréhension entre les sociétés islamiques et occidentales. Cet environnement a été exploité par des extrémistes partout dans le monde. Seule une coalition globale sera en mesure de prévenir de nouvelles détériorations des relations entre les sociétés et les nations, qui pourraient mettre en péril l'équilibre international. L'Alliance cherche à contrecarrer cette tendance en mettant en place un paradigme de respect mutuel entre les civilisations et les cultures⁽³⁾.

Afin de mener à bien cette initiative, l'ex-Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, après concertation avec les coparrains membres, a mis en place un Groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes et dont les objectifs sont les suivants :

- Fournir une estimation des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationale, et en particulier les forces politiques, sociales et religieuses qui cultivent l'extrémisme ;

(2) Voir sur le site web de l'ONU l'article relatif au Groupe de Haut niveau pour l'Alliance des Civilisations.

(3) Ibid.

- Identifier les actions collectives, à la fois au niveau institutionnel et au niveau de la société civile, afin de lutter contre ces tendances ;
- Recommander un programme d'action réalisable pour les États, les organisations internationales et la société civile dans le but de promouvoir l'harmonie entre les sociétés⁽⁴⁾.

Pour ce faire, le Groupe de haut niveau va examiner des stratégies pratiques visant à :

- Renforcer l'entente mutuelle et le respect des valeurs partagées entre les différents peuples, cultures et civilisations ;
- Contrecarrer l'influence des groupes pratiquant l'extrémisme et excluant ceux qui ne partagent pas leur vision du monde ;
- Contrecarrer l'extrémisme qui constitue une menace à la paix et à l'équilibre du monde ;
- Favoriser dans toutes les sociétés la prise de conscience du fait que la sécurité est indivisible et qu'elle constitue un besoin vital pour tous, et que la coopération mondiale est une condition préalable, voire indispensable à la sécurité, à l'équilibre et au développement⁽⁵⁾.

Le Groupe de haut niveau présentera un rapport contenant une analyse et un plan d'action à l'intention des États, des organisations internationales et de la société civile accompagné de mesures pratiques appropriées, entre autres :

- Mettre en valeur l'importance d'une compréhension mutuelle et proposer des mécanismes spécifiques à travers le développement de structures de coopération internationales et l'utilisation des médias (dont Internet) pour stimuler et concevoir les débats publics de manière constructive ;
- Cultiver la coopération entre les initiatives actuelles destinées à permettre à ceux qui sont dans la majorité, ceux qui sont modérés et qui rejettent les vues des extrémistes, de tenir les rênes ;
- Établir des partenariats qui aideront des sociétés différentes à mieux comprendre leurs différences tout en mettant l'accent et en agissant sur leurs points communs ;
- Proposer des mesures par lesquelles les systèmes éducatifs peuvent stimuler la connaissance et la compréhension d'autres cultures et religions ;

(4) Op. cit.

(5) Op. cit.

- Tendre la main aux jeunes du monde pour consacrer les valeurs de modération et de coopération, et promouvoir l'appréciation de la diversité ;
- Promouvoir la prise de conscience du fait que la sécurité, l'équilibre et le développement sont des besoins vitaux pour tous et qu'une coopération mondiale est nécessaire pour y parvenir, et faire des propositions concrètes pour renforcer la sécurité sur une base mutuelle⁽⁶⁾.

C'est ainsi que l'ONU définit les objectifs de l'alliance des civilisations sur le site web de ladite Commission de haut niveau. Dans quelle mesure le monde islamique peut-il contribuer à la réalisation de ces objectifs humains ? De quelles capacités, moyens et énergies le monde islamique disposent-ils en vue d'entreprendre cette noble mission ? Que doit faire le monde islamique pour approfondir l'entente et la compréhension mutuelles entre les communautés islamiques et arabes ? Quel est le message civilisationnel qui incombe au monde islamique en cette phase critique de l'Histoire ?

Cette conception d'alliance des civilisations nous amène à poser la question suivante : Quelle est l'image qu'offre le monde islamique aujourd'hui ? Le monde islamique est-il prêt, avec les capacités et moyens dont il dispose, à composer avec la mondialisation galopante tout en préservant ses intérêts vitaux ?

La carte politique du monde islamique repose sur la diversité, selon des règles constitutionnelles qui font de chaque pays islamique un Etat à souveraineté absolue. Ainsi, la situation générale du monde islamique est égale, en termes mathématiques et politiques, à la somme des situations de chaque Etat.

De manière générale, la situation d'un Etat traduit ses choix et ses politiques, et chaque position prise par un pays est une expression de sa souveraineté nationale. Pour aboutir à une position unique et unificatrice envers une quelconque question, tant au sens général que juridique, exige une mesure constitutionnelle que chacun des pays doit prendre, et ce, dans le cadre de l'exercice de sa souveraineté. Mais il est impossible d'aboutir, dans ce cas de figure, à un tel niveau d'unification des positions compte tenu de la nature du système islamique régional, représenté par la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique. Il est donc impossible, voire illogique, d'appeler à l'unification des positions de la communauté islamique, qu'il s'agisse de la mondialisation ou des autres mutations en vigueur aujourd'hui, et ce, pour deux raisons. Premièrement, il ne s'agit pas de prendre une position, car la mondialisation

(6) Op. cit. La commission a présenté son rapport à l'ancien Secrétaire général de l'ONU au cours d'une cérémonie officielle, à Istanbul, le 13 novembre 2006, et à laquelle l'auteur du présent article a participé.

est un fait accompli et, deuxièmement, parce que "l'unification des positions" est un processus impossible dans le contexte politique et juridique actuel. Ce qu'il faut, par contre et dans un premier temps, c'est de déboucher sur la coordination, la cohésion, la coexistence, l'échange d'expérience et d'expertise, l'accroissement du niveau des échanges commerciaux, la création d'un marché arabe commun. Et dans un deuxième temps, il s'agit de mettre en place un marché commun islamique après réactivation du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI-COMCEC- tout en appliquant les décisions connexes prises par les différentes conférences islamiques au Sommet et les conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères.

A partir de cette optique, qui embrasse l'image générale du monde islamique, la "coordination des positions" semble être l'élément le plus réalisable, puisqu'il s'inscrit dans le domaine du possible. Cela implique évidemment la mobilisation et la conjugaison des efforts et des énergies, ainsi que l'intensification de la solidarité islamique et la multiplication de la coopération dans tout ce qui a trait à la vie des peuples islamiques, sans exception. Ceci permettra de réactiver les objectifs de l'Organisation de la Conférence islamique et d'exploiter les moyens qu'offre l'action islamique commune en matière de coopération, de complémentarité et de coordination à tous les niveaux. Les résolutions de la 3^{ème} Session extraordinaire de la Conférence islamique du Sommet, tenue en décembre 2005 à Makkah al-Mukarramah, sont venues exprimer les conditions de la nouvelle phase d'action islamique commune qui, pour peu qu'elle se renouvelle et s'élance sur des bases saines, permettra d'améliorer l'état du monde islamique.

En définitive, le système de mondialisation imposé par les puissances politiques et économiques qui dominent actuellement le paysage politique international constitue en soi un défi considérable que ne peuvent relever les pays qui ne satisfont pas aux conditions d'immunité industrielle, économique, scientifique et technologique et ne peuvent prévenir les effets nocifs ou les retombées et conséquences qui en découlent.

Mais grâce à ses ressources humaines et ses énormes capacités économiques et autres, nous pouvons affirmer que le monde islamique est en mesure de faire face à la mondialisation, pour peu qu'il fasse preuve d'une détermination politique résolue et d'une planification judicieuse qui lui permettront d'exploiter l'interaction que la mondialisation suscite, et ce, en participant à son orientation, en contribuant à son élaboration et en impulsant l'alliance des civilisations.

Nous pouvons ainsi, grâce à cette perspective élargie des horizons internationaux, mesurer l'ampleur de la responsabilité qui incombe au monde

islamique et déterminer les moyens que les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique peuvent engager pour assumer la part qui fera du monde islamique un allié civilisationnel efficace susceptible d'influencer les événements et d'intervenir dans les questions qui préoccupent la communauté internationale, et ce, dans le cadre de la coopération humaine et de l'édification d'un monde meilleur.

L'on sait tous que c'est le monde islamique qui a initié l'idée de dialogue de civilisations, avant d'être adoptée plus tard par les Nations Unies. Il était donc normal que les musulmans accueillent favorablement l'idée d'alliance des civilisations, notamment l'élite intellectuelle et culturelle, ainsi que les leaders de l'action islamique commune. Ceci prouve, si besoin est, que le monde islamique est prêt à renforcer l'action internationale visant à consacrer cette idée, voire la promouvoir. Il suffit de rappeler, dans ce contexte, les efforts déployés par l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture pour diffuser la culture de l'alliance des civilisations à travers les conférences et colloques internationaux soit en les organisant, soit en contribuant à leur réalisation.

Mais nous devons reconnaître dans cette analyse objective qui exige l'impartialité, la franchise et la transparence, que le monde islamique ne sera pas en mesure d'assumer le rôle qui lui incombe dans la consolidation de l'alliance des civilisations, du moins pas tant qu'il ne se serait pas réconcilié intérieurement, qu'il ait engagé le processus de rénovation des mécanismes d'action collective et aboutir à des moyennes encourageantes dans des réformes globales couvrant tous les aspects de la vie. En effet, l'intervention sur la scène internationale exige l'acquisition urgente des conditions de force, d'immunité et de capacité, sans lesquelles nous serons en position de faiblesse car dans un tel climat de faiblesse, aucun dialogue ou alliance ne saurait aboutir. Or, il faut bien le reconnaître, le monde islamique souffre malheureusement de cette faiblesse.

Le monde islamique ne peut donc assumer convenablement ses responsabilités vis-à-vis de l'alliance des civilisations qu'après acquisition de la force et des capacités qu'exige sa contribution à la rénovation de la civilisation islamique, de façon à ce que cette dernière devienne l'un des supports de la civilisation humaine, tant au présent qu'à l'avenir.

Cela ne signifie pas que le monde islamique ne possède pas à présent les moyens lui permettant de contribuer au renforcement de la culture du dialogue et de l'alliance des civilisations. Nous devons nous prémunir contre ce genre de défaitisme. Ce que nous voulons dire est que la part de contribution des musulmans au monde aura à ce stade un impact très limité sur la famille humaine, et ce pour de nombreuses

raisons liées à la nature de la phase que traversent les musulmans ainsi qu'à l'ampleur des problèmes, des difficultés et des défis qui leurs sont posés à tous les niveaux.

L'on demande cependant au monde islamique, représenté par ces gouvernements, organisations et institutions opérant dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la technologie, de l'information, de la communication, de l'informatique et de l'environnement de renforcer la présence civilisationnelle qui fut sienne et de participer à l'action humaniste visant à diffuser la culture de l'alliance entre les civilisations et à consolider les valeurs d'alliance civilisationnelle, en se fondant sur le capital civilisationnel immense dont il dispose, à la faveur des préceptes du Coran qui nous guident sur la voie de la construction effective de l'être humain, de la civilisation et de l'avenir.

La consécration du concept d'alliance des civilisations exige que la grande famille internationale conjugue tous ses efforts et que l'élite intellectuelle et culturelle œuvre et coopère à l'unisson, dans le cadre d'organisations et d'institutions internationales et régionales, à trouver les moyens permettant de dépasser le stade théorique de concrétisation de l'idée d'alliance. L'action collective dans ce domaine permettra d'aboutir à des résultats extrêmement importants et serviront les nobles objectifs humains. Il convient de signaler, à cet égard, que les efforts déployés, sur le plan international, à travers la tenue de deux conférences sur l'alliance des civilisations, respectivement à Madrid et à New York, doivent être mieux développés et réactivés. Cette responsabilité incombe à l'ensemble de la communauté internationale et, plus particulièrement, à son élite intellectuelle, culturelle et médiatique⁽⁷⁾.

J'ai participé au premier forum mondial sur l'alliance des civilisations, qui s'est tenu à Madrid, et prononcé une allocution dans laquelle j'ai souligné que «le principe fondateur de toute démarche visant à jeter les ponts entre les cultures, les civilisations et les religions est un principe foncièrement inhérent au message de l'islam qui est la religion de plus d'un milliard deux cent cinquante millions d'individus à travers le monde. De fait, c'est un message qui promeut la tolérance et la fraternité et prône l'unité de l'origine humaine et l'égalité entre tous les hommes en dignité et en droits, notamment celui de vivre dans la paix, la sécurité, l'entente et la concorde».

Dans mon allocution, il était nécessaire que j'évoque l'origine de cette initiative d'alliance des civilisations en affirmant que «la tenue par le gouvernement espagnol

(7) L'auteur a pris part à la conférence de Madrid qui s'est tenue les 15 et 16 février 2008. Il a également participé à la 2^{ème} session du Forum international sur l'alliance des civilisations (Istanbul, 6-7 avril 2009) où il a présenté le point de vue du Monde islamique sur l'alliance des civilisations.

de ce forum, qui vient s'ajouter à sa précédente initiative, confère à ce gouvernement, dont les acquis historiques et l'héritage civilisationnel ne sont plus à démontrer et qui entretient des relations solides et distinguées à la fois avec l'Orient, l'Occident, le Nord et le Sud, le statut de pionnier dans l'établissement de fondements solides pour l'alliance des civilisations. Il est question ici d'initiatives pratiques et concrètes, capables de mobiliser les forces vives afin d'instaurer une véritable alliance entre les civilisations, une alliance qui puisse mettre un terme à de longues périodes de suspicion, d'inimitié et de conflits injustifiés qui divisent l'humanité en cette période de l'histoire.»

A cette manifestation à laquelle ont pris part les deux chefs de gouvernement espagnol et turc, bon nombre de ministres et de hauts responsables, ainsi que des directeurs généraux d'organisations internationales et régionales, j'ai tenu à exposer la vision islamique de l'alliance des civilisations et de consacrer, ce faisant, le concept d'alliance. J'ai affirmé, à cette occasion : «Pour qu'elle puisse porter ses fruits, l'alliance des civilisations exige la réconciliation avec le passé, le dépassement des complexes historiques et la réhabilitation des cultures et des civilisations. Cela ne peut se réaliser sans une véritable ouverture sur ces dernières. Pour ce faire, force est d'instaurer un réel respect des spécificités culturelles des peuples et nations qui ont tous contribué à l'édification de la civilisation humaine actuelle. Et puisque l'on doit à l'Espagne l'idée d'alliance des civilisations, nous espérons que le gouvernement espagnol prendra une nouvelle initiative historique tendant vers le renforcement de la réconciliation entre le Monde islamique et l'Occident. Cette initiative est d'autant plus louable qu'elle permettra d'instaurer un climat de paix et de confiance et renforcera l'estime et le respect que voue la communauté internationale à ce pays, pionnier des initiatives civilisationnelles et culturelles constructives».

Dans l'allocution que j'ai prononcée devant le 2^{ème} Forum international du dialogue des civilisations à Istanbul, j'ai appelé à poursuivre les efforts de soutien à l'action humaine commune pour renforcer le dialogue des cultures et l'alliance des civilisations. De même que j'ai appelé à poursuivre l'action à tous les niveaux pour diffuser la culture de la paix et du dialogue, s'attacher aux droits de l'homme et à la Charte des Nations Unies et promouvoir les valeurs religieuses et morales, lesquelles ont constitué un lien entre les civilisations humaines qui se sont succédées.

En effet, j'avais affirmé que l'humanité n'a jamais eu autant besoin de l'alliance des civilisations. Ainsi, la vague des politiques réfractaires au dialogue des cultures, à l'alliance des civilisations, aux valeurs de tolérance, d'entente et de cohabitation et au respect mutuel entre les individus et les communautés humaines n'a cessé de s'amplifier en dépit de l'existence de l'Organisation des Nations Unies qui fut créée il

ya soixante quatre ans et de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée il ya soixante et un an. J'ai précisé, à cet égard, que les crises qui marquent le monde d'aujourd'hui et qui menacent la sécurité et la paix dans le monde et inquiète la conscience humaine sont dus au fait qu'une minorité puissante et hégémonique à ignoré les valeurs de dialogue et d'alliance ainsi que les lois internationales et les principes humains nobles. Cette minorité défie la légalité internationale de manière indue. J'ai également indiqué que c'est pour ces raisons que le monde d'aujourd'hui passe par des crises et des conflits dont souffrent des peuples démunis qui ont droit à une vie digne et stable en Palestine, en Afghanistan, en Somalie et dans bien d'autres régions du monde. J'ai par ailleurs, montré que le monde islamique qui fut le premier à proposer l'idée de dialogue des cultures depuis tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, compte sur le forum international en affirmant sa foi en les valeurs de dialogue des civilisations partant de sa responsabilité historique envers la civilisation humaine contemporaine et son enrichissement par la civilisation islamique qui a contribué à travers les siècles à l'enrichissement de la pensée et de l'action civilisationnelle dont les principes fondamentaux sont la tolérance, le respect de la différence en matière de croyances, de cultures et de spécificités civilisationnelles. En conclusion j'ai affirmé : «Nous, à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, nous croyons que l'alliance des civilisations est une option stratégique et que le dialogue des cultures est la voie qui mène l'humanité vers la stabilité et consacre les règles de la sécurité et de la paix dans le monde. C'est dans ce sens que nous œuvrons en coopération avec les organisations internationales et régionales d'intérêt commun pour diffuser la culture de justice et de paix, promouvoir la diversité culturelle, renforcer l'entente et la coopération entre les peuples à travers le développement des programmes d'enseignement et d'éducation aux droits de l'homme et aux valeurs de citoyenneté ainsi que l'éducation des générations aux valeurs de la tolérance et du respect mutuel.»

Après avoir longtemps médité sur l'état du monde d'aujourd'hui à travers le prisme de l'histoire, je suis plus que jamais convaincu que la consécration du concept d'alliance des civilisations doit être nécessairement fondée sur des principes communs à toutes les cultures et civilisations humaines, tout en tenant compte du besoin urgent d'instaurer la sécurité et la paix dans le monde, et en veillant à ce que notre action s'inscrive dans la Charte des Nations Unies, et ce, conformément à un droit international qui empêche toute tentative de déviation des nobles objectifs de l'alliance des civilisations.

Les ingrédients du terrorisme et les mécanismes de résistance

Sheikh Mohamed Ali Taskhiri^()*

I. Définition du terrorisme

Le terrorisme est toute action hostile incompatible, de par le moyen ou l'objectif, avec les valeurs religieuses et naturelles et les lois humaines générales, et constitue de ce fait une menace à la sécurité, quelle qu'en soit la forme.

Rappelons, à titre de clarification, les points suivants :

1. Nous utilisons le terme à connotation humaine plutôt que le terme international afin d'obtenir le consensus officiel et, partant, nous assurer de l'appui du jugement général.
2. Nous avons constaté le double facteur de moyen et de but.
3. Allusion a été faite aux types de terrorisme par l'expression : "La sécurité, toutes formes confondues".
4. Les critères religieux et humains ont été conjugués ensemble pour assurer la cohésion avec notre foi d'abord, et généraliser ensuite la dimension humaine ;
5. On peut constater, ce faisant, que la violence proprement dite de l'opération n'est pas nécessairement une condition d'affirmation de la qualité de terrorisme ;
6. C'est la qualité d'hostilité qui est au centre de la définition, car c'est là que réside le phénomène de dénonciation.

Nous pouvons donc, à la faveur de cette définition, identifier les caractéristiques du terrorisme qui s'appliquent à l'une ou l'autre action. Ceci nous permettra de nous assurer que cette caractéristique ne s'applique pas aux domaines suivants :

(*) Secrétaire général de l'Académie mondiale du Rapprochement entre les Madhahib, Téhéran, République islamique d'Iran.

- a. Les seules activités de résistance contre les envahisseurs et colonialistes ;
- b. La lutte des peuples contre ceux qui leur sont imposés par le feu et le fer ;
- c. Le rejet des dictatures et des différentes formes de tyrannie ;
- d. La lutte contre les idées inhumaines, telles le nazisme et le racisme ;
- e. Répondre à toute agression par la réciprocité, s'il n'y a pas d'autre alternative ;
- f. La lutte justifiée, dans le respect des règles morales et principes humains, tels que nos oulémas nous les ont enseignés.

Elle ne s'applique pas non plus à tout mouvement pacifique non accompagné de terrorisme, même qu'il ne vise pas un objectif humain.

Pas plus qu'elle ne s'applique aux actions destructrices individuelles sans impact social.

Ces actions ne sont certainement pas des activités terroristes, quand bien même elles sont dénoncées.

Cette définition s'applique, cependant, à ce qui suit :

- a. Les actes de piraterie aérienne, maritime et terrestre ;
- b. Toutes sortes d'opérations colonialistes, y compris les guerres et les campagnes militaires ;
- c. Toute action dictatoriale dirigée contre les peuples, ainsi que toutes formes de protection aux dictatures imposées aux peuples ;
- d. Toutes les méthodes militaires contraires aux principes humains, telles que l'utilisation des armes chimiques, nucléaires et biologiques, le bombardement des zones habitées, la destruction des maisons, la déportation des civils, etc. ;
- e. Toute pollution du milieu géographique, culturel et médiatique, le terrorisme intellectuel étant vraisemblablement la forme la plus dangereuse du terrorisme ;
- f. Toute action de nature à bouleverser l'économie internationale ou nationale, à affecter les nécessiteux et les démunis, à accroître l'écart social et économique et à ployer les peuples sous le fardeau des dettes ;
- g. Toute manœuvre visant à anéantir la volonté des peuples à se libérer et à leur imposer des alliances ignominieuses.

On peut multiplier à l'infini, ainsi, les exemples sur la crédibilité de cette définition.

II. L'échec général des nombreuses manifestations et initiatives prises pour combattre le terrorisme est dû aux raisons suivantes :

- Elles n'ont pas été réalisées sur des bases humaines, car elles étaient orientées surtout vers la satisfaction d'intérêts étroits ;
- Elles ne se sont pas penchées sur les circonstances et les causes qui suscitent le terrorisme ;

Il est, à l'évidence, illogique de combattre les conséquences tout en délaissant les véritables causes.

III. La guerre menée contre ce phénomène dangereux a été vouée à l'échec parce qu'elle s'est amorcée sous la conduite d'un leadership rendu célèbre par un sombre passé empreint de terrorisme et d'assujettissement des peuples par tous les moyens, y compris la guerre déclarée, et qui ont conduit en ces temps modernes des dizaines de guerres, voire des centaines, afin d'imposer son hégémonie et ses concepts

Ajoutons à cela que ledit leadership ne s'est point soucié du droit international, adoptant des slogans par essence incompatibles avec ce droit, tels que "la suprématie absolue" et la "guerre anticipée", entre autres... Et de s'ériger ensuite à la fois comme partie civile, juge et policier exécutif, ce qui est en contradiction totale avec les règles les plus élémentaires de la justice.

IV. Ce leadership a commis l'erreur de se focaliser sur l'Islam, qu'il considère l'ennemi imaginaire. Des stratégies ont été élaborées pour le combattre ainsi qu'un plan de grande envergure comportant, notamment, les éléments suivants :

1. Semer le doute sur les valeurs et concepts de la civilisation islamique. Nombreux sont les exemples qui attestent de cette prise de position occidentale, tels que la prééminence de la civilisation occidentale sur la civilisation islamique selon un responsable italien, la primauté de la religion chrétienne sur la religion musulmane par rapport aux attributs de Dieu, la campagne ourdie contre les concepts du djihad ou encore la perception de l'Islam à l'égard des droits de la femme, etc.

2. Intensifier le ressentiment et l'hostilité occidentale envers l'Islam et tout ce qui est islamique, l'agression des mosquées et centres islamiques, le harcèlement des minorités musulmanes, allant jusqu'à accuser des pays qui leur étaient traditionnellement amis tout en interdisant l'immigration, même légale, en dépit du besoin des immigrés en Europe.

3. Attaquer aveuglément certains peuples islamiques sous prétexte qu'ils abritent des terroristes. C'est ce qui est arrivé aux deux pays martyrisés que sont l'Afghanistan et l'Irak. Cette menace pèse aussi sur d'autres peuples ;

4. Accuser certains pays d'être l'axe du mal et les menacer à chaque instant. Certaines sphères semi-officielles ont même menacé de frapper ces pays de l'arme nucléaire ;

5. Le plan prévoit également une campagne médiatique et policière contre les instances financières islamiques et les fondations caritatives et prédicatrices, tout en pressant les pays concernés à fermer lesdites institutions ;

6. Selon ce plan, les institutions éducatives islamiques doivent être maîtrisées et dépouillées de leur indépendance. Par ailleurs, l'Occident pousse l'effronterie jusqu'à demander aux pays islamiques de modifier leurs curriculums scolaires afin qu'ils concordent avec la vision occidentale.

7. Des mesures sont constatées visant à marginaliser le rôle des institutions islamiques internationales.

8. Intensifier la campagne amorcée par l'Occident lui-même, ou à travers ses agents par des actions visant à disséminer les valeurs immorales et libertines, à pervertir les mœurs, à dénigrer les choses sacrées, à affaiblir la langue arabe et à propager les dialectes, à combattre le caractère arabe (comme c'est le cas en Asie Centrale), à répandre le laïcisme, à approfondir les dissensions entre les pays islamiques, à lutter contre le facteur de l'ijtihad (effort d'interprétation des textes coraniques), à semer le doute sur la compatibilité de l'Islam avec les temps contemporains, et la nécessité d'appliquer les valeurs occidentales, etc.

9. Mais le plus important reste les efforts visant à boucler par tous les moyens les dossiers épineux et sensibles, en particulier celui d'Al-Qods. c'est ainsi que les USA ont donné le feu vert à Sharon pour qu'il procède à "sa solution finale". Celui-ci, saisissant l'opportunité engendrée par les événements du moment, inscrit son opération contre les Palestiniens dans la troisième phase de la guerre contre le terrorisme. Il a entrepris, dans cette perspective, ce que l'humanité tout entière a reproché, appuyé franchement et ignominieusement dans son action par les USA. L'Occident avait alors oublié, dans l'Histoire qu'il

a écrite, les pages sur la mobilisation de la résistance contre le fascisme et le nazisme ; de même qu'il a oublié ses slogans sur la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et la légalité internationale. A telle enseigne que même les Nations Unies n'ont pu enquêter sur les crimes de l'ennemi sioniste dans le camp de Jénine, malgré la résolution prise en ce sens, alors que ces crimes sont apparents, bien documentés et attestés par des personnalités internationales.

V. Il serait superflu de parler du rôle de l'Islam dans la concrétisation de la sécurité de l'individu, maintenant que l'on sait qu'il récuse la tyrannie quelle qu'en soit la forme. L'Islam met tout en œuvre pour assurer la sécurité morale et éducative «C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes) un Messager des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie»⁽¹⁾. C'est lui qui rejette tout ce qui est de nature à polluer l'atmosphère humaine en interdisant les actions immorales qui détruisent l'humanisme de l'être humain.

C'est également lui, l'Islam, qui assure la sécurité sociale en veillant à la solidité de l'édifice familial et à la suppression de tout ce qui est susceptible d'orienter les instincts vers la dissolution des mœurs et la satisfaction des appétits aberrants, à travers la mise en place d'un code des relations sociales nobles, rédhibitoire à tous les facteurs matériels susceptibles de déchirer la Oumma, notamment la couleur, la langue, l'ethnie, la tribu ou le lieu géographique. L'Islam garantit, en outre, tous les droits de l'homme à l'existence, à la dignité et la liberté, ainsi que sa sécurité sociale et économique. Par contre, il rejette tous les facteurs destructeurs, tels l'avarice, la colère, le détournement de fonds, la concentration de la fortune, le gaspillage, la belligérance, l'injustice, le meurtre, etc. Il garantit, en outre, la participation populaire politique à travers le principe de la Choura (consultation) et de la gouvernance alternative, ainsi que la responsabilisation collective. Il est inutile d'en poursuivre l'énumération, d'autant qu'elle est on ne peut plus claire.

Sur le plan civilisationnel, l'Islam œuvre à la concrétisation de la sécurité et de la paix juste pour l'ensemble de l'humanité. Et quand bien même il se trouve en guerre, cette guerre sera propre, la cible étant les agresseurs et non les innocents qui demeureront en dehors du champ de bataille. Même l'environnement sera protégé et en sécurité.

(1) Sourate Al-Joumou'a, verset 2.

Le Prophète (PSL) recommande : **«Allez, au nom de Dieu, avec Dieu, pour la cause de Dieu et sur le sentier de Dieu. Ne renchérissez pas, n'infligez pas de châtiment, n'agissez pas perfidement, ne tuez ni les vieillards, ni les enfants ni les femmes. Et ne coupez l'arbre que si vous y êtes contraints»⁽²⁾.**

La sécurité de l'environnement, de la faune et de la flore est intrinsèque au contexte de l'Islam, et il ne fait aucun doute que la règle de "ni préjudice ni inconvénient en Islam" est une règle générale destinée à freiner toute velléité préjudiciable à l'environnement. En effet, l'Islam met la nature à la disposition de l'être humain, ce qui implique que tout préjudice porté à l'environnement est préjudiciable à l'ensemble de l'humanité. Aussi l'être humain doit-il remercier la nature pour les bienfaits qu'elle lui procure. **«Il vous a accordé de tout ce que vous Lui avez demandé. Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer. L'homme est vraiment très injuste, très ingrat»⁽³⁾.**

On peut même entretenir des relations affectueuses entre le musulman et la nature. Le Prophète, traversant un mont, n'a-t-il pas dit : **«Ceci est un mont qui nous aime et que nous aimons»⁽⁴⁾.** Le musulman continuera donc de s'attacher indéfectiblement à la promesse divine, par laquelle le Tout Puissant dit : **«Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes oeuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien et celui qui mécroit par la suite, ce sont ceux-là les pervers»⁽⁵⁾.**

La société croyante qui s'en est suivie s'appuie sur le fondement de la sécurité face à l'ennemi, tant exogène qu'endogène. Et si ce fût l'objectif ciblé par les prophètes, cet objectif s'est réalisé : adoration et sécurité face au despotisme.

Mais si l'on essaie de définir le terrorisme selon la logique humaine générale, à savoir, "toute action hostile incompatible, de par le moyen ou l'objectif, avec les valeurs humaines, et constitue de ce fait une menace à la sécurité, quelle qu'en soit la forme", nous trouverons que l'Islam s'oppose vigoureusement au terrorisme et met tout en œuvre pour extirper ses racines.

(2) Kenz al-Ummal, Vol. 4, p. 333 et Al-Kafi, Vol. 5, p. 27, et autres.

(3) Sourate Ibrahim ; 34.

(4) Rapporté par Muslim en ces termes : «Ouhoud est un mont qui nous aime et que nous aimons».

(5) An-Nour ; 55.

VI. Il est normal de dire que nous ne pouvons supprimer les effets tout en conservant les causes. Or, justement, la plupart des causes du terrorisme sont imputables, entre autres, aux facteurs suivants

- a. Extension de l'ignorance, la rancœur, le désespoir, le radicalisme aveugle, le regard obscurantiste et l'indifférence vis-à-vis des aspects positifs, y compris celui de l'islamophobie, ainsi que l'hostilité envers tout ce qui est occidental ;
- b. Propagation de la pauvreté, de la faim et de la privation, la pauvreté étant en soi un facteur qui frise l'impiété ;
- c. Dissémination de facteurs tels que l'injustice, la colonisation, le pillage des moyens des peuples, la tyrannie, la rancœur, la violence, l'usurpation des droits de l'homme et de ses libertés légitimes, et le sentiment d'inhibition suscité par le dépouillement de l'individu de sa liberté d'expression et l'explosion sociale qui s'en suit ;
- d. Désagrégation de la barrière morale et régression des valeurs, associée à l'expansion du niveau de la bestialité aveugle, ce qui explique la perte chez les terroristes des sentiments humains les plus élémentaires ; ceci nous amène à dire que le terrorisme n'a point de religion, car la religion met particulièrement l'accent sur la miséricorde ;
- e. Diffusion d'idées hostiles à l'humanité, telles que le nazisme, le fascisme, le sionisme, le racisme, la suprématie, l'athéisme, etc.

Pour mettre fin à ces causes ou atténuer leurs conséquences, il faut que des plans spécifiques soient élaborés, au niveau mondial, sinon le terrorisme se poursuivra.

Il est des pays puissants dont l'histoire est étroitement liée aux guerres, destructions et terrorisme et qui, paradoxalement, placent le terrorisme à la tête des fléaux à combattre. Or ces pays, même dans la guerre contre le terrorisme qui leur ait imposé, ne cessent de perpétuer les pires formes de terrorisme et de soutenir des régimes terroristes fascistes, tel le régime sioniste terroriste, dans toute l'acception du terme.

VII. Nous avons évoqué, dans des forums similaires, la nécessité qu'une action soit entreprise tant sur le plan mondial qu'islamique.

Position proposée sur le plan mondial :

Pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes, ainsi que dans sa teneur et ses racines, il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies

adopte ce projet. Ce sera une première mesure stratégique dans la mesure où des mécanismes appropriés sont mis en place afin d'empêcher les grandes puissances d'exploiter le projet dans leurs propres intérêts et d'exercer des pressions sur l'ONU pour l'amener à suivre leur sillage et leurs objectifs propres. Ainsi, l'ONU peut devenir le référentiel mondial de la campagne globale contre le terrorisme et, par extension, à instaurer une paix équitable sur la terre. A notre sens, cette campagne doit intégrer les facteurs suivants :

1. Assurer l'égalité entre les Etats membres de l'ONU sur le plan des droits et des obligations, prohibant toute hégémonie d'un ou de plusieurs pays sur ses résolutions, en particulier sur les mécanismes iniques à travers lesquels le Conseil de Sécurité formule ses décisions. Ce sont justement ces mécanismes qui ont motivé la poursuite du terrorisme dans plus d'une zone, notamment en Palestine. S'agissant de cette dernière, en effet, les USA ont plus d'une dizaine de fois usé de leur droit de veto pour bloquer les décisions du Conseil de Sécurité destinées à mettre fin au terrorisme sioniste ;

2. Délivrer de l'injustice le peuple palestinien et les peuples des pays voisins qui sont exposés aux agressions et au terrorisme de l'entité sioniste ;

3. Mettre au point un mécanisme prohibant tout soutien des grandes puissances aux organisations et entités dictatoriales et racistes, ainsi qu'aux organisations et groupes terroristes ;

4. Lutter contre la pauvreté, l'ignorance, le fanatisme absolu, les épidémies, le sous-développement, les maladies urbaines modernes, ainsi que les médias et les arts qui encouragent la violence et le racisme et abâtardissent les valeurs morales universelles, car ces facteurs constituent un terrain naturel pour le développement des conflits terroristes.

Il faut, pour y remédier :

- a. Vulgariser la logique du dialogue entre les civilisations et les religions ;
- b. Favoriser une démocratie qui soit en harmonie avec les valeurs ;
- c. Aider à la mise en œuvre des programmes de développement dans le monde ;
- d. Renforcer les organisations internationales avec la suppression des facteurs hégémoniques qu'elles comportent ;
- e. Rehausser le niveau moral et les valeurs éthiques en y consolidant le rôle que joue la religion dans ce contexte, tout en observant le rôle de la famille dans le processus d'édification de la société ;

- f. Faire en sorte que l'information serve l'humanité ;
- g. Humaniser l'art et l'employer dans l'intérêt des objectifs suprêmes ;

5. Empêcher l'exploitation par les grandes puissances occidentales des événements et leur transformation en conflits civilisationnels et guerres interreligieuses ou en règlement de comptes avec certaines organisations au détriment des peuples ;

6. Alléger les souffrances des peuples afghans et irakiens et leur apporter l'aide alimentaire, vestimentaire et médicale, œuvrer au retrait définitif des forces américaines et autres et rendre la gouvernance à ses propriétaires ;

7. Poursuivre, intensifier et approfondir le dialogue avec les sages, toutes religions, civilisations et doctrines confondues, l'objectif étant de susciter une opinion mondiale qui s'impliquera dans la diffusion de la justice, de la paix et de la fraternité entre tous les peuples de la terre.

Cette paix, dont toute l'humanité est devenue le chantre, est la paix juste où règne l'égalité des opportunités et des droits, où l'opprimé retrouve ses droits, où l'agresseur est puni. On peut extirper les racines de la violence et du terrorisme grâce à la paix juste. Une paix imposée et injuste est comme une surface refroidie en dessous de laquelle le feu continue de bouillonner : en effet, la victime ne peut être considérée à pied d'égalité avec son tortionnaire qui le prive de ses droits et lui impose la politique du fait accompli. Autrement, la spirale de la violence reprendra, plus féroce et avec plus d'intensité. C'est justement cette paix inéquitable qui est la cause des problèmes et des crises pérennes que l'on rencontre dans bon nombre d'endroits sur la terre.

8. Le dialogue constructif et tirer avantage, d'abord du dialogue interreligieux et, ensuite, du dialogue entre l'Islam et l'Occident pour redresser l'image de l'Islam chez l'autre.

Les religions d'Abraham se partagent, en effet, bon nombre de points communs entre elles, notamment :

- Toutes trois s'articulent autour de l'adoration de Dieu et du refus de l'injustice et du despotisme. Comme affirme l'auteur de l'ouvrage «**la Civilisation Islamo Chrétienne**» pour défendre la civilisation islamo-chrétienne, une thèse a été proposée pour faire pendant à celle du "choc des civilisations". L'auteur de cette thèse met l'accent sur les contributions communes des deux civilisations dans la marche de l'humanité. Il souligne que l'écart temporel et les conflits incessants entre

elles n'empêchent pas nécessairement leur cohésion civilisationnelle. Même l'écart matériel qui les a séparé entre 1600 et 1900 retrouve son équilibre avec la croissance démographique du monde islamique de 50% contre 20%. Et l'auteur de conclure :

«Vue dans une perspective historique comme une seule entité, les facteurs qui unissent le monde islamo-chrétien sont supérieurs à ceux qui les séparent. On ne peut pleinement comprendre le passé ou le futur de l'Occident qu'en appréciant la relation gémellaire qui l'a relié à l'Islam tout au long des quatorze siècles passés. Mais cela s'applique aussi au monde islamique. Dans le contexte intellectuel contemporain, la question de la civilisation islamo-chrétienne à travers le temps, en tant que principe organique, s'est enracinée dans la réalité historique au cours de tous ces siècles. Il serait bon que les historiens de la civilisation, tant occidentale qu'islamique, prennent en considération cette réalité pour peu qu'ils soient disposés à modifier leurs opinions. La civilisation islamo-chrétienne est un concept qui nous est nécessaire si l'on veut parer à toute tragédie car sa compréhension s'inscrit dans la perspective historique de l'assimilation et de la solidarité sociale et religieuse.⁽⁶⁾

Le traducteur de ce texte, Mahmud Haddad, souligne que «la thèse de Huntington n'a pas obtenu l'acquiescement général et beaucoup de gens cultivés se sont écartés de cette ligne pour déclarer que le dialogue des religions et des civilisations est un impératif. Ils mettent l'accent sur la nécessité de coexister, non de se battre, quand bien même le livre admet que l'Islam et le Christianisme constituent, sur le plan social, une seule et même civilisation.»⁽⁷⁾

Ce livre est cependant digne d'intérêt en dépit de quelques points de discordance.

Mais il n'en reste pas moins que le dialogue avec l'Occident sera très utile.

Je crois en le dialogue avec l'autre, en ce sens que le dialogue s'inscrit dans une logique saine et humaniste. Les musulmans doivent dialoguer avec les détenteurs de la pensée occidentale afin de déconstruire les concepts réfractaires qui se sont établis et qui sont, dans beaucoup de cas, des terrains propices au terrorisme.

(6) Richard Bulliet, *La civilisation Islamo chrétienne*, traduit par Mohamed Haddad, Dar Annachr, Beyrouth, 2005.

(7) Ibid.

Beaucoup d'auteurs et de penseurs ont lancé des appels similaires. A titre d'exemple, Ahmida Mamûn al-Nafir se demande : **«Est-il possible de sortir de l'étau qui réduit les composants des notions de la masse, considérées comme centre de production, alors que les autres centres sont considérés comme marginaux et domaines récipiendaires. En effet, le problème réside dans la conception de la marginalité de l'autre et de l'égoцентриisme.»**

En réalité, les cumuls de l'histoire influent profondément sur le type de relations entre les musulmans et l'Occident.

La vision de l'Occident envers l'Islam s'est développée au cours de longues étapes historiques, d'une part selon les orientalistes, les penseurs, les chercheurs et les politiciens occidentaux et, d'autre part, selon les circonstances et les contextes, qu'ils soient méthodologiques et religieux ou intellectuels et politiques. Mais en dépit de sa multiplicité, cette vision s'accorde souvent avec un certain nombre de principes qui se sont édifiés et complétés avec le temps, jusqu'à devenir représentatifs de la prise de conscience de l'Occident envers l'autre. Il s'agit, en réalité, de la prise de conscience de l'Occident envers lui-même, et c'est dans le cadre de cette même prise de conscience que l'Occident s'est arrogé le droit de s'établir en tant que "réalité", "pouvoir", "centre", "cerveau" et "progrès", concédant à l'autre celui de "représentation", de "faiblesse", de "démence" et de "sous-développement". L'Occident a ainsi exercé cette approche tantôt sous forme d'invasion militaire et de dominance économique, tantôt sous forme d'hégémonie culturelle et politique et au moyen de la guerre psychologique et médiatique.

Parmi les principales idées proposées en Occident dans les années 90, citons celle du penseur anglais Bedham Bryan qu'il exposa dans une série d'articles publiés dans *the Economist* en 1994. Cette idée n'a pas eu l'écho qu'ont suscité les théories de Huntington dans le "Choc des civilisations" ou de Fukuyama dans "La fin de l'histoire", bien qu'elle soit digne d'intérêt quant à la relation de l'Occident avec l'Islam. La théorie de Bryan dévoile, en réalité, le genre de stratégie adoptée par l'Occident dans ses relations avec le monde islamique, en particulier celles afférentes au contexte de la présence islamique effective dans le processus civilisationnel humain.

La théorie islamique de l'Occident s'est cristallisée, en revanche, à la faveur des connaissances et expériences cumulées à travers l'histoire, ce qui a amené certains à considérer impossible toute symbiose entre eux compte tenu de l'absence de points communs.

Nous estimons, quant à nous -contrairement à certaines opinions quelque peu radicales- qu'il existe bon nombre de points communs qui favorisent notre rencontre et l'unification de nos positions, en particulier grâce à la présence d'une catégorie équitable qui adopte une attitude humaniste, étant sensibilisée par la logique de la démarche. Il existe dans le monde occidental pléthore d'exemple où les individus sont prêts à soutenir les questions arabo-islamiques, et ce, jusqu'au sacrifice de soi-même.

C'est donc avec cet esprit et cet espoir que nous abordons ci-après les principaux problèmes :

1. Le regard hostile, l'esprit de Croisées et la violence

Les frictions, tensions et conflits continus tout au long des siècles ont constamment jeté leur ombre sur cette relation. Les interprétations religieuses et intérêts nationaux expansionnistes et racistes qui lui sont associés ont tôt fait naître l'hostilité et le doute des uns et des autres, mêlés à beaucoup de mystification et d'incompréhension exaspérées face aux différentes situations. C'est ainsi que l'Occident devint le point focal de l'hostilité des musulmans tout autant que s'implantait chez les occidentaux l'esprit de Croisées à l'endroit des musulmans.

Les déclarations faites par les deux parties, au plus haut niveau, attestent de ce phénomène, et la tendance va en s'amplifiant après les récents événements. Le rythme de la campagne hostile aux musulmans en Occident, par exemple, s'est multiplié de 16 fois selon les déclarations du FBI. Du côté islamique, tout ce qui est occidental est devenu odieux, suscitant des vellétés d'anéantissement par tous les moyens, quand bien même ces moyens sont récusés tant par l'Islam que par le monde entier. Les explosions de l'Ile de Bali, en Indonésie, en sont la frappante illustration. Et c'est dans cet esprit d'hostilité que s'inscrivent le terrorisme et la violence, car ces actes sont liés à cet esprit d'hostilité : c'est un feu qui continuera à s'embraser et consumer ce qui l'entoure tant qu'il n'a pas été maîtrisé.

Et si, d'une part, on trouve en Occident ceux qui pleurent encore les événements du 11 septembre, de l'autre, il y a les musulmans qui souffrent de leurs blessures en Palestine, en Afghanistan et ailleurs.

L'Occident s'érige dans cette affaire à la fois comme demandeur, juge et bourreau, tout en admettant son incapacité à définir le terrorisme et à séparer entre ses différentes causes et les droits légitimes de résistance, à la fois sur le plan religieux que mondial. Mais il n'hésite pas, par contre, à appliquer la thèse dichotomique absurde suivante : **«Ou vous êtes avec nous ou vous êtes contre**

nous». C'est tout comme les communistes radicaux d'antan où il fallait se décider à être communiste et à comprendre le communisme, autrement on ferme la porte de la recherche pour ouvrir celle de la violence.

2. La liberté naturelle et sociale

L'on peut supposer que l'Occident met l'accent sur la question de liberté accordée à l'individu par la société, accusant l'Islam d'être une entrave à cette liberté. La vérité, cependant, est que l'Occident a, de tout temps, accusé l'Islam de rejeter la liberté naturelle (celle que l'être humain possède comme droit naturel), l'accusant d'être un fataliste parce qu'il croit en la fatalité et au destin.

Je croyais à l'origine qu'il s'agissait d'un malentendu de la part de certains occidentaux, jusqu'à ma lecture de ce que le Dr Mohamad Hassanin Haykal avait rapporté sur l'écrivain américain Washington Irving qui écrivit un ouvrage sur le Noble Prophète intitulé «la vie de Mohammad». Irving avait expliqué à la fin de son ouvrage les principes islamiques de base, notamment la règle de coercition. Feu Dr Haykal lui répondit de façon très pertinente. Mais Will Durant vint réaffirmer ce malentendu, faisant de cette règle l'un des aspects manifestes de la pensée islamique⁽⁸⁾. Bidham Bryan, l'un des écrivains anglais de l'époque contemporaine, écrit lui aussi sur la civilisation islamique l'accusant de coercitive⁽⁹⁾.

Mais il suffit de se reporter au Saint Coran et au principe du choix humain pour rendre superflu toute réponse à cette thèse : «**Nous l'avons guidé dans le chemin, - qu'il soit reconnaissant ou ingrat**»⁽¹⁰⁾. Mais il reste à ôter le doute de l'esprit occidental, y compris les gens éduqués, sinon il laissera son empreinte, tant au plan analytique que social.

L'Occident continue, en attendant, d'accuser l'Islam d'être une entrave aux libertés sociales, et l'Islam d'accuser l'Occident d'accorder de vastes libertés à l'individu, lequel les transforme en libertés bestiales destructrices. Il faut donc que les deux parties s'appliquent à déterminer conjointement les espaces communs, ce qui est du domaine du possible.

3. La relation entre la paix et la justice

L'appel au dialogue entre les religions était fondé sur des bases saines et logiques et il n'a pas manqué de laisser un écho favorable sur le plan de la compréhension de l'autre et de la diminution des champs de collision. Il a permis

(8) Histoire de la civilisation, Vol. 13, p. 5.

(9) Série d'articles dans the Economist, Londres, 1994.

(10) Al-Insân (L'être humain) : 3.

également de promouvoir la coopération en faveur des questions humaines et religieuses et des valeurs morales. Nous espérons que ce dialogue évoluera et passera de la phase d'entente entre les spécialistes à celle qui en fera une question d'ordre culturel général bénéficiant de l'acquiescement des peuples, et où les différentes questions civilisationnelles seront abordées loin de toute surenchère et de suspicion.

Il est impératif, dans tout dialogue, de procéder à partir de convictions préalablement agréées qui feront office de phares pour démêler les ambiguïtés et les divergences et paver la voie au processus de dialogue.

Nous estimons, à cet égard, que la foi en les dispositions naturelles de l'individu s'inscrit justement parmi les convictions communes à toutes les religions célestes.

L'on entend par "disposition naturelle" ce qui suit :

L'être humain est une création divine que Dieu, dans Sa sagesse infinie, en a fait le récipiendaire authentique d'un ensemble d'aptitudes, de capacités cérébrales, d'inclinations et d'instincts qui lui assure une évolution naturelle vers la perfection.

Les religions sont venues pour inciter les cerveaux à la réflexion (comme l'exprime l'Imam Ali) et instaurer les conditions propices à l'émergence des énergies cachées qui feront de lui un être humain, dont le comportement est différent en tous points des autres créatures, bien qu'elles partagent avec lui ces mêmes énergies.

Il est unique en ce sens qu'il possède la prédisposition à acquérir les connaissances, à se connaître, à explorer l'univers et à découvrir la réalité, la philosophie de l'existence et la relation entre les différentes choses. C'est cette prédisposition qui lui permet aussi de reconnaître le principe de la causalité et celui de la contradiction (l'addition des contraires et la conciliation des contraires), ainsi que d'autres questions. Ces éléments sont implantés dans la conviction et la conscience humaine et ne nécessitent nulle preuve, autrement c'est l'impasse, car c'est d'elles justement que découle la preuve. Quant aux capacités cérébrales, elles se traduisent par la propension de l'âme humaine à la méditation, la réflexion et l'analyse des choses, passant du niveau parcellaire à celui de l'intégralité, de l'évaluation des choses à celui de la conception d'images nouvelles et de clichés virtuels inexistantes dans le monde réel. Cette capacité cérébrale est spécifique à l'être humain. Elle est le mystère qui entoure son processus évolutif, ses dimensions et son développement.

Quant aux penchants instinctifs, ce sont eux qui le conduisent vers la perfection et le poussent à tirer profit de ses énergies latentes.

Citons, parmi ces penchants, sa tendance vers la perfection absolue, sa tentative de combler les failles de son existence, à se reposer sur cet Absolu Omnipotent, à s'acquitter de ses obligations envers Lui, à Le remercier de Ses bienfaits et Lui obéir. Ce sont des éléments que l'individu trouve implantés dans sa nature même, qui est commune à toute la race humaine en dépit de sa diversité et sa multiplicité, quand bien même certaines suspensions viennent parfois masquer ces penchants et les étouffent

Il est aussi l'égoïsme et la propension à concrétiser ses ambitions. Celle-ci se classe parmi les penchants originels de l'individu, que l'on ne peut ni dépasser ni combattre, contrairement à ce que le marxisme pensait naguère, à savoir, qu'il était possible de l'oblitérer à travers la suppression de la propriété privée.

Citons aussi le sens de l'esthétique et l'émerveillement que suscite la beauté et la splendeur de notre univers.

Notre intention n'est pas de passer en revue tous les penchants et dispositions naturelles de l'être humain mais de mettre en exergue le postulat suivant : la conviction que «**la justice est toujours quelque chose de bien**» et que «il faut toujours faire ce qui est bien» s'inscrit parmi les convictions naturelles qui ne nécessitent aucune preuve. Si l'individu acquiert la conviction qu'une telle action est bonne, il en découle chez lui une certitude indubitable quant à son caractère absolu. Parmi les sujets à caractère absolu s'inscrit également la détermination de la conscience humaine à reconnaître que la question d'obéissance au Gratifiant Véritable, Propriétaire Réel de l'univers et de l'être humain, est une question absolue qui n'admet aucune contestation. Il est aussi des sentiments qui ont été cultivés dans l'esprit humain comme critères relatifs aux principes de justice, d'honnêteté, de probité, de miséricorde, d'affection et de paix. Dans leur essence, ces éléments sont prévenants, mais ils peuvent subir des modifications et perdre de leur prévenance naturelle. Ce faisant, ils cessent d'être les manifestations de la justice pour revêtir les aspects de l'injustice et du despotisme.

Nous pouvons ainsi déduire que cette disposition humaine naturelle est régie par deux postulats. L'un, absolue, répond au sens de la justice et à l'obéissance du Sage Créateur. L'autre, restreint et relatif, est induit par l'honnêteté et la paix.

L'honnêteté peut, à certains égards, résulter des conséquences de l'injustice. Il en est de même de la paix, qui est suscitée par la témérité procédant du caractère d'invulnérabilité de l'être humain. Si la justice est une valeur absolue, la

paix est une valeur que nous nous efforçons de concrétiser, dans la mesure où elle prend un aspect de justice, ou que nous récusons si elle apparaît comme une injustice. Il reste, cependant, l'interrogation majeure suivante :

Quels sont les critères de justice ? et comment peut-on s'assurer de sa concrétisation ?

Les religions célestes mettent, toutes, l'accent sur les critères suivants :

Premièrement : Un critère dévotionnel qui nous permet de tirer profit de la science de l'Omniscient et Omnipotent, Dieu Tout-puissant. Il s'agit, en l'occurrence des enseignements immuables de la religion que l'on sait, avec certitude, qu'ils émanent de Dieu. Nous savons grâce à ce critère, que cette science procède invariablement et incontestablement d'Allah, de Sa miséricorde et Sa clémence envers l'être humain, Sa créature, ainsi que de Sa justice ; car Dieu, qui englobe tous les attributs de la perfection, ne veut pour l'être humain que le bien et ne le trompe jamais. Bien au contraire, Il lui dévoile tout ce qui est réel et ne lui veut que du bien.

Deuxièmement : Un critère spirituel où il suffit alors de revenir à la disposition naturelle elle-même.

Ce critère de conviction, quel qu'il soit, est intrinsèque à l'environnement humain. Ceci nous permet de découvrir d'autant plus la profondeur théorique de ce critère qu'il est inhérent aux êtres humains, abstraction faite de leurs circonstances individuelles et sociales, en tout temps et tout lieu. Pour mieux comprendre sa signification, il suffit de poser la question suivante à tout individu : "Pouvez-vous considérer le comportement d'un tel, qui tue par pure distraction, les orphelins et les vieillards comme étant un comportement humain ou bestial?" Or un tel comportement est, à l'évidence, un comportement bestial et le saint Coran invite l'être humain à la méditation consciente sur ses convictions naturelles. Il dit, à cet égard : **«Vous sont permises les bonnes nourritures»**⁽¹¹⁾ en laissant à l'être humain le soin de désigner les bonnes nourritures ; **«Mon seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés)»**⁽¹²⁾ en laissant à l'individu le soin de déterminer les turpitudes sachant que toute déviation comme une action immorale contraire à la nature ; et **«[Et ne soyez pas comme] ceux**

(11) Al-Maïda (la Table servie) ; 5.

(12) Al-A'arâf ; 33.

qui ont oublié Allah ; [Allah] leur a fait alors oublier leur propres personnes ; ceux-là sont les pervers»⁽¹³⁾.

C'est ainsi que nous débouchons sur la vérité suivante :

Les religions croient en la disposition naturelle de l'être humain, et c'est cette disposition qui détermine si la justice et la paix sont des nécessités absolues, mais dans la mesure où ces deux facteurs constituent à la fois un critère et une manifestation de la justice. D'où le besoin de mettre en permanence l'accent sur le concept de "Paix juste".

La paix mondiale et la position à prendre à cet égard

Nous avons souligné précédemment que la sécurité s'inscrit parmi les besoins naturels de l'être humain. Celui-ci puise ses racines dans l'un des instincts clés de l'homme, à savoir, "l'égoïsme", instinct qui fonctionne avec les autres instincts de façon harmonieuse en vue d'atteindre l'équilibre dans le processus d'avancement vers la réalisation symbiotique des objectifs suprêmes de l'être humain. En effet, il ne suffit pas d'avoir les motifs instinctifs pour assurer l'équilibre du processus, car il faut aussi assurer un environnement naturel à l'esprit humain, tant sur le plan subjectif que spécifique, afin que ces motifs puissent le conduire à la réalisation des objectifs escomptés.

Le Seigneur, dans Sa grâce infinie, a cultivé dans la nature humaine soucieuse de jouir d'un climat de sécurité, l'axiomatique d'une sagesse assortie d'un penchant pour la justice et une aversion pour l'injustice et l'agression. Plus encore, Il a donné aux êtres humains la capacité de déterminer bon nombre de critères permettant de discerner la justice de l'injustice, leur prodiguant le moyen de communiquer avec le Créateur pour Lui exprimer leur obéissance afin que s'ouvrent à eux les horizons de la Révélation.

Nous devons donc nous entendre théoriquement sur cette relation, et ce, afin de parvenir à une entente sur ces critères.

4. Le caractère central de la civilisation

Il est normal que l'Islam se présente comme le point central de la civilisation humaine, ou son meilleur exemple, en ce sens qu'il constitue le dernière et ultime genre civilisationnel que le Créateur, dans Sa clémence, a

(13) Al-Hashr (l'Exode) ; 19.

offert à la Oumma islamique comme modèle et témoin aux gens : **«Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messenger sera témoin à vous»⁽¹⁴⁾.**

Or l'Occident, qui se considère le but et la finalité de l'Histoire, se présente comme le point civilisationnel central que les nations doivent adopter. Et bien que Fukuyama, le penseur américain d'origine japonaise, s'oppose à la théorie de choc des civilisations avancée par Samuel Huntington, il s'accorde avec lui quant à la conclusion, à savoir, le triomphe de la civilisation occidentale libérale sur toutes les autres civilisations. Bryan réaffirme cette théorie, comme indiqué précédemment, en invitant le monde islamique à brûler certaines étapes afin d'atteindre ce niveau. "Il estime que le monde islamique traverse dans le quinzième siècle de l'hégire le même processus que celui vécu par le monde occidental au XV^e siècle de l'ère chrétienne avant d'atteindre le niveau auquel il est parvenu aujourd'hui".

D'autres politiciens et juristes occidentaux se sont fait l'écho de cette théorie, non sans une certaine arrogance et comparaisons inévitables, même entre certaines réflexions islamo-chrétiennes.

A mon sens, laisser les choses telles quelles, en se livrant à des joutes comparatives ne mènera nulle part. Ce que nous devons faire, en réalité, c'est de décomposer chacune des civilisations en leurs éléments constitutifs originels, puis comparer ces éléments en s'appuyant sur nos obligations humaines réciproques et notre conscience mutuelle, dans l'espoir de déboucher sur des conclusions communes, sinon nous serons condamnés à demeurer dans un cercle vicieux.

5. L'universalisme et la mondialisation

Là aussi, nous devons permettre à chaque partie d'exposer son point de vue et convenir des principes généraux fondés sur la pluralité, la coopération et un ordre mondial commun servant la cause de l'ensemble de l'humanité, tout en évitant de gaspiller inutilement les énergies.

Il est, en vérité, trois systèmes concurrents, à savoir, l'Islam, le socialisme et le capitalisme. Tous trois possèdent des orientations mondiales. Je voudrais insister ici qu'il n'existe aucune différence sémantique entre mondialisation et universalisme. Nous avons déjà indiqué que l'Islam, en tant que dernier maillon de la série de religions célestes, est venu reformer l'humanité, car il incarne la

(14) Al-Baqara (la Vache) ; 143.

voie prescrite par le Créateur pour la délivrance de l'individu. Ce faisant, Il s'appuie sur les dispositions naturelles communes à l'ensemble de la race humaine et retient la logique du dialogue et de la persuasion. De même qu'Il se propose comme l'ultime recours pour la délivrance des êtres humains. Pour atteindre ses objectifs, cet Islam adopte le processus de changement individuel et collectif, d'élimination des frontières tant géographiques que raciste et linguistique, l'édification d'une société mondiale aux sentiments communs appliquant une seule et unique loi et poursuivant des buts humains similaires. Cette orientation mondiale apparaît dans de nombreux textes islamiques, notamment dans les paroles divines suivantes : **«Dis: "Ô hommes! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah»⁽¹⁵⁾** et **«Peu s'en faut que ceux qui mécroient ne te transpercent par leurs regards, quand ils entendent le Coran, ils disent: "Il est certes fou!" Et ce n'est qu'un Rappel, adressé aux mondes!»⁽¹⁶⁾**

L'Islam, qui a pris dès le départ une orientation universelle, réaffirme cette tendance et poursuit cette voie, tout en mettant l'accent sur l'unicité de la logique, du processus et de l'objectif islamiques. Quant à la philosophie du socialisme, celle-ci s'est appuyée historiquement sur le côté matériel en faisant passer l'humanité, à travers quelques lois dont le conflit antisocialiste, d'abord de l'esclavage au féodalisme, puis au capitalisme commercial et au capitalisme industriel, avant d'atteindre l'étape socialiste puis celle du communisme. C'est ainsi que le socialisme a acquis sa perspective mondiale sur la transformation du monde. Il est clair que le socialisme s'est reposé, pour y aboutir, sur les conflits des classes, la révolution et le régime socialiste despotique qui devait conduire la société au paradis, tel qu'il est imaginé par les socialistes, c'est-à-dire le communisme⁽¹⁷⁾. Mais cette vision n'a pas tardé à se désintégrer, n'ayant pas réussi à se réaffirmer, tant sur le plan théorique que pratique.

S'agissant du capitalisme, celui-ci s'est amorcé depuis le début sans une quelconque base idéologique. En effet, il s'intéressait surtout à l'organisation de la vie, fondée sur le principe de la liberté capitaliste individuelle. Mais confronté aux idées antinomiques, il se mit à emprunter au socialisme ses slogans, qu'il substituait par des slogans opposés. C'est ainsi que la justice sociale devint les

(15) Al-A'raf ; 158.

(16) Al-Qalam ; 51/52.

(17) Pour plus d'informations, voir le martyr Mohammad Baqir Al-Sadr dans son ouvrage "Iqtissaduna" (notre économie), pp. 53-238.

droits de l'homme, et que le développement économique s'est transformé en marché libre et promotion de la production. La mondialisation capitaliste, procédant des slogans nationaux prolétaires, a démarré localement puisqu'elle n'était axée que sur l'Occident. Ce n'est que lorsque les conjonctures devinrent propices que la mondialisation s'imposa de façon mondiale.

6. La mondialisation sociale et les problèmes de population et de développement

De l'approche sociale occidentale qui a gouverné le processus d'élaboration des déclarations sociales internationales, dont les déclarations respectives du Caire, de Copenhague et de Pékin, nous pouvons conclure qu'il existe des principes régissant cette approche, en particulier les éléments suivants :

- i. La théorie de Malthus selon laquelle les moyennes de développement humains sont plus rapides que les moyennes de développement des ressources naturelles ;
- ii. Il est nécessaire d'éliminer les barrières freinant la libre satisfaction des instincts sexuels, ces barrières étant contraires aux droits de l'homme et sont susceptibles d'entraîner l'inhibition psychique et la rébellion ;
- iii. Ne pas croire dans les soi-disant valeurs humaines ou morales sociales - ces valeurs étant rédhitoires à l'adhésion de la société mondiale à la culture occidentale- d'où la nécessité de les supprimer socialement afin que les peuples s'ouvrent au processus d'invasion culturelle ; il s'agit d'imposer les clichés occidentaux non seulement à l'esprit mais aussi aux règles sociales subsidiaires, qui constituent une passerelle légale à travers laquelle s'effectue l'infiltration dans l'esprit des gens des principes des droits de l'homme. En effet, l'Occident se propose comme le dépositaire des droits de l'homme, ce qui rend cette étape la plus dangereuse dans le processus d'invasion ;
- iv. L'esprit laïc avec lequel l'Occident défie l'autorité de l'église et s'y soustrait en faveur du matérialisme pour édifier une nouvelle civilisation alliant cette démarche au progrès scientifique et considérant sa ligne de conduite comme étant celle que doit retenir le reste du monde.

C'est ainsi que l'Occident est devenu sensibilisé à tout ce qui est de nature religieuse ou qui se rapporte à la religion. C'est à partir de ces postulats que cet effroyable plan a été conçu, incorporant les éléments suivants :

- a. Appuyer l'affranchissement total des sujétions religieuses, en particulier dans le domaine familial et social ;

- b. Réduire la croissance démographique par tous les moyens, y compris l'avortement ;
- c. Imposer les concepts occidentaux de droits de l'homme sur les plans intellectuel, pratique et juridique ;
- d. Insister sur l'idée de mondialisation sociale et d'ingérence des Nations unies dans les cultures des peuples et leurs structures sociales. Il convient de noter que l'Islam ne reconnaît aucun de ces principes, d'autant que le saint Coran met l'accent sur le fait que Dieu a doté la nature de tout ce dont l'homme a besoin.

En vérité, c'est par son iniquité dans la distribution équitable des ressources naturelles que l'homme a engendré le problème, ainsi que l'atteste la parole divine suivante : « **Il vous a accordé de tout ce que vous Lui avez demandé. Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer. L'homme est vraiment très injuste, très ingrat** »⁽¹⁸⁾.

Les instincts, qui sont de nature aveugle, ont été conçus avec l'individu pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, et ce, dans la mesure où ils sont rationnellement guidés selon un plan législatif réaliste. Si on leur lâche la bride, ils se transformeront en un ouragan qui ne tardera pas à balayer la conscience humaine. La croyance en les valeurs morales procède de la foi en Dieu, Créateur des dispositions naturelles de l'être humain et de sa conscience, et toute action allant à l'encontre de cet axiome ne fera que ramener l'humanité au rang des animaux : « **Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore** »⁽¹⁹⁾.

En définitive, l'Islam est la religion de la société interdépendante et sans laquelle la vie ne peut s'organiser. Le laïcisme est donc catégoriquement rejeté et, par conséquent, toutes les conclusions adoptées par ceux-là sont également rejetées.

Il est cependant un important point qu'il faut souligner, à savoir qu'il existe des substituts licites qui s'imposent et qu'il convient de prendre en considération, car il ne sont pas tous négatifs. La question de la planification familiale, par exemple, a été retenue par l'Islam, qui l'a autorisée, voire ordonnée, en fonction des circonstances sociales. En effet, si des externes à l'Etat islamique perturbent la croissance démographique d'une région et désorientent sa planification, le

(18) Ibrahim ; 34.

(19) Al- A'arâf; 179.

responsable de la famille sera en droit de prendre une décision qui soit compatible avec l'intérêt social. Ici, il appartient au père et à la mère de prendre librement les mesures qu'impose la planification. Mais cette action doit suivre les procédés légaux. Or l'avortement ne s'inscrit guère dans cette perspective, étant strictement interdit, sauf dans les rares cas où la vie de la mère est en danger, ou si le fœtus est atteint d'une maladie létale ou incurable.

Les droits de l'homme, au sens vrai, sont garantis par l'Islam à tous les êtres humains et dans un cadre réaliste et sain.

Quant à la mondialisation, elle revêt une signification spéciale en Islam. L'évaluation de la mondialisation selon l'Islam s'effectue, en effet, sur la base des dispositions humaines naturelles. Elle est commune à tous les individus. De même qu'elle est immarcescible, quand bien même son incidence peut tantôt s'affaiblir, tantôt se renforcer.

En tout état de cause, cette question doit être traitée avec prudence et objectivité, sinon nous nous retrouverons submergés par ses aspects négatifs.

Quant à la problématique de l'enseignement (pour les deux sexes), il est essentiel de noter que l'Islam n'accepte aucune réserve en la matière, car l'Islam est la religion de la science. Il préconise l'apprentissage de l'homme à toutes les étapes de la vie. Nous n'avons donc pas de problème à enseigner à l'être humain ses droits individuels et sociaux et à lui dévoiler les vérités.

Le vrai problème réside dans l'exploitation de l'enseignement et des méthodes didactiques à des fins inhumaines. C'est justement à ce type d'exploitation que l'Islam s'oppose.

L'éducation sexuelle s'inscrit, en effet, dans les choses naturelles ; elle permet non seulement de prévenir l'impact négatif de l'ignorance mais aussi de planifier judicieusement l'avenir afin d'atteindre le but prescrit par le Créateur, à savoir, la pérennité de l'existence de la race humaine. Car celle-ci doit assurer tout autant le peuplement de la terre, l'édification saine de la société et l'organisation des relations sociales que de satisfaire ses besoins sexuels naturels et jouir de la vie.

Tous ces éléments s'inscrivent dans le cadre du naturel. Il était donc naturel que l'Islam le recommande. Mais c'est dans l'exploitation de ce processus que réside le danger, en ce sens qu'il touche un aspect délicat de la vie humaine, en particulier la jeunesse. D'où la nécessité de prendre de précaution contre cette exploitation. Rappelons que la délégation iranienne ne cesse, à tous les forums, d'insister sur la nécessité que l'enseignement en la matière commence à un âge

approprié, sous la supervision des parents, et ce, afin d'éviter les conséquences négatives, fussent-elles individuelles ou collectives, sexuelles ou spirituelles. Il faut donc élaborer un plan circonspect permettant d'inculquer à nos enfants, garçons et filles, les informations qui leur sont nécessaires dans ce domaine, notamment sur les questions portant sur la propreté, le mariage, les sanctions, etc.

Mais la dissimulation des mystères afférents à cette question sous prétexte de pudeur (ce qui est en définitive naturel) ne doit pas constituer un frein à leur familiarisation avec les informations nécessaires en la matière, autrement nous risquons de les exposer aux dangers qu'elles comportent.

S'agissant de l'avortement, il est des pays qui l'autorisent dans leurs législations. Il existe, en revanche, un autre courant mené par l'église qui le prohibe totalement, ainsi que tout processus de contrôle des naissances ou de planification familiale, notamment les contraceptifs, sauf dans les cas de rapprochement sexuel planifié pendant les jours où s'opère la fécondation séminale.

D'un autre côté, il y a le courant islamique médian qui s'oppose à l'avortement dès l'instant de la fécondation séminale. L'Islam autorise en effet toute action visant à empêcher la fécondation, tel que l'interruption du coït que le Prophète a autorisé à ses Compagnons. Il n'interdit pas non plus l'avortement si la vie de la mère est en danger ou si le fœtus est infecté par une maladie incurable.

En tout état de cause, cette action ne doit pas être recommandée et ne constitue, en aucun cas, un moyen de contrôle des naissances.

Mais si la loi autorise cette démarche, il convient qu'elle soit exécutée selon des méthodes sûres et saines.

En outre, l'Islam interdit catégoriquement à la mère qui ne désire pas d'enfants, ou pour des raisons économiques ou sociales, de pratiquer son propre avortement.

Le fœtus, abstraction faite des causes de sa formation (même illicites) est un être humain respectable qui a droit à la vie. Non seulement il ne faut pas que cette vie soit agressée, mais elle doit bénéficier de toutes les conditions nécessaires à sa pleine formation ainsi qu'à son accouchement.

Il reste, cependant, les deux problématiques suivantes :

1. La problématique de la jeunesse : La jeunesse doit affronter bon nombre de problèmes, en raison même de sa vitalité, de sa nature changeante et des comportements qu'il doit tantôt relâcher tantôt juguler, selon son humeur ou les exigences de la société, tels que les problèmes sexuels ou matrimoniaux, ainsi

que sa tendance à s'affranchir de toutes les sujétions, à se rebeller contre les traditions, à chercher des réponses à ses multiples interrogations, préoccupations et tourments de la personnalité, et son oscillation entre l'enfance, la maturité et les problèmes de l'enseignement.

Comme indiqué plus haut, cette situation exige une réaction rationnelle de notre part, à travers des études sur le terrain, des rencontres libres et amicales, en œuvrant à combler le vide juvénile par tous les moyens positifs, en l'éloignant de la violence, de la dissolution et de la rébellion, en lui fournissant des opportunités objectives qui lui éviteraient l'introversion, et en lui inculquant les manières vertueuses avec sagesse et par la bonne parole.

2. La problématique de la femme : La femme a également ses problèmes spécifiques, notamment sur le plan social, tels que les problèmes matrimoniaux et sa position d'infériorité face aux violences engendrées par la guerre, l'exil ou les traditions iniques, ou les problèmes qu'elle doit affronter dans l'arène sociale administrative, économique, politique ou de l'enseignement. Il convient donc de répertorier ces problèmes et leur trouver les solutions appropriées en s'inspirant des solutions islamiques originelles, loin de tout radicalisme susceptible de dépouiller la femme de ses droits humains islamiques et l'empêcher de contribuer au processus d'édification sociale élargie, voire au processus civilisationnel humain, à l'instar de ces femmes qui ont laissé leur empreinte dans l'Histoire.

La femme constitue, en vérité, une réserve énergétique que nous ne devons pas dénigrer et la regarder fondre, mais la capitaliser pour le bien-être de l'humanité.

7. La démocratie

Le libéralisme occidental accorde au peuple tous les pouvoirs. C'est au peuple que revient la responsabilité de la codification des lois et de la désignation des dirigeants.

Très souvent, cependant, la démocratie occidentale se transforme en une chimère dès lors que s'emmêlent l'argent, la fraude et les alliances d'intérêt.

L'Islam considère, quant à lui, que la religion a le droit d'intervenir dans la codification des lois et la désignation des dirigeants parce qu'elle procède justement du Créateur Lui-même. Aussi, en vertu de ce postulat, l'Islam a entrepris les fonctions suivantes :

- i. Procéder au traitement de l'aspect continu des besoins humains à travers des principes qui, bien qu'ils soient immuables, sont susceptibles de

modification dans le mode de mise en œuvre selon le temps, le lieu et l'effort d'interprétation en fonction des méthodes d'application de la solidarité et de l'équilibre social dans les différentes communautés islamiques ;

- ii. Permettre au dirigeant islamique de consulter avec la nation pour la réalisation de ses intérêts mouvants et la satisfaction de ses besoins de la meilleure façon dans la limite de ce qu'autorise la loi ;
- iii. Fixer les conditions nécessaires à l'élection des cadres supérieurs, à tous les niveaux, et ce, de telle sorte que nous pouvons prétendre que le gouvernement est islamique et qu'il représente la volonté du peuple dans le contexte religieux.

Il existe, ainsi, beaucoup de points communs comparables, dans une certaine mesure, à la démocratie occidentale.

8. Le laïcisme

Cette idée a émergé en Occident à la faveur des luttes entre les partisans et les adversaires de l'émancipation de l'influence de l'église et qui ont abouti à un divorce quasi-total entre l'église et la vie sociale et, partant, entre la religion et la vie.

Cependant, la nature de l'Islam, ses enseignements, sa planification du type de gouvernance, associés à ses applications scientifiques, vont à l'encontre de cette notion de divorce. Aussi n'y a-t-il pas sur ce point une quelconque possibilité d'entente.

9. Les droits de l'homme

Sur ce plan, il n'y a pas beaucoup de divergence tant au niveau du concept que du type de contraintes nécessaires au contrôle de ces droits, au sens rationnel du terme. Les divergences portent sur d'autres questions telle que "la racine originelle des droits". Il s'agit donc de savoir si c'est l'homme qui les décide, les élabore, en fixe les critères selon les résultats des études entreprises dans ce sens ? Ou est-ce Dieu, le Créateur de cet être humain, qui en fait le dépositaire, et qui fixe à ces droits des limites qui assureront que l'être humain en tire le meilleur profit afin qu'il réalise son plein essor, tant sur le plan individuel que social, tout en veillant à ce qu'ils ne perturbent pas l'équilibre requis ? Il s'agit donc de savoir, sur cette question, lequel de nous a raison, lequel a tort.

A notre sens, nous estimons que la foi, dans le contexte des dispositions naturelles de l'individu, est nécessaire à la croyance en les droits de l'homme. Car cet homme, pour lequel ces droits sont conçus, est celui justement qui possède,

de par sa nature, des dispositions naturelles nées avec lui et qu'il conservera aussi longtemps qu'il demeurera un être humain. Car s'il se transformait en une bête, il perdrait ces droits : **«Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah; (Allah) leur a fait alors oublier leurs propres personnes; ceux-là sont les pervers»⁽²⁰⁾**. En vérité, si on refusait de croire en ces dispositions naturelles, nous perdriions le critère permettant d'identifier les droits. Il est possible, d'ailleurs, que ceux qui ont élaboré la Déclaration mondiale des droits de l'homme se fondaient inconsciemment, ou secrètement, sur ce principe lorsqu'ils ont souligné au début de la Déclaration la nécessité d'appréhender l'inclination innée de l'être humain en matière de réalisation de la liberté, de la justice et de la paix.

D'où cette considérable divergence entre l'Occident et l'Islam sur les critères régissant ces droits. Nonobstant, il existe une multitude d'éléments sur lesquels nous pouvons nous entendre ; il suffit de comparer, à cet égard, la Déclaration mondiale et la Déclaration islamique des droits de l'homme pour s'en convaincre⁽²¹⁾.

10. Le soutien au mouvement sioniste

L'hostilité entre le mouvement sioniste et la Oumma islamique ne cesse de se creuser en raison, d'une part de la nature raciale du sionisme et, d'autre part, de l'enracinement de la velléité du crime dans l'esprit des sionistes. Près d'un siècle s'est écoulé regorgeant d'agressions sur les droits des musulmans ; agressions de l'ennemi sioniste qui ont fait frémir d'horreur l'humanité tout entière et qui sont internationalement reconnues et sanctionnées par les dizaines, voire les centaines de résolutions des Nations unies.

Or, paradoxalement, l'Occident avec les USA à sa tête, s'érige aujourd'hui en défenseur d'Israël, lui apportant toutes sortes de soutien, allant même au-devant des propres slogans de ce dernier sur la protection des droits de l'homme en le considérant comme le régime démocratique le plus avancé du Tiers monde.

En adoptant cette logique de deux poids deux mesures, l'Occident se met en porte à faux sur la question de défense des droits de l'homme et suscite l'animosité du monde islamique, voire de tout individu soucieux de son humanisme.

Maintes tentatives ont été entreprises pour aboutir à une quelconque entente commune, mais elles ont été toutes vouées à l'échec devant la nature raciste et agressive sioniste. Aussi sur ce plan n'y a-t-il aucune possibilité de négociation.

(20) Al-Hachr (l'Exode) ; 19.

(21) Voir notre ouvrage "Sur la constitution islamique", p. 157.

La jeunesse du Monde islamique et les défis de la mondialisation

Dr Abdul-Salam al-Abadi^()*

Avant d'aborder le thème du présent article, il convient tout d'abord d'éclaircir quelques concepts que voici :

1. la jeunesse, les défis et les risques y associés et l'intérêt que voue l'islam à la jeunesse.
2. la définition de la mondialisation
3. les risques et les défis inhérents à la mondialisation et auxquels la jeunesse fait face.
4. comment faire face à ces risques et comment en préserver la jeunesse ?
5. l'importance de l'éducation et de la culture religieuses dans l'immunisation de la jeunesse contre les risques de la mondialisation

1. La jeunesse, les défis et les risques y associés et l'intérêt que voue l'islam à la jeunesse

La jeunesse est une phase cruciale dans la vie de l'Homme⁽¹⁾. En effet, c'est durant cette phase que commence le processus de maturation, mais c'est aussi la période où augmentent les risques et l'influence exogènes, du fait de l'ouverture sur le monde extérieur, et où les sens sont au sommet de leur épanouissement et la curiosité est poussée à l'extrême. Durant cette étape, les désirs et les caprices peuvent amener le jeune à adopter des comportements et des prises de position dangereuses, de même que la curiosité peut le pousser vers l'inconnu ou provoquer chez lui des déviations dangereuses, à défaut de repères stables ou de

(*) Secrétaire général de l'Académie internationale du fiqh islamique.

(1) Les avis diffèrent quant à la tranche d'âge associée à la «jeunesse». D'aucuns la situent entre 15 et 39 ans, et d'autres entre 15 et 24 ans. Si l'on adopte la première conception, les statistiques nous apprennent que les jeunes représentent 33% de la population du monde arabe. Par contre, selon la deuxième conception, ce taux n'est plus que de 21%. Quant au taux de la population de moins de 24 ans, les statistiques le situent à 70 %. Voir Dr Ali Zaghal, *la jeunesse en Jordanie*, pp. 10-12.

garde-fous solides. Et si l'on sait que les jeunes représentent une tranche non négligeable de la population de la majorité des pays arabes et islamiques (environ 30%) le problème prend alors une dimension préoccupante et appelle des solutions urgentes et efficaces.

Il va sans dire que l'islam a accordé un grand intérêt à la jeunesse, eu égard au rôle important que les jeunes jouent dans la marche et le développement de la société, de même qu'il a recommandé de leur prodiguer une bonne éducation selon des règles et des normes bien définies. Dans le verset suivant, le Coran souligne le courage et la détermination avec lesquels les jeunes assument leurs convictions religieuses : **«Ce sont des jeunes gens qui croyaient en leur Dieu»**⁽²⁾. Dans son exégèse de ce verset, Al-Qortobi explique que le Coran a qualifié ces personnes de **«jeunes gens»** parce qu'ils ont cru en Dieu de leur propre chef, sans intermédiation aucune»⁽³⁾.

Le prophète (Paix et Salut sur lui) a également expliqué l'immense récompense que Dieu a réservée au jeune qui, laissant de côté des penchants naturels et bridant la fougue de la jeunesse, se consacre à adorer Dieu et à appliquer scrupuleusement ses enseignements. Il a ainsi indiqué que le jeune qui grandit dans la dévotion et se consacre à l'adoration du Créateur figure parmi les sept catégories de gens qui seront ombragées, le jour de la Résurrection, par l'ombre de Dieu dans ce hadith : **«Sept personnes seront ombragées par l'ombre de Dieu, le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienna (...) 2) un jeune homme qui a grandi dans l'adoration de Dieu honoré et glorifié»**⁽⁴⁾.

A partir de là, l'on mesure toute l'importance et la pertinence de l'autre hadith authentique dans lequel le Prophète (Paix et Salut sur lui) s'adresse aux jeunes en ces termes : **«O jeunes gens ! Quiconque parmi vous possède la capacité physique et les moyens financiers nécessaires au mariage, qu'il se met en ménage. Certes, le mariage contraint les regards lascifs et préserve la chasteté. Quant à celui qui n'en possède pas les moyens, qu'il jeûne, car le jeûne le protégera contre la tentation»**⁽⁵⁾.

Le Prophète (Paix et Salut sur lui) comptait beaucoup sur les jeunes et leur confiait parfois des missions difficiles. Citons à cet égard l'exemple d'Oussama Ibn

(2) Sourate Al-Qahf, verset 13.

(3) Interprétation d'Al-Qortobi, v.10, p.364. Voir aussi l'interprétation d'Al-Qasimi, v.11, p.4027.

(4) Rapporté par Boukhari et Muslim, *Allu'lu' wal marjane fima ittafaqa 3alayhi achykhaane*, v. 1, p.216.

(5) Rapporté par Boukhari et Muslim, *Mokhtassar sahih Muslim*, Al-Mandiri, p. 207, Al-Fath alkabir, Nabhani, v.3, p. 402.

Zayd, à qui le Prophète confia le commandement de l'armée qu'il a décidé de dépêcher au Levant au lendemain de la bataille de Mo'ta. Oussama avait à peine dix-sept ans, alors que l'armée comptait plusieurs grands compagnons du Prophète. Toutefois, le Prophète mourut avant que l'armée n'eut le temps de faire mouvement, et il a fallu attendre Aboubakr As-siddiq pour prendre la mission en main⁽⁶⁾.

2. Définition de la mondialisation

La mondialisation a réduit le monde à un petit village planétaire où toute action intellectuelle, culturelle ou socioéconomique se passe au vu et au su du monde entier et appelle forcément une réaction positive ou négative. En somme, toute action, quelle qu'elle soit, doit être conçue et entreprise en tenant compte de la dynamique des sociétés humaines et des mutations qui s'y opèrent sur tous les plans.

A partir de là, les plans d'éducation et d'enseignement, au même titre que les programmes d'orientation et d'information, devront prendre en compte cette réalité découlant de la mondialisation et s'y adapter.

En d'autres termes, nous devons appréhender la réalité de la mondialisation et, partant, élaborer les plans et les programmes appropriés pour y faire face, à défaut de quoi nous nous exposerons à des risques et des défis majeurs, susceptibles d'entraver la mise en place des conditions d'une vie saine et normale pour les peuples et la Oumma islamique.

Dans une étude approfondie sur la réalité de la mondialisation et les moyens d'y faire face, que j'ai présentée à la 14^{ème} session de l'Académie internationale du fiqh islamique, relevant de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), tenue du 11 au 16 janvier 2003 à Doha, capitale de l'Etat du Qatar, j'ai expliqué que les avis ne sont pas unanimes quant à l'apparition et la signification du terme «**mondialisation**». Si la majorité soutient qu'il s'agit d'un terme récent, mais dont la signification n'est pas encore suffisamment claire, bien que les manifestations du phénomène auxquelles il renvoie soient de plus en plus nombreuses, d'autres, en revanche, soulignent que le concept ne souffre d'aucune ambiguïté et que sa naissance remonte à la fin du siècle dernier, à l'époque où l'avancée technologique et le développement du savoir ont marqué de leurs empreintes tous les domaines de la vie humaine. Néanmoins, ceux-ci n'ont pu former un avis unanime quant à la signification du terme «**mondialisation**» : voudrait-il dire que le monde est devenu une seule entité, ce qui faciliterait le contact entre ses

(6) Ibn Katir, *Al-bidaya wa annihaya*, v.6, p.371.

différentes composantes, tel un petit village ? Renvoie-il à un ensemble d'idées et de principes socioéconomiques -propres à la civilisation occidentale contemporaine en général ou à une grande puissance proprement dite, en l'occurrence les Etats-Unis d'Amérique- qui ont envahi le monde et essayent de s'imposer en tant que comportement et manière de penser et d'agir ?

Certains chercheurs vont même jusqu'à soutenir que la mondialisation est un phénomène qui date de plus de cinq siècles. Certains autres affirment que le monde avait connu, dans le temps, la mondialisation arabe, la mondialisation grecque et la mondialisation romaine et que, selon cette logique, nous vivons aujourd'hui l'ère de la mondialisation européenne mais que celle-ci est, à son tour, condamnée à disparaître un jour comme celles qui l'ont précédée.⁽⁷⁾

D'autres n'hésitent pas à souligner que ce phénomène est exagéré et qu'on ne doit pas y accorder plus d'importance qu'il ne mérite. En effet, les peuples et les nations continueront à préserver leur identité et seront toujours en mesure d'affronter les dangers et de se défendre contre les menaces extérieures, et cette hégémonie exercée par la civilisation occidentale s'essouffera tôt ou tard du fait des contradictions, des défaillances et des éléments destructeurs qu'elle porte en son sein.

Un des faits notables est que la plupart des études, des conférences et des colloques qui se sont penchés sur le thème de la mondialisation n'ont traité de celle-ci que les aspects relatifs à l'hégémonie exercée par la civilisation occidentale contemporaine en général ou une grande puissance en particulier, et le danger qu'elle représente pour les particularités et les spécificités des peuples et des nations.

Ainsi, dans l'étude qu'il a présentée à la 4^{ème} Conférence générale de la Ligue du monde islamique, tenue à Makkah Al-Mokarrmah en avril 2002, feu Dr Mane' bin Hamad Al-Johani, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, estime que la définition la plus correcte, d'un point de vue islamique, de la mondialisation est celle du Dr Zanidi, qui définit celle-ci comme étant **«cette tendance et ce courant cherchant à façonner la vie des êtres humains selon les valeurs et le mode de vie occidentaux et détruire les spécificités des différentes nations, de gré ou de force»**. Dénonçant les avis qui assimilent la mondialisation à l'universalité, Dr Zanidi précise que la mondialisation cherche à imposer le modèle occidental et les valeurs occidentales même dans le mode de vie. Et

(7) Voir l'introduction des Actes de la conférence sur «les Arabes et la mondialisation», p.10 et suivantes.

d'affirmer que «la mondialisation est l'un des différents outils, qui se renouvellent sans cesse, conçus par les ennemis du monde islamique sous une forme séduisante et resplendissante pour combattre les fidèles, les détourner de leur religion, exploiter leurs richesses et dominer leur pays⁽⁸⁾. Certains, voulant être plus précis, désignent ce processus par le terme «**américanisation**», en allusion à la volonté d'imposer le modèle économique et intellectuel américain sur le monde».

Il a passé en revue les politiques et les mesures pratiques adoptées sur les plans politique, culturel, économique et médiatique afin de dominer les peuples et les nations à travers la mondialisation.

L'amalgame qui empêche toutefois la définition correcte de la mondialisation trouve son origine dans l'association faite entre le progrès scientifique et l'exploitation qu'en font les puissances occidentales pour imposer leur mode de pensée, leur culture et leurs us et coutumes aux autres peuples du monde.

De fait, bien que nous approuvions le souci du chercheur concernant la protection et la préservation de l'identité de la Oumma, nous ne partageons pas cependant sa définition de la mondialisation. En effet, nous estimons que celle-ci n'est pas plus qu'un ensemble de formules et de mécanismes dont l'objectif est de faciliter la mobilité des personnes, des biens, des idées et des cultures. Avant l'apparition de ce concept, les sociétés humaines étaient disparates et distinctes. Ces formules et ces mécanismes -entre autres, les chaînes satellitaires, l'internet, les satellites, les missiles intercontinentaux, les moyens de transport à grande vitesse, les multinationales, les groupements internationaux, les technologies de l'information et de la communication et tous types de transmissions- ont donc été l'outil pour uniformiser ces sociétés et, partant, transformer le monde en un petit village planétaire où les grandes puissances, qui contrôlent déjà une grande part des richesses des peuples et des nations, utilisent ces mécanismes pour servir leurs intérêts et diffuser leurs idées et leur culture.

L'économie est l'un des plus importants secteurs où cette hégémonie se manifeste de façon plus notable. En effet, les multinationales, après avoir réussi à supprimer les barrières douanières, à annuler le protectionnisme et à instituer la libre concurrence, ont pu contrôler la quasi-totalité de l'activité économique mondiale, causant ainsi la faillite de beaucoup d'entreprises et d'industries nationales et favorisant ainsi le contrôle par les grandes puissances de l'économie mondiale.

(8) Dr Mani' Al Johani, *Les Musulmans et les défis de la mondialisation*, p.5.

Partant de ces faits, ladite étude a conclu que la mondialisation est différente de ce que l'on appelle le nouvel ordre mondial et que les chercheurs tardent toujours à définir de façon unanime. En effet, ce concept renvoie-t-il aux organisations internationales et leur action conforme au droit, ou signifie-t-il l'affaiblissement de ces organisations et la violation des conventions internationales pour permettre à un Etat donné d'imposer son hégémonie au monde et mettre celui-ci au service de ses intérêts ? L'étude a donc démontré que le nouvel ordre mondial, selon la première conception, est acceptable dans la mesure où il traduit la nécessité de mettre en place une forme d'entente internationale basée sur le respect de la souveraineté des Etats, de leurs spécificités culturelles, de leurs valeurs et de leurs croyances, à l'image de ce qui est censé être le cas au niveau des communautés locales au sein d'un même Etat où doit prévaloir le respect entre les différentes composantes de la société, dans le cadre d'un système ayant comme objectif d'assurer le bien et le progrès de la société. Quant à la deuxième conception, l'étude a démontré qu'elle est inacceptable vu qu'elle expose la société humaine à des risques majeurs, voire à la destruction, et qu'elle permet à un seul Etat ou à un ensemble d'Etats de mettre la main sur les richesses et les potentialités des peuples et des nations et de les exploiter pour son propre compte et pour servir ses propres intérêts.

Ceci nous amène à nous nous interroger sur les raisons ayant motivé l'attribution du qualificatif «nouvel» à cet ordre mondial. Celui-ci a-t-il atteint un stade où le monde serait devant une sorte de gouvernement mondial couvrant tous les secteurs de la vie humaine ? il est clair que l'hégémonie des grandes puissances mènera le monde à une situation où même l'Organisation des Nations Unies sera à son tour sous leur contrôle. D'où l'importance pour la communauté internationale en général et les pays en développement en particulier d'adopter une position ferme devant les tentatives des grandes puissances pour imposer leur hégémonie à l'humanité et exploiter les richesses des peuples et des nations pour leurs propres intérêts.

Il est donc clair que la mondialisation est totalement différente de l'universalité qui est une caractéristique majeure de l'islam, cette religion venue apporter le salut à l'humanité tout entière. De fait, l'universalité de l'islam impose aux musulmans le devoir de diffuser leur religion et d'appeler les gens à l'embrasser. Dieu n'a-t-il pas, en effet, dit dans le Saint Coran : **«Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité»⁽⁹⁾** ; **«Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous**

(9) Sourate Saba', verset 28.

vous entreconnaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux»⁽¹⁰⁾. L'islam a donc établi des bases et des règles strictes pour gérer les relations entre les peuples et les nations, de même qu'il a expliqué de manière claire les droits dûs aux non musulmans vivant dans les sociétés islamiques.

En analysant la mondialisation, le chercheur a fait deux constats d'une extrême importance :

1. les grandes puissances tentent, de nos jours, d'exploiter toutes les opportunités possibles afin d'étendre leur hégémonie à plusieurs secteurs de la vie humaine.
2. ces puissances exploitent leur avancée technologique pour mettre au point davantage de mécanismes, de formules et de pratiques à même d'augmenter leurs capacités et aptitudes, d'un côté, et de renforcer davantage leur hégémonie sur la vie humaine de l'autre côté. C'est ainsi que le développement technologique a été mis au service des visées hégémoniques de ces puissances.

Cette analyse de la mondialisation, telle que présentée dans l'étude, rompt tout lien entre les mécanismes, les formules et les outils de la mondialisation et les contenus, les philosophies et les idées qu'elle véhicule et dont elle facilite la diffusion dans les quatre coins du globe. Ceci veut dire que l'imposition de ces contenus, philosophies et idées ne peut se faire indépendamment desdits outils, moyens et formules.

D'un autre côté, il apparaît clairement que les autres forces culturelles, intellectuelles et civilisationnelles hostiles à la mondialisation ont commencé à prendre conscience de l'importance et des énormes opportunités qu'offrent ces outils. C'est ainsi que l'on a commencé à voir de plus en plus de sites web islamiques sur la toile mondiale. De même, les chaînes satellitaires islamiques se sont multipliées et essayent tant bien que mal de jouer leur rôle dans la lutte contre la vague de la civilisation occidentale contemporaine. Mais ces efforts demeurent insuffisants et nécessitent l'appropriation de la technologie dans le monde arabo-islamique afin de favoriser les initiatives locales créatives visant à faire face à la déferlante de la mondialisation et les tendances hégémoniques.

Même au niveau de la mobilité des marchandises dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce et de la suprématie des biens et services produits par les pays occidentaux avancés, il est à noter que certaines industries arabo-islamiques ont commencé à s'imposer au niveau international à travers

(10) Sourate Al-Hujurat, verset 13.

l'exportation. Dans la même lignée, les pays arabo-islamiques ont commencé à se fédérer dans le cadre de groupements économiques, et des zones franches se multiplient partout dans les pays du monde islamique et les pays en développement, ce qui prouve que les possibilités de concurrence avec les pays occidentaux sont bien réelles et qu'il suffit juste, pour cela, de consentir les efforts nécessaires.

De fait, il s'agit là d'un défi qui interpelle les dirigeants du monde arabo-islamique, lesquels devront assumer d'énormes responsabilités à deux niveaux importants :

1. immuniser les générations actuelles et montantes de la Oumma et mieux les outiller pour faire face aux défis de la mondialisation occidentale. Il s'agit là d'une mission qui exige d'immenses efforts, notamment dans les domaines de l'enseignement, l'éducation, l'information et la culture, afin de façonner la personnalité islamique moderne de façon à la rendre apte à relever les différents défis avec sagesse et détermination, en adoptant le juste-milieu et la modération et en alliant science et foi, authenticité et modernité, attachement aux constantes de la Oumma et ouverture sur les progrès de l'époque.
2. s'imprégner de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat dans le comportement à adopter vis-à-vis de la mondialisation. En effet, ce phénomène doit être appréhendé suivant une approche globale qui s'adresse à la société islamique moderne de la façon et avec le langage qu'elle comprend le mieux, loin de toute improvisation. Il s'agit aussi de se fixer des objectifs scientifiques et économiques à atteindre, en veillant à mettre à disposition les moyens qu'il faut pour cela, d'autant que la Oumma dispose de ressources aussi riches que diversifiées, qui devraient lui permettre, surtout en présence d'une volonté sincère et d'une détermination sans faille, de réaliser ses ambitions les plus grandes et les plus légitimes.

D'aucuns diront que ces propos demeurent des vœux pieux devant la performance matérielle occidentale et devant l'étendue de la dépendance du monde islamique vis-à-vis de l'Occident. De fait, ceci est vrai tant que l'on continue à parler et à théoriser à l'infini. Mais, le jour où l'on décide de passer à l'acte et où l'on commence à mettre au point des plans et des programmes bien ficelés, il est certain que le Tout-puissant nous accordera succès. Notre religion peut jouer un rôle de première importance dans l'éducation, la préparation et la motivation des musulmans afin qu'ils puissent réaliser une renaissance islamique à même d'ouvrir devant la Oumma les perspectives du progrès et du développement. Ceci prouve que les plans et les programmes d'éducation, d'information et d'orientation face aux dangers de la mondialisation ne sont pas des projets utopiques ou impossibles à

réaliser, tant s'en faut. Mieux encore, les opportunités que recèle la mondialisation elle-même sont susceptibles de garantir le succès de ces plans et programmes, pour peu qu'ils soient bien étudiés et bien conçus par les décideurs du monde islamique.

Cet objectif est d'autant plus réalisable qu'il y a eu des cas où des efforts, quoi que modestes et sporadiques, ont porté leurs fruits et ont permis, dans une certaine mesure, à la Oumma de préserver son identité et son patrimoine, voire influencer le cours des choses. En voici d'ailleurs quelques exemples cités dans l'étude en question :

1. préserver l'identité de beaucoup de musulmans dans les sociétés islamiques modernes en dépit de tous les défis auxquels ils font face et de l'invasion culturelle dont ils font l'objet, notamment par l'intermédiaire de certains moyens d'information qui propagent l'immoralité et la dépravation.
2. influencer sur beaucoup de citoyens occidentaux en dépit du confort matériel dont ils jouissent. Cette influence a même été, dans certains cas, grande au point d'amener certains d'entre eux à se convertir à l'islam et à en devenir de fervents défenseurs.
3. favoriser l'apparition, y compris dans les pays occidentaux développés, de plusieurs formations et courants sociaux et intellectuels qui se déclarent ouvertement hostiles à toutes formes d'hégémonie, de domination et d'exploitation des peuples et des nations.
4. un certain nombre de pays islamiques ont pu accomplir des réalisations distinguées dans plusieurs domaines scientifiques, ce qui prouve que la renaissance et le développement sont possibles chaque fois que les moyens sont mobilisés et que la volonté est présente.
5. dans le domaine social, à titre d'exemple, des tentatives ont eu lieu pour imposer à la société humaine des concepts et des visions contraires aux enseignements de la religion et aux principes moraux, notamment dans le domaine de la famille et de la relation entre l'homme et la femme. Mais la résistance farouche des gens de la foi a mis en échec les plans machiavéliques internationaux visant à désintégrer la famille et propager l'immoralité. En effet, les intellectuels musulmans et les représentants d'un certain nombre d'églises occidentales ont dénoncé ces abus et ces dépassements dans les conférences sur la population au Caire et à Pékin et ont réussi à inclure explicitement leur position dans les documents de ces conférences, à savoir que les recommandations de ces conférences sont acceptables et applicables tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les

croyances et les certitudes des pays et des sociétés. Il n'en demeure pas moins que les réalisations sont très limitées et que les efforts dans ce sens laissent à désirer.

L'étude a conclu que la mondialisation a, certes, ses avantages, mais aussi que ses inconvénients sont innombrables. Pour les avantages, il faut reconnaître que la mondialisation a joué un rôle des plus louables dans la diffusion de la connaissance et du savoir, la réalisation du progrès technologique, la facilitation des contacts entre les gens, la diffusion des idées, des connaissances et des programmes éducatifs, d'information et d'orientation. Mais, de l'autre côté, elle favorise la diffusion de l'immoralité et ouvre la voie devant le contrôle par les forces occidentales des richesses et des ressources des peuples et des nations et l'atteinte à la souveraineté des Etats. Aussi, il nous importe de veiller à tirer profit des bienfaits de la mondialisation et à lutter contre ses inconvénients, le tout selon un plan pratique et global, à même de mobiliser toutes les forces et toutes les potentialités afin de construire une personnalité islamique créative, entreprenante et suffisamment outillée pour affronter toutes formes de domination et d'exploitation et réaliser la prospérité et le développement de l'humanité tout entière.

A la lumière de cette étude sur la mondialisation que j'ai présentée à l'Académie internationale du Fiqh islamique, et sur la base d'autres études présentées à l'Académie, celle-ci a rendu sa décision n°134 (14/8) relative au nouvel ordre mondial, à la mondialisation et aux groupements régionaux. Dans le préambule de la décision, on peut lire que : **«De par sa forme et ses manifestations, la mondialisation signifie la mobilité des idées et des marchandises et la disparition des barrières entre les peuples, tant et si bien que le monde est devenu un petit village planétaire en raison du développement technologique moderne et des diverses formes d'organisation des relations internationales, notamment les groupements régionaux internationaux, l'Organisation mondiale du commerce et les multinationales. Parallèlement, les grandes puissances et les grands acteurs et décideurs internationaux ont exploité ces nouvelles opportunités pour leur propre intérêt, ce qui leur a permis d'exercer leur contrôle et d'asseoir leur hégémonie sur la plupart des secteurs de la vie humaine. En outre, ces puissances ont pris le soin de s'approprier les fruits du développement technologique afin de mettre au point de plus en plus de mécanismes et de formules à même de leur permettre, d'une part, de développer leurs aptitudes et, d'autre part, de renforcer leur domination et leur hégémonie sur tous les secteurs de la vie humaine».**

«Dans le sillage de la mondialisation s'inscrit ce qui est communément appelé "le nouvel ordre mondial", fondé sur les organisations internationales et les conférences mondiales dans lesquelles sont examinées et débattues différentes questions d'ordre éducatif, économique, social, démographique et environnemental. Toutefois, toutes ces questions sont traitées selon la vision occidentale dont le souci majeur est de préserver, avant tout, les intérêts des grandes puissances et diffuser les principes de la civilisation matérielle occidentale moderne», peut-on encore lire dans le texte de la décision.

«Ainsi définie, la mondialisation représente un défi pour la Oumma islamique, laquelle est investie d'un message divin et se prévaut d'une glorieuse civilisation qui a apporté le bien et le bonheur à l'Homme. Cette situation interpelle les ulémas, les politiciens, les penseurs et les dirigeants de la Oumma islamique qui doivent assumer d'énormes responsabilités et consentir de grands efforts dans les domaines politique, culturel, éducatif, économique et informationnel afin de réaliser une renaissance islamique globale à même d'ouvrir les perspectives de développement et de progrès devant la Oumma», poursuit la décision.

Ceci se manifeste à travers deux actions principales :

Premièrement : Immuniser des générations de la Oumma pour qu'ils puissent faire face aux défis d'une mondialisation moderne à tendance occidentale, ce qui nécessite de grands efforts pour construire une personnalité islamique contemporaine capable de réagir à cette déferlante en connaissance de cause et sur la base d'un islam modéré et équilibré. Il s'agit en effet de concilier science et foi, tradition et modernité et d'adhérer aux constantes tout en s'ouvrant sur le monde moderne. Pour ce faire, force est d'accorder un intérêt suprême aux programmes d'éducation et d'enseignement, notamment à travers le renforcement des matières religieuses et le refus de toute intervention de la part des puissances étrangères.

Deuxièmement : Maîtriser l'usage des outils de la mondialisation et de ses mécanismes en adoptant des plans globaux qui s'adressent aux sociétés humaines contemporaines, de manière intelligible et avec une langue claire, loin de toute improvisation et de toute superficialité, en englobant tous les domaines de la pensée, de la culture et de l'information. Le but de cette démarche est d'aller vers plus de créativité et réussir dans les domaines scientifiques et économiques afin d'assurer une vie digne à tout individu dans la société.

Ensuite, l'Académie du fiqh a formulé un ensemble de recommandations qui s'inscrivent dans une perspective large visant à réaliser la renaissance

islamique globale, une renaissance qui propulse la Oumma vers le progrès et la prospérité. Cela constituera une importante avancée vers un engagement islamique conscient qui protège les différentes générations de la Oumma contre les dangers de la mondialisation. L'Académie a, en outre, affirmé que ces résolutions rentrent dans le cadre des plans globaux requis et part du principe que l'islam est une religion pratique qui vise le bien et le bonheur des gens ici-bas et dans l'au-delà. L'islam est le sceau des religions et Dieu n'accepte aucune autre religion hormis l'islam. Abondant dans le sens du présent article, les principales recommandations formulées à partir de la décision rendue par l'Académie du fiqh se déclinent comme suit :

1. Faire connaître l'universalité de l'islam et les solutions qu'il apporte aux problèmes humains conformément à une méthode scientifique et objective.
2. Œuvrer au perfectionnement des compétences scientifiques et technologiques des pays islamiques et s'atteler sérieusement à l'acquisition des technologies modernes.
3. Œuvrer au renforcement des relations entre les peuples islamiques et réaliser l'unité des rangs des musulmans face aux différents défis.
4. Insister sur les éléments d'authenticité et de modernité dans le discours islamique de manière à rendre les musulmans plus conscients et faire connaître les positions islamiques à la communauté humaine en se fondant sur le message de cette religion, le but étant le bien et le progrès de l'humanité, loin de toute surenchère et de tout extrémisme d'une part, de toute insuffisance et de tout relâchement d'autre part.
5. Œuvrer à la consécration des principes de l'ijtihad dans les établissements d'enseignement de la loi islamique et dans les universités, les facultés, les instituts, les conseils de l'ifta et les académies du fiqh afin que la Oumma puisse être capable de faire face aux problèmes nouveaux d'un point de vue légal et global pour proposer des solutions adéquates.
6. Tirer avantage des outils médiatiques modernes afin de présenter l'aspect rationnel de l'islam et mettre en relief l'image rayonnante de cette religion, notamment à travers les chaînes satellitaires et le réseau internet.
7. Etablir impérativement une coordination entre les Etats islamiques et les organisations bénévoles lors de la participation aux conférences internationales pour mettre en avant les positions islamiques distinguées et protéger l'humanité contre les dangers qui menacent le développement de l'humanité.

Troisièmement : les dangers et les défis de la mondialisation :

La protection des jeunes contre les dangers de la mondialisation est une obligation nationale et un devoir éducatif dicté par l'impératif de construire un homme de qualité, utile à sa société.

Les dangers de la mondialisation peuvent se résumer comme suit :

1. L'égarement intellectuel à travers l'invasion intellectuelle qui met en doute les principes, les valeurs et les piliers de l'islam à travers les différents médias, en particulier à travers l'internet et les chaînes satellitaires ; les tentatives de déformation de l'image de l'islam dans les esprits des générations de la Oumma vise à ébranler la foi des musulmans et endiguer l'expansion de l'islam auprès des gens, sous prétexte d'en contrecarrer les dangers.
2. La corruption et le relâchement des mœurs à cause de la poursuite des plaisirs d'ici-bas, contenant ainsi les énergies et favorisant la propagation de maladies, notamment les maladies sexuellement transmissibles, en plus de la diffusion de l'homosexualité, des drogues, des crimes et de bien d'autres maladies de la civilisation contemporaine. Dieu dit : **«Ceux qui se laissent dominer par leurs passions veulent vous entraîner sur une pente dangereuse»**.⁽¹¹⁾ Dieu dit encore : **«La corruption est apparue sur la terre et dans la mer du fait des agissements des hommes. Dieu leur fera expier une partie de leurs péchés, afin qu'ils reviennent peut-être de leurs erreurs»**.⁽¹²⁾
3. L'adhésion aux idées importées comme la modernité qui veut occulter la culture, l'histoire et le patrimoine de la Oumma sans conscience ni discernement et l'adoption des idées laïques qui sont hostiles à la religion et à ses valeurs. Ces idées sont dangereuses car elles prennent le contrepied de la culture de la Oumma et de sa civilisation sous prétexte de la marche vers le développement et la réforme, ce qui remet en cause l'appartenance sincère des jeunes à leurs patries et leur Oumma. D'où la nécessité de fournir des efforts intellectuels qui clarifient notre position vis-à-vis des idées de la modernité, une position qui repose sur l'accueil favorable de toute idée qui ne se contredit pas avec les préceptes de l'islam et de ses règles immuables, la base étant l'adhésion indéfectible aux constantes

(11) Sourate An-Nissa, verset 27

(12) Sourate Ar-Roum, verset 41

tout en s'ouvrant sur les moyens modernes qui enrichissent l'humanité et favorisent le progrès et le développement. En plus, ces efforts intellectuels doivent montrer que l'islam appelle à l'intérêt pour toute œuvre scientifique et que le progrès scientifique ne s'oppose pas aux vérités de la foi et de l'islam, bien au contraire la science est légalement requise et sert à approfondir la foi en Dieu Tout Puissant sans s'y opposer ni de près ni de loin..Dieu a dit : **«Nous continuerons à leur montrer Nos signes, aussi bien dans l'Univers qu'en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent que ce Coran est bien la Vérité»**⁽¹³⁾ le Très-Haut dit aussi : **«Il est ainsi des signes sur la Terre pour ceux qui croient avec certitude. Et il en est aussi en vous-mêmes. N'en êtes-vous donc pas conscients?»**.⁽¹⁴⁾

4. Certaines réactions adoptées par certaines franges de la Oumma vont dans le sens du repli sur soi et de la léthargie sous prétexte de protéger l'identité et de s'attacher au passé, sans faire de distinction entre l'authenticité et l'urgent, le bon et le mauvais, l'utile et le nuisible. Les phénomènes de dépravation et d'extrémisme dans certains aspects de la mondialisation pourrait pousser les jeunes à se replier sur eux-mêmes pour soit disant défendre l'identité et le patrimoine. Le fait est que la religion refuse le repli sur soi et appelle à l'ouverture positive sur la vie et le monde. Cette ouverture revêt plusieurs aspects : une relation de bénédiction et un acte de générosité du Très Haut et non pas une relation d'inimitié et de lutte. Dieu Dit : **«Ne voyez-vous pas que Dieu a mis à votre service tout ce qui est dans les Cieux et sur la Terre, et qu'Il vous a prodigué Ses bienfaits aussi bien apparents que cachés?»**⁽¹⁵⁾. Dieu dit aussi : **«Dis : «Qui a déclaré illicites les parures et les mets succulents dont Dieu a gratifié Ses serviteurs?»**.⁽¹⁶⁾

De plus, le musulman veille à l'observation des principes de coopération et de solidarité et l'assistance aux enfants de la société. Il ne se dissocie pas et ne s'éloigne pas de gens. Bien plus, il est un partenaire actif dans la société et la Oumma. Les textes légaux qui appellent à l'adoption de cette attitude sont bien connus.

5. Les réactions de certains groupes qui adoptent des idées extrémistes et fanatiques, et versent dans ce qu'on appelle ces jours-ci **«terrorisme»**. Or, la diffusion de ces idées d'extrémisme et de terrorisme entre les musulmans est un phénomène auquel aspirent les ennemis de l'islam dans le cadre de

(13) (13) Sourate Fussilat, versets 53

(14) Sourate Ad-Dâriât, versets 20-21

(15) Sourate Luqmân, verset 20

(16) Sourate Al-A'râf, verset 32

leur action soutenue pour la déformation de l'image de cette religion et mettre en avant des pratiques erronées commises en son nom. Ainsi, plusieurs outils de la mondialisation diffusent la pensée extrémiste et appellent à la consacrer à travers des pratiques inadmissibles. Ceci nécessite de grands efforts pour immuniser les jeunes contre ces appels destructifs dans le cadre d'une sensibilisation engagée et d'un éclairage sage qui sont de nature à protéger la jeunesse contre la violence, l'extrémisme et les écarts de conduite qui leur sont nuisibles et qui portent préjudice à leur religion, à leurs nations et à leur Oumma.

J'avais présenté une étude sur la position de l'islam par rapport à l'extrémisme, et au fanatisme et à ce que l'on appelle aujourd'hui «**terrorisme**». Dans cette étude, j'ai abordé cette question et j'ai montré les réactions pratiques aux idées d'extrémisme et de terrorisme. J'ai, en outre, présenté un ensemble de recommandations à la septième conférence de l'Académie internationale du fiqh islamique qui s'est tenue à Amman, Royaume Hachémite de Jordanie, du 28 Joumada I au 2 Joumada II 1427 (24-28 juin 2006). Avec d'autres études, elle a incité l'Académie à prendre une décision importante concernant l'extrémisme, le fanatisme et le terrorisme. Il convient de s'y référer pour son importance et pour son caractère global.

Dans le présent article, il est nécessaire de s'attarder quelque peu sur les conditions qui exacerbent les dangers de la mondialisation pour la jeunesse de la Oumma, compte tenu de la conjoncture contemporaine. Parmi ces conditions, citons :

1. L'ignorance qui frappe de larges franges de la Oumma concernant les préceptes, les objectifs et les fins de la religion dans la société humaine.

Le fait est que cette ignorance est ce qui permet à la mondialisation d'être menaçante pour les générations de la Oumma, ce qui exige de grands efforts pour faire connaître de manière consciente les préceptes de la religion. C'est ce qui sera éclairé plus loin dans cet article. En effet, priver les générations montantes de cette connaissance c'est comme laisser un verre vide qui peut être rempli avec n'importe quel liquide, même avec du poison. Ainsi, faire connaître la véritable image de cette religion à travers des programmes éducatifs et pédagogiques et à travers les différents médias est la meilleure immunisation de la Oumma contre les aspects dangereux de la mondialisation.

2. L'oisiveté : le sentiment d'oisiveté et la répugnance à fournir des efforts pour des actions utiles est une véritable calamité. Car ceci peut pousser à la délinquance intellectuelle, à des troubles psychiques et à d'autres mauvaises

actions. Il est donc indispensable de prévoir des activités utiles et des programmes bien étudiés pour meubler le temps libre des jeunes, les écouter et communiquer avec eux par le langage qu'ils comprennent. C'est ici qu'intervient le rôle de l'orientation religieuse, laquelle peut jouer un rôle primordial pour stimuler les jeunes et exploiter leur potentiel, tout en tirant profit des avantages qu'offrent la modernité, en les exploitant de manière utile dans les programmes et les activités de la jeunesse. Le Prophète (PSL) a attiré l'attention sur l'importance de mettre à contribution les potentialités disponibles et de profiter du temps libre pour les exploiter dans le bien des individus et des collectivités. Le Prophète dit à ce propos : **«Deux biens ne sont pas appréciés à leur juste valeur par beaucoup de gens : la santé et le temps libre»**. ainsi, éducateurs et orienteurs pédagogiques ne doivent épargner aucun effort pour se rendre utile dans ce domaine. Les programmes consacrés à l'environnement et aux activités sociales, culturelles et sportives doivent prévaloir dans le cadre de la complémentarité consciente du corps, de la raison et de l'esprit.

3. La pauvreté et la dureté des conditions de vie : ces conditions sont exploitées de manière indigne dans nos sociétés contemporaines. C'est pour cette raison que l'on doit tout faire pour assurer une vie digne à chaque individu dans nos programmes économiques et de développement en offrant des opportunités d'emploi, en luttant contre le chômage et en multipliant les programmes de formation. Le domaine est ici vaste et mérite un débat plus large avec les spécialistes du développement global.

IV. Les moyens de lutte et la manière d'immuniser et de protéger la jeunesse :

Il est clair que les plans conçus pour faire face à ces dangers et aux conditions qui les rendent plus graves doivent mettre en œuvre tous les moyens possibles. Pour ce faire, il est impératif de mettre à contribution la famille, l'école, les médias et les multiples acteurs sociaux, sans négliger les programmes d'orientation religieuse dans les mosquées et autres lieux.

Concernant les défis et les dangers de la mondialisation, un forum a été tenu à Doha sous le thème : «les chaînes satellitaires et les problèmes des valeurs et de la morale auxquels fait face la jeunesse du Golfe : une campagne médiatique pour lutter contre les chaînes immorales». Ce forum a été couronné par la Déclaration de Doha qui a formulé vingt recommandations dans ce domaine et dans les domaines connexes. En tête de ces recommandations, une recommandation qui : **«appelle le Secrétariat général du Conseil de la Coopération du Golfe à assurer le suivi de l'initiative adoptée par le forum en lançant une campagne médiatique au**

niveau des pays du Golfe pour faire face aux chaînes satellitaires immorales et faire face aux défis moraux qui touchent les jeunes et les enfants dans la société du Golfe». Le Forum a invité à ne pas laisser certaines chaînes satellites qui, en déviant de leur vocation scientifique et pédagogique, détruisent les fondements moraux et sociaux de nos sociétés. Par conséquent, il convient d'établir un juste équilibre entre, d'une part, la liberté d'émission par satellite, la responsabilité sociale, la liberté d'informer et le droit d'émission satellitaire et, d'autre part, la protection des valeurs morales de la société, de manière à ne pas détruire la jeunesse des points de vue moral et matériel. Le forum a également appelé à la promotion du rôle de la famille, des responsables pédagogiques et éducatives compétentes et des institutions de la société civile dans la protection de la sécurité culturelle, sociale et économique de la jeunesse et de la protéger contre les mauvaises influences des programmes émis via satellite. Le forum a, par ailleurs, appelé à accorder davantage d'intérêt aux programmes qui reflètent les valeurs et la morale, et attiré l'attention sur l'importance de mettre en place un système médiatique international qui consacre les valeurs humaines universelles⁽¹⁷⁾.

L'immunisation de la jeunesse est un processus global qui s'appuie sur une construction éducative intégrée et qui doit tenir compte des dimensions spirituelles, intellectuelles et corporelles sans perdre de vue l'aspect intégré de l'identité humaine. Cette démarche s'inscrit dans un cadre destiné à éviter l'égarement intellectuel, l'exploitation du temps libre. A cet égard, il faut tirer profit des aspects positifs de notre époque de manière à assimiler toutes les possibilités et mettre en œuvre toutes les énergies disponibles au profit des jeunes, en offrant les conditions d'une vie digne pour eux et leur famille, à travers des plans bien étudiés et des programmes mis en œuvre par des établissements spécialisés qui bénéficient du soutien continu et du financement nécessaire.

V. L'importance de l'éducation et de la culture religieuse dans la lutte contre les dangers de la mondialisation :

Il faut attirer l'attention ici sur le fait que l'éducation et la culture religieuses reçues par les jeunes à travers l'éducation, l'enseignement et à travers la famille et les différents médias, sont fondamentales dans la formation d'une personnalité équilibrée. D'où l'importance de s'intéresser à cette culture et d'en rehausser la qualité afin de doter l'individu d'une personnalité distinguée, celle que nous appelons tous de nos vœux.

(17) Pour la présentation et les recommandations de ce forum, voir le quotidien Al-Hayat, numéro du 15/1/2008.

C'est de là que vient l'intérêt pour les programmes éducatifs et d'enseignement en général, et pour les programmes de l'éducation et de la culture religieuse en particulier. On a commencé à parler d'un discours islamique contemporain et d'une presse islamique contemporaine comme on a commencé à parler de l'importance de former des oulémas et des prédicateurs pour s'attacher aux constantes et préserver notre identité tout en s'ouvrant sur l'époque actuelle.

J'avais présenté une étude assez globale sur le développement des moyens de la Daawa islamique et de ses modes dans la société contemporaine à la treizième session de la réunion de la commission de coordination de l'action islamique commune, relevant de l'Organisation de la Conférence islamique, sur invitation de la Ligue du Monde islamique à Makkah Al Mukarramah du 19 au 22 mai 2003.

J'ai montré dans cette étude la nature de la société humaine contemporaine, et j'ai précisé que ce que l'on entend par société humaine c'est un ensemble d'individus, de collectivités et d'entités humaines qui vivent sur cette terre, y compris les tribus, les peuples et les nations, qu'il s'agisse d'entités indépendantes ou non. C'est de ces individus que le Tout-Puissant fait allusion quand il dit : **«Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux»**.⁽¹⁸⁾ Dieu dit encore : **«Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité»**.⁽¹⁹⁾ Ce sont eux qui forment la société humaine et c'est à eux que s'adresse le message divin. On n'entend pas par société uniquement ceux qui la composent mais on entend par là des collectivités qui ont leurs conditions de vie, leurs habitudes, leur statut intellectuel, culturel, politique et social. En effet, chaque société possède sa personnalité propre, mais il est clair que le discours religieux s'adresse aux gens qui forment la société, sachant que les sociétés diffèrent les unes des autres en termes de composantes différentes et de spécificités. Aussi, est-il nécessaire que le discours soit différent d'une société à une autre en fonction de la situation de chaque société.

La société contemporaine s'entend de la société humaine contemporaine, avec tout ce qu'elle englobe en termes de spécificités, de composantes et de circonstances qui la distinguent des autres sociétés.

Certes, cette société a atteint un important degré de développement dans certains domaines, mais elle a accusé des faiblesses dans d'autres domaines. C'est ce

(18) Sourate Al-Hujurat, verset 13

(19) Sourate Saba', verset 28

qui explique sa différence en termes de spécificités, de relations et d'intérêts avec les sociétés humaines précédentes. C'est une société avancée qui a réalisé un développement extraordinaire, ce qui a eu un profond impact sur certains aspects de la vie humaine, déterminant ainsi son mode d'existence et ses valeurs. Les connaissances humaines se sont ainsi démultipliées, des principes et des idées qui n'existaient pas dans les sociétés précédentes sont devenues le moteur des sociétés modernes : le progrès technologique qui a couvert plusieurs aspects de la vie, la connaissance humaine qui a évolué à tous les niveaux, notamment sur les plans du discours, de la communication et de la transmission des connaissances. De plus, la société contemporaine se distingue par le vaste espace consacré aux droits de l'homme et à ses libertés, le développement des relations entre individus, la formation de la famille et des relations entre Etats. Elle a également des zones d'ombre comme la menace qui pèse sur les us et coutumes des individus et des collectivités, la résurgence de nouveaux modes d'existence qui sont sorties des usages auxquels l'humanité s'est habituée et conformée pendant plusieurs siècles que ce soit au sein du même Etat ou entre Etats. Cette situation a causé dans la société plusieurs maux organiques, psychologiques et sociaux à nuls autres pareils dans l'histoire de l'humanité. Or, la mondialisation est un trait distinctif de cette société. C'est ce qui rend le discours islamique de cette société délicat au point de nécessiter de grands efforts pour développer les moyens et les approches qui le soutiennent. De fait, c'est ce que j'avais abordé en détail dans l'étude susmentionnée. En effet, j'ai précisé à la lumière de ces changements qu'il était nécessaire de revoir les programmes de formation des prédicateurs et des programmes de prédication dans les sociétés humaines contemporaines, à travers des équipes de travail qualifiées qui s'attèleront à l'analyse de ce phénomène et voir son influence sur le mouvement de la société et ses intérêts. En effet, ces programmes de formation doivent analyser ces influences une par une et mettre en place une stratégie prédictive contemporaine qui prend en compte les changements et conçoit les moyens de les traiter et d'analyser leur impact sur la société humaine contemporaine. A la tête de ces démarches, il convient de réactiver l'institution de l'ijtihad afin de faire face aux questions d'actualité dans des domaines aussi divers que la médecine, l'économie, la société et bien d'autres. Nous en avons absolument besoin, tant et si bien qu'il faut développer nos potentialités à travers nos établissements pédagogiques et à travers la promotion du travail collectif qui offre de grandes possibilités dans ce domaine⁽²⁰⁾.

(20) Voir la communication intitulée : *«la vérité de l'ijtihad et son rôle dans l'édification islamique»*, présentée au colloque sur l'ijtihad en islam. Ce colloque a été organisé par l'Académie royale des études sur la civilisation islamique, Fondation Al Al-Bayt, Sultanat d'Oman, Actes de colloque, 1419 H/1991, pp. 226-246.

Il est également nécessaire de s'intéresser aux établissements médiatiques pour faire face aux campagnes hostiles qui sont menées contre l'islam ces jours-ci. De même qu'il faut s'intéresser à l'unité des musulmans, approfondir les relations de coopération et de complémentarité entre eux, ce qui confirme notre besoin d'un mode de prédication nouveau pour la Oumma, un mode qui unit au lieu de désunir, qui mobilise les énergies et les forces au lieu de les disperser. Pour cela, les responsables de l'appel islamique devraient tenir des colloques sur le dialogue islamique : le dialogue pour le rapprochement entre les madhahib islamiques, la mobilisation de la Oumma et l'unité des rangs pour faire face aux défis et aux dangers qui menacent la Oumma, surtout que les relations internationales se fondent aujourd'hui sur les grands blocs politiques, économiques et militaires. Ce rapprochement entre les différentes catégories de la Oumma sert les intérêts suprêmes de celle-ci dans une conjoncture aussi délicate. En effet, nous avons absolument besoin d'approfondir les principes communs afin d'établir des relations de coopération de manière plus globale et plus profonde, le renforcement de la foi, fondement de notre union et de notre unité. La complémentarité et la solidarité de la Oumma est donc un besoin fondamental pour réaliser sa stabilité et sa force, construire son identité et la mettre sur le chemin du progrès.

Le présent article insiste sur le fait que les normes de développement des moyens de prédication et de ses modes dans la société contemporaine. Il s'agit d'un ensemble de principes et de fondements qu'il faut respecter dans les processus de développement. Ces normes se déclinent comme suit :

1. Adopter un mode de prédication qui vise à faciliter au lieu de compliquer l'existence des individus et susciter leur peur ; utiliser la sagesse et le bon exemple en se gardant d'offenser ses interlocuteurs. En effet, comment un prédicateur peut-il réussir s'il éprouve de l'inimitié pour son interlocuteur en mettant des obstacles entre eux ? tous les textes corroborent ce principe. Le meilleur exemple en est le verset coranique suivant : **«Appelle à la Voie de ton Seigneur avec sagesse et par de persuasives exhortations. Sois modéré dans ta discussion avec eux»⁽²¹⁾** et ce hadith du prophète (PSL) : **«Rendez les choses faciles et ne les compliquez pas, prévenez-les de la bonne nouvelle mais ne les faites pas fuir»⁽²²⁾**.

(21) Sourate An-Nahl, verset 125.

(22) Rapporté par Al-Boukhari, Muslim et Ahmad.

2. Bien comprendre la méthode de l'appel à l'islam et être conscient de la réalité sociale sous toutes ses dimensions, s'adapter aux conditions et aux moyens disponibles en déterminant les priorités et en insistant sur les aspects positifs. Cela nous amène à un point d'extrême importance : celui d'éviter la confusion entre les moyens et les fins. Mais c'est là un sujet qui demande d'être traité de manière indépendante.
3. S'intéresser aux méthodes de prédication indirecte, donner des exemples pratiques et des solutions réalistes aux problèmes quotidiens et s'adresser à chaque catégorie de la société en fonction de ses centres d'intérêt.
4. Utiliser tous les moyens offerts par les mass médias, télévision, radio, cinéma, vidéo, journaux, revues, etc... dans la prédication de manière à toucher le téléspectateur.

L'étude a montré les raisons pour lesquels il est nécessaire de développer les méthodes de prédication, d'en diversifier les moyens et de fournir tous les efforts possibles pour réaliser ses objectifs dans la communauté humaine. J'ai également montré les effets de cette approche sur l'orientation des jeunes. D'où les considérations suivantes :

1. Il est nécessaire d'élargir le cercle de l'orientation islamique pour qu'il puisse englober tous les enfants de la société, car l'établissement d'une société forte nécessite de s'intéresser à l'ensemble de ses enfants, en tête desquels la jeunesse, pour que leurs efforts soient concertés et pour qu'ils passent à l'action sans divergence ni conflits. Ceci appelle l'utilisation de moyens modernes pour profiter à tous les individus de la société.
2. Dans ce contexte, l'étude a montré que l'évolution rapide de nos sociétés vers le développement et le progrès, l'annonce de plans et de programmes de développement, nécessitent d'accorder un véritable intérêt aux valeurs religieuses et morales pour ne pas sombrer dans une tendance matérialiste pure. Il faut ainsi être parfaitement conscient des problèmes engendrés par cette tendance et de ses effets destructeurs sur la société humaine, ce qui confirme la nécessité d'assortir l'éducation et l'orientation islamiques aux plans de développement économique et social, de sorte à favoriser le développement global sans dégâts collatéraux qui pourraient menacer les valeurs de la société et sa morale et provoquer la mise en panne des plans et des programmes de développement eux-mêmes.
3. Comme l'a montré l'étude, l'établissement d'une société islamique forte et vertueuse nécessite d'accorder à l'homme l'attention qu'il mérite, sans

négliger les différents aspects de la personnalité humaine afin de lui permettre de se développer de manière cohérente et globale. Ceci doit être pris en considération car c'est actuellement la meilleure façon de traiter la personnalité humaine sous ses différents aspects, et conformément à des programmes bien étudiés.

4. L'étude a insisté sur la nécessité de protéger la Oumma à travers ses générations de l'invasion intellectuelle et culturelle qui vise à détruire la personnalité islamique et déstabiliser la société islamique. En effet, laisser certaines catégories de la société en proie aux idées importées, menace l'indépendance de la Oumma et son identité et met en danger sa sécurité et sa stabilité. Cela nécessite la connaissance de ces idées et y faire face par des moyens modernes.
5. La privation des différentes franges de la société de l'orientation islamique engendre la négligence de l'intérêt général, ce qui se répercute négativement sur le progrès de la société, plombe les plans de développement et provoque des abus des biens publics et l'absence de sincérité et d'intégrité dans les différents métiers et professions. L'homme qui a grandi à la lumière de l'orientation islamique sauvegarde les intérêts de la Oumma et s'attache à sa civilisation et à son patrimoine, s'acquitte consciencieusement de son travail, défend sa patrie, ne trahit pas et sauvegarde les intérêts des autres comme ses propres intérêts, voire plus. Le prophète (PSL) a dit : **«Nul d'entre vous n'a la vraie foi s'il ne désire pas pour son prochain ce qu'il désire pour lui-même»**⁽²³⁾.

Tout cela nous pousse à donner l'extrême priorité à la prédication et à l'orientation islamiques, nous incite à développer ses modes et moderniser ses méthodes car grandes sont les responsabilités qui nous incombent en la matière.

Il est clair que la voie vers l'islam et la conservation de la foi revient à ne ménager aucun effort pour en faire connaître les principes et les vérités en utilisant une méthode qui s'adresse à la raison et à l'esprit par une langue simple et une approche persuasive. Cela demande que l'on oeuvre, conformément à des études scientifiques de qualité, à mettre en place des plans et des programmes à même de réaliser cet objectif en mettant à profit tout ce que les études modernes ont présenté à cet effet.

(23) Rapporté par Al-Boukhari, Muslim et Ahmad, *Al Fath Al Kabir*, Tome 3, p. 351.

L'étude s'est également intéressée à montrer les phases qui ont été franchies dans le domaine du développement des méthodes de prédication. Elle a montré qu'au cours des dernières années, des opérations de développement et de modernisation ont eu lieu dans les domaines de la prédication et de l'orientation islamiques. Ainsi, on a créé des associations, des clubs, des centres et des institutions qui travaillent dans ces champs, on a produit des films et des programmes pour le cinéma, la télévision et la radio, des radios coraniques ont été créées, des journaux, des revues et des livres ont été publiés. Les chercheurs et les personnes intéressées ont présenté des travaux de recherche et des propositions pour améliorer les moyens de la prédication et de la renaissance avec les méthodes de wa'ad et du irshâd. Le fait est que cela nécessite davantage d'attention et d'intérêt et la voie est encore ouverte pour plus d'études et de mises en pratique.

En fait, plusieurs parties responsables de la da'awa et de l'orientation islamique dans le monde ont introduit ces dernières années, dans le cadre de ses activités et de ses actions, beaucoup de pratiques qui enrichissent le domaine de la da'awa et apportent une valeur ajoutée aux domaines de l'orientation islamique. Ces images et ces pratiques se trouvent dans certains pays à l'exclusion d'autres, ce qui nécessite d'oeuvrer pour les généraliser et échanger les savoir-faire dans ce domaine entre les Etats musulmans.

Mon étude susmentionnée a présenté une série de propositions et de recommandations dans ce domaine, en mettant l'accent sur la nécessité de fournir davantage d'efforts pour le développement des moyens et des méthodes de la da'awa. J'ai demandé que l'accent soit porté sur l'importance des programmes religieux dans les institutions médiatiques. En effet, ils ont besoin d'être revus de manière globale pour en développer le contenu. La raison en est que les programmes religieux dans les médias revêtent une importance particulière et remplissent un rôle actif dans la sensibilisation des musulmans aux préceptes de leur religion. Il s'agit également de présenter des solutions pratiques à leurs problèmes quotidiens dans différents domaines de la vie. D'où l'attention particulière que l'on doit accorder à ce programme, conformément à une conception qui vise constamment à développer les formules de ces programmes et le mode de les présenter aux individus dans la société, afin qu'elle les attire davantage. Ces programmes devraient ainsi se focaliser sur les problèmes de la vie dont se plaignent les individus de la société comme les accidents de la circulation, l'expansion de la criminalité, la santé, la protection de l'environnement et des biens publics, la réalisation du développement socio-économique global, la protection de l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, la lutte contre le monopole, la hausse des prix,

l'intérêt pour la science et la connaissance, l'acquittement des tâches avec probité, l'intérêt pour la construction éducative de l'homme sur la base de la justice, la tolérance, la sauvegarde des droits, le traitement des problèmes de la famille et des problèmes sociaux sous toutes leurs formes, à condition que ce soit dans le cadre de la modération et du juste milieu, loin de toutes les formes d'extrémisme et de fanatisme qui ne se fondent sur aucune preuve légale ni logique acceptable.

En conclusion, je voudrais préciser que les questions que j'ai suscitées ne sont que des exemples et que le domaine est tellement vaste qu'on pourrait en citer plusieurs autres car l'islam se caractérise par sa globalité et pour l'intérêt qu'il porte à l'organisation de la vie humaine sous toutes ses dimensions.

L'UNIVERSALITE ISLAMIQUE ET LA MONDIALISATION OCCIDENTALE

Dr Muhammad Amara^()*

Il n'est pas tout à fait faux d'affirmer que **l'universalité islamique** et la **mondialisation occidentale** sont deux faits diamétralement opposés. En effet, l'universalité islamique prend en compte des valeurs humaines comme la diversité, la connaissance de l'Autre, la coexistence, la concurrence loyale en termes d'efforts visant à servir l'intérêt de l'humanité tout entière. Par contre, la mondialisation occidentale s'est construite à coups de confrontations et d'actes de destruction et de chaos qu'on ose, en plus, qualifier de «constructif» ! C'est l'expression d'une tendance mondiale qui cherche à étendre son hégémonie en imprimant à toutes les civilisations du monde un seul et unique cachet : celui de la civilisation occidentale.

Ainsi, l'universalité est une tendance humaniste qui se fixe comme objectif de favoriser l'interaction entre les différentes civilisations, promouvoir les cultures, les modes de pensée et les échanges humains et renforcer la coopération et la solidarité entre les nations, les peuples et les Etats, de façon à faire du monde une sorte de **forum de civilisations** où chaque pays apporte sa pierre à l'édifice, tout en conservant, bien entendu, son **identité culturelle** propre et ses intérêts économiques et sécuritaires dans le cadre d'un **équilibre des intérêts** et non d'un **équilibre des forces** entre ces nations et civilisations.

Quiconque compare les civilisations du monde ne peut qu'être frappé par les particularités de chaque pays dans ce forum civilisationnel. Prenons l'exemple de la Chine, de l'Inde, du Japon et de l'Occident, du Monde islamique et d'autres civilisations. Il est évident que certaines civilisations revêtent un caractère local -c'est le cas de l'Inde, de la Chine et du Japon - alors que d'autres civilisations, islamique et occidentale notamment, se distinguent par leur caractère universel et leur capacité à s'étendre au-delà de leurs frontières géographiques, ce qui leur a permis d'exercer un impact incontestable sur les autres civilisations. De fait, la civilisation occidentale influença le monde depuis l'époque gréco-latine. De la

(*) Membre du Conseil des Recherches islamiques, République Arabe d'Egypte.

même façon, la civilisation islamique, issue directement du Saint Coran, s'est vite propagée dans le monde entier.

C'est, effectivement, dans le Saint Coran que l'on trouve les fondements de la notion de la Oumma islamique unie et les ingrédients d'une civilisation humaine et universelle. Autant dire que la civilisation islamique est une civilisation universelle du fait de la nature même de l'islam, sceau de toutes les religions célestes. Cette caractéristique est même soulignée explicitement dans ces différents versets coraniques : **«et tu ne leur demandes aucun salaire pour cela. Ce n'est là qu'un appel adressé à l'univers.»** (Yussuf, 104) ; **«Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers.»** (Al-anbiya, 107) ; **«Qu'on exalte la Bénédiction de Celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur à l'univers.»** (Al Furqane, 1).

C'est dans les enseignements de la religion musulmane qu'un ensemble de réalités ont pris forme. Ainsi, la Oumma islamique englobe tous les êtres humains, quelle que soit leur appartenance, et ne se limite ni à un espace géographique ni à une époque donnée. De la même façon, la civilisation islamique, issue des sources de la religion musulmane, possède des traits spécifiques. Sous-tendue par ses valeurs propres, elle se caractérise par un dynamisme permanent et une ouverture constante sur les autres civilisations. C'est ce qui lui permet de traverser tous les temps et tous les espaces.

Mais, cette **universalité islamique** ne signifie aucunement la volonté de dominer le monde ou d'exclure les autres civilisations. Il faut plutôt y voir une volonté d'entrer en contact avec l'Autre et d'interagir avec lui, sachant que la pluralité civilisationnelle, la diversité culturelle, la dissimilitude des peuples, des nations, des ethnies, des couleurs, des traditions, des langues, des confessions, des doctrines, des philosophies... etc est une règle et une loi divine et immuable.

Chaque civilisation se démarque de l'autre par son cachet propre, sa vision du monde et la place qu'elle accorde à l'être humain. Si la civilisation occidentale, essentiellement laïque, admet que l'homme, à l'image de Dieu, est le maître de l'univers, la civilisation islamique, pour sa part, est foncièrement fondée sur le principe de l'unicité et de la transcendance de Dieu. Elle admet par contre que les créatures, aussi variées qu'elles soient - humains, animaux, plantes, objets... etc. - sont régies par la loi de la diversité, de la pluralité et de la différence :

- diversité des êtres humains : **«Ô hommes ! Nous vous avons créé d'un mâle et d'une femelle et Nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre**

vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur.» (Al-Hujurat, 13) ;

- diversité des langues, des communautés, des couleurs et des races : **«Et parmi Ses Signes, la création des cieux et de la terre et la variété de vos idiomes et de vos couleurs. Il y a en cela des preuves pour les savants.»** (Ar-Rum, 22) ;
- diversité des cultes et des croyances : **«Et si ton Seigneur avait voulu, Il aurait fait des gens une seule communauté. Or, ils ne cessent d'être en désaccord (entre eux) sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé miséricorde. C'est pour cela qu'Il les a créés. Et la parole de ton Seigneur s'accomplit : «très certainement, Je remplirai l'Enfer de djinns et d'hommes, tous ensembles.»** (Hûd, 118-119)
- diversité des lois, des cultures et des civilisations : **«A chacun de vous, Nous avons assigné une législation, un plan à suivre. Si Allah avait voulu, certes, Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais, Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah qu'est votre retour à tous ; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez.»** (Al-Maidah, 48) ;
- diversité des objectifs poursuivis suivis dans la vie : **«Vos efforts sont divergents.»** (Al-Layl, 4) ; **«A chacun une orientation vers laquelle il se tourne. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres.»** (Al-Baqarah, 148) ;
- la rivalité dans les bonnes œuvres et l'esprit d'émulation est une recommandation divine : **«repousse (le mal) par ce qui est meilleur ; et voilà celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux.»** (Fussilat, 34) ;
- la confrontation, l'esprit de domination et la culture de l'exclusion sont désapprouvés par l'islam : **«Et quant aux 'Ad, ils furent détruit par un vent mugissant et furieux qu'Allah déchaîna contre eux pendant cette nuit et huit jours consécutifs ; tu voyais alors les gens renversés par terre comme des souches de palmiers évidés. En vois-tu le moindre vestige ?»** (Al-Haqqah, 6-8).

Telle est la conception islamique de l'universalité : une tendance humaine où diversité, pluralité et différence sont érigées en lois naturelles et universelles immuables, où l'interaction entre les civilisations est le juste milieu -prôné- entre l'introversión et l'isolement, d'un côté, et la dépendance et l'athéisme, de l'autre côté. Ainsi, l'image civilisationnelle du monde est celle d'un **forum des civilisations** où l'être humain, quel qu'il soit, est dignement honoré.

La différence entre l'universalité islamique et la mondialisation occidentale ne date pas d'aujourd'hui. L'égoïsme a toujours été le propre de la civilisation occidentale. Depuis l'ère romaine, en effet, les romains considéraient que seules leur civilisation et leur religion étaient valides et, par conséquent, n'hésitaient pas à livrer la guerre aux autres peuples de culture ou religion différentes, qu'ils considéraient comme des barbares. Cette vision égoïste les amena à exterminer les Chrétiens, à persécuter les adeptes des autres religions et à déporter les juifs. C'est cette même logique qui alimenta les guerres religieuses que se sont livrées catholiques et protestants dès la moitié du XVI^{ème} siècle jusqu'aux dernières décennies du XVII^{ème} siècle (1562-1688), c'est-à-dire jusqu'au siècle des Lumières, et qui firent quelque dix millions de morts, soit 40% de la population de l'Europe centrale⁽¹⁾.

C'est aussi au nom de cet égoïsme que les occidentaux ont usé de tous les moyens pour envahir, coloniser et dominer les autres peuples non occidentaux, en prenant soin de les dépouiller de leur identité culturelle. Leur intervention destructrice se fit à différents niveaux. Au niveau de la pensée, les occidentaux entreprirent de saper les fondements intellectuels des peuples concernés, en veillant à détruire leur système de valeurs⁽²⁾ ; au niveau culturel, ils imposèrent aux peuples colonisés le mode de vie occidental ; au niveau religieux, ils obtinrent la conversion des populations autochtones à la religion chrétienne ; au niveau économique, ils dépouillèrent les peuples colonisés de leurs ressources et leurs biens et s'enrichirent à leurs dépens ; au niveau sécuritaire, les populations colonisées furent exploitées pour servir les intérêts sécuritaires de l'Europe et de l'Occident, et certaines furent manipulées pour attiser et alimenter les guerres coloniales, à l'instar du comportement adopté, naguère, par les Persans et les Romains à l'égard des Ghassanides et des Lakhmides.

Le refus de reconnaître la civilisation de l'Autre est un comportement typique de la société occidentale, ce que confirment d'ailleurs des penseurs occidentaux connus pour leur objectivité. A ce propos, l'orientaliste français Maxime Rodinson (1915-2004) écrit : «L'exclusion de l'Autre est une nature qui a toujours été le propre des Européens. Elle se traduit par le mépris manifeste des autres, ... surtout dans le cadre de l'expansion impérialiste qui date de la moitié du 19^{ème} siècle.»⁽³⁾.

(1) Hachem Salah, «La lumière européenne en réponse aux divergences doctrinales» in Acharq Al-Awsat, Londres, 26 février 2000.

(2) Al Jabarti, «les aspects du sacré et le déclin du pays des chrétiens», pp. 310-311, révisé par Hassan Mohamad Jawhar, Omar Dassouqi, publié au Caire en 1969.

(3) Dr. Mohamed Amara, «l'islam vu par des occidentaux : mystifications des ignorants et objectivité des savants», pp.64-65, publié par Dar Chorouq au Caire en 2005.

De cette citation, il apparaît clairement que pour les Européens, seule la civilisation occidentale est considérée comme telle ; elle serait la seule civilisation universelle et humaine, voire l'unique civilisation qui devrait être adoptée par les autres, car elle est synonyme de progrès et d'évolution et l'unique creuset où viendraient se fondre toutes les autres civilisations du monde.

Depuis toujours, l'Occident voit dans les luttes, les confrontations et les guerres l'outil essentiel pour asseoir son pouvoir et imposer son modèle civilisationnel unique. D'ailleurs, les principales théories qui ont marqué la philosophie des Lumières et la pensée positiviste occidentale ont tenté de justifier cette tendance. Ainsi :

- La philosophie fondée sur le pouvoir, l'utilitarisme et le rejet de la morale dans l'exercice de la politique constitue l'essence même de la philosophie exposée par Machiavel (1469-1527) dans son célèbre ouvrage intitulé : «le Prince».
- La philosophie de l'histoire chez Hegel (1770-1837) fonde les relations entre les époques sur la lutte pour le pouvoir, où le nouveau abroge l'ancien.
- Le darwinisme, tel qu'exposé par Charles Darwin (1809-1882) dans son livre «**l'origine des espèces**», est fondé sur le principe selon lequel la lutte est la loi du développement et de l'évolution dans le monde des organismes vivants. Ainsi, seul le meilleur a le droit de survivre, et le meilleur est le plus fort.
- On retrouve également cette notion de lutte éternelle chez Karl Marx (1817-1883), dans sa théorie sur la lutte des classes. Dans toutes ces théories, le nouveau élimine l'ancien. Ainsi, l'esclavage a fait disparaître la société primitive, puis le féodalisme a éliminé l'esclavage, ensuite le capitalisme moderne est venu remplacer le féodalisme, et par la suite le marxisme a mis fin au communisme...etc. Cette loi du plus fort est clairement exprimée par ce verset coranique : «**chaque fois qu'une communauté entrera, elle maudira celle qui l'aura précédée.**» (Al-âraf, 38).

Cette philosophie égocentrique qui sous-tend la civilisation occidentale est la même qui a poussé les occidentaux à livrer la guerre aux peuples appartenant aux autres civilisations et ce, sans aucun état d'âme et au non de la volonté d'affranchir ces derniers du carcan du sous-développement et de leur apporter progrès et prospérité. La colonisation de l'Afrique et l'occupation de la Palestine s'inscrivent dans cette même logique -la loi du plus fort- qui veut que le meilleur et le plus fort domine le plus faible.

L'Occident, dans sa négation de l'Autre, use de tous les moyens, fussent-ils illégitimes, pour soumettre les autres civilisations à son pouvoir et ne se soucie nullement de justifier ses actes.

Depuis Alexandre le Grand (323-356 av. J.-C.) jusqu'à ce jour, on compte au total 24 siècles de rapports tumultueux entre l'Occident et l'Orient. L'Occident impérialiste a opprimé l'Orient sur les plans politique, culturel, religieux et civilisationnel et pillé ses ressources naturelles pendant dix-sept longs siècles : dix siècles avant l'avènement de l'islam, depuis la conquête de la Grèce par Alexandre le Grand au quatorzième siècle av. J.-C. jusqu'au règne d'Hercule (610-641) au septième siècle ; deux siècles que durèrent les Croisades menées contre l'Orient musulman (1096-1291) ; et enfin cinq siècles de conquête occidentale du monde musulman depuis la chute de Grenade (1492), laquelle conquête dure toujours.

En 1992, les occidentaux commémorèrent le 500^{ème} anniversaire de cette conquête moderne par l'organisation des Jeux olympiques à Barcelone en Espagne, ce même pays d'où les musulmans furent chassés. C'est également en cette année qu'éclata la guerre en Bosnie-Herzégovine avec comme objectif d'avorter le projet de constitution du premier Etat islamique en Europe centrale.

S'inspirant de la théorie de l'évolution de Darwin, l'impérialisme occidental considère que toutes ces conquêtes sont dans la nature des choses. C'est ainsi qu'il multiplia tout au long de son histoire, empreinte de sang, colonisations, invasions et oppression de l'Orient sans le moindre sentiment de culpabilité.

Lorsque le pape Jean Paul II (1922-2005) visita le tombeau du prophète Yahia (saint Jean-Baptiste) dans la mosquée des Omeyyades à Damas, il s'abstint de visiter le tombeau de Saladin (1137-1193) dans la même mosquée, de crainte que sa visite ne soit interprétée comme une excuse aux Musulmans pour les Croisades. De même, l'Europe et les Etats-Unis refusent à ce jour, catégoriquement, de présenter des excuses, ne seraient-ce que verbales, pour les actes qu'ils ont commis en Afrique durant cinq siècles. L'Assemblée nationale française a même exprimé en 2005 sa fierté et sa satisfaction quant à l'exploit des soldats français en Algérie durant un siècle et quart, sachant que cette guerre a entraîné la mort de quelque deux millions d'algériens musulmans.

La conscience occidentale s'est comportée de la même manière avec tous les autres peuples colonisés, qu'il s'agisse des indiens, qui furent sauvagement exterminés par les Américains, ou des quarante millions d'Africains noirs qui furent sauvagement traqués et chassés, tels des animaux, par les Occidentaux puis acheminés dans des galères vers l'Amérique pour y servir comme esclaves.

Tel est l'égoïsme occidental, même durant les époques antérieures à la mondialisation contemporaine, et telles ont été les relations de l'Occident impérialiste avec les autres civilisations.

Si telle est l'universalité dans la vision islamique et dans la vision occidentale, alors quels nouveaux concepts apporte le terme «mondialisation» ?

La nouvelle donne qu'apporte la mondialisation occidentale réside non pas dans sa nature, qui demeure inchangée, mais dans sa cadence, dans le sens où l'on assiste à une intensification de cette tendance égoïste de l'Occident vis-à-vis des autres civilisations. Cette nouvelle réalité s'explique par les évolutions objectives qu'a connues le monde et leur impact sur les rapports entre le système et le monde occidentaux.

Depuis le siècle des Lumières, en effet, les relations entre les peuples et les minorités de l'Occident franchirent plusieurs étapes :

- l'étape des guerres religieuses.
- l'étape des guerres nationales.
- l'étape des guerres coloniales visant à se partager le monde non occidental.
- durant les premières décennies du vingtième siècle, on a assisté à une rupture entre le communisme et le capitalisme libéral au sein du modèle civilisationnel occidental. Cette scission s'est accompagnée de conflits entre les adeptes des deux idéologies. D'autres courants contribuèrent à l'éclatement du système occidental qui vit pousser en son sein des mouvements extrémistes qui échappèrent à son contrôle, comme le fascisme et le nazisme.

Dans ce contexte, des mouvements de libération nationale virent le jour dans les pays sous domination occidentale. Les pays qui obtinrent leur indépendance politique ont pu tirer profit des conflits internes entre les deux pôles de la civilisation occidentale et réalisèrent plus au moins de développement culturel, économique et militaire.

Il va de soi que l'occidentalisation a été vécue comme une contrainte par la plupart des peuples nouvellement indépendants, comme l'explique l'orientaliste allemande Sigrid Hunke : «Les pays nouvellement indépendants empruntèrent des voies différentes pour se faire une place dans le monde moderne. Ils adoptèrent ainsi le mode de vie et la civilisation de leurs anciens colonisateurs, les imitèrent dans leur façon de vivre et de penser, et même dans leurs us et

coutumes, et s'approprièrent leur progrès matériel ainsi que leurs valeurs morales. Ils vivent désormais à l'européenne, à l'américaine, à la russe, etc⁽⁴⁾».

Mais, paradoxalement, durant la période du conflit entre le capitalisme et le communisme, nos peuples ont quand même bénéficié, malgré l'aliénation, d'une certaine liberté de choix pour décider d'adhérer ou non au modèle occidental.

Avec le déclin du marxisme pendant la dernière décennie du vingtième siècle, la civilisation occidentale s'est unifiée comme elle ne l'a jamais fait depuis le siècle des Lumières, en gérant ses contradictions internes dans les limites du conflit non violent. Avec la possession de l'arme nucléaire, associée à une évolution sans précédent des télécommunications, l'égocentrisme européen passa du stade de l'«universalité», dans son acception occidentale expliquée plus haut, au stade de la «mondialisation occidentale» dont la caractéristique majeure est cette volonté affichée d'effacer la marge de choix dont bénéficiaient les nations et les civilisations non occidentales et d'imposer par la force et la contrainte ce que l'Occident tentait, jusqu'alors, d'obtenir par la voie de la séduction et l'éblouissement.

La mondialisation occidentale est donc la nouvelle manifestation de l'égocentrisme occidental. Elle exprime ainsi la volonté de fondre, à tout prix, les autres civilisations dans le creuset occidental dans tous les domaines : économique, politique, culturel, militaire, législatif, et moral. C'est ce que souligne Samuel Huntington dans son livre sur le choc des civilisations. Si le déclin du communisme coïncida avec l'apparition de la mondialisation occidentale, les événements du 11 septembre 2001 furent, pour les Etats-Unis, l'occasion idéale pour faire de cette mondialisation un produit purement américain, si bien que le concept même de mondialisation s'en trouve affecté.

L'universalité, dans sa conception occidentale, et indépendamment des contradictions existant en son sein, nous a toujours laissé une marge de liberté, même si le terme même de «mondialisation» exprime l'action de mondialiser, c'est-à-dire de fusionner et rassembler le monde sous une seule bannière. Or la fusion implique l'élimination de *facto* de la diversité, la pluralité, la multiplicité et la différence. Nous avons déjà connu cette mondialisation avec l'engouement de nos peuples pour les langues étrangères et les modes de vie qu'elles véhiculent. On a ainsi connu la francisation, l'américanisation, l'anglicisation, la russification...etc.

(4) Idem, p. 368.

Et parce que la mondialisation est synonyme d'invasion occidentale menée par les Etats-Unis, avec comme objectif de fondre le monde dans le creuset de la civilisation dominante et au profit de son peuple, il en résulte que cette invasion concerne pratiquement tous les domaines, sans exception.

Notons aussi qu'il s'agit là d'une mondialisation du libéralisme capitaliste sauvage qui a donné lieu à une injustice sociale flagrante, exacerbée par l'écart qui se creuse de plus en plus entre les pays du Nord et ceux du Sud. Ainsi, les pays riches du nord, qui ne représentent que 20% de la population mondiale et qui ont bâti leur prospérité en pillant les pays colonisés, possèdent et consomment 86% de la production mondiale.

Dans cette économie mondiale, les secteurs qui génèrent le plus de revenus sont le trafic d'armes, le trafic de drogue et la prostitution. Ainsi, les dépenses mondiales sur le trafic de drogue s'élèvent à 400 milliards de dollars, et celles sur la prostitution à 20 trillions de dollars. De même, les revenus de la prostitution infantile, rien qu'aux Etats-Unis, se chiffrent à deux milliards de dollars par an, et les dépenses d'armement avoisinent les 1000 milliards de dollars chaque année, alors que l'industrie de l'armement attire 90% des cerveaux et des compétences du monde.

Par ailleurs, les dépenses sur l'alcool, les chats, les chiens et autres animaux domestiques en Europe et aux Etats-Unis avoisinent les deux trillions de dollars par an. En revanche, les pays du sud, qui comptent 80% de la population mondiale, ne dépensent que dix-neuf milliards de dollars annuellement sur les secteurs de la santé, l'enseignement et l'alimentation.

Ce ne sont là que quelques exemples de cette mondialisation économique dont l'Occident se fait le défenseur.

Les inégalités engendrées par la mondialisation, c'est-à-dire le fait que 20% de la population mondiale -du Nord- consomme 86% des richesses mondiales alors que 80% de la population mondiale n'a droit qu'à 14% de ces ressources, ont eu pour conséquence directe la chute du pouvoir d'achat de la majorité des peuples du monde. Les pays capitalistes, avides de profits rapides et prolifiques, de désintéressent des secteurs de production et des services pour se consacrer au commerce illégal, comme le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et les réseaux de prostitution. En effet, ces activités sont devenues la source principale de revenus de certains pays, et la main d'œuvre qui y exerce dépasse celle exerçant dans les principaux secteurs de production. La plupart des capitaux mondiaux se sont également orientés vers le courtage et les spéculations,

domaines qui ont attiré quelque cent trillions de dollars, soit 97% des liquidités disponibles, alors que les investissements dans les secteurs de production ne dépassent guère 3,5 trillions de dollars.

Alors que le commerce mondial des produits s'est accru, passant de 25 trillions de dollars en 1990 à 38 trillions de dollars en 1998, le volume des transactions financières - c'est-à-dire la spéculation non productive, le commerce non fructueux et marginal qui se fait dans le cadre de la mondialisation- est passé, durant la même période, de 15 trillions de dollars à 180 trillions de dollars !

L'endettement des pays du tiers monde, lesquels comptent 80% de la population mondiale, s'est chiffré en 1997 à 1950 milliards de dollars, dont les intérêts - rien que les intérêts - représentent quatre fois ce que dépensent les pays tiers-mondistes sur la santé et l'éducation. Le tableau devient plus sombre quand on sait que les multinationales qui tirent les ficelles de l'économie mondiale empruntent les dollars de Wall Street avec un taux d'intérêt de 6%, puis prêtent ces fonds aux pays du sud avec un taux d'intérêt variant entre 20 et 50%. Ce qui veut dire, en réalité, que l'endettement des pays du sud sert à financer et à enrichir davantage les pays du nord, alors que c'est le contraire qui devait se faire. A titre d'exemple, si l'Egypte emprunte un crédit à court terme d'une valeur de quatre millions de dollars, elle devra, à terme, rembourser un montant global de 22 millions de dollars, comprenant les intérêts⁽⁵⁾.

Telle est la mondialisation économique que les occidentaux proposent aux pays du sud. Mais en fait, elle n'est qu'une arme destinée à frapper de plein fouet les économies de ces pays.

Outre l'aspect économique, la mondialisation a, d'un point de vue politique, renforcé l'hégémonie américaine et, du coup, le rôle des organisations internationales et le droit international s'en trouvent marginalisés. Ainsi, le Conseil de sécurité nationale des Etats-Unis est sur le point de supplanter le Conseil de Sécurité des Nations Unies, et les questions se rapportant au monde islamique ne sont plus du ressort des organisations internationales compétentes en la matière, mais sont confiées à des groupes de pression sionistes et américains. La souveraineté nationale des pays se désintègre au profit de l'interventionnisme américain soi-disant motivé par des considérations humaines. L'invasion et l'occupation des pays islamiques ont lieu dans le cadre

(5) Voir les faits et les chiffres relatifs à ce sujet dans «le rapport sur le développement humain» publié par les Nations-Unies en 1998 et par le journal Al Ahrām, le Caire, les articles de Salah Hafed, le 16/9/1998, et Dr Mahmud Adelfadel, le 15/6/1998, et M. Yassine, le 21/1/1999 ; et l'ouvrage «le sens du vingtième siècle» du Dr Ahmad Chaouqi, publié par la librairie académique du Caire en 1999.

de guerres anticipatives et exploitent en cela plusieurs facteurs, notamment les minorités. Dans la même lignée, un écrivain chrétien ose affirmer sans ambages que : «le fait d'exercer une pression internationale sur les Etats pour préserver les droits de leurs citoyens et faire respecter les chartes internationales est une mesure tout à fait légitime aux niveaux interne et externe. Cette réalité ne doit guère nous surprendre car nous vivons l'ère de l'Etat non souverain, et c'est l'un des principaux aspects du phénomène de l'universalité»⁽⁶⁾.

Mais cet écrivain ne nous explique pas pourquoi la mondialisation se permet de violer la souveraineté nationale de certains pays et non pas d'autres. Pis encore, dénigrer la souveraineté de ces pays reviendrait à surestimer la souveraineté de l'Occident. Par conséquent, cette mondialisation ne peut en aucun cas prétendre à l'universalité.

Cette même mondialisation prive les pays de leur droit naturel à l'auto-détermination, un droit pourtant garanti par la légalité internationale. Malheureusement, nombre de pays islamiques sont privés de ce droit, comme la Palestine, le Cachemire et la Tchétchénie. Les occidentaux se servent de situations pareilles pour faire pression sur certains Etats souverains membres des Nations Unies. C'est le cas du Timor-Oriental qui fut séparé de l'Indonésie. La situation actuelle en Irak et au Soudan s'inscrit également dans le même cadre.

C'est ainsi que la politique américaine se transforme en politique mondiale et mondialisée, avec ses théories et ses théoriciens. Cette mondialisation politique est soutenue par l'appareil législatif américain, notamment le Congrès. En effet, ce pays promulgue des lois dont l'étendue va au-delà des frontières américaines et se permet de porter des jugements sur les pays tiers en les classant comme Etats bons, mauvais, terroristes, pacifistes, malveillants, bienveillants, rebelles ou dociles. Les Etats Unis vont quelquefois même jusqu'au déblocage de fonds publics destinés à renverser les régimes politiques et les gouvernements en place dans certains Etats souverains, sachant que ce genre de missions étaient auparavant classées sous le label «secret défense».

Parfois, des attaques militaires sont menées contre les pays qui refusent de se soumettre à l'Occident. S'il est aberrant, à tous les égards, que des avions américains bombardent les peuples afghan et irakien sous prétexte **d'auto-défense**, il n'en demeure pas moins que cette action a été légitimée par l'OTAN lors de la réunion qu'elle a tenue en avril 1999 à l'occasion de son cinquantième

(6) Mejdi Khalil, «l'Egypte et les Etats-Unis» (les coptes d'Egypte), in Al ahali, le Caire, le 2/7/1997.

anniversaire. Créé en avril 1949 avec comme mission principale d'assurer la défense des Etats membres contre toute attaque militaire, l'OTAN voit pourtant son rôle s'élargir, suite à l'amendement de sa charte, pour défendre les intérêts de ces mêmes pays. Ce qui explique la présence de l'OTAN en Afghanistan et dans nombre de pays du monde islamique.

La mondialisation occidentale fait usage de différents moyens pour faire adhérer les autres pays au modèle occidental : actions militaires, mesures économiques, politiques, législatives, culturelles, etc.

Si la mondialisation militaire est le fer de lance de la mondialisation économique et politique, la mondialisation des valeurs et de la culture est, elle, le moyen idéal pour assurer le refaçonnement des civilisations non occidentales selon le modèle occidental. En effet, l'aliénation de l'esprit a toujours été le prélude à l'occupation du territoire et au pillage des ressources, sans aucun besoin pour les interventions militaires et les énormes dépenses qu'elles impliquent.

Prenons par exemple le document de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994. Il est clair que document, qui fait l'éloge des valeurs occidentales, n'a d'autre but que de saper les valeurs traditionnelles du monde islamique pour leur supplanter celles de l'Occident.

Ainsi, la famille, qui est une valeur islamique, voire humaine -définie comme étant le fruit d'une union légale entre un homme et une femme et le noyau de la société- se trouve remise en cause par ce document qui inclut sous la catégorie «mariage» les formes d'union illégale, y compris les alliances perverses. En plus, ce document incite explicitement les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales concernées, les institutions de financement et les organismes de recherche à accorder toute la priorité aux recherches centrées sur le changement des structures familiales et à lutter contre la discrimination sociale en matière de politique de mariage et des autres formes d'alliance⁽⁷⁾.

Pour ce qui est de la chasteté -qui est aussi une valeur islamique et humaine- ce document parle du «plaisir sexuel sûr et responsable», c'est-à-dire qui empêche de contracter les maladies sexuellement transmissibles, et non du «plaisir sexuel légal et licite». Dans ce document, la sexualité est un droit du

(7) Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, chapitre XII, paragraphe 24 ; chapitre V, paragraphe 5 ; chapitre II, principe 7 ; chapitre VII, paragraphes 10-11, 12-14-17-18 et 21.

corps et un droit pour toutes les personnes sexuellement actives, quel que soit leur âge et leur sexe. Ainsi, l'activité sexuelle «est un droit pour tous les couples et tous les individus, qu'il s'agisse d'une femme, d'un homme, d'un adolescent ou d'une adolescente. Il appartient à tous les pays d'assurer à tous les individus la jouissance de ce droit d'ici 2015»⁽⁸⁾.

Vantant les mérites de la liberté sexuelle, ledit document est même allé au point d'incriminer le mariage précoce, qu'il considère comme un crime, et de recommander à sa place l'adultère. De fait, «l'objectif est d'empêcher les unions précoces. Pour cela, les gouvernements devraient augmenter l'âge minimum du consentement au mariage chaque fois que cela s'impose, notamment en favorisant les alternatives au mariage précoce⁽⁹⁾. En réalité, l'objectif est de satisfaire en premier lieu les besoins des adolescents et des adolescentes de façon à leur permettre de gérer leur sexualité de façon positive et responsable⁽¹⁰⁾».

Tels sont juste quelques exemples de la mondialisation des valeurs morales occidentales, lesquelles favorisent la décadence morale et corrompent la nature que Dieu a originellement donnée à tous les êtres humains.

En plus de la mondialisation économique, politique, législative, militaire, morale, civilisationnelle, etc., les occidentaux cherchent à opérer une mondialisation religieuse qui consiste à éradiquer l'islam et à convertir les musulmans au christianisme.

En effet, au lieu de christianiser l'Europe qui a contribué à la décadence du laïcisme au profit de l'athéisme, l'Eglise catholique s'est tournée vers l'Afrique et élaboré un plan pour en faire un continent chrétien en 2000. Tenue en échec, l'église catholique a décalé cette date à l'année 2020. Parallèlement, elle ne cesse de parler du «défi islamique» et de la «nouvelle conquête islamique de l'Europe». A cet égard, la Cardinal Paul Poupard, secrétaire du Pape et Président du Conseil pontifical de la culture, a déclaré au journal français «Le figaro» ceci : «L'Islam constitue un défi pour l'Europe et pour l'Occident en général. Ce défi réside dans le fait que l'Islam constitue à la fois une religion, une culture, une société, un mode de vie et de pensée et une pensée extrémiste. Au même moment, les chrétiens de l'Europe ont tendance à marginaliser la place de l'Eglise dans la société.»⁽¹¹⁾

(8) Op. cit, chapitre VII, paragraphes 2-3-4-5.

(9) Op. cit, chapitre VI, paragraphe 7 ; chapitre IV, paragraphe 21

(10) Op. cit, chapitre VI, paragraphe 7 ; chapitre IV, paragraphes 7-11, chapitre VII, paragraphes : 2-5-9-43-44-45-46

(11) Le journal ASharq Al-Awsat, Londres, 1^{er} octobre 1999.

Par ailleurs, dans les Protocoles d'évangélisation signés lors de la conférence du Colorado aux Etats-Unis en 1978, on peut lire que : «l'Islam est la seule religion dont les fondements originels contredisent ceux du christianisme ; et l'islam est le système religieux le plus harmonieux sur le plan social et politique. Pour comprendre et pénétrer l'islam, nous avons besoin de centaines de centres dédiés à l'étude de cette religion.⁽¹²⁾»

Pour arriver à leurs fins, les protestants font donc association avec les églises locales implantées dans les pays musulmans et certains gouvernements pour fomenter des troubles, étant convaincus que, grâce à cette manœuvre diabolique, ils réussiront à convertir les populations fragilisées au christianisme. «Pour amener les musulmans à se convertir au christianisme, pensent-ils, il faut provoquer des crises à même de faire perdre aux gens leur équilibre, leur stabilité et leur tranquillité. Venir en aide aux personnes nécessiteuses est une priorité absolue dans le processus d'évangélisation, et l'un des miracles de notre époque est que, en raison des besoins croissants de beaucoup de sociétés musulmanes, les gouvernements de ces pays ont été amenés à changer leur position et à mieux accepter les chrétiens.⁽¹³⁾».

C'est de cette façon que s'opèrent la mondialisation occidentale et l'invasion du monde en général et du monde islamique en particulier sur tous les plans et dans tous les domaines : économique, politique, moral, culturel, religieux, militaire et législatif.

Autant dire que l'hégémonie occidentale est synonyme de lutte, de contrainte et d'effritement qu'on appelle «chaos constructif». c'est aussi un abus de pouvoir, une destruction et une exclusion de toutes les autres civilisations.

Par contre, l'universalité islamique, comme nous l'avons présentée, repose sur la diversité, la connaissance, la coexistence, la concurrence loyale qui se fait dans le cadre des valeurs morales communes à tous les humains.

Parler des défis de la mondialisation occidentale implique de faire la distinction entre plusieurs niveaux :

- a) Les citoyens occidentaux : la grande majorité s'oppose fermement à la mondialisation sauvage, même si les raisons de leur opposition sont différentes des nôtres.

(12) L'évangélisation : un plan pour l'invasion du monde islamique, P. 752. Traduction arabe des actes de la conférence de Guadalajara. Editions du Centre des études du monde islamique, Malte, 1991.

(13) Op. cit. p. 242, 826, 827.

- b) La science occidentale : c'est un bien commun à toute l'humanité et le fruit des scientifiques et des intellectuels intègres. Toute personne sensée doit être en perpétuelle quête du savoir.
- c) Le projet d'hégémonie occidentale : son hostilité historique et éternelle au monde musulman n'est plus à démontrer.

A la lumière de cette distinction, nous aurons identifié au sein même des pays occidentaux beaucoup d'alliés sur lesquels nous pourrions compter dans notre lutte contre la mondialisation occidentale sauvage. Nous devrions en faire autant avec les civilisations du Sud qui souffrent de l'invasion de la mondialisation occidentale de leurs économies et leur cultures.

Dans son livre sur le conflit des civilisations publié en 1992, Samuel Huntington propose aux hauts responsables américains de neutraliser la majorité des civilisations du sud jusqu'à ce que l'Amérique finisse de vaincre les civilisations islamique et confucianiste, puis de revenir aux premières pour essayer de les endiguer. Pour mettre ce plan en échec, nous devons œuvrer à réactiver la solidarité et l'entraide entre l'islam et les civilisations de l'orient et les civilisations du sud. Pour ce faire, Il n'y a pas d'autre moyen que de s'inspirer des enseignements de notre riche histoire et de notre patrimoine, notamment les mouvements de libération nationale, les guerres d'indépendance et le mouvement des pays non-alignés.

Si les technologies modernes ont transformé le monde en village planétaire, nous devons commencer par l'organisation de notre monde arabo-islamique et œuvrer pour en faire un bloc économique intégré, reposant essentiellement sur ses ressources et ses moyens propres.

A lui seul, le monde islamique compte une population d'environ un milliard et demi de personnes qui vivent sur un territoire de 35 millions de kilomètres carrés.

Outre ses richesses spirituelles, culturelles et civilisationnelles -unité de la religion, de la oumma, de la civilisation-, le monde islamique regorge de ressources minières qui en font le premier producteur mondial de pétrole, de gaz, de manganèse, de chrome, d'étain et de bauxite, le deuxième producteur de cuivre et de phosphate, le troisième producteur de fer, le cinquième producteur de plomb et le septième producteur de charbon. Il possède, en outre, le plus grand fleuve du monde et un système agricole des plus ancestraux. Au Soudan par exemple, les terres arables sont proposées aux investisseurs à des prix très

modiques, et leur exploitation permettrait de subvenir aux besoins alimentaires de toute la Oumma islamique. Sans compter les ressources piscicoles dont foisonnent les océans, les mers et les fleuves des pays islamiques.

Cependant, il est malheureux de constater que les excédents monétaires de certains pays islamiques riches, déposés à l'étranger, retournent sous forme de crédits et de dettes qui hypothèquent l'indépendance de ces pays. Or un placement de cet excédent selon la formule islamique pourrait permettre à ces pays de s'affranchir du joug de la mondialisation occidentale. En plus, étant donné que la principale source de richesse des pays du monde islamique émane de la terre, la zakat légale dénommée «rakaz» -équivalent à 20% des richesses du sol- permettrait de constituer un fonds spécial pour le développement du monde islamique selon la formule halal, comme le confirme le prophète (paix et prière de Dieu sur lui) dans son hadith : «le taux à déduire pour le rakaz est 1/5» (hadith rapporté par Al-Boukhari, Muslim, At-Tirmidhi, Malek, Abou Daoud et Ahmad). Cette mesure, s'il arrive à être appliquée, permettrait au pays islamiques de se prémunir contre l'usure qui était pratiquée durant la période préislamique et de se libérer du joug des institutions monétaires occidentales, en l'occurrence le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

Par ailleurs, l'intégration économique offre des perspectives inestimables pour les échanges commerciaux inter-islamiques, sachant que ceux-ci ne représentent de nos jours que 8% du total des échanges des pays du monde islamique, alors que 92% de leurs échanges commerciaux se font avec les pays occidentaux.

Si la mondialisation est inéluctable pour les pays islamiques, alors ceux-ci devraient en profiter d'abord pour ouvrir leurs frontières à un commerce islamique intégré et à la coopération industrielle et agricole. Ensuite, forts de leur union économique, ils pourront établir des relations commerciales équilibrées avec l'Occident. Cela revient à dire qu'ils doivent faire une coalition économique à l'image de l'union européenne, surtout qu'ils ne sont pas de simples espaces géographiques mais une Oumma islamique.

Il nous appartient aussi de redonner la vie aux organisations régionales, islamiques, arabes et africaines. Car en leur insufflant un nouvel élan, ces organisations pourront constituer la forme contemporaine de l'union de la Oumma islamique. Les intérêts terrestres poussent les peuples, les nations, les civilisations et même les continents à établir des relations de complémentarité, de synergie et à former des alliances. Grâce à cette solidarité, la Oumma islamique entend réaliser la prospérité terrestre et dans l'au-delà des musulmans.

Enfin, la réorganisation de l'esprit arabe et islamique jouera un rôle décisif dans la réorganisation de la société arabo-islamique et dans la mise en place des conditions favorables à la création des alliances qui serviraient de rempart contre toute agression extérieure visant le monde islamique. Il suffit pour cela de s'inspirer de l'histoire de la Oumma en termes de défense de ses territoires.

De fait, c'est cette Oumma qui a vaincu les grandes puissances qui dominaient le monde à l'avènement de l'islam. Ainsi, les conquêtes islamiques ont pu libérer les pays et les esprits des peuples d'Orient après dix siècles d'oppression colonialiste. Grâce à ces conquêtes, les musulmans réalisèrent en quatre-vingts ans ce que les romains ont accompli en huit siècles.

C'est aussi cette Oumma qui a résisté aux Croisades -la première véritable guerre mondiale- auxquelles prirent part tous les peuples d'Europe. C'est aussi la première Oumma qui a infligé aux Tatares leur première défaite dans l'histoire. Vaincus militairement, ceux-ci furent ensuite convertis de bon gré à la religion islamique dont ils assurèrent ensuite la défense.

Droit de l'enfant abandonné à la parenté et aux liens familiaux

Dr Omar El Kadi^(*)

Introduction :

Il vaut mieux entamer cette recherche par un mot éclairant l'essence de l'islam et sa réalité. Il s'agit d'une religion d'aisance, en convenance avec la nature humaine et qui réanime la conscience de l'homme **«dirige tout ton être vers la religion exclusivement (pour Allah), telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes ; pas de changement à la création d'Allah. Voilà la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas»**⁽¹⁾.

Une religion naturel rappelant à l'état de la création où Dieu a muni l'homme par des critères de connaissance lui guidant à distinguer entre le bien et le mal, l'équité et l'injustice, le juste et le faux, la pitié et la cruauté, etc. C'est ce qu'on appelle conscience, c'est-à-dire science conservé ou standards incluses dans la mémoire préliminaire de l'homme **«Et Il apprit à Adam tous les noms (de toutes choses), puis Il les présenta aux Anges et dit : Informez- Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques ! ...Ils dirent : "Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous a appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage»**⁽²⁾.

En fait, Dieu a révélé les Livres pour rappeler les gens de la vérité résidée dans leur conscience naturelle purifiée de toute illusion ou allégation. Dans ce même sens le Coran est révélé au Messager Mohammad en tant q'ultime message rappelant du fond des Messages antérieurs devant lesquels l'homme montrait une incapacité quant à son devoir de les préserver. Tous les Messages célestes étaient au même niveau du Saint Coran, dirigés vers l'homme pour lui rappeler des standards de sa connaissance préliminaire ; c'est dans ce sens que le Coran soit qualifié par le Rappel **«En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Rappel, et c'est Nous qui en sommes gardien»**⁽³⁾.

(*) Faculté de la Chari'a et du Droit - Université Al Azhar, Secrétaire général adjoint de la Ligue des Universités islamiques, Doyen de l'Institut Avicenne des Sciences humaines IASH.

(1) Sourate 30, verset 31.

(2) Sourate 2, verset 31-32.

(3) Sourate 15, verset 9.

La pitié naturelle injectée dans la conscience humaine exige que l'enfant abandonné soit reçu dans une famille. La famille compense son besoin aux parents; tandis que lui comble le manque des enfants chez le couple. Pour le Prophète Josèphe (BSL) *«Et celui qui l'acheta était de l'Égypte. Il dit à sa femme : Accorde lui une généreuse hospitalité. Il se peut qu'il nous soit utile ou que nous l'adoptions comme notre enfant»*⁽⁴⁾.

Pour le Prophète Moïse (BSL) *«Et la femme de Pharaon dit : "(Cet enfant) réjouira mon ? il et le tien ! Ne le tuez pas. Il pourrait nous être utile ou le prendrons-nous pour enfant». Et ils ne pressentaient rien»*⁽⁵⁾.

Chez les arabes, l'adoption dans la période pré islamique faisait un statut juridique. L'adhésion d'un enfant, ou d'un adulte, dans la famille se faisait par la parole de l'adoptant, dès lors l'adopté jouissait de tous les droits analogues à un fils de sang. D'habitude, l'adoption était suivie en faveur des garçons en vue de fortifier la famille.

L'adoption restait reconnue au début de l'islam, jusqu'à la révélation du Verset *«Appelez-les du nom de leurs pères : c'est plus équitable devant Allah. Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, alors considérez-les comme vos frères en religion ou vos alliés. Nul blâme sur vous pour ce que vous faites par erreur, mais (vous serez blâmés pour) ce que vos cœurs font délibérément. Allah, cependant, est Pardonneur et Miséricordieux»*⁽⁶⁾. Ce Verset est révélé tandis que Zaid ibn Haritha était un fils adoptif du Prophète (BSL). Désormais, tout adopté a renoncé au nom de son père adoptif, et l'héritage réciproque était aboli⁽⁷⁾; reste entre eux les testaments, s'ils y aient lieu.

Dieu n'a pas ordonné d'échapper l'adopté hors de la famille, elle en a droit de le maintenir en étant juridiquement étranger. C'est ainsi que la Charia a laissé la voie ouverte pour élever un enfant trouvé ou un orphelin dans une famille sans changer son statut; c'est ce que les érudits appellent *la kafala*. C'est ainsi que l'islam préserve la franchise et la pitié en même temps.

L'interdiction de changer le statut de l'adopté peut trouvé son motif dans le comportement de la famille adoptive qui, en étant solidaire avec l'adopté, penche à éliminer les circonstances lugubres qui l'entouraient en lui remplaçant son

(4) Sourate 12, Verset 21.

(5) Sourate 28, Verset 9.

(6) Sourate 33, Verset 5; v. l'exégèse de Qortobi, Al Jamei li Ahkam al Quran.

(7) Mouatta' Malik, présenté par Mohammed ben El Hassan, éd. Dar el Qalam 1413H / 1991, Hadith 626. www.muhammadith.com.

statut personnel. Il portera ainsi un nouveau nom, tandis que probablement ses vrais parents subsistent en le cherchant. Dieu a révélé ce sens dans l'histoire de Josèphe fils de Jacob (BSE) "*Emportez ma tunique que voici, et appliquez-la sur le visage de mon père : il recouvrera (aussitôt) la vue. Et amenez-moi toute votre famille. Et dès que la caravane franchit la frontière (de Canaan), leur père dit : Je décèle, certes, l'odeur de Joseph, même si vous dites que je radote. Ils Lui dirent : Par Allah te voilà bien dans ton ancien égarement. Puis quand arriva le porteur de bonne annonce, il l'appliqua (la tunique) sur le visage de Jacob. Celui-ci recouvra (aussitôt) la vue, et dit : Ne vous ai-je pas dit que je sais, par Allah, ce que vous ne savez pas ? Ils dirent : Ô notre père, implore pour nous la rémission de nos péchés. Nous étions vraiment fautifs*". Il paraît aussi que l'adoption dans ces sociétés primitives n'avait pas pour effet de changer l'identité de l'adopté, ni de lui déférer le nom de son adoptant. Josèphe (BSL) lorsque la femme d'El Aziz (son adoptant) a essayé de le séduire, il disait "*Qu' Allah me protège ! C'est mon maître qui m'a accordé un bon asile. Vraiment les injustes ne réussissent pas*" ; il n'a pas dit "*c'est mon père*". Il citait aussi ses parents en disant "*Et j'ai suivi la religion de mes ancêtres, Abraham, Isaac et Jacob*". Quand Moïse (BSL) s'est révolté contre Pharaon, celui-ci lui disait «*Ne t'avons-nous pas élevé chez nous tout enfant ? Et n'as-tu pas demeuré parmi nous des années de ta vie ?*». Ce sont des exemples montrant que la notion ancienne de l'adoption était comparable à la *Kafala* c'est-à-dire garantie ou prise en charge⁽⁸⁾. Quant à l'adoption qui était connue chez les arabes avant l'Islam et qui remplaçait le nom de l'adopté par celui de l'adoptant, elle pouvait être une notion prise de la civilisation romaine qui l'a également transmise à l'Occident contemporain.

Quant aux regards qui préjugent l'enfant trouvé comme le fruit d'un péché ; il faut leur rappeler que Dieu ordonne d'éviter les mauvaises doutes «*Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer, car une partie des conjectures est péché*»⁽⁹⁾. Il faut donc autant que possible solliciter les bonnes intentions au profit de l'enfant trouvé ; car le fait de le trouver abandonné n'est pas une preuve qu'il soit né d'un péché. Même en cas où sa mère soit inculpée d'adultère, lui-même est, en fait et en droit, tout à fait innocent ; c'est ainsi que Dieu interdit de prendre quelqu'un par le fait d'autrui «*Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même ; et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Et nul ne portera le fardeau d'autrui. Et Nous n'avons jamais puni avant d'avoir envoyé un Messager*»⁽¹⁰⁾.

(8) En ordre: Sourate 12, Versets 93- 97 et 38. Sourate 26, Verset 18.

(9) Sourate 49, Verset 12.

(10) Sourate 17, Verset 15.

Le Droit romain reconnaissait deux statuts : l'adoption et l'adrogation :

L'adoption était un acte solennel servant les aristocrates ou les nobles qui avaient besoin des fils mâles pour porter leurs noms et leurs fortunes ; elle était exercée entre les citoyens romains. Un acte soit conclu entre l'adoptant et le père réel de l'enfant, selon lequel le premier acquérait la puissance paternelle sans extinction la paternité de l'autre. Pour éteindre la puissance paternelle, on appliquait un texte de la loi des XII tables aux termes duquel "*le père qui avait mancipé trois fois son fils, perdrait la puissance paternelle*".

Le père renonçait à son fils pour un tiers (qui n'intervenait que pour la forme) ; ce tiers affranchissait par la vindicte l'enfant, qui retombait sous la puissance paternelle du père. On répétait cet acte en donnant lieu à l'adoptant réel d'intervenir à la troisième fois. C'est ainsi que la puissance paternelle se transmettait définitivement à l'adoptant qui n'aurait aucun droit de libérer l'adopté à cause de l'inexistence d'un père qui pourrait l'accueillir. Mais l'adoption des filles ou des petits fils serait définitive depuis la première fois.

Quant à l'adrogation, elle consistait en l'acquisition de la puissance paternelle sur une personne *sui juris*. Il y avait création d'une puissance sans extinction d'une autre. L'adrogé passe sous la puissance d'une personne, sans sortir de celle d'une autre, puisqu'il était avant *suis juris*, c'est-à-dire libre de toute puissance.

L'adrogation était un acte plus grave que l'adoption ; car elle avait pour effet l'extinction du statut de l'adrogé - disparition de son patrimoine, de son culte, etc.- pour s'absorber dans la famille de l'adrogéant. L'adrogation était rare en pratique, car elle ne s'accomplissait que par une déclaration du peuple ; et sous l'Empire elle avait besoin d'un décret impérial⁽¹¹⁾.

Dans les pays occidentaux, l'essentiel de la législation relative à l'adoption est héritée du Droit romain et a été intégrée au Droit canonique par le pape Nicolas Ier au IX^e siècle. Néanmoins les lois contemporaines régissant l'adoption varient fortement entre les pays de l'Occident. Les points communs sont les suivants :

1. Les parents adoptifs doivent commencer par obtenir un agrément dans leur pays. Procédure gratuite, sauf des frais médicaux pour l'établissement du dossier sont à prévoir.

(11) Droit romain - Principes de Droit de A. Pitois, complétés et entièrement mis à jour par un groupe de Docteurs en Droit - édition Marcel Giard, Paris 1923.

2. Ensuite, ils peuvent chercher un enfant à adopter. Cette recherche peut se faire directement dans le pays de l'enfant, ou bien par l'intermédiaire d'une association d'aide à l'adoption. A ce niveau, l'adoption a un coût.
3. L'enfant est initialement "placé en vue d'adoption" dans la famille adoptante.
4. Après la période de placement, l'adoption est prononcée par l'autorité judiciaire.
5. En règle générale, l'adoption internationale implique qu'il faut suivre la procédure d'adoption dans deux pays : celui d'origine de l'enfant et celui de résidence des parents adoptifs.
6. Dans le cas de parents adoptifs résidant dans un pays dont ils n'ont pas la nationalité, l'adoption est prononcée par l'autorité judiciaire du pays de résidence. Les parents adoptifs doivent ensuite entreprendre des démarches auprès des autorités consulaires de leur pays pour obtenir la reconnaissance de l'adoption par leur pays et donc la citoyenneté de leur pays pour leur enfant⁽¹²⁾.

Il n'en reste que de diriger la vue vers une sorte d'adoption naturelle et reconnue dans les sociétés traditionnelles ; dans ce sens, l'islam l'a entourée d'un cadre juridique respectueux et susceptible d'être réanimé dans les sociétés contemporaines. L'importance de cette adoption soit en relief aujourd'hui où la science déclare la faiblesse corporelle des générations à cause de l'allaitement par du lait fabriqué ; c'est pourquoi les scientifiques réclament partout l'allaitement naturel.

L'exemple de cette adoption soit qu'une femme se dirige vers un (ou des) enfant abandonné en bas âge -orphelin, pauvre ou trouvé- pour l'allaiter en vue de l'acquérir en tant que fils et membre légitime dans sa famille. C'est ainsi qu'elle compenserait son état miséreux, en même temps qu'il comblerait à son besoin d'exercer la maternité.

La légitimité de ce comportement exige d'abandonner une fameuse parole disant que l'islam méconnaît l'adoption. Pour être loyal, il faut dire que l'islam exige des conditions spécifiques pour que l'adoption produise des véritables relations parentales. C'est ainsi que l'adoption des misérables, en fonctionnement de l'allaitement, soit légitime en donnant lieu à les accueillir en famille et à leur déférer un statut juridique et des papiers d'identité prouvant cette sorte d'adoption.

(12) Encyclopédie Wikipédia, sur Internet, lois de l'adoption.

Cette recherche traite les trois polémiques suivantes :

- *Première polémique* : **Enfant sans famille**
- *Deuxième polémique* : **Alliance à une famille sans lien de parenté**
- *Troisième polémique* : **Rétablissement par aveu d'une parenté perdue**

Première Polémique

Enfant sans famille et adoption

La définition de l'enfance à l'instar de la Charia et de la convention internationale ?

La variété de l'âge entre enfance et majorité etc. diffère entre les systèmes juridiques; pourtant elle ne reflète pas un aspect contradictoire avec la Charia islamique dont les textes parlent de l'enfant ou de l'adulte sur un critère physique de puberté.

Etant abstraits en désignant l'état naturel des personnes, les textes religieux ne se posent pas comme obstacle empêchant la doctrine -ou la loi étatique- de compter par des années -lunaires ou solaires- l'âge de l'enfance, de l'adolescence et de la majorité.

Les opinions majoritaires de la doctrine musulmane déterminent quinze ans pour les deux sexes à fin d'acquérir la majorité; pourtant on trouve des érudits qui tentent à prolonger cet âge jusqu'à vingt cinq pour l'orphelin sous tutelle. On est toujours face à des considérations approximative⁽¹³⁾. Certes, les lois varient toujours entre elles en déterminant l'état majoritaire des personne à l'instar des circonstances du temps et de l'espace.

Donc on peut dire que l'esprit de la Charia permet d'approuver la définition de l'enfance adoptée par la Convention internationale des Droits de l'Enfant, qui déclare qu'" au sens de la présente convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable"⁽¹⁴⁾. Pourtant, il faut noter que la convention désigne implicitement l'âge compté par les années grégoriennes, tandis que la doctrine islamique le calcule selon les années lunaires.

(13) Al Ouçoul wal Dawabet, Yahia ibn Charaf al Nawawi (631-673 H) ed. Beyrouth 1406H, T.1 p.36.

(14) Convention des droits de l'enfant, ONU 1989.

L'enfant abandonné :

Les circonstances qui entourent l'enfant abandonné :

- Le destin causant la perte des parents a toujours des aspects innombrables, comme les guerres, l'inondation, les tremblements de terre, les épidémies, les incendies, etc. ce sont des incidents qui privent les enfants de leurs familles.
- La découverte d'un bébé dans un coin de la rue, dans un jardin, devant une demeure ou une salle de prière ... etc. était connue marginalement tout le long de l'histoire, tandis qu'à nos jours ce bébé trouvé consiste un phénomène flagrant. Tout esprit humanitaire pense à soulager cet enfant de ce triste destin; l'islam le protège; d'abord du point de vu de sa qualification, on trouve que les érudits le qualifient par "laquit" un terme qui correspond juste à l'expression enfant trouvé; toute illusion contre lui soit interdite et pénalisée. Pourtant, le terme "enfant trouvé" reste socialement mal vu, malgré que cet enfant soit en principe acquérant tous les droits de l'homme.

Le fait de trouver un nouveau né dans des circonstances muettes ne signifie pas qu'il soit un enfant illégitime. Légitime ou illégitime, une expression qui doit correspondre aux faits non plus aux personnes; car, par rapport à leur création, les hommes jouissent de l'égalité du fait qu'ils sont les fruits de la Providence.

La famille, droit naturel de l'enfant

Tout en reconnaissant le rôle humanitaire des orphelinats, des asiles et des autres institutions protégeant les enfants sans famille, nous doutons certainement de leur capacité de substituer la tendresse de la famille naturelle. Un enfant qui ne vit que dans des troupes et des classes éducatives, comment sera-t-elle sa psychologie ? Certainement son âme et ses regards transmettront un étrange esprit rude et amer. Donc, une famille saine et sauve consiste pour l'enfant un abri irremplaçable, quoi qu'ils soient les intérêts offerts par un établissement humanitaire bien avancé. Pour cette raison les orphelinats veillent à intégrer leurs enfants sinistrés dans des familles.

En islam, les liens familiaux consistent un droit naturel pour l'enfant, c'est pourquoi le droit musulman encadre un statut de famille subsidiaire, ou solidaire à côté de la famille biologique, c'est ce qu'on appelle la parenté par effet de l'allaitement. L'islam reconnaît à l'allaitante sa qualité comme mère naturelle à côté de la mère biologique.

Le Coran en interdisant le mariage à cause des liens de parenté, cite la mère et les sœurs par allaitement :

«Vous sont interdites vos mères, filles, sœurs, tantes paternelles et tantes maternelles filles d'un frère et filles d'une sœur, mères qui vous ont allaités, sœurs de lait, ...»⁽¹⁵⁾.

La Sunna précise les conditions concernant cette sorte de parenté :

«IL est interdit par allaitement ce qui est interdit par accouchement»⁽¹⁶⁾ - *“par la parenté de sang”*⁽¹⁷⁾.

“L'allaitement -exigé- c'est ce qui construit les os et développe la chair”⁽¹⁸⁾ c'est-à-dire que l'allaitement produisant les liens de parenté soit effectué au premier âge de l'enfant où la croissance dépend essentiellement du lait.

Les hadiths les plus réputés exigent que le nombre des doses allaitées à l'enfant soit *“Cinq tétées rassasiantes”*⁽¹⁹⁾ - *“ça ne suffit pas un ou deux sucements”*⁽²⁰⁾.

Ce n'est pas nécessaires que ces doses soient successives; donc, lorsqu'une femme décide d'adopter par allaitement un enfant en bas âge, il lui suffit de consacrer un jour -ou deux en étant parfaitement à l'aise- pour acquérir la maternité par allaitement ; car le nourrisson a besoin de six tétées par jours. En islam, ce lait naturel provenant de l'allaitante produit une nouvelle parenté, peut importe que cette mère adoptive par allaitement continue s'arrête de nourrir l'enfant par son lait naturelle; elle ne perdra jamais sa maternité.

Aux époques antérieures, où l'allaitement par le lait humain était vital - au moins pour le démarrage de la croissance - l'enfant à partir de sa naissance ne manquait pas de famille; de sorte qu'on puisse dire qu'il avait déjà un *“droit naturel à la parenté et aux liens familiaux”*.

Déjà, les enfants à partir de leur naissance dépendaient du lait humain pour subsister jusqu'à certain âge. Un bébé trouvé sans parents -ou dépourvu de sa famille par le destin- ne pourrait jamais survivre qu'en acquérant la maternité d'une femme allaitante; par conséquent des liens de parenté avec son entourage familial. Il se trouvait donc par allaitement membre d'une famille légale, muni d'une parenté véritable substituant sa famille biologique perdue. Le Verset précité

(15) Sourate 4. Verset 23.

(16) Boukhari, les témoignages 2452. Moslem, l'allaitement 2616, 2621. Abou Daoud, le mariage 1759. M alek, l'allaitement 1116.

(17) Boukhari, les témoignages 2451. Moslem, l'allaitement 2624. Nassa'i, le mariage 3254.

(18) Abou Daoud, le mariage 1763. Ahmad, Mousnad al Moukthérin men al Sahaba 3905.

(19) Termédhi, l'allaitement 1070. Abou Daoud, le mariage 1764. Malek, l'allaitement 1113.

(20) Moslem, l'allaitement 2628. Termidhi, l'allaitement 1062. Nassa'i, le mariage 3256.

déclare que la femme contribuant par ses cellules lactières à la croissance du corps humain en bas âge soit sans légalement une mère à perpétuité⁽²¹⁾.

Etant en bas âge, le Prophète de l'islam Mohammed Ibn Abd Allah (BSL) avait comme mère de lait "*Halima Al Saadeya*", et comme frères de lait : "*Hafs*" le fils de Halima et "*Abou Soufyan El Hareth Ben Abdel Mouttaleb*", son cousin qui fut allaité aussi par Halima⁽²²⁾. Il avait aussi comme sœur de lait "*Al Chayma' Bent El Hareth*"⁽²³⁾.

Mais à notre civilisation - où l'industrie scientifique produit du lait animal adéquat aux enfants - le démarrage de la croissance des bébés peut dépendre totalement du lait fabriqué. Donc, tant d'enfants abandonnés perdront leur droit naturel à la parenté et à la tendresse d'une famille naturelle.

L'islam, en établissant ce statut basique de maternité par allaitement, offre un outil fortement efficace pour sauver les enfants les plus sinistrés du monde moderne, à vrai dire les enfants sans familles; ceux qui consistent aujourd'hui l'un des plus dangereux phénomènes sociaux .

Puisqu'il s'agit d'une sorte de maternité réelle, il faut donc considérer que la psychologie de l'allaitante, envers l'enfant qui grandit sur son lait, soit affectée d'un sentiment ineffaçable de maternité; d'autre part cette femme soit pour l'enfant allaité une source de tendresse profondément enracinée. Mais à nos jours, sont rares les femmes qui peuvent allaiter régulièrement les enfants pendant toute la période leur croissance première.

D'un autre côté, il ne faut pas nier cette sorte de maternité envers une femme qui a allaité l'enfant d'une façon accidentelle -à son premier âge- sans avoir l'intention de l'adopter; comme dans le cas de la nourrice payée. On doit considérer toujours qu'un lien biologiquement commun soit établi entre l'allaitante et l'allaité; par conséquent, il faut réciproquement respecter entre eux les normes qu'on respecte entre les parents de sang⁽²⁴⁾.

Dans la société moderne, il y a entre les deux hypothèses précédentes, des cas innombrables ayant besoin d'accéder à la culture de l'adoption par allaitement

(21) Sourate 4. Verset 23.

(22) Exégèse de Qortobi, al Jamei li Ahkam Al Quran, Sourate 9, Versets 26 - 27.

(23) Al Issaba fi Taarif el Sahaba. T. 2, lettre hâ', 1765.

(24) Les érudits voient que même en donnant son lait à l'enfant moyennant un verre ou une assiette, elle devienne sa mère de lait.

pour améliorer leurs situations. Tant de familles sans enfants, tant de filles célibataires n'ayant pas l'intention de se marier, tant de vieilles filles, de veuves, de divorcées etc. il s'agit des êtres humains vivant dans les ténèbres d'une solitude susceptible à la dissipation grâce à l'adoption par allaitement.

Il suffit de réanimer une connaissance complète de cette sorte d'adoption pour sortir de leur vie triste et solitaire. Savoir d'abord comment accéder à cette l'adoption par allaitement, puis les effets sentimentalement réciproques entre l'allaitante et l'allaité; en suite les doses nécessaires pour acquérir juridiquement cette maternité; ce qu'il faut du point de vu psychologique pour stabiliser les liaisons; les effets juridiques et sociaux ...etc.⁽²⁵⁾.

Toute une culture qui doit activer comme un pont entre deux rives misérables, l'amertume de la solitude chez des milliers de gens d'un part ; et de l'autre, la tristesse profonde chez des milliers d'enfants abandonnés. Chacun a fort besoin de l'autre, autant qu'on se rencontre autant que l'obscurité de ces phénomènes soit dissipée dans l'avenir.

Ayant une idée superficielle sur la parenté de lait, le public actuel n'est pas tout à fait veillant à la tenir comme clef pour une sorte d'adoption légitime et naturelle; adoption qui produit des effets juridiques comparables à ceux de la parenté de sang⁽²⁶⁾.

Donc c'est tout à fait convenable de dire que la diffusion d'une culture intégrale sur la parenté de lait, rendra le public beaucoup plus actif envers l'adoption des enfants abandonnés en bas âge.

On peut déduire que l'objectif véritable de la législation de la maternité par allaitement, soit le renforcement d'un droit primordial de l'enfant; son droit à la tendresse familiale manifestée en premier lieu dans sa famille biologique; faute de quoi, une famille véridiquement subsidiaire lui accueillant sans embarras et d'une façon naturelle.

Il faut veiller à réanimer le statut juridique de la parenté par allaitement pour protéger le droit de l'enfant abandonné à la parenté et aux liens familiaux. Cette sorte de parenté réelle était étudiée par la doctrine musulmane d'une façon tout à fait théorique. C'est-à-dire que jusqu'à l'heure actuelle les ulémas n'orientent pas

(25) La dépression post-adoption, Nycole Dumais, www.quebecadoption.net

(26) C'est tout à fait garanti que la juridiction trancherait en faveur d'une femme prouvant qu'elle a allaité un enfant dans l'âge de deux ans en vue de l'adopter; mais le public n'est pas encore attentif à manipuler un tel procès.

cette notion en direction de l'adoption⁽²⁷⁾. Sur ce point, on peut dire que les prescriptions coraniques sont tout à fait claires et évidentes en faveur d'une adoption légalement reconnue en islam.

En réalisant une liaison de pratique -par éducation, médias, Internet, prêches, communications, etc.- entre les considérations précitées et les orphelinats, tant de femmes et de familles collaboreront à la sauvette des enfants sinistrés par l'exercice de sorte d'adoption; par conséquent, le nombre des enfants abandonnés diminuera beaucoup dans l'avenir⁽²⁸⁾.

L'adoption par allaitement

Pourquoi l'appelons-nous adoption ? Parce que c'est ce qu'elle soit dans son sens social universellement reconnu :

"Adoption (sociologie) introduction d'un enfant dans une famille, sans lien de consanguinité avec ses parents"⁽²⁹⁾.

"L'adoption recouvre plusieurs types de relations, le sens le plus courant est l'adoption d'un enfant par un ou des parents qui ne sont pas biologiquement les siens. L'adopté est généralement un enfant abandonné ..."⁽³⁰⁾.

Le professeur Van Loon définit l'adoption, comme étant "la pratique sociale institutionnalisée par laquelle une personne, appartenant par la naissance à une famille ou à une parentèle, acquiert de nouveaux parents"⁽³¹⁾.

Acquisition de la parenté par le lait :

De toute évidence, il s'agit d'une parenté véritable, naturelle et envisageable pour un enfant trouvé, un enfant sans famille ou généralement un enfant abandonné. Quel inconvénient nous empêche-t-il donc de lui donner le nom d'adoption ?

En dépit de ce qui est affirmé, jusqu'aujourd'hui, à savoir que l'islam interdit l'adoption, il faut bien constater que cette religion n'abroge jamais un usage humanitaire et véritablement charitable. C'est pourquoi l'islam fortifie la notion

(27) Islam on line, un site connu sur le net, appelle les ulémas de se regrouper pour penser à des solutions au profit des enfants trouvés, sans envisager l'instrumentalisation de la maternité de lait.

(28) Malgré qu'elle engendre juridiquement des effets importants, la maternité de lait ne trouve pas sa place dans la mémoire du public ni sur les papiers officiels.

(29) Encyclopédie Encarta, adoption.

(30) Encyclopédie Wikipédia, sur le net, adoption

(31) Adoption internationale et respect de l'enfant, université de Reims, Centre d'études rémois des relations internationales, Faculté de droit et des sciences politiques, www.amessi.org.

de maternité par le lait ; en l'encadrant dans un statut juridique à partir duquel on peut pratiquer une adoption véritable, naturelle et compatible avec les exigences des rapports sociaux.

- Une femme peut intentionnellement décider d'adopter un enfant en remplissant des conditions simples lui déférant cette maternité par le lait. Il lui suffit de se diriger vers un orphelinat -par exemple- pour choisir un enfant en bas-âge en vue de l'allaiter.
- En premier lieu l'allaitement produira une parenté entre l'allaitante et l'allaité; elle est sa mère ; il (elle) est son enfant, et en même temps il est l'enfant de son mari au moment de l'allaitement, le frère de ses enfants, le neveu du frère de cette allaitante, et, à l'égard de son père et de sa mère il est leur petit-fils par le lait ...⁽³²⁾.
- L'allaitement doit être par le lait naturel de l'allaitante, d'habitude des tétées données par ses seins. Cependant, les érudits valident la transmission du lait de la femme à l'enfant par d'autres moyens -plat, verre ou biberon- à condition qu'il passe à travers sa bouche⁽³³⁾.
- L'allaitante doit être de sexe féminin, peu importe qu'elle soit mariée ou non, jeune fille ou adulte. La majorité est requise en vue de l'adoption; tandis que l'allaitement offert par une jeune fille non adulte -à partir de l'âge de neuf ans lunaires- produira les effets de la parenté tels que l'interdiction pour l'allaité de contracter mariage dans l'avenir avec l'allaitante- sa sœur, sa mère, etc. En devenant adulte elle pourra s'occuper de l'enfant en tant que mère adoptive ⁽³⁴⁾.
- L'activité des hormones produisant le lait chez la fille vierge, la veuve ou la divorcée n'est pas juridiquement considérée comme une maladie. La doctrine ancienne prévoyait la validité de l'allaitement offert par une vierge⁽³⁵⁾.

Aujourd'hui, la lactation peut être médicalement induite chez des femmes non mariées, veuves ou divorcées pour accéder à l'adoption⁽³⁶⁾.

(32) Notions détaillées, chez Al Sayouti, dans son exégèse: al Dorr al Manthour fil tafsir bel Ma'thour. Ed. Dar el Fikr, 1403H / 1983, Sourate 2, Verset 233.

(33) Souboul Essalam, Al Sanaany, Al Erdaa. Al Fiqh alal Madhahib al Arbaa, Abdel Rahman Al Jaziry, T. 4, Les conditions de l'allaitement.

(34) Al Mabsout, Al Sarakhsi, T.3, interprétation de ce qui est interdit suivant la parenté.

(35) Kefayet al Taleb, Aboul Hassan el Maleky, ed. Dar el Fikr, Beirout 1412H. T.2, p. 73. Al Thamar ad Dani charh ressalet al Qayrouani, Saleh al Azhari, ed. al Maktaba al Thaqafeya, s.d, p. 446. Hacheyat al Adaoui, Aly al Maleki, éd. Dar el Fikr, Beiruth 1412 H. T.2, p. 73.

(36) Protocoles pour la lactation induite, www.mamancheri.ca/fr/download/newman/lactation

Selon Nycole Dumais : "Depuis la nuit des temps les femmes ont allaité leurs bébés. Quoi de plus naturel? Que ce soit par une mère biologique, une mère nourrice, une mère de substitution, une grand-mère ou par une mère adoptive, l'allaitement est possible. Ce n'est ni une question de grossesse ni d'accouchement. Des études anthropologiques effectuées dans plusieurs continents font souvent état de femmes qui avaient allaité peu de temps ou très longtemps après avoir cessé d'allaiter (15 à 20 ans) ou avaient même entrepris d'allaiter sans avoir jamais accouché. La lactation induite, c'est-à-dire la stimulation de la production de lait chez la femme non puerpérale, est apparue comme une solution culturelle pour un enfant orphelin, abandonné, ou dont la mère ne pouvait pas, pour diverses raisons, allaiter. L'enfant adopté fait partie de cette catégorie. Il est intéressant de rappeler que la prolactine et l'ocytocine, les deux hormones qui sont responsables de la lactation, sont des hormones produites par la glande pituitaire et non par les ovaires, donc non reliées à la grossesse ni à l'accouchement. La prolactine, l'hormone qui produit le lait et l'ocytocine, l'hormone qui libère le lait répondent toutes deux à une stimulation du mamelon"⁽³⁷⁾.

- L'ambiguïté du sexe n'annule pas les effets de l'allaitement, car la doctrine liait l'état juridique dans ce cas à la tendance vers l'un des deux sexes⁽³⁸⁾. Puisque ses seins produisent du lait, donc elle se rapproche du sexe féminin. Nous devons aussi aller plus loin en supposant qu'après l'acquisition de la maternité par ce lait bizarre, l'allaitante se convertit au sexe masculin. A notre avis, tous les effets de l'allaitement dans ce cas sont rétroactivement annulés.
- Selon la doctrine, l'allaitante ayant moins de neuf ans lunaires n'acquiert jamais la maternité; aucune valeur juridique ne peut être donnée à son acte d'allaiter un enfant⁽³⁹⁾.
- L'enfant doit avoir l'âge où la croissance dépend du lait; c'est-à-dire dans les deux ans lunaires suivant la naissance. Pourtant, il y a des érudits qui permettent de prolonger cet âge de quelque mois, en voyant que les versets parlant du sevrage indiquent une durée minimum n'empêchant jamais sa prolongation au profit de l'enfant⁽⁴⁰⁾. Le Coran: «*Sa mère l'a porté*

(37) Relactation et lactation induite, www.lillfrance.org

(38) Al Omm, de l'imam Chaféi, éd. Dar el Maarifa, Beyrouth 1393H. T5, p. 36. Al fiqh alal Madhahib al Arbaa, Abdel Rahman Al Jaziry, T. 4, Les conditions de l'allaitement. Allubab fi charh el Kitab, Abdel Ghani al Maydani, le livre d'el Khountha. Al mabsout, Al Sarakhsi, T. 3, interprétation de ce qui est interdit par allaitement.

(39) Al fiqh alal Madhahib al Arbaa, Abdel Rahman Al Jaziry, T. 4, Les conditions de l'allaitement.

(40) Verset 14 de la Sourate 31 est ainsi interprété par Ibn Hazm, dans son livre "Al Mouhalla", éd. Dar el Afaq, Beyrouth s.d. T10, p.22.

(subissant pour lui) peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans»⁽⁴¹⁾

"Sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché; et sa gestation et sevrage durent trente mois"⁽⁴²⁾. Donc, la direction de la médecine contemporaine soit prise en considération.

- L'allaitement naturel offert par la mère par le lait, n'empêche pas l'alimentation alternative avec du lait animal. Après l'acquisition de la maternité par le lait, il n'y aura aucun inconvénient juridique empêchant la mère d'arrêter l'allaitement pour nourrir l'enfant uniquement avec du lait fabriqué.
- En s'appuyant sur la Sunna, les deux doctrines, chaféite et hanbalite, exigent que les doses nécessaires pour réaliser la maternité par le lait soient cinq tétées rassasiantes. Mais selon les hanafites et les malékites, une seule tétée -quelle que soit la quantité avalée- est suffisante pour acquérir la parenté par le lait.

Ces érudits analysent la parole d'Aïcha (Mère des croyants - épouse du Prophète) disant: *«Parmi le Coran qui se lisait au temps du Prophète on citait dix tétées, puis ce nombre s'est réduit à cinq»*⁽⁴³⁾. Ils observent, à partir de cette parole, une diminution graduelle quant au nombre de tétées cité par les hadiths. Alors, ils disent : puisqu'on ne doute jamais que le Coran soit devenu, à partir de la mort du Prophète, intégral et immuable, et qu'il ne cite que le fait d'allaiter sans l'assortir de conditions, donc une seule tétée est suffisante pour valider la maternité par le lait, quelle que soit la quantité avalée par l'enfant.

- Pour notre part, nous n'approuvons pas cette direction; car, la parole de Aïcha: "puis ce nombre s'est réduit à cinq" n'est pas expresse dans le sens que cette réduction était envisagée par le Coran; on peut donc la lier à la Sunna. D'autre part, ce n'est pas crédible qu'une seule tétée, quelle que soit la quantité avalée, pourrait biologiquement former un lien commun entre l'allaitante et l'allaité. Il ne faut pas donc considérer le silence du Coran quant au nombre de tétées comme une validation du simple fait de l'allaitement; mais on doit tenir le hadith impliquant cinq tétées rassasiantes comme détaillant la notion coranique. Comme à propos de la prière; le Coran donne un ordre non assorti de conditions, en laissant à la Sunna la législation des détails.

(41) Sourate 46, Verset 15.

(42) Al fiqh alal Madhahib al Arbaa, Abdel Rahman Al Jaziry, T. 4, Les conditions de l'allaitement.

(43) Moslem, L'allaitement, 2634. Abou Daoud, Le mariage, 1765.

Puisqu'il s'agit d'une notion coranique dont l'interprétation doctrinale se trouve dans une certaine mesure controversée, on peut donc en conclure qu'une latitude est largement ouverte pour choisir parmi ces opinions celle qui convient à chaque société.

- Pour protéger la santé de l'enfant adopté, on peut prévoir que son allaitement par la mère adoptive soit effectué sur les conseils d'un médecin compétent.
- La défense des droits de l'homme exige que la pratique de cette sorte d'adoption soit entourée par des mesures administratives veillant à défendre l'enfant sans famille contre toute sorte d'exploitation éventuelle sous le prétexte de la parenté de lait.

Il est évident que l'allaitement constitue une porte largement ouverte pour adopter légalement les enfants abandonnés dans des maisons parentales subsidiaires. Pourquoi donc cette parenté de lait ne serait-elle pas mentionnée sur les papiers officiels, sur la carte d'identité ... ?

Il n'est pas acceptable que des pays islamiques ne cherchent pas à introduire le statut de la parenté par le lait dans les lois ; car il s'agit d'une notion produisant des effets juridiques de haute importance et qui, en même temps, n'est pas parfaitement présente dans la mémoire du public contemporain.

Quant aux Etats laïcs il serait profitable pour eux d'accepter cette notion humanitaire, en tenant compte du fait qu'il n'est pas loyal de qualifier toute notion citée dans un Livre céleste de religieuse. Jadis la maternité par le lait était reconnue dans la tradition occidentale. Selon Régine Prieur : "L'allaitement d'un enfant adopté est pratiqué depuis des millénaires dans les sociétés traditionnelles où le lait de femme est indispensable à la survie de l'enfant. Il y est fréquent de voir une femme prendre en charge l'allaitement du bébé orphelin d'une sœur, fille ou amie. Les mères y voient un avantage à la fois nutritionnel et relationnel"⁽⁴⁴⁾.

Ce que l'islam a ajouté, c'est l'encadrement de cette sorte de parenté par un statut juridique pour la rendre analogue à la parenté par le sang. Il s'agit donc d'une notion universelle qui, parallèlement à la parenté biologique, mérite d'être réanimée et intégrée dans les différentes lois et cultures.

Effets de l'adoption par allaitement :

Du fait que les écoles les plus célèbres de la doctrine musulmane n'ont pas prévu l'utilisation de la parenté de lait pour l'adoption des enfants trouvés ; leur encadrement juridique paraît sur ce point manquer plusieurs détails.

En veillant à l'intégrer dans une famille de lait saine depuis son premier âge, l'enfant abandonné devient juridiquement membre de cette famille; il ne rencontrera pas de grands obstacles sociaux pouvant diminuer ses chances dans le domaine du travail, du mariage ...etc. D'autre part, un appel intensif aux femmes musulmanes afin d'exercer cette adoption doit indéniablement être approuvé afin d'activer leur collaboration au remède du phénomène de l'enfant abandonné.

Enfin ces pratiques soulageraient les charges des orphelinats, des asiles et des établissements pour enfants en général, de sorte que leurs ressources pourraient couvrir les dépenses nécessaires à leur amélioration⁽⁴⁵⁾.

En vue de donner au statut de l'adoption par allaitement sa pleine étendue juridique, nous suggérons de valoriser les effets suivants :

- Le nom de l'adopté par allaitement :

- Dans le cas où les parents par le sang sont légalement connus, l'enfant par allaitement garde le nom de son père biologique.
- L'inexistence d'un père biologique légalement reconnu, exige que l'enfant soit porteur du nom de son père par le lait.
- Le père par le lait est le mari de l'allaitante dont le rapport conjugal a induit la lactation : c'est ainsi l'époux divorcé -ou le mari défunt- de la femme qui allaitait pendant la période d'attente des menstrues. Ainsi est père par le lait l'époux divorcé ou le mari défunt, si l'épouse divorcée ou la veuve enceinte allaitait l'enfant adopté avant l'accouchement⁽⁴⁶⁾. Dans tous les cas où on est sûr que le lait était induit par un rapport conjugal avec un ex-mari, celui-ci est le père de l'enfant.

A l'égard des enfants intégrés dans la famille par l'adoption simple, le Coran impose le principe suivant : *«Appelez-les du nom de leur père, c'est plus équitable devant Allah. Mais si vous ne connaissez pas leur père, alors considérez-les comme vos frères en religion ou vos alliés»*⁽⁴⁷⁾.

- Puisque le Coran parle des pères en général sans réserve, et que le mari de l'allaitante est légalement reconnu sous le titre de "père par le lait"; il faut donc en conclure que, faute d'une paternité par le sang légalement reconnue, l'adopté est porteur du nom de son père par le lait.

(45) Naviguer sur le net: les problèmes des orphelinats et des établissements des enfants.

(46) Al Mabsout, Al Sarakhsi, T.3, livre du mariage, le mariage interdit à cause de l'allaitement, Al Ahkam, Ibn Hazm, ed. Dar el Hadith, le Caire 1404 H. T.3 p. 388.

(47) Sourate 33, Verset 5.

- Puisque le grand-père figure, selon la langue coranique, parmi les pères, son nom doit donc être donné au petit-fils par le lait privé de toute autre paternité. C'est le cas de l'enfant trouvé et allaité par une mère adoptive non mariée, qui induisait la lactation en vue de cette adoption.
- Ces considérations exigent que toutes sortes de parenté soient enregistrées dans les papiers de l'enfant; comme le nom de ses parents par le sang s'ils sont connus, des parents par le lait ... etc.
- L'allaitement d'un enfant en bas-âge engendre une parenté véritable; l'argument est tout à fait clair, car le Coran, en interdisant d'épouser les divorcés des descendants, utilise une expression spécifique (pour éloigner de l'interdiction le domaine de l'adoption simple qui n'engendre aucun effet juridique) : «*Vous sont interdites ... les femmes de vos fils nés de vos reins ...*»⁽⁴⁸⁾. Les érudits ont décidé que cette interdiction était applicable aux divorcés des descendants par le lait, bien que ces descendants ne soient pas considérés comme «fils des reins».

Il s'agit donc d'une véritable parenté analogue à la parenté par le sang. Le hadith l'éclaire en toute évidence : "Il est interdit par allaitement ce qui est interdit par accouchement" - "par la parenté de sang"⁽⁴⁹⁾.

- Autorité et responsabilité parentales

La famille par le sang est le socle sur lequel le statut juridique de la famille est basé. Cela veut dire que la parenté par le lait ne prive jamais les parents par le sang de leurs droits et ne les soulage jamais de leurs responsabilités.

Mais lorsque l'adoption par allaitement est - en fait et en droit - «ultime» pour l'enfant, il sera équitable de lui accorder des droits et de lui imposer des obligations analogues à la parenté par le sang. Nous désignons par l'expression «ultime» les cas suivants :

- Lorsque l'enfant n'a pas d'autre parenté que la famille adoptive par allaitement; c'est à elle seule qu'incombent les responsabilités et l'autorité parentale, par analogie avec le statut juridique de la famille par le sang.

(48) Sourate 4, Verset 24.

(49) Boukhari, les témoignages 2452. Moslem, l'allaitement 2616, 2621. Abou Daoud, le mariage 759. M alek, L'allaitement 1116 - Boukhari, Les témoignages 2451. Moslem, l'allaitement 2624. Nassa'i, Le mariage 3254.

- Lorsqu'il existe une famille par le lait saine, à côté d'une famille par le sang instable, défaillante ou négligente, il convient que les tribunaux aient le pouvoir de d'attribuer la protection de l'enfant à sa famille adoptive.

La dualité parentale en raison de l'allaitement est, en fait et en droit, envisageable. A quelle famille -et sur quel critère- sera donnée la priorité ? En cas de conflit, c'est le tribunal qui devrait trancher le litige.

Tout un travail législatif et judiciaire doit être mené à bien pour instaurer ce statut familial en vue de sauver autant que possible des enfants qui sont, en fait ou en droit, dépourvus de parenté et de liens familiaux.

- Héritage et testament

Tout en reconnaissant que les normes impératives de l'héritage sont basées sur la parenté par le sang et les liens du mariage, on ne pourra jamais nier que l'équité exige de prévoir l'héritage entre les parents par le lait dans certains cas :

Il faut d'abord envisager des critères directifs :

- Puisque la parenté par le lait est subsidiaire; il faut que le droit à l'héritage en sa faveur soit aussi subsidiaire.
- Dès que cet héritage subsidiaire est en jeu, l'attribution de la quotité disponible à un ou plusieurs héritiers - en plus de leurs parts - ne doit être effectué que si les parents par le lait ont déjà touché leur part.
- Dans le cas de validité, la part des parents par le lait est calculée par analogie avec les règles ordinaires de succession.
- L'existence de parents par le lait successibles entraîne le partage des parts entre les bénéficiaires selon les ordres légaux de succession.

Suivant ces principes, les règles de succession concernant la parenté par le lait pourraient être établies ainsi :

- La famille par le lait héritera de l'enfant, fils ou fille, dans le cas d'inexistence, en fait ou en droit, d'une parenté ayant juridiquement droit à un héritage normal.
- Le père ou la mère par le lait héritera de l'enfant, fils ou fille, s'il n'avait pas, au moment de sa mort, d'autres parents capables de lui succéder.

Dans ce domaine, on doit tenir compte d'un hadith spécialement consacré à l'intérêt de la mère: "Le Prophète a dit : la femme acquiert trois héritages ; celui

de son affranchi, de son enfant trouvé et de son enfant de liaane"⁽⁵⁰⁾. Ce hadith s'applique, à plus forte raison, à la femme qui a allaité un enfant trouvé; donc cette mère adoptive ne doit pas être considérée comme subsidiaire vis-à-vis de l'héritage :

- Pas de complication dans l'hypothèse où, réciproquement, le défunt, "enfant trouvé", n'avait pas d'autre parenté que la mère allaitante, la succession sera dévolue en totalité à la mère; et vice versa.
- Lorsque l'enfant trouvé aura, par son mariage, créé sa propre famille conjugale, sa mère par le lait sera appelée à succéder en tant que mère avec les autres héritiers.
- Dans le cas où l'enfant trouvé, fils ou fille, a grandi dans une famille de lait, tous les membres de cette famille seront appelés à lui succéder, même avec sa famille conjugale; car il a été élevé grâce aux ressources de cette famille par le lait.

Quant aux testaments, ils relèvent de la libre volonté; donc leur validité est tout à fait reconnue. En droit musulman la quotité disponible est fixée au tiers de la succession. Si les libéralités prévues par testament dépassent le montant de la quotité disponible, elles ne sont valables qu'en face de l'héritier qui donne son consentement.

Les donations sont toujours possibles entre vifs; sous réserve qu'elles ne soient pas effectuées sur le lit de mort -ou au cours d'une maladie mortelle- car selon la présomption juridique, cet acte est considéré comme un testament.

Il faut avouer que l'Egypte ne dispose pas d'un puissant instrument de statistiques, c'est pourquoi on ne peut pas accéder facilement au nombre précis d'enfants dans les orphelinats, errant dans les rues ou accueillis dans des familles. De temps en temps des journaux parlent d'un million d'enfants vagabonds dans les rues égyptiennes.

De toute façon, même à défaut de statistiques précises, on ne peut pas nier que l'enfance abandonnée constitue un phénomène préoccupant en Egypte. Nous attendons à ce propos des statistiques détaillées relevant tous les aspects de ce

(50) Termidhi, les successions 2041. Ibn Maja, Les successions 2732. Ahmad, Mousnad al Makeyine 15430. Mousnad al Chameyine 16367. Liaan: sermons échangés, devant le juge, entre le mari et l'épouse à propos d'une accusation d'adultère insusceptible d'être prouvé par les témoins; dès que ces sermons soient complètement accomplis, le juge prononcera la dissolution du mariage et l'enfant ne sera lié qu'à sa mère. A voir plus de détails dans les interprétations de la Sourate 24, Versets 6-9.

phénomène et les effets des instructions prises par le Conseil national pour l'Enfance et la Maternité, créé récemment en tant que compétence suprême pour tout ce qui concerne les enfants et la maternité. Actuellement, ce Conseil procède à une révision du droit égyptien de l'enfant promulgué en 1996 en vue de le modifier.

Par mesure de précaution contre l'exploitation des enfants, les orphelinats refusent de donner des filles aux demandeurs de l'adoption et donnent plutôt des garçons. Pour l'instant, les gens ne pensent pas à utiliser la voie de l'adoption par allaitement, bien que ce soit une voie islamique absolument garantie, tant au niveau juridique que juridictionnel. Cette voie aura donc besoin d'une réanimation culturelle et d'une habileté administrative pour qu'elle ne soit pas utilisée comme prétexte par les exploiters d'enfants.

- Religion et nationalité de l'adopté :

Sur le plan juridique la religion aux Etats laïcs n'occupe pas la même étendue qu'aux pays musulmans. Là, elle ne consiste pas un élément de grande valeur au statut personnel de l'individu.

Mais au pays islamiques, où la religion soit juridiquement attachée à la personnalité; nous considérons qu'il n'y aurait aucun obstacle en partant d'un principe primordial que l'enfant trouvé acquière la religion de l'Etat où il a été trouvé. Il s'agit d'une présomption doctrinale rendant la religion de l'enfant à la conviction majoritaire des gens au lieu de sa découverte⁽⁵¹⁾.

Dans le cas où l'allaitante n'est pas musulmane, l'allaitement engendre tous ses effets sans changer la religion islamique présumée juridiquement pour l'enfant trouvé ; car le renoncement à l'islamité acquise n'est pas en droit envisageable⁽⁵²⁾. L'enfant reste musulman, pourvu que son allaitante non musulmane soit considérée juridiquement sa mère de lait; en même temps que son entourage parental soit le sien.

La famille non musulmane peut également être adoptive par allaitement, en solidarité avec la parenté musulmane de sang. La doctrine musulmane ne pose aucune condition exigeant que l'allaitante soit de la même religion que l'allaité. Donc l'allaitement engendrera ces effets parentaux; sauf le changement de l'islamité déjà acquise par la présomption juridique.

(51) Qortobi, exégèse: Sourate 12, Verset 10. Allubab fi charh el Kitab, Abdel Ghani al Maydany, le livre d'el laquite.

(52) Al fiqh alalmadhaheb al arbaa, Abdel Rahman Al Jaziry, dispositions diverses selon les sujets de culte, de mariage, de la succession ... etc.

Quant à la nationalité, la logique humanitaire exige que l'enfant trouvé ait droit à la nationalité du lieu de sa découverte; mais est-ce que tous les Etats suivent le critère du lieu de la naissance ? Est-ce que l'allaitement transmettra à l'enfant la nationalité de l'allaitante ?

Tout d'abord l'acquisition d'une maternité par le lait consiste un droit logiquement naturel, peut importe que l'allaitante soit compatriote ou étrangère, elle aurait envers l'enfant la qualité de mère. Lorsque la mère ou les parents de sang existent, la mère de lait n'aura pas le droit d'amener l'adopté hors du pays qu'avec leur consentement; car la parenté de sang est logiquement considérée originale. Pourtant elle n'a aucun droit d'opposer son acquisition d'une nationalité supplémentaire.

Mais à défaut des parents de sang, l'application des lois internes ne donne pas à la mère -ou la famille adoptive- le droit d'amener l'enfant hors du pays, car actuellement ces lois manquent un statut complet concernant la parenté par le lait; en même temps qu'elles ne donnent aucun effet à l'adoption simple. Cela amplifie le phénomène des enfants sans familles et sans papiers; surtout dans les pays qui suivent le critère de sang quant à la nationalité.

L'humanité exige d'ouvrir tant de possibilités devant les enfants abandonnés pour puiser une certaine nationalité comme abri juridique. Le critère du lieu de la naissance soit envisageable en présumant que l'enfant abandonné sans famille ni papiers soit né au territoire où il se trouve. Egalement le critère de sang soit envisageable en supposant que le lieu de l'enfant abandonné présume sa descendance d'une certaine citoyenneté, puisque les gens sur ce lieu sont en majorité des citoyens.

Reste le critère de la parenté par le lait qui doit constituer un argument juridique et humanitaire pour déférer, au moins, la nationalité de la mère adoptive à l'adopté. Il faut donc veiller à son importance, car il ne s'agit pas d'une présomption mais plutôt d'un critère tangible de parenté qui est juridiquement analogue au critère de sang.

Deuxième Polémique

Alliance à une famille sans lien de parenté

Il s'agit des notions morales visant à activer une certaine affection ou solidarité avec les sinistrés à n'importe quel âge. Le Coran, en annulant les effets juridiques donnés à l'adoption simple, ordonne : *«Appelez-les du nom de leurs pères, c'est plus équitable devant Allah. Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, alors considérez-les comme vos frères en religion ou vos alliés»*⁽⁵³⁾.

(53) Sourate 33, Verset 5

"Al ta'akhi" ou la fraternité morale : La fraternité en religion constitue une solidarité entre deux parties -individus ou famille- l'une est en aisance de vie tandis que l'autre soit en besoin. Cette sorte d'alliance facultative reflétait au début de l'islam une forte solidarité entre les tribus constituant le peuple du premier Etat musulmane à la Médine.

Juste après son arrivé à la Médine, le Prophète a donné ses instructions pour activer la fraternité en religion entre les musulmans émigrés de la Mecque qui étaient en besoin et les citoyens de la Médine qui munissaient une vie d'aisance. Les émigrés se sont trouvés comblés des dons survenus volontairement de la part des médinois; argent, terrains, femmes à marier ... etc. c'est ainsi qu'un certain équilibre social serait établi entre des familles et des tribus⁽⁵⁴⁾.

Les instructions du Prophète étaient en même direction pour les tribus juives faisant partie du peuple médinois, en déclarant qu'elles sont entre elles alliées ; mais cette alliance n'avait pas les mêmes effets qu'entre les musulmans, car il n'y avait pas des juifs qui étaient émigrés de la Mecque.

Cette sorte de fraternité acquérait son efficacité du fait qu'elle était exercée à l'ombre du Prophète. Elle était de teinte morale plutôt que juridique, car elle n'engendrait en général des effets obligatoires qu'en domaine de l'héritage qui fonctionnait entre ces frères en religions. Peu après cet effet était abrogé par le Coran en établissant des normes détaillées pour l'héritage reposant sur la parenté de sang et le lien du mariage⁽⁵⁵⁾.

Malgré que la fraternité en religion pourrait à nos jours être un facteur indemnisant les enfants sinistrés à n'importe quel âge; mais en fait elle est oubliée du mémoire des musulmans et sa réactivation consistera une difficile affaire. Même en présumant que sa réanimation est envisageable, mais en fin des comptes elle ne consistera qu'une relation morale et sa réactivation ne portera juridiquement grand-chose. Qu'elle soit l'affaire des sociologues et de prêcheurs en premier lieu; pourtant, cela n'empêche pas les juristes d'envisager des possibilités juridiques pour réanimer cette parenté morale.

"Al wala'" ou l'alliance : Le mot wala' en langue arabe a plusieurs significations⁽⁵⁶⁾. Nous somme intéressés ici de son utilisation en tant que terme désignant l'alliance entre deux parties inégales, l'une ayant besoin de la protection

(54) Al Syra Annabaweya, Ibn Hicham, la migration de la Mecque à la Médine.

(55) Sourate 4, Versets: 7-12.

(56) Voir Lissan el arabe et d'autres dictionnaires

de l'autre. Il s'agit d'une coutume tribale reconnue avant l'islam, dans le sens qu'un citoyen, individu ou tribu, protège un étranger pour lui permettre de jouir des mêmes droits civiques que les citoyens.

Cité par le Coran, le mot mawali (mawla en sigulier) dérivé du wala', désigne les alliés protégés : *«Appelez- les du nom de leurs pères, c'est plus équitable devant Allah. Mais si vous ne connaissez pas leurs pères, alors considérez- les comme vos frères en religion ou vos alliés»* (en arabe : mawalikum) ce mot signifie aussi chez certain exégète : vos cousins ⁽⁵⁷⁾.

- En appliquant la notion de wala', l'enfant sans famille sera, en tant qu'allié, protégé par une personne qui répondrait à ces besoins et qui serait responsable de lui jusqu'à l'âge de sa majorité.
- La religion de l'enfant allié restera la même en cas où sa descendance est connue; sinon sa religion soit présumée celle de la majorité du peuple au lieu de sa découverte.

Tout en restant de nature facultative au départ, cette sorte d'alliance ayant des effets juridiques a du subsister et évoluer dans la culture humaine au profit des sinistrés, y compris l'enfant sans famille. Mais malheureusement cette notion coutumière est disparue complètement de la mémoire des musulmans.

En tant que notion citée par dans Coran en compensation avec l'abrogation des effets coutumiers de l'adoption simple, ce fait nous incite à lancer un appel aux pays musulmans pour intégrer ce noble mécanisme de wala' aux lois nationales, au profit de tous les sinistrés y compris l'enfant sans famille.

La kafala ou la prise en charge : La kafala, synonyme de garantie, veut dire la prise en charge⁽⁵⁸⁾. Le Coran et la Sunna incitent les gens de prendre en charge les orphelins, sous entendu et à plus forte raison, les enfants trouvés. Il s'agit d'un acte approuvé juridiquement et fortement récompensé par Dieu.

Malgré que l'application idéale de cette notion exige l'accueil de l'enfant dans la famille du garant, mais cela ne consiste pas une coutume aperçue au monde musulman. La plupart des charitables préfèrent de combler les besoins matériels des orphelins sans les accueillir dans la famille; c'est pourquoi les enfants des orphelinats montrent une profonde avidité à la tendresse de la famille naturelle.

(57) Tafsir al Glalein, interprétation du Verset 5, Sourate 33.

(58) Voir Lissan el arabe et d'autres dictionnaires

En droit, la kafala ne changera rien quant au statut juridique des deux parties ; elle n'ajoute que des liaisons morales restant toujours dans le cadre de la générosité, de la liberté d'accueil consacrée aux individus, aux familles, aux tribus, etc. Quand même, les juristes contemporains peuvent vêtir la kafala d'un encadrement juridique d'ordre completif en faveur des enfants sinistrés.

Accueilli dans une famille, l'orphelin ou l'enfant trouvé goûtera une sorte de tendresse humanitaire. Même en étant considéré juridiquement étranger, il est avant tout un hôte méritant tous les effets de la générosité et du bon accueil.

Le Coran : *«Mais non! C'est vous plutôt, qui n'êtes pas généreux envers l'orphelin; qui ne vous incitez pas mutuellement à nourrir le pauvre; qui dévorez l'héritage avec une avidité vorace ...»*⁽⁵⁹⁾.

La Sunna : *"Le Prophète a dit : moi et le chargé d'un orphelin sommes au paradis, en faisant ainsi allusion avec ses deux doigts: l'index et le médius"*⁽⁶⁰⁾.

Troisième Polémique

Rétablissement par aveu d'une parenté perdue

La doctrine musulmane veillant à l'intérêt des sinistrés, ouvre largement cette voie. Presque sans conditions, sauf la crédibilité, l'aveu produira ces effets juridiques entre l'avouant et le bénéficiaire.

La crédibilité exige, par exemple, que lorsqu'on avoue qu'une telle personne soit fils ou fille, il faut que :

- La personne concernée par cet aveu doit être dépourvue d'un père de sang légalement reconnu, sinon on est face à une contestation sur la véritable parenté.
- L'âge des deux parties soit concevable; par exemple ne soit jamais crédible que le bénéficiaire d'un aveu de paternité soient du même âge que l'avouant.
- Les effets juridiques de l'aveu se limitent en principe entre l'avouant et l'avoué ; sauf des réserves concernant l'ordre public. Par exemple, la bénéficiaire de l'aveu de paternité ne soit pas pour le frère de l'avouant sa nièce que par un autre aveu de la part de celui-ci; à défaut de quoi l'héritage

(59) Sourate 89, Versets: 17-19.

(60) Al Boukhari, al adab 5546. Moslem, al zohd 5296. Abou Dazoud, al adab 4483.

ne fonctionnera pas entre ces deux; mais les exigences de l'ordre public interdisant qu'un mariage soit conclu entre eux fonctionnent.

Egalement l'enfant trouvé bénéficiaire d'aveu de paternité portera le nom du père avouant; mais l'ordre public exige que ce -ou cette- bénéficiaire ne soit pas dépourvu de son islam par ce simple aveu⁽⁶¹⁾.

Conclusion :

L'enfant est un être humain ayant tous les droits résultant de la citoyenneté. En même temps, la religion de l'enfant le lie dans un sens avec un groupement de moralité religieuse ; cela exige que la protection de l'enfance misérable soit renforcée.

A ce propos il faut noter que le monde musulman se dirige actuellement vers la spécialisation en domaine de la doctrine islamique, c'est ainsi que c'est apparue la doctrine de la famille, la doctrine de la femme, de l'enfant et d'autres. Sous ces volets contemporains les érudits concentrent leurs efforts pour résoudre les polémiques compliquées du monde moderne ; et c'est dans ce cadre que nous avons élaboré cette recherche en envisageant des solutions argumentées pour élargir les disponibilités au profit des enfants sinistrés et abandonnés. Qu'Allah Soit à notre aide.

(61) Moghni al Mehtag, Al Khatib al Cherbini, Chapitre de l'aveu de parenté.

La mondialisation et l'avenir du dialogue entre les religions

Dr Meryem Aït Ahmed Ouali ()*

Introduction

Il n'y a pas de jour qui passe sans qu'il n'apporte une confirmation nouvelle à l'avenir commun des religions. En effet, toute action à motivation religieuse déborde, dans ses répercussions, les limites religieuses et culturelles. Les médias se focalisent, quant à eux, sur l'aspect négatif de ce défi, la tendance étant de démontrer que la religion est une source de dissensions plutôt que source de paix. Aussi ce n'est pas à travers les médias qu'il faut mesurer l'impact de la religion sur la vie quotidienne, surtout lorsque ces médias véhiculent des courants intolérants, voire étrangers à l'esprit religieux réel. C'est donc sous un angle plus grand qu'il faut considérer la religion et les coutumes religieuses qui œuvrent dans l'intérêt général, car la dimension religieuse du dialogue entre les cultures est non seulement nécessaire mais vitale pour la paix. Ceci rappelle cette célèbre phrase philosophique de Hans Küng⁽¹⁾ : **«Il n'y a pas de paix entre les peuples sans paix entre les religions, pas plus qu'il n'y a de paix entre les religions sans dialogue entre elles».**

La mondialisation a lié le sort des uns au destin des autres, de sorte à assurer un avenir commun pour toute l'humanité. L'objectif du dialogue, qui se fonde sur les exigences d'une existence où toutes les religions sont impliquées, n'est donc pas celui de résoudre les divergences doctrinales. L'attention est focalisée, dans ce contexte, sur la manière dont les individus, toutes tendances religieuses confondues, interagissent mutuellement par rapport aux questions religieuses communes, dans le cadre de ce qu'il convient d'appeler "le dialogue de la vie".

(*) Chef de la Division Croyances et Religions, Présidente de l'Unité Dialogue entre les religions et cultures à l'Université Ibn Tufâïl, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Kénitra, Royaume du Maroc.

(1) Ecrivain et penseur allemand contemporain.

Ce besoin de dialogue représente un défi aux yeux de l'humanité, et ce défi ne peut que grandir en importance parce que c'est un besoin spirituel et moral inspiré par le principe de l'entre-connaissance entre les croyants. La multiplication des événements nous conduit à poser une question d'importance majeure quant à l'avenir des relations interreligieuses et interculturelles. En effet, comment les religions du monde peuvent-elles répondre aux exigences des religions en matière culturelle ? Mais aussi, comment les valeurs et principes moraux communs interreligieux peuvent-ils apporter un changement dans les endroits où règnent la terreur, la dévastation et l'inimitié ?

Comprendre la mondialisation

Parmi tous les concepts qui se répandent en une période spécifique, c'est surtout celui de la mondialisation qui a pris de l'envergure après sa séparation du domaine des sciences sociales. Les chercheurs ont donné à ce concept différentes significations et définitions, selon qu'il concerne le contexte économique, politique ou religieux. Mais on peut dire, pour résumer, que la mondialisation implique la propagation d'un mode de vie spécifique qui englobe tous les aspects de la vie terrestre ; qu'il s'agit d'un courant dont le but est de mettre en exergue l'interdépendance et l'interconnexion des relations existant entre les faits, les opinions, les concepts et l'espèce humaine.

La mondialisation n'est pas un phénomène historiquement nouveau, car l'humanité l'a vécu à maintes reprises au cours de son histoire. En effet, lorsque l'empire romain a dominé la Grèce antique en 146 avant J.-C., cette domination a donné naissance à une sorte d'hellénisation des différents aspects culturels, notamment sur le plan de la philosophie et de la religion. Si l'on fait exception de la législation, de l'administration exécutive et des affaires militaires des Romains, ces derniers ont été influencés, sur le plan culturel, par la force et l'attraction d'une civilisation qui leur était supérieure. En d'autres termes, Rome devint une cité mondialisée grâce à l'impact d'Athènes. Elle a ainsi expérimenté une révolution culturelle et diffusé, à son tour, la science et la pensée grecques dans tout l'empire. Cette influence a tant et si bien perduré que jusqu'au milieu du XX^e siècle, tous les hommes de culture en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en France par exemple parlaient le grec ancien et le latin.

Parmi les autres modèles de mondialisation, soulignons la dominance de la culture et de la civilisation islamiques en Europe à l'époque médiévale, par le biais des musulmans d'Andalousie. Nous savons tous que la civilisation islamique s'est ouverte aux sciences grecques dès le second siècle de l'hégire

grâce au mouvement de traduction, sauf que les musulmans ne s'étaient pas laissés irrationnellement subjugués sous l'influence des pays conquis, pas plus qu'ils n'ont appliqué la politique du refus ou de l'épouvante. Bien au contraire, car en dépit de leur puissance et leur hégémonie, ils ont interagi avec ce phénomène en s'appuyant sur leur riche culture authentique qu'incarnent les enseignements du Livre Saint et de la Sunna. Ils ont donc incorporé à leur système culturel les éléments utiles et de valeur, qu'ils ont ensuite développés afin de parfaire et rehausser leur civilisation et culture islamiques. Il n'en fallut pas longtemps alors à cette civilisation et culture islamiques pour absorber et assimiler tous les facteurs positifs et devenir une culture dominante, après y avoir écarté tous les éléments de nature mythologique ou mystificatrice.

L'Europe s'est ouverte sans restriction à ce flot gigantesque de données venues à travers l'Andalousie. C'est ainsi qu'elle a recueilli tour à tour les pensées d'Aristote, la médecine des Arabes, l'expérience scientifique, la mécanique, les techniques agricoles et le système de nombres arabes. C'est aussi à travers l'Espagne qu'elle a appris le mode d'administration du territoire pratiqué au Proche Orient. C'est ainsi que la suprématie technique a eu raison de la culture inférieure, laissant un impact tout aussi profond qu'apparent. La philosophie d'Ibn Roshd (Averroès) (520-595H) a grandement contribué à la Renaissance de l'Europe au XVI^e et XVII^e siècles. Introduite dans un moule platonicien moderne, elle a amorcé à son tour une renaissance dont on constate clairement aujourd'hui les conséquences.

Nous pouvons ainsi, et par expérience, conclure que la mondialisation n'est pas un projet que l'on peut accepter ou refuser. Pas plus qu'il ne s'agit d'un incident à caractère inimitable ou miraculeux. Il s'agit tout simplement d'un phénomène naturel, en ce sens que la culture hégémonique et les techniques qui lui sont associées s'infiltrèrent facilement, tout comme l'eau, en passant du niveau supérieur vers les couches inférieures, principe en vertu duquel seul le plus utile et le plus pertinent est appelé à demeurer. La prise de conscience de l'Europe quant à l'étendue et la précision du système des nombres arabes vint à point nommé, car aucun gouvernement ne pouvait alors élaborer de système permettant d'appréhender le système complexe et compliqué des nombres romains, l'amenant ainsi à abandonner ce système et à le remplacer par le système des nombres arabes.

Selon cette expérience, la mondialisation est devenue dans le monde contemporain une source d'espoir pour les uns, et de préoccupations pour les autres. L'Occident, par exemple, voit dans la mondialisation une opportunité de couvrir de sa culture l'ensemble du monde grâce à sa suprématie, étant une

puissance hégémonique tant sur le plan politique que culturel. Quant aux sociétés faibles, elles sont en proie à l'inquiétude et à la peur, angoissées de succomber à la mainmise des envahisseurs culturels. Or même cette inquiétude est naturelle, car le raz-de-marée mondial produit par les biens, services et modes de vie occidentaux sont tout aussi palpables que visibles. Et les mécanismes de ce courant sont, comme toujours, on ne peut plus identiques.

La mondialisation et l'avenir des religions

Il n'est plus désormais permis de prendre la défense des réflexions étroites. D'une part, les religions ont cessé d'être autosuffisantes, indépendantes ou séparées des individus ou des peuples. D'autre part, les énergies, expériences et idées qui jaillissent en dehors d'une certaine religion ou d'un ensemble de religions continuent de défier et d'influencer d'autres religions. Mais les dangers gagnent en ampleur dès lors que les horizons sont plus vastes. Nous ne pouvons pas, en effet, considérer les religions comme des îlots isolés alors que nous sommes liés les uns aux autres, et la trahison spirituelle de l'une affecte la foi des autres. De même que les idées et opinions adoptées par une communauté influent sur les autres communautés. Aussi l'isolation des religions est-elle considérée aujourd'hui comme un mythe.

Mais il est un nouveau problème qui contribue à l'intensification des tensions entre les religions, à savoir, la mondialisation, ou plus exactement, la mondialisation de l'information. Par exemple, les nouvelles concernant des clash interreligieux dans un certain pays sont immédiatement véhiculées à travers la télévision, la radio et l'Internet où d'autres pays peuvent, à leur tour, œuvrer à l'amplification de ces tensions selon leurs méthodes et leur degré d'interaction, et ce, sans que ces derniers aient une quelconque relation géographique ou culturelle avec le pays concerné.

La tendance actuelle de la globalisation et de la mondialisation ne présage rien de bon en matière de dialogue pacifique entre les religions dans les prochaines décennies. Il serait judicieux, pour les communautés religieuses des pays qui se distinguent par leur capacité à réaliser un équilibre pacifique sur le plan local, de mettre de côté la question de la mondialisation dans leur dialogue interne, de faire abstraction des structures et événements mondiaux et de se concentrer sur la solution de leurs problèmes locaux. Cet exercice exige, cependant, la réactivation de l'entente entre les adeptes des différentes religions vivant sur le même sol et, partant, de développer ce que certains chercheurs appellent "la théologie du lieu".

La raison en est que la mondialisation détruit les valeurs religieuses, et ce, en nous privant de la capacité à rendre des jugements en la matière. En exerçant son influence sur la substance de la vie humaine, elle engendre une nouvelle société désignée comme la "société en réseau". Or, un tel réseau altère notre mémoire, nos pensées, notre intellect mental, notre mode de vie ainsi que notre connaissance de nous-mêmes. Ce faisant, on s'éloigne de notre essence et, par voie de conséquence, de notre Créateur. On se transforme en un nouvel individu dans un monde nouveau. Les différentes cultures à travers le monde se retrouvent agressées, envahies et en proie aux crises, facilitant ainsi l'assujettissement de l'ensemble du monde à une seule culture, la "culture à sens unique". Il s'agit d'une culture dirigée par des principes matériels et laïcs où tout se mesure par les critères de la production, la concrétisation et le perfectionnement concurrentiel, où tout se joue dans un marché mondial régi par la loi de l'offre et de la demande et où des concepts tels que foi, espoir, éthique, révélation, pudeur et dévotion n'ont pas de place.

En mettant l'accent sur le caractère central de l'être humain, cette culture éloigne l'humanité de son Créateur et de la religion. Plus encore, elle dénie au Seigneur le pouvoir absolu de création de l'homme et de l'univers, Lui substituant le prodigieux pouvoir de la production humaine. En fondant cette culture mondialisée sur l'économie, la technologie et les sciences, elle cesse d'être soumise à la volonté divine.

Quelle est donc la responsabilité des communautés religieuses face à la culture de la mondialisation ?

Précisons, tout d'abord, que la mondialisation va à l'encontre d'un principe commun à toutes les religions révélées, à savoir, la croyance en Dieu et en Son Unicité, quand bien même ces religions sont totalement dissemblables à bien des égards. Comme indiqué plus haut, la culture mondialisée propage l'irréligion en s'attaquant à la croyance en Dieu et prône, d'autre part, l'abandon par les religions divines des valeurs et principes religieux communs.

Les moyens mondialisés de la communication et de l'information ont joué un rôle considérable en orientant les positions vers la diversité ou la standardisation, le fanatisme ou la tolérance, le sectarisme ou la régionalité étroite, ou encore vers le "privatisme" ou le généralisme. Et les hommes de religion, toutes appartenances et doctrines confondues, ont raison de s'inquiéter de l'amplitude des scènes de violence, de criminalité, de guerre et de sexe colportées par les chaînes satellites, la presse, les revues ou les réseaux d'information, notamment à travers les films et les chansons.

Il est vrai que les technologies de l'information et de la communication ont des aspects éducatifs positifs, car elles ont permis aux systèmes pédagogiques de se doter de mécanismes sophistiqués tant sur le plan de l'éducation que de l'enseignement. Mais il n'en est pas moins vrai aussi qu'elles ont suscité, grâce à leurs programmes et matières orales, bon nombre de problèmes d'éthique qui désorientent l'éducation des valeurs religieuses.

A titre d'exemple, on a répertorié en l'espace d'une heure et dans le cadre de programmes consacrés à l'enfant, quelque 20 à 25 scènes de violence. Or cette durée est supérieure à celle du cours suivi par l'enfant en classe, ce qui est, à l'évidence, préjudiciable au système des valeurs éthiques.

Outre la culture de la violence colportée, entre autres, par les chaînes satellites, il existe aussi d'autres défis qui n'en sont pas moins dangereux. Il s'agit, en l'occurrence, de l'utilisation irrationnelle de l'Internet. Le "sexe" s'est répandu comme une épidémie sur l'Internet, avec tous les risques que cela comporte pour tous les usagers, tous âges confondus. Il entraîne prématurément les enfants sur les sentiers encore tabous et attire les adolescents en vertu de leur instinct de curiosité sexuelle, grossissant ainsi une clientèle qui prône la philosophie du libertinage et de la dissolution à tous les âges. Ceci impose de nouvelles responsabilités morales à ceux qui veillent à l'application du système de coordination religieuse et des valeurs entre les diverses religions.

En d'autres termes, la vie matérielle issue de la mondialisation s'est érigée sur une technologie à long terme. Elle s'est étendue pour tout couvrir, grâce à des méthodes efficaces, tout en dépouillant la vie spirituelle de ses valeurs humaines. Cette technologie a transpercé les constantes morales tout en s'insinuant dans les spécificités identitaires des religions.

Ces tensions morales engendrées par la mondialisation doivent inciter les adeptes de toutes les religions à unir leur vision et intensifier les efforts visant la préservation des valeurs communes. Ceci explique, en fait, le réveil religieux que connaissent la plupart des religions dans le monde. Aussi les adeptes des religions et autres défenseurs des valeurs morales sont-ils conviés aujourd'hui à assumer leurs responsabilités face à l'exploitation immorale des produits et données de la mondialisation, tant scientifiques que technologiques, et à se prémunir contre l'impact dévastateur sur les valeurs éducatives et spirituelles des sociétés humaines.

Les religions célestes récusent d'emblée les valeurs contraires à la morale religieuse. Aussi les théologiens doivent-ils diriger leurs critiques vers les trois

composantes clés de la culture hégémonique mondialisée, à savoir, la propension à la consommation, la tendance matérielle et la laïcité, qui œuvre à rendre l'être humain autosuffisant en mettant tout à sa portée. Or le rôle essentiel des religions divines n'est-il pas de guider l'être humain sur la voie menant à Dieu, tout en lui rappelant que l'humanité s'appuie sur une noble force invisible incarnée par Dieu Tout-puissant, que l'homme perd toute sa signification en l'absence de Dieu, que toutes les créatures Divines expriment cet attachement à Dieu, d'autant que l'humanité ne peut survivre sans ce sentiment d'attachement à cette vérité sublime.

Pour dominer le cœur et l'esprit des gens, la mondialisation s'attaque davantage aux valeurs qu'aux croyances. L'étiollement des fondements du christianisme en Occident n'est pas due à l'incapacité de donner une explication rationnelle à des concepts religieux tels que le caractère divin du Christ, la trinité, etc. La raison est beaucoup plus profonde et s'explique par le dépérissement de l'église qui a perdu sa valeur et sa place en tant que pilier éthique de la société. Il ne fait aucun doute que c'est à l'érosion, voire à la dégénérescence de la foi qu'il faut imputer cet état de chose.

Fort heureusement, beaucoup de penseurs occidentaux sont pleinement conscients de cette crise morale que connaît l'Occident. Car il est désormais apparent que la mondialisation débouchera sur un vide moral concernant des questions telles que l'homosexualité et l'avortement, conjuguées à l'affaiblissement des fondements religieux de l'église.

La mondialisation des religions

La mondialisation des religions est l'une des questions qui préoccupent la majorité des penseurs et théologiens. La performance religieuse à l'ère de la mondialisation, associée aux défis et opportunités qui se présentent à la religion, exigent une réaction décisionnelle sur toutes les questions qui se posent aujourd'hui, ou qui se poseront à l'avenir. D'aucuns estiment que les religions devront aboutir à une sorte de coordination et de rapprochement en matière de mondialisation, adoptant à cet égard le principe du dialogue en s'appuyant sur un ensemble de dénominateurs qui leur sont communs. Les organisations et institutions internationales œuvrant dans le domaine du dialogue des religions ont réalisé au cours de ces dernières années quelques progrès dans ce domaine en dépit des tensions que suscitent les tendances laïques ou religieuses propres à chacune de ces organisations. La mondialisation, au sens religieux, implique la réaffirmation des dispositions naturelles de l'individu qui sont un facteur commun à toute la race humaine, l'ouverture de l'esprit en matière de raisonnement et de

réflexion, la liberté des convictions, et la diffusion des concepts de justice sociale, de coopération humaine et de lieutenance de Dieu sur la terre.

Les événements du 11 septembre 2001 sont venus confirmer cette orientation. En effet, et bien qu'ils aient pendant un moment suscité l'idée d'un choc des civilisations et des religions, ils n'ont pas tardé à signaler la nécessité d'amorcer rapidement le dialogue positif et la concertation entre les civilisations. Or la civilisation humaine du XXI^e siècle est confrontée au défi qui consiste à trouver des solutions mondiales aux problèmes qui se posent à la société humaine, conjuguée à sa demande d'une justice miséricordieuse et d'un système pacifique. Pour relever ce défi, nous devons parachever la vision cosmique de Dieu. D'autant plus que l'unification de l'ensemble de l'humanité à cette œuvre constitue, en soi, une reconnaissance de la Miséricorde divine et de la philosophie qui sous-tend l'honneur que Dieu accorde à l'être humain.

Tel doit être le point de départ de renforcement de la coopération et de l'entente entre les religions. Les religions existent depuis toujours et continueront à exister. Et quand bien même la mondialisation planifie pour un monde post-civilisation, ce monde ne survivra sûrement pas sans religion. Les dirigeants religieux et politiques peuvent jouer un rôle prépondérant en se fondant sur cette réalité. Certains dirigeants politiques ont parfois tendance à méconnaître la force de la foi et sa capacité à dynamiser la volonté religieuse et l'énergie spirituelle en faveur de la paix. C'est aux ulémas musulmans, aux théologiens chrétiens, aux prêtres et curés qu'incombe la responsabilité de construire des relations fondées sur la confiance, et ce, dans le but de renforcer l'action visant la consolidation des valeurs spirituelles sur la base des préceptes religieux communs à toutes les religions, tant sur le plan de la vie terrestre que des valeurs religieuses. Les domaines de dialogue s'amplifient dès lors que la mondialisation des dénominateurs communs prend de l'extension. Ce dialogue permettra, à son tour, d'intensifier le consensus des adeptes des religions mondiales sur le besoin de se rencontrer et de s'associer en vue de défendre le sort commun des valeurs et des idéaux universels.

Avenir des valeurs universelles des religions à la faveur de la mondialisation

Si les religions célestes sont venues déterminer les intérêts des gens, quels sont les intérêts que ces religions s'associent conjointement à leur détermination et prônent leur conservation ?

Les théologiens ont extrapolé les intérêts communs que les trois religions révélées s'associent à déterminer, et ont conclu à trois types d'intérêts, à savoir :

1. Les intérêts indispensables à l'existence morale et matérielle de l'individu, qu'ils ont appelés les nécessités de la vie ;
2. Les intérêts nécessaires à l'être humain afin de satisfaire ses besoins moraux et matériels, qu'ils ont définis comme les besoins ; et
3. Les intérêts qui élèvent l'être humain vers davantage de bien-être et de vertu, et de s'armer de tout ce qui est utile et convenable, qu'ils ont nommé améliorations.

Les avis divergent entre les trois religions dans la détermination des besoins et des améliorations. Néanmoins, elles s'accordent toutes trois sur la détermination des besoins. Nous nous concentrerons donc ici sur ces besoins.

Les théologiens des trois religions sont d'accord pour relier l'objectif de l'envoi des prophètes et les intérêts que leurs lois décident aux cinq besoins suivants : préservation de la personne, préservation du cerveau, préservation de la descendance, préservation de l'argent et préservation de la religion. Ils ont fait de ces cinq besoins l'assise des nécessités et améliorations. L'auteur estime que ces cinq besoins doivent s'inscrire parmi les questions auxquelles le dialogue entre les trois religions doit s'intéresser afin d'instaurer une vision commune de la culture de la paix. D'autant que ces besoins (préservation de la personne, de son cerveau, de sa descendance, de son argent et de sa religion) sont à la base de la paix. Sans eux, la paix ne peut se concrétiser ; il n'y aura pas de paix de l'âme, pas plus qu'il n'y aura de paix avec le voisin ou de paix entre les nations. A cet égard, il sera possible, en s'appuyant sur ces cinq besoins, d'instituer une vision nouvelle et saine des problèmes et des défis qui se posent à la conscience humaine, tant sur le plan de la religion que de l'éthique. Par exemple :

Concernant la préservation de la personne, l'on peut considérer ce concept de préservation sous une nouvelle optique qui répond aux exigences de notre époque. Cette préservation de la personne implique cependant une volonté rédhibitoire à toute forme de comportement préjudiciable à autrui. Or, dans ce contexte, le préjudice subi par l'âme humaine porte sur une grande étendue, à commencer par l'image standardisée réductrice d'une religion et sa défiguration vis-à-vis d'une autre religion ; l'atteinte aux valeurs sacrées ; la violence, la répression et la discrimination sous toutes leurs formes, qu'elles soient ethnique et religieuse, ou socioéconomique, juridique, etc. ; et allant jusqu'à la torture, le meurtre individuel ou le génocide collectif, etc. Selon la loi divine et dans les trois religions, il est autorisé de racheter une âme par une autre. Mais cette loi de la rédemption n'a pas pour objet la vengeance. Le dessein divin est bien plus noble. Il avertit celui qui tue

ou compte tuer un autre qu'il est semblable à celui qui se tue lui-même ou compte le faire. C'est ainsi que dans la jurisprudence islamique «**Il n'appartient pas à un croyant de tuer un autre croyant, si ce n'est par erreur**»⁽²⁾.

Le débat s'articule aujourd'hui autour des armes de destruction massive. Mais qu'est-ce que c'est que "la destruction massive" ? Est-ce une conséquence de la bombe atomique, à l'instar de celle qui a été lancée sur Hiroshima ou Nagasaki ? Ou est-ce un génocide collectif au moyen de grenades ou de bombes lancées par avion, ou encore par des fusées téléguidées lancées par des navires de guerre ? Ou est-ce par le gaz ou les armes biologiques... La préservation de la personne ne se limite pas au seul être humain contre ces formes de tuerie, qu'elles soient individuelles ou collectives. Elle englobe les communautés, les peuples et les nations. D'où la nécessité d'interdire les armes destinées au massacre collectif, tous types confondus.

C'est ce qui a amené certains intervenants du dialogue entre les religions à exiger avec insistance la définition claire de ces valeurs communes dans un document intitulé : "Vers des valeurs universelles".

Cette déclaration constitue une assise minimale des comportements et valeurs représentant un cadre éthique de base pour l'ensemble de l'humanité. Ce cadre répond au besoin mondial d'adopter des valeurs unifiées susceptibles de guider nos relations mutuelles. Et bien qu'elle soit construite sur des bases religieuses, elle n'en constitue pas moins une expression des valeurs communes que tout individu, y compris les irrégieux, peut adopter comme valeurs légales et appropriées. Ces valeurs se traduisent par les engagements qui suivent :

1. Adoption de la culture de la non violence et du respect de la vie ;
2. Adoption de la culture de la solidarité, de la complémentarité et d'un système économique impartial ;
3. Adoption de la culture de la tolérance, de la coexistence et des principes d'honnêteté et de loyauté ;
4. Adoption de la culture de l'égalité des droits et des obligations entre les adeptes des différentes religions⁽³⁾.

(2) Al-Nisâ' (les Femmes), verset 92).

(3) Voir la Déclaration de Chicago, issue du Parlement des religions mondiales qui s'est réuni à Chicago, aux USA, en 1993 et auquel cinq mille membres ont pris part. Au cours de cet événement, plus de deux cents adeptes des différents religions et cultures, ont signé un déclaration d'éthique universelle (voir la revue laïque "Tolérance"), n° 18, printemps 2007, p.37.

Ces lignes directrices traduisent une double transition intellectuelle dans le cadre des valeurs morales. D'une part, elles présentent une vision éthique procédant d'un processus d'échange endogène entre les religions, de sorte que les adeptes des différentes religions retrouvent leur identité religieuse, au sens large du terme, au sein de leurs communautés respectives au lieu de le chercher à l'extérieur ou de s'engager dans des conflits avec ses composantes. D'autant que le monde actuel, où tous les éléments sont interdépendants, exige de l'individu à adopter l'une des religions, tout en respectant les autres religions et en étant ouvert à leurs doctrines.

D'autre part, ces lignes directrices constituent une transition centrale sur le plan moral, qui cesse d'être étroit et concerné par les responsabilités morales des membres d'une communauté spécifique pour devenir mondial et concerné par les responsabilités morales des différentes communautés, cultures et religions.

Conclusion

Nous savons qu'il n'appartient pas aux religions de résoudre les problèmes environnementaux, économiques, politiques et sociaux de notre planète. Par contre, elles peuvent offrir ce que les plans économiques, les programmes politiques, les lois et les législations ne peuvent donner, à savoir : un changement dans l'orientation personnelle, dans les mentalités et dans le cœur des gens. Elles peuvent intervenir pour corriger les déviations et fournir une nouvelle manière de vivre. L'humanité a grandement besoin d'un renouveau spirituel auquel devront contribuer toutes les énergies et compétences spirituelles religieuses. Ceci permettra de consolider l'assise morale de l'entente tout en mettant en place les critères appropriés pour assurer la communion de l'individu avec lui-même, avec son Créateur et avec sa communauté, tout en constituant un abri pour son esprit. Les religions ne peuvent cependant redonner la confiance que dans la mesure où elles auront surmonté les conflits qu'elles auront elles-mêmes générés. Elles doivent se libérer mutuellement de l'orgueil, du doute et du fanatisme, ainsi que de l'hostilité qu'elles ont les unes pour les autres. Ce faisant, les valeurs, les lieux saints, les fêtes religieuses et leurs rites respectifs retrouveront le respect qu'ils méritent.

Il n'y a pas de lieu sur la terre qui ne se prévaut de sa religion. Les religions ont marqué les civilisations et les cultures. Elles constituent une chaîne cohérente et solide et disposent d'énergies et de capacités incommensurables qui les habilitent à s'intéresser à l'humanisme de l'être humain et contribuer à son bien-être spirituel. Le vide spirituel a pour effet, non seulement d'ébranler les valeurs spirituelles, mais aussi de favoriser le radicalisme et les régimes despotiques. Les

religions contribuent, en outre, à restreindre le matérialisme aveugle et l'égoïsme irréfléchi. L'adoption d'une telle vision permettra de transformer les défis de la mondialisation en une mobilisation des volontés pour assurer la liberté de l'être humain, la protection de son identité et son auto-accomplissement à travers la créativité, la distinction et la divergence.

La mondialisation ne peut rivaliser avec l'humanisme de l'être humain dans l'univers, quand bien même ses experts et théoriciens s'appliquent à psalmodier la quiétude d'un avenir civilisationnel, plus solidaire et respectueux de cet humanisme. Elle ne peut y parvenir qu'à travers la cristallisation et la réactivation des valeurs universelles et leur adoption comme base de départ et de référence. Sa concrétisation passe par la conjugaison des nobles principes des religions, la coopération des cultures clairvoyantes susceptibles de trouver un intellect civilisationnel à même d'endiguer tout discours visant à défigurer les valeurs religieuses universelles et à instaurer une situation mondiale dominée par les conflits religieux et les tendances raciales.

La judaïsation culturelle et médiatique de la ville d'Al-Qods et de son patrimoine

Dr Khalid 'Azab ^(*)

L'on entend par judaïsation l'action visant à dépouiller al-Qods de son cachet islamo-chrétien et à l'imprégner du cachet dit judaïque. La judaïsation d'al-Qods s'inscrit dans un processus ciblant l'ensemble de la Palestine. Concernant al-Qods, ce processus commence par le changement du nom de cette ville, qui devient Ertz Yisrael, puis œuvre à altérer son histoire pour, enfin, procéder à la destruction des villages arabes et leur remplacement par des colonies juives dans lesquelles s'installeront les nouveaux colons invités à peupler la Palestine⁽¹⁾.

Ce processus de judaïsation, amorcé dès 1948, s'est intensifié et a pris de l'ampleur depuis juin 1967. Israël, dont la politique est axée sur l'altération structurelle du cachet démographique et architectural d'Al-Qods, prit donc possession de la plupart des grands édifices de la ville, en procédant à la destruction des institutions en place en vue de leur remplacement par des institutions juives. De même qu'il a confisqué les terres appartenant aux Arabes, chassant ceux-ci et les remplaçant par les sionistes.

La judaïsation culturelle et médiatique constitue l'un des axes majeurs de la politique israélienne. Ce processus concerne, dans une grande mesure, le patrimoine de la ville, qui est l'expression vivante de son identité. Devenu une obsession constante dans le discours hébreu quotidien sur la ville, ce patrimoine s'est transformé chez les juifs en une préoccupation permanente. Ils tentent de temps à autre de trouver des réponses aux interrogations qu'ils se posent sur l'histoire et le patrimoine d'al-Qods, ainsi que sur son caractère juif. La judaïsation culturelle et médiatique revêt différentes formes : tantôt elle est culturelle, tantôt elle touche

(*) Membre du Conseil supérieur égyptien de l'Archéologie, rédacteur de la rubrique Al-Turath dans le journal londonien Al-Hayat, membre de l'Association des archéologues arabes, membre de l'Association égyptienne des études historiques et Directeur de la Direction de l'Information à la Bibliothèque d'Alexandrie.

(1) Dr Abdel Wahab Massiri. Encyclopédie des Juifs, du judaïsme et du sionisme, Vol. 4, p. 127, Dar al-Shuruq, 1999.

l'essence même et les frontières d'al-Qods, tantôt elle s'attelle à l'altération des réalités historiques, surtout celles concernant l'âge de la ville, tantôt elle se focalise sur le Temple en cherchant, par exemple, à savoir s'il existe un emplacement sacré sur lequel il doit être reconstruit.

L'éducation est un autre moyen vital pour ancrer les idées et les croyances voulues dans l'esprit des gens. D'où le souci des juifs à diffuser, par le biais des cursus scolaires et des livres d'enfants, tout ce qui est de nature à étayer leurs allégations à l'endroit d'al-Qods et de la Palestine. Dans le roman "Le petit David", par exemple, l'histoire met l'accent sur l'ancienneté de la présence juive en ces termes : «En cette année, à Urshalim -al-Qods- David était encore très jeune lorsque les Romains détruisirent et brûlèrent le magnifique Temple de Salomon. Sur ordre de l'empereur Titus, ils tuèrent et pillèrent ; leurs soldats coupèrent⁽²⁾ de leurs épées aiguisées les têtes des petits enfants. Ils ne laissèrent que quelques pierres que nous appelons le "Mur des Lamentations". Or comme le petit David était rusé et courait très vite, il a réussi à échapper aux bourreaux romains. Les juifs qui ont survécu se sont dispersés à travers le monde, et cet exode s'appelle la diaspora. Les voilà donc les juifs sans patrie, mais le petit David dit qu'il sera l'année prochaine à Urshalim. Après les Romains, c'était le tour des envahisseurs byzantins, puis perses, ensuite les Croisés, qui étaient des Français, des Anglais et des Allemands et qui prétendaient délivrer le tombeau du Christ. Ils portaient des croix sur leurs poitrines et leurs épées. Ils étaient effroyables et tuèrent beaucoup de juifs. Pour se justifier, ils déclarèrent ne pas les distinguer des Arabes. Puis ce fût la conquête turque, qui dura très longtemps. Mais ces derniers laissèrent les notables juifs embrasser le Mur des Lamentations. Ils ont construit une belle muraille entourant Urshalim. Le petit David demeure cependant sans patrie et continue à dire qu'il sera l'année prochaine à Urshalim».

Il est aussi une autre dimension qui s'applique à imprimer un cachet scientifique à la vision judaïque d'al-Qods, et que l'on peut clairement percevoir à travers les activités universitaires et institutionnelles israéliennes. En effet, en dépit de l'échec avoué des archéologues juifs à trouver ne fût-ce qu'une seule pierre de tout bâtiment attribué par la Tora au prophète Salomon, et malgré des décennies d'intenses fouilles archéologiques israéliennes dans bon nombre de sites à al-Qods, rien de significatif n'a été trouvé pour confirmer l'origine juive de la ville. Les juifs attribuent à l'ère de Salomon une pierre trouvée à al-Qods sur laquelle les noms des anciens mois étaient gravés en caractère hébraïque

(2) Xavier Antomarchi, *Le petit David ou Israël raconté aux enfants*, Paris, 1969, pp. 4-100.

antique, qui dérive de l'alphabet phénicien ; il en est de même d'une autre pierre, trouvée dans un caniveau à l'extérieur d'al-Qods, dont les gravures la rattachent au prophète Ezéchiel⁽³⁾. Les fouilles effectuées près de la Mosquée al-Aqsa ont débouché sur trois palais de princes omeyyades qui ont gouverné la ville, suscitant ainsi, outre la déception de l'université hébraïque et l'Association archéologique d'Israël qui a entrepris les fouilles, l'amertume chez la Direction de l'Archéologie israélienne dont dépend actuellement cette région. Ladite association avait soutenu le programme de Benyamin Mazar, professeur à l'Université hébraïque qui mit au point un projet de fouilles à la recherche du soubassement du temple sur le site même de la Mosquée al-Aqsa et dans le pourtour, entraînant ainsi la démolition d'un grand nombre de monuments islamiques dans la zone des fouilles. Là encore, les juifs n'ont trouvé aucun vestige remontant à l'ère du prétendu temple.

Juifs et archéologues ont ainsi eu l'occasion de mettre la Tora à l'épreuve à travers les fouilles archéologiques visant à trouver des traces du Royaume d'Israël. Bien que leurs recherches n'aient rien donné de significatif, ils continuent à donner au projet de reconstruction du temple juif une dimension scientifique. C'est ainsi que la Société géographique israélienne a consacré en 1996 un numéro spécial de sa revue scientifique à la reconstruction du temple. Ce numéro proposait une entrevue avec un architecte juif sur ce sujet, des résultats des recherches sur les premier et second temples, ainsi que des modèles contemporains du temple à rebâtir à l'emplacement même du Dôme du Rocher, en plus d'une étude archéologique comparée du Temple de Hérode, tel que les juifs le conçoivent, et le vieil Aqsa composé d'une série de voûtes représentant un caveau au niveau inférieur de la Mosquée al-Aqsa et du Mur al-Bouraq (mur des Lamentations)⁽⁴⁾. Ce numéro, publié par une revue scientifique reconnue et respectée en Occident, met en évidence le caractère sérieux des allégations israéliennes, d'autant qu'il sert de référence aux articles de presse et aux émissions de télévision.

Bien plus encore, la supercherie a été poussée jusqu'à l'organisation d'expositions de certains résultats des fouilles archéologiques d'al-Qods imputés à tort aux juifs. Ces expositions, durant lesquelles sont disséminées les conclusions scientifiques par diverses langues internationales, tentent en vérité de faire une publicité à connotation scientifique.

(3) Ibrahim Abdel Karim. Histoire de la fondation d'Israël telle qu'elle est racontée aux jeunes juifs, p. 151, revue «Affaires arabes», n° 76, décembre 1993, Le Caire; Dr Abdel Hamid Zayed, Al-Qods al-Khalida (Jérusalem éternelle), p. 84, Organisation générale égyptienne du Livre, 1974, Le Caire.

(4) Eretz, The Geographic Magazine from Israel, Numéro spécial, mai 1996.

Les juifs ont recouru à l'archéologie comme moyen pour étayer leurs thèses sur al-Qods. En effet, les découvertes archéologiques constituent un facteur décisif à la fois pour construire l'identité politique et réaffirmer le présent. Aussi font-ils en sorte que tous les symboles nationaux israéliens, notamment les armes du pays, les médailles, les insignes, les timbre-poste, la monnaie..etc, s'inspirent d'éléments à caractère patrimonial.

Les Arabes, quant à eux, sont quasi absents du domaine des études archéologiques relatives à la Palestine, surtout celles relatives à la période protohistorique. Mais, c'est justement sur cette période que les juifs s'appuient pour prouver leur présence en Palestine, et particulièrement à al-Qods. Mieux encore, l'intérêt porté au patrimoine de la ville islamique ne dépasse pas les limites du Sanctuaire Noble. Il est donc capital que l'attention se focalise sur ce point et que cette question soit intégrée pour toujours dans le discours politique islamique et arabe relatif à al-Qods. Il faudra également élaborer une carte topographique mettant en évidence l'évolution architectonique de al-Qods depuis les temps protohistoriques jusqu'à nos jours, surtout quand il est question des biens du Waqf islamique de la ville saisis par Israël. Vu la disponibilité de documents du waqf remontant aux ères Ayyoubide, Mamelouk et Ottomane⁽⁵⁾ et décrivant avec force détails l'urbanisme de la ville pendant ces époques ainsi que l'appartenance des terres, bâtiments et zones mitoyennes, devenus désormais partie intégrante de la ville, cette action sera certainement utile aux chercheurs et politiciens qui pourront alors défendre, preuves à l'appui, le statut de la ville en tant que partie intégrante des sanctuaires et des biens des musulmans, qui ne peut faire l'objet d'aucune aliénation ou désistement.

Al-Qods se distingue par son patrimoine architectural unique, à commencer par le Sanctuaire et jusqu'aux différents monuments historiques de la ville, dont voici les plus importants :

(5) Il existe à al-Qods un nombre incalculable de documents des Waqf immobiliers en faveur d'al-Aqsa, décrivant les différents lieux de culte dans la ville, en particulier le Sanctuaire d'al-Qods, ainsi que les autres édifices religieux et les constructions (hammams, agences, hôtels, caravansérails...) dont le revenu était immobilisé au profit de ces édifices. Ces documents sont éparpillés dans la ville sainte, et une bonne partie est conservée au Musée islamique d'al-Qods, les autres étant inscrits sur les registres du tribunal de droit musulman d'al-Qods ou parmi les documents du Ministère égyptien du Waqf au Caire. Le plus important en est le document du sultan mamelouk Qaitbay, qui décrit son école d'al-Qods et qui est conservé sous le numéro 887. Il existe également d'autres documents à Istanbul, parmi les pièces justificatives ottomanes en la matière. Bien que certains chercheurs aient publié quelques uns de ces documents, les institutions tant arabes qu'islamiques n'ont pas accordé, à ce jour, suffisamment d'intérêt à la publication des conclusions des études sur ces documents.

1. Les Bimarestan⁽⁶⁾, dont le plus célèbre est le Bimarestan Salahi, établi en 583H/1187 par le sultan Salah al-Din al-Ayyoubi (Saladin) après sa conquête d'al-Qods. A son départ d'al-Qods, le sultan confia au juge Ibn Shaddad la gestion du bâtiment. Il l'immobilisa au profit des habitants d'al-Qods pour qu'ils puissent s'y faire soigner gratuitement. Détruit au neuvième siècle de l'hégire (XV^e siècle) par un tremblement de terre, il n'en reste plus qu'une infime partie utilisée actuellement comme bazar.

2. Les Khan⁽⁷⁾, souks et agences. Dr Kamel Jamil Assali en a répertorié seize à al-Qods⁽⁸⁾. Dans son inventaire, l'auteur ne distingue pas entre *Khan* (marchés construits) et agences, une confusion due à l'interdépendance des fonctions de ces services publics gérés par des établissements caritatifs et religieux de la ville. Parmi les plus importantes, citons la Qissaria al-Sultan, édifiée par le sultan mamelouk Barquq en 788H, Souq al-Qattanîn, fondé par le prince mamelouk Tenkiz à proximité du Sanctuaire Noble, ainsi que Khan al-Fahm (magasin de charbon) et *Khan al-Khasskiya*.

3. Les Hammam, notamment Hamman Aïn al-Shifa, Hamman al-'Aïn, Hamman Bab al-Asbât, Hammam al-Sultan, et Hammam al-Sayyida, entre autres.

4. Les Sabil (fontaines publiques)⁽⁹⁾ étaient répandus à al-Qods. Le *Sabil* du sultan Qaitbay était le plus célèbre de la ville. Situé près du Sanctuaire Noble, il était surmonté d'un superbe dôme en pierre qui attirait l'attention des voyageurs étrangers. Parmi les autres *Sabil* d'al-Qods, citons ceux de Bab al-Nazer, al-Khalil, al-Badiri, Bab Khan al-Zeyt, Dorj al-Wâd, ainsi que Bab Hottah et Sayyida Maryam.

(6) Bimarestan est un mot persan composé de Bimar (malade) et Stan (lieu), c'est-à-dire Foyer des malades. Prononcé Bimarestan ou Marestan, il s'agit d'un hôpital général où sont traitées toutes sortes de maladies. Ce type d'établissement a été fondé par les Omeyyades. Voir Dr Mohamed Amine et Leila Ibrahim, «La terminologie architecturale dans les documents des Mamelouk», p. 24, Editions de l'Université américaine du Caire, 1990.

(7) Le Khan est un terme persan arabisé qui signifie "boutique" ou "magasin". Son usage a été élargi dans les documents écrits pour comprendre les agences et les hôtels. Les Khan sont des bâtiments consacrés à l'accueil des commerçants et des marchandises, ainsi que des visiteurs. Ils se composent, outre le rez-de-chaussée comportant des échoppes et magasins pour exposer et stocker les marchandises, d'une mosquée et d'étages supérieurs pour loger les commerçants et les visiteurs. Mohamed Amine, op. cit., p. 39.

(8) Dr Kamel Jamil Assali, *Min Athârûna fi Beyt al-Maqdis*, Amman, 1983, pp. 39-96.

(9) Sabil, qui signifie fontaine, est un terme qui exprime le caractère licite de la chose, dans le sens qu'elle a été autorisée pour la cause de Dieu. Le terme a été admis en tant qu'unité architecturale destinée à approvisionner les gens en eau. Le Sabil, en tant qu'installation architecturale, se compose d'un réservoir pour le stockage de l'eau, surmonté d'un local pour fournir l'eau aux passants. Les Sabil s'alimentait soit par l'eau pluviale, comme c'est le cas des Sabil d'al-Qods, ou par le biais des rivières comme c'est le cas au Caire. Mohamed Amine, op. cit., p. 62.

5. Les *Takiyya* (dervicheries), dont la plus réputée est celle de Khaski Sultan, construite par Hürrem (plus connue du nom de Roxelane), épouse du sultan ottoman Soliman le Magnifique (surnommé le législateur). Cette *Takiyya* consistait en un immense complexe architectural entouré de nombreuses dépendances dont une école, des locaux pour l'accueil et l'hébergement des visiteurs d'al-Qods, en plus d'une cuisine pour l'alimentation des hôtes de la *Takiyya* et des pauvres de la ville. Le document du waqf de ladite *Takiyya*, rédigé en turc et traduit en arabe, est inscrit aux registres du Tribunal de jurisprudence islamique d'al-Qods⁽¹⁰⁾.

6. Les *mosquées*. Al-Qods comptait beaucoup de mosquées, dont la plus célèbre est la mosquée Omar ibn al-Khattab, construite à l'endroit même où ce grand calife musulman pria après avoir pris les commandes de la ville. Omar ibn al-Khattab avait refusé de prier à l'église du Saint Sépulcre (ou église de la Résurrection) par respect pour les lieux de culte des autres religions, mais aussi pour que les musulmans ne construisent pas une mosquée à l'endroit où leur calife faisait sa prière. Le geste du calife était une reconnaissance implicite du droit autant des chrétiens que des musulmans à pratiquer librement leur culte dans la ville Sainte.

Depuis sa construction, cette mosquée a fait l'objet d'une attention particulière de la part des musulmans qui l'ont rénovée en 589H/1193, durant l'ère ayyoubide. Le minaret a été reconstruit en 870H/1465, du temps des Mamelouk. Il s'agit d'un minaret de forme carrée et de belle facture. Outre le fait qu'elle soit un lieu de prière des conquérants musulmans d'al-Qods, la Mosquée revêt une signification politique hautement symbolique, en ce sens qu'elle incarne la politique adoptée par les musulmans envers les autres religions de la ville.

7. Les *écoles*. Les musulmans nantis et leurs dirigeants avaient pris soin de construire des écoles à al-Qods, en particulier dans le Sanctuaire et la région attenante. Dans ces écoles, on enseignait les sciences jurisprudentielles, l'astronomie, les mathématiques, la médecine et autres disciplines⁽¹¹⁾. Les plus connues de ces écoles sont, notamment, l'école al-Ashrafiya, construite par le Sultan Qaitbay, l'école Tenkiziya, fondée par le prince Tenkiz al-Nassiri, et l'école Jawiliya, créée par le prince 'Ilm al-Din Singer al-Jawily.

(10) Ce document, daté de l'an 946 de l'Hégire, est inscrit aux registres du Tribunal de jurisprudence islamique d'al-Qods sous le numéro 270, p. 49-18.

(11) Ali Sayed Ali, Al-Qods à l'époque des Mamelouks, Dar al-Fikr liddirasaat, le Caire, 1986, pp. 161-166.

Ces nombreux édifices s'ajoutent aux églises et cathédrales des différentes fractions chrétiennes qui abondent dans la ville⁽¹²⁾. Citons, à titre d'exemple, l'église du Saint-Sépulcre (ou la basilique de la Résurrection) qui renferme, selon les chrétiens, le tombeau du Christ, et les églises bordant le Chemin de la Croix. La ville compte aussi de nombreux lieux de culte coptes dont, en particulier, Deir al-Sultan (cathédrale du Sultan), qui jouxte la basilique du Saint-Sépulcre du côté Sud-est. Cette cathédrale comprend deux églises : l'Eglise de l'Ange et l'Eglise des quatre animaux. Citons aussi la cathédrale Saint-Antoine, surnommée la Grande Cathédrale, qui est aussi mitoyenne du Saint-Sépulcre du côté Nord-est. Cette dernière comporte également deux églises : l'Eglise Saint-Antoine et l'Eglise de la Reine Héléna. Il convient de rappeler que l'église copte a décidé d'interdire l'accomplissement du pèlerinage aussi longtemps qu'al-Qods restera sous domination de l'Etat juif, et ce, en dépit de l'importance de ce rite pour les comptes.

Nous pouvons donc, en nous basant sur la documentation et les monuments architecturaux, tant islamiques que chrétiens, que la ville conserve à ce jour⁽¹³⁾, tracer les contours d'al-Qods à travers les différents âges et y déterminer la nature de la propriété foncière, en particulier les biens et immeubles inscrits en tant que Waqf islamique. Les registres du Waqf et du Tribunal de droit islamique d'al-Qods définissent les limites de chaque bâtiment, ses dimensions, les chemins qui la bordent, ses composantes ainsi que les terrains où il est érigé, qu'il s'agisse d'un édifice religieux, caritatif ou économique générateur de revenu. Cette carte topographique historique aidera, sans le moindre doute, à récupérer les terrains spoliés par les autorités d'occupation israéliennes, que ce soit à al-Qods ou dans le reste des territoires palestiniens occupés. D'ailleurs, c'est parce que les juifs ont bien compris l'importance que revêtent les documents d'al-Qods qu'ils ont mis la main, le 18 novembre 1991, sur un certain nombre d'entre eux dans le bâtiment du tribunal de droit islamique de la ville sainte.

Dans l'optique israélienne, al-Qods serait une ville inhabitée et non urbanisée. Cette vision a été confirmée par une maison d'édition occidentale qui a publié l'ouvrage de David Robert «La Terre Sainte». L'auteur, un voyageur écossais, a peint bon nombre de tableaux sur l'Egypte et la Palestine entre 1838 et 1839, assortis de ses impressions sur les lieux qu'il a visités. Jusqu'ici, rien

(12) Concernant ces églises et cathédrales, voir Histoire d'al-Qods, 'Aref al-'Aref, Dar al-Mâarif, le Caire, 1951, pp. 239-242; voir également Dr Abdel Hamid Zayed, Al-Quds al-Khaalida, Organisation générale égyptienne du Livre, 1974, pp. 258-259.

(13) Concernant les documents d'al-Qods, voir (à titre d'exemple) Dr Kamel Jamil 'Assali, Watha'iq Maqdisiya, en quatre volumes, Amman, 1983.

d'anormal. Mais lorsque la maison d'édition a réimprimé ces peintures et commentaires en 1990, elle n'a pu s'empêcher de les assortir d'une narration historique du père Crollly qui n'a aucun fondement archéologique mais s'inspire des récits et mythes de l'époque médiévale. En effet, celui-ci n'évoque jamais les Arabes quand il parle de la ville, mais parle plutôt des Saraiens, ou descendants de Sarah, appellation erronée utilisée sciemment par certains Européens. Ainsi, les Saraiens ne sont donc évoqués que pour porter l'accusation d'être, jadis, la cause des souffrances de la ville Sainte -al-Qods- jusqu'à l'arrivée des Croisées pour la délivrer !

La description des lieux, puisée dans l'imaginaire de Crollly, est inspirée des récits de la Tora. Or les récentes études archéologiques mettent en doute l'authenticité de ces récits. Plus encore, de nombreux archéologues occidentaux évitent aujourd'hui de s'appuyer sur la Tora comme source de référence dans leurs fouilles archéologiques en Palestine, en raison des contradictions qu'elle présente à la lumière des récentes découvertes.

Les peintures de David Robert représentent des scènes de vie à l'intérieur des murs plutôt qu'en dehors. Elles dépeignent souvent les gens dans des attitudes nonchalantes. Le paysage autour d'al-Qods évoque la désolation, comme s'il était dépouillé d'urbanisme et de population. La maison d'édition a exploité ces images pour jouer le jeu subtil de la terre dépeuplée, que la propagande sioniste a tôt fait de propager. Il est ainsi aisé de faire la comparaison entre un endroit quasi désertique des années 30 du XIX^e siècle et le même endroit abondamment peuplé de la fin du XX^e siècle. Cette image ne fait que confirmer la vision défendue et répandue par les sionistes quant aux efforts qu'ils ont déployés pour construire la Palestine en général et al-Qods en particulier.

Le livre en question s'apparente donc à une image reformulée pour s'adapter à la situation sioniste actuelle, comme le souligne l'écrivain palestinien Mohamed al-Ass'ad, non seulement parce que les commentaires de Crollly évoquent "la terre d'Israël" bien avant la création d'un Etat portant ce nom, mais parce que tout doit sous-entendre que la terre vide vue et peinte par Robert ne l'est plus. C'est probablement pour cette raison que les éditeurs ont sciemment réédité l'ouvrage assorti d'un avant-propos du maire d'al-Qods occupé, Teddy Kollek, et appuyé par des cartes de la Terre Sainte où la géographie naturelle de la Palestine a été remodelée de manière à correspondre à la géographie fictive de la Tora. Mais ce livre n'est qu'un échantillon parmi des dizaines d'autres destinés à endoctriner l'esprit culturel occidental, c'est-à-dire à concevoir une vision culturelle occidentale qui ne voit dans la scène culturelle arabe qu'une transposition de l'histoire de la Tora.

L'image projetée ici est donc celle d'une nouvelle al-Qods que les juifs s'efforcent de répandre dans le monde à travers le livre qui dépeint, pour les chrétiens, le chemin du pèlerinage tel qu'il a été perçu par les voyageurs du XIX^e siècle ou par une maison d'édition du XX^e siècle. C'est celle d'une al-Qods devenue la capitale éternelle d'Israël et que les juifs s'évertuent à consacrer, à telle enseigne que nous-mêmes, les Arabes, commençons à considérer ces racontars comme une vérité authentique et immuable. Ainsi, continuer à parler de deux al-Qods, l'une orientale et l'autre occidentale, relève de l'absurdité car il n'y a qu'une seule al-Qods, c'est-à-dire la vieille ville et sa banlieue, capitale de la Palestine occupée. Ce sont les politiciens et les médias qui sont à l'origine de cette erreur largement répandue. Car jusqu'en 1917, il n'y avait qu'une seule ville nommée al-Qods. Mais, depuis, l'identité arabo-islamique de la ville a commencé à s'altérer, notamment sous le Protectorat britannique imposé en vertu d'un mandat de la Société des Nations en 1922. La conséquence en fût l'accroissement du nombre de juifs immigrés en Palestine, perturbant ainsi la situation démographique de la ville. En effet, le nombre des juifs dans la ville s'est multiplié entre 1917 et 1948, passant de trente mille à quelque cent mille à la fin du protectorat. Les Juifs ont usurpé la ville d'al-Qods en deux étapes : la première en 1948, lorsqu'ils ont envahi la nouvelle al-Qods et y ont annexé les villes arabes avoisinantes. La ville était alors occupée par des Palestiniens arabes et des Juifs. La majorité des citoyens arabes d'al-Qods habitaient dans quinze faubourgs de la nouvelle ville, et possédaient les trois-quarts des terrains et des bâtiments. Ces faubourgs étaient totalement livrés à eux même et sans protection, ce qui a permis à Israël de s'emparer facilement de treize faubourgs. C'est donc une aberration que d'imaginer que les Juifs aient occupé, en 1948, la partie occidentale hébraïque de la ville et que les Arabes aient imposé leur domination sur la partie arabe.

Dès qu'ils ont pris possession de la ville Sainte, les Juifs ont adopté la politique du fait accompli, en y installant leur appareil d'Etat, quand bien même al-Qods ne représente, de leur point de vue, "qu'une ville à la limite de toute chose, dépourvue de toute base économique et souffrant d'une pénurie de terres"⁽¹⁴⁾. Ben Gurion n'a-t-il pas déclaré à la Knesset, le 24 juin 1948, que «ce qui est discutable, ce n'est pas tant l'annexion d'al-Qods à Israël, mais plutôt les moyens de le faire» ? Al-Qods a donc été déclarée capitale d'Israël le 23 janvier 1950 et, après la défaite de juin 1967, les médias israéliens ont commencé à parler de «libération» et non d'«occupation» d'al-Qods. Depuis, la ville est tombée intégralement sous domination juive et sa judaïsation prit une dimension alarmante à travers le projet de la «grande al-Qods». Ce projet prévoyait de fonder

(14) Le quotidien israélien Lahaf, édition du 19 juin 1966.

la vieille ville à majorité arabe et comportant les lieux sacrés et les sites archéologiques islamiques et chrétiens dans une grande ville où elle se réduira à un simple "point" ou "quartier minuscule". C'est ainsi que 17 colonies juives ont été établies au Nord et 8 au Sud de la ville, reliées entre elles par un réseau d'autoroutes morcelant la grande ville, y compris l'autoroute al-Qods, et contribuant à enclaver la vieille ville et les villages arabes l'entourant. D'autres colonies ont été implantées à l'intérieur d'al-Qods orientale dans l'intention de la vider de sa population arabe et d'effacer ses caractéristiques arabes, brisant ainsi l'unité démographique de la vieille ville. Cette opération s'est déroulée sur différentes étapes. La première étape, visant à rétablir l'équilibre démographique entre Arabes et juifs, s'est effectuée entre 1967 et 1977, a été déclenchée lorsque le maire travailliste de Jérusalem, Teddy Kollek, obtint l'approbation de Golda Meir, alors premier ministre israélien, concernant le programme d'installation, sur une durée de vingt ans, de 120.000 juifs dans des colonies situées dans la zone orientale d'al-Qods. Lorsque la coalition travailliste revint au pouvoir en 1992, elle lança - simultanément avec le processus d'Oslo- un projet de construction de trente mille unités d'habitation pour le logement de 120.000 juifs dans la Grande al-Qods. Depuis 1993, le nombre de juifs habitant la partie orientale de la ville a dépassé le nombre de musulmans et de chrétiens, soit 165.000 juifs contre 160.000 arabes. Or si le nombre d'habitants juifs de la partie occidentale est aujourd'hui supérieur à celui des habitants de la partie orientale (230.000 contre 190.000), cette tendance est appelée à s'inverser dans les prochaines années. A compter de 2003, en effet, la population juive de la partie orientale d'al-Qods devait dépasser celle de la partie occidentale, la majorité des habitants étant des juifs orthodoxes fanatiques.

Si pour ces derniers, al-Qods est une ville sainte, en revanche, le patrimoine juif dit autre chose. En effet, le Pentateuque⁽¹⁵⁾ ne dit nulle part qu'al-Qods est une ville sainte pour les juifs. Al-Qods n'apparaît que dans quatre Livres : les Premier et Second Livres de Samuel et les Premier et Second Livres des Rois. Il est, dès lors, clair que les arguments produits actuellement par les juifs proviennent des Livres de

(15) L'authenticité du texte hébraïque de la Tora est mise en question, en particulier celui qui aborde la guerre et l'extermination au niveau tant des guerres internes que de l'invasion extérieure. Vers le début du premier siècle de l'ère chrétienne, les juifs se mirent à rassembler les textes sacrés, oraux et écrits. Des rivalités éclatèrent à ce sujet entre les écoles orientales bibliques et les écoles occidentales. Puis il y eut les manuscrits découverts en 1947 à Wadi Qumrân, près de la Mer Morte. En outre, la Tora sumérienne ne concorde que partiellement avec les Livres deutérocanoniques de la Bible (ou Septante grecque) traduits en Alexandrie. Dr Abdel Hamid Zayed estime qu'il est impossible qu'un livre, dont la genèse a duré mille ans, n'ait pas subi de nombreuses altérations, d'autant qu'il n'existe aucune unité organique entre les différents Livres. James Pritchard, *The Ancient Near East : An Anthology of Texts*, p. 2, traduit et commenté par Dr Abdel Hamid Zayed, Direction égyptienne de l'Archéologie, 1987, Le Caire.

Samuel. Or les théologiens juifs affirment que ces deux Livres ont été écrits par le prophète Samuel lui-même, considéré comme le dernier juge des israélites. Cependant, les deux Livres comportent des éléments qui contredisent cette affirmation. En effet, dans le chapitre 25 du premier Livre de Samuel, il est dit que : «Samuel mourut, et les gens d'Israël se réunirent pour le pleurer et l'enterrer dans sa demeure», sachant que l'histoire de la construction d'al-Qods est citée dans le second Livre. Alors si Samuel mourût avant d'avoir achevé le premier Livre, qui a achevé celui-ci et écrit intégralement le second Livre ?! La réponse est que les deux Livres de Samuel comportent des annexes qui ont été ajoutés ultérieurement pour servir les objectifs et appuyer les thèses politiques nationales des Juifs, d'autant que nombre de passages de leurs textes sacrés comportent des insultes à l'égard de la ville sainte.

Les Juifs étaient des tribus de bédouins nomades. Partant, l'idée de s'établir dans un lieu déterminé et d'y fonder leur propre civilisation ne les effleurait même pas. Ils n'ont connu la stabilité qu'après leur entrée en Egypte où ils ont conservé leur cohésion tribale durant toute la période qu'ils y demeurèrent. Mais en quittant l'Egypte, cette cohésion éclata puisque des Egyptiens qui ont répondu à l'appel de Moïse (que Dieu l'agréa) firent le voyage avec eux, et ceux-ci étaient évidemment porteurs de l'influence de la civilisation égyptienne. Les fouilles archéologiques ont démontré que les textes sacrés des juifs ont été très influencés par la tradition narrative et dogmatique héritée tant de l'Egypte que de l'Irak⁽¹⁶⁾.

(16) Dans son ouvrage "La Tora hiéroglyphique", Dr Fouad Hassanein ne nie pas le fait que la Tora fût révélée à Moïse ou que celui-ci ait reçu des textes. Mais la Tora hébraïque que nous connaissons et à laquelle croient les juifs et autres n'est pas celle qui fût révélée à Moïse et ce, pour une raison bien simple : cette Tora est écrite en hébreu, alors que ni Moïse ni les israélites ne connaissaient d'hébreu à l'époque, puisque Moïse vit et mourut avant que l'hébreu n'apparaisse. En effet, les sources nous apprennent que Moïse est né et a vécu en Egypte, et c'est l'égyptien qu'il a appris à parler et à écrire, à l'instar de tous les hébreux ayant vécu en Egypte. Et quand bien même Moïse et les hébreux d'Egypte ne parleraient pas l'égyptien, ce serait l'araméen qu'ils parleraient et non l'hébreu. Le terme "hébreu" signifie la langue des israélites que ces derniers empruntèrent aux Cananéens lorsqu'ils s'infiltrèrent dans le pays de Canaan vers la fin du XIII^e siècle avant J.-C. Il n'y a cependant aucune trace de cette appellation dans l'Ancien Testament. En revanche, elle appelée «langue de Canaan» dans le Livre d'Isaïe (Livre de Canaan) ou "langue judaïque" dans le Second Livre des Rois. Dans les Livres ultérieurs, la langue judaïque est désignée sous le nom de "Lashun Haqudish" ou la langue sacrée. La langue cananéenne, qui est la langue mère dont dérivent l'hébreu et le moabite phénicien, a conservé quelques unes de ses spécificités dans cet ensemble lexicographique qui se retrouve dans l'égyptien antique. Les israélites ont emprunté cette langue cananéenne originale après leur brassage avec les Cananéens à l'époque de Joshua, fils de Noun, et ce, après la mort de Moïse. Ce sont donc ces israélites qui ont enrichi l'hébreu avec les termes égyptiens anciens. L'on peut ainsi déduire que la langue hébraïque n'est apparue qu'assez tardivement, non seulement longtemps après la mort de Moïse mais aussi en raison de l'entrée dans le pays de Canaan de ceux qui ont quitté l'Egypte en même temps que lui. Donc, les livres et la Tora de Moïse n'ont pas été rédigés en hébreu mais en égyptien ancien. Voir Dr Fouad Hassanein, la Tora Hiéroglyphique, pp. 57 et s., Dar al-Kitab al-Arabi, le Caire, 1968.

Mais, d'abord, qu'est-ce que le Temple chez les Juifs ? Les juifs nomades admettent qu'ils n'ont jamais eu de lieu de culte fixe et sacré, depuis l'époque de Moïse jusqu'à l'avènement de Salomon. Les Tables de la Loi (Dix Commandements) étaient tout simplement déposées dans un coffre connu sous le nom de l'Arche d'Alliance⁽¹⁷⁾ qui, lui, était placé à son tour sous une tente spéciale appelée Tabernacle, que les juifs transportaient au gré de leurs déplacements. Où est donc cette "sainteté" que les juifs attribuent à un quelconque édifice à al-Qods ? Le fait est que le Temple, construit pour abriter l'Arche d'Alliance et être la Maison du Dieu des juifs, est une conséquence de l'influence exercée sur les juifs par la vie urbanistique à al-Qods⁽¹⁸⁾. Or Salomon a construit le temple à al-Qods sur une parcelle de terrain dont le lieu est inconnu. Mieux encore, il n'existe aucune preuve que le second temple ait été construit sur le site du premier. L'histoire de la construction du temple à al-Qods date de l'époque où le culte des israélites est passé du stade de l'adoration nomade ambulante au stade de l'adoration eucharistique centrale. Il convient de rappeler ici que les juifs, pendant leur captivité babylonienne, et pour éviter qu'ils ne se dissolvent dans la terre d'exil qu'était la Mésopotamie, ont créé bon nombre de constantes auxquelles ils croient aujourd'hui, telles que la terre promise ou la sainteté du lieu du temple.

Plus encore, à une époque historique ultérieure, le temple a été négligé tant et si bien qu'il devint l'objet de raillerie des juifs. En outre, la ville d'al-Qods a été

(17) La description de l'Arche d'Alliance ou Arche du Témoignage (Aron ha'Edout, en hébreu) figure dans le Livre de l'Exode. Il s'agit d'un coffre de bois, long de deux coudées et demi, soit trois pieds et trois-quarts, recouvert d'or de l'extérieur et de l'intérieur. Son couvercle est surmonté de deux chérubins (Kéribim) déployant leurs ailes. L'Arche symbolise, pour le peuple élu, le trône divin. L'on dit que Dieu avisa Moïse qu'Il allait le rencontrer entre les deux anges. Dieu n'autorisait nul être à toucher le coffre, qui était tabou. Le coffre contenait de la manne, la canne d'Aaron et les Tables de la Loi ou de l'Alliance, en plus de la Tora. La manne et la canne disparurent sous le règne de Salomon. Il est clair que cette description est imprégnée des valeurs et de l'imaginaire de la phase complexe qui a suivi l'étape de perdition, laquelle se caractérisait par le nomadisme et la simplicité. Mais avec l'évolution de la religion juive, l'Arche trouva une explication plus sophistiquée. C'est ainsi qu'il devint un objet sacré construit par Moïse sur ordre de Dieu (afin qu'il y place les deux Tables contenant les Dix Commandements) pour qu'il soit porté par les membres de la communauté de Yesraël pendant leur exode. Salomon conserva l'Arche dans le Saint des Saints, au Temple. Abdel Wahad Massiri, L'Encyclopédie, Vol. 4, p. 158.

(18) Dans la construction de leur Temple, les juifs ont été influencés par les peuples qui les entouraient, notamment les Cananéens. Dr Philippe Hatti signale, dans la première partie de son livre "Histoire de la Syrie, du Liban et de la Palestine", que "l'ornementation du Temple s'inspire des modèles cananéens contemporains. Les rites et sacrifices du Temples illustraient les pratiques cananéennes. Même le terme temple est d'origine cananéenne." Dans son ouvrage "Histoire de la civilisation", Will Durant avance que le modèle architectural du Temple est celui copié par les Phéniciens sur l'Égypte, auquel ils ont ajouté des motifs inspirés par les Assyriens et les Babyloniens.

détruite plusieurs fois au cours de l'histoire, de sorte qu'il est difficile maintenant de déterminer le site du temple. Sans compter que l'Ancien Testament a subi de nombreuses altérations pendant la période de la captivité babylonienne, ce qui met aujourd'hui en doute bon nombre des postulats juifs. Ces conclusions ont été confirmées par l'archéologue accadien Friedrich Dilitch qui, à travers ses publications sur Babylone et le Livre Saint, est sorti avec la conclusion que l'Ancien Testament s'inspire dans une certaine mesure des croyances babyloniennes.

La question de la reconstruction du temple constitue l'un des principaux points de divergence entre deux catégories de juifs : les sionistes et les non sionistes. Ces derniers contestent l'idée de retour et, partant, de reconstruction même du temple. Par contre, pour les sionistes et les organisations sionistes, la reconstruction du temple est une question centrale qui revêt une priorité absolue. C'est ce qui explique le fait que la destruction des sites islamiques présents sur le lieu présumé du temple soit l'un des objectifs majeurs des sionistes extrémistes.

A cet égard, il faudra rappeler que les groupes sionistes ont tenté à plusieurs reprises de faire exploser ou brûler les lieux saints islamiques d'al-Qods. Il y eut même une tentative avortée de lâcher une bombe par avion sur ces lieux. Une organisation juive qui se donne pour nom "les Fidèles du Mont du Temple", financée par le millionnaire américain (un fundamentaliste chrétien) Terry Rzenhover, fait de la construction du troisième temple son principal objectif. Pour ce faire, elle a créé deux écoles talmudistes près du mur des lamentations, où deux cents étudiants apprennent les rites du culte sacerdotal, spécifiques au temple. L'une de ces écoles, l'Institut du Temple (Yeshivat Habeit), a pour mission principale d'accélérer la construction du temple. Cette école a commencé effectivement la préparation des instruments nécessaires au culte sacerdotal, au nombre de 103. Au fur et à mesure qu'ils sont achevés, ces instruments sont placés dans un musée. En 1990 s'est tenue une conférence des juifs qui se croient issus des prêtres du temple. Une petite maquette du temple est d'ailleurs exposée dans le hall de l'hôtel du Temple à al-Qods. Il est prévu, par ailleurs, de construire une maquette plus grande dont le coût, estimé à un million de dollars, est en cours de collecte auprès des juifs de par le monde.

Le mouvement des Fidèles du Mont du Temple a procédé, vers la mi-octobre 1989, à la pose de la première pierre du troisième temple lors d'une cérémonie présidée par le chef du mouvement, Gershom Salomon, en présence d'un rabbin en tenue ecclésiastique spéciale, en toile de lin à six fils tressés, fabriquée dans l'Institut du Temple. Les participants ont utilisé à cette occasion certains récipients rituels, dont la corne de bélier (shofar), et des instruments de

musique tels l'accordéon. Quant à la première pierre, d'un volume d'un mètre cube, il a été conçue par deux foreurs juifs d'al-Qods sans l'aide d'outils en fer (comme l'exige le rite). Empêchés par la police israélienne d'accéder au mur des Lamentations, ils ont porté la pierre jusqu'à l'atelier des foreurs où elle fût déposée. Un jardin fleuri est prévu autour du lieu. A noter que le mouvement des Fidèles du Mont du Temple bénéficie du soutien de certains membres de l'establishment religieux en Israël.

En dépit de ces divergences sur la reconstruction du temple, il n'en demeure pas moins que certaines thèses, considérées naguère comme une sorte d'hallucination religieuse fanatique, sont aujourd'hui tolérées, voire intégrées dans le discours politique sioniste ou dans les programmes des partis modérés. Nous ne devons donc pas nous étonner de voir les sionistes dans leur ensemble (minorité religieuse et majorité non religieuse) approuver un jour la reconstruction du temple, d'autant plus qu'il s'agit là d'une question centrale qui donne toute sa raison d'être à la doctrine sioniste⁽¹⁹⁾. Mieux encore, les chrétiens fondamentalistes, qui estiment que la reconstruction du temple est une condition sine qua non du second retour du Christ, voient dans la création d'Israël en 1948 une confirmation des prédictions de la Tora sur la fin du monde et l'instauration d'un nouveau royaume qui devra coïncider avec le second avènement du Messie en terre sainte. Le christianisme sioniste attend ainsi, et depuis la création d'Israël, la concrétisation du plan divin. Aussi, la victoire d'Israël en juin 1967 et son occupation du reste de la Palestine, en particulier d'al-Qods, et d'autres terres arabes constituent-elles, à ses yeux, un indice de plus sur la véracité des prédictions de la Tora et une preuve que la fin de l'Histoire est toute proche⁽²⁰⁾. Les organisations fondamentalistes américaines ont produit maints films et programmes pour appuyer et propager cette idée. Signalons à cet égard, notamment, l'émission télévisuelle produite par le prédicateur américain Mike Evans, intitulée "Israël, clé de la survie pour l'Amérique". En 1983, cette émission d'une heure était retransmise quotidiennement et simultanément par 50 chaînes de télévision dans 25 Etats. Evans assurait que Dieu lui avait clairement ordonné de protéger et de soutenir Israël et que son émission s'inscrivait dans ce cadre. Pour lui, Israël joue un rôle déterminant dans l'avenir spirituel et politique de l'Amérique et que l'abandon par Israël de la Cisjordanie provoquerait la

(19) Abdel Wahab Massiri, L'encyclopédie, Vol. 4, p. 169.

(20) Majdi Shendi, «Avant qu'al-Qods ne soit perdue», pp. 77-90, le Caire, 1992 ; Reda Hilal, "Le Christ juif et la fin du monde : Le christianisme politique et le fondamentalisme en Amérique", Librairie al-Shuruq 2000, pp. 83-161, Le Caire.

destruction d'Israël d'abord et des Etats-Unis d'Amérique ensuite. Il publia, en décembre 1983, une annonce d'une page entière dans le New York Times, où l'on peut lire que "la survie d'Israël est vitale pour notre survie ; croire en Israël renforce la position des Etats-Unis d'Amérique". De même, il produit un film intitulé "Jérusalem, capitale de David", dans lequel il établit le lien entre l'Amérique, sa capitale Washington et al-Qods.

Dans notre dialogue avec les Autres pour les sensibiliser à notre cause, le discours civilisationnel fait aujourd'hui défaut, alors qu'hier nos aïeux savaient s'en servir dans l'intérêt de la ville sainte d'al-Qods. C'est ainsi que Abdelmalik ibn Marwane a réussi, dans le cadre du conflit qui l'opposait à l'Etat byzantin et à travers l'intérêt qu'il porta aux monuments sacrés d'al-Qods, à transmettre un message médiatique, civilisationnel et patrimonial aux Byzantins. Bien que nous continuions aujourd'hui à tirer profit de ce message, qui s'inscrit dans le plan d'Abdelmalik visant à construire le Sanctuaire noble d'al-Qods, nous n'avons pas réussi à retenir les enseignements qui s'imposent.

Le Dôme du Rocher et le Sanctuaire Noble qui l'entoure constituent l'un des principaux édifices à dimension civilisationnelle grandiose. La construction du Dôme remonte à l'ère Omeyyade, laquelle s'était caractérisée par la lutte acharnée entre l'Etat omeyyade et l'Etat byzantin pour la conquête du monde antique. Ce conflit prenait multiples formes, de l'arabisation des papyrus, qui étaient fabriqués en Egypte⁽²¹⁾, à l'arabisation de la monnaie. Par cette démarche, Abdelmalik Ibn Marwane entendait, à la fois, satisfaire les aspirations religieuses et politiques des musulmans et reprendre, en sa qualité de calife des musulmans, le droit de frapper la monnaie, sachant que ce droit est l'un des symboles du pouvoir et de l'autorité inhérents à ce poste, d'autant que beaucoup de gouverneurs et de rebelles avant lui avaient fini par l'arracher. D'ailleurs, cette réforme monétaire a joué un rôle essentiel dans l'élimination de l'anarchie et l'instauration de la stabilité politique. En effet, la monnaie arabe pure incarnait la souveraineté de l'Etat et prouvait que celui-ci a bien réussi à se libérer de l'influence économique byzantine. Grâce à l'arabisation de la monnaie et l'indépendance économique qui s'en suivit, Abdelmalik a pu ainsi unifier le système monétaire d'un empire qui s'étendait sur une très vaste superficie⁽²²⁾.

(21) Dr Saïd Mghawri, "Les papyrus arabes dans l'Egypte islamique", Direction générale des Palais de la Culture, 1996, pp. 135-136, Le Caire.

(22) Dr Raâfat Nebrawi, Histoire de la première monnaie arabe en Islam, Revue al-Qods, n° 134, 1988, pp. 58-62.

Dans le cadre de ce plan global, Abdelmalik Ibn Marwane a ensuite concentré son action sur le domaine architectura, lequel symbolise la souveraineté de l'Etat et traduit son orientation intellectuelle. C'est ainsi qu'il a mis en œuvre à al-Qods un projet à dimensions politique, religieuse et civilisationnelle, dont le pivot central était le Sanctuaire Noble, et tout particulièrement le Dôme du Rocher et la Mosquée al-Aqsa, cette dernière ayant une très forte symbolique dans la religion islamique. En effet, n'est-elle pas la première des deux Qibla et le lieu où l'Envoyé de Dieu dirigea la prière des autres prophètes et l'endroit où s'était achevé le Voyage nocturne (al-Israâ) et commença l'Ascension (*al-Mi'raaj*)⁽²³⁾? Or à cette époque, le Sanctuaire était un édifice d'une architecture très simple, incompatible avec la grandeur et la magnificence des églises qui l'entouraient, surtout l'Eglise du Saint-Sépulcre vénérée par les Chrétiens. Craignant le sentiment d'amertume que cette situation pouvait engendrer chez certains musulmans, et dans le souci de réaffirmer la nouvelle identité civilisationnelle de la ville⁽²⁴⁾, Abdelmalik a mis au point le projet de construction du Dôme du Rocher et de la Mosquée al-Aqsa.

Principal monument du Sanctuaire, achevé en 72H/692, le Dôme du Rocher s'impose par son architecture qui inspire la fierté. Visible de très loin, le Dôme, construit au-dessus d'un rocher sacré, s'élève majestueusement au centre du Sanctuaire Noble sur l'une des collines d'al-Qods. La coupole, d'une conception architectonique qui brille par sa magnificence et la perfection de ses lignes, était ornée de mosaïques sur toutes ses surfaces, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle n'a cessé de fasciner les visiteurs, à telle enseigne que d'aucuns n'ont pu s'empêcher de lui conférer tous les attributs de la sublimité et de l'élégance. Malheureusement, on ne sait pas grand-chose de ce que représentaient ces mosaïques, d'autant qu'une grande partie de celles-ci, datant de l'époque des Omeyyades, a disparu. Néanmoins, la mosaïque du pavillon intérieur nous donne les outils nécessaires pour comprendre la symbolique politique qu'elle recèle.

Le plan du Dôme n'est pas aussi étranger qu'il n'apparaît aujourd'hui. Certains orientalistes et archéologues arabes estiment que le plan de la coupole est inspiré de celui du "mausolée du Martyres", d'origine romaine. Sa fonction donc est d'ordre rituel et processionnel. C'est pour cette raison que ce modèle fut utilisé, pendant la première période chrétienne tant dans le Levant que dans

(23) Al-Zarkachi Mohamad ibn Abdullah, I'lâm al-Sajid bi Ahkam al-Masajid, révision d'Abul Wafa al-Maraghi, Conseil supérieur des affaires islamiques, 1403H, pp. 275-298.

(24) Dr Yusuf Chawqi, Le Dôme du Rocher, Ministère de l'Information, Sultanat d'Oman, 1987, p. 16.

l'ensemble du territoire byzantin, dans la construction de bon nombre de cathédrales importantes, telles la Cathédrale de Bossra à Hauran dont on peut encore admirer aujourd'hui les vestiges, et l'Eglise du Saint-Sépulcre, toutes deux datant de l'époque byzantine sous le règne de l'empereur Justinien (557-565 après J.-C.). Le Dôme du Rocher est, cependant, le plus équilibré de toutes ces constructions du point de vue architectural, et ceci s'explique sans doute par le désir de lui conférer un trait distinctif par rapport à la coupole du tombeau du Christ dans l'Eglise du Saint-Sépulcre, qu'il surplombe du haut du Mont Moriah⁽²⁵⁾. Dr Farid Chafei estime, à cet égard, que le plan du Dôme du Rocher ne ressemble à aucun des plans architecturaux byzantins, pas plus au Levant qu'ailleurs, et que ses concepteurs se sont simplement inspirés de ceux-ci uniquement pour l'usage auquel était destiné le Dôme, c'est-à-dire contenir le Rocher, lieu béni d'où le Prophète Mohammed (Paix et salut sur lui) monta au ciel après avoir accompli le Voyage nocturne de Makkah à al-Qods. Aussi le plan veille-t-il à contenir ce lieu sacré puis à assurer l'espace nécessaire à la circumambulation, ce qui tranche carrément avec le but pour lequel sont construits les autres édifices byzantins qui, malgré la similitude du plan, sont en arceaux et ne disposent pas d'autant d'entrées que le Dôme du Rocher. Quoiqu'il en soit, le plan de ces édifices religieux byzantins n'est ni d'inspiration byzantine ni syrienne, mais plutôt d'origine romaine, sachant que les Romains l'avaient, eux-mêmes, copié sur les Grecs⁽²⁶⁾.

Sur le plan artisanal professionnel, la mosaïque du Dôme du Rocher représente un prolongement de la mosaïque byzantine au Levant et à Byzance. On en retrouve de nombreux exemples dans les églises de Syrie et de Constantinople, particulièrement Aya Sofia et les églises de Thessalonique, en Grèce. Néanmoins, les mosaïques du Dôme du Rocher se distinguent par leur complexité tant au niveau de la fabrication que de la symbolique. En effet, contrairement aux modèles byzantins, dont ils partagent la technicité, les tableaux du Dôme du Rocher traitent des thèmes abstraits, se limitant aux inscriptions coraniques, transcriptions, arabesques, images florales et certaines figures indéfinies et à la signification imprécise, mais qu'on pourrait considérer comme une déformation d'images représentant des couronnes et objets connexes, tels que les sceptres, les bijoux, etc.

(25) Nasser al-Ribat, Vers une réévaluation de la culture artistique omeyyade, Revue Abwab, n° 19, Dar al-Saqi, 1999, Londres, pp. 99-100.

(26) Dr Farid Chafei, L'architecture arabe en Egypte musulmane, Organisation générale égyptienne du Livre, 1994, pp. 40-41 et 77-78.

De nombreuses interrogations subsistent donc tant sur le plan de l'architecture de l'édifice que sur sa symbolique. Les versets coraniques minutieusement sélectionnés pour orner le sanctuaire sont très révélateurs de l'orientation politique et médiatique et de l'orientation religieuse. Il en est de même pour les couronnes royales autour du dôme et sur la façade opposée. Le texte coranique compte tous les versets qui évoquent le Christ mais dans un point de vue islamique, en sa qualité d'Envoyé de Dieu⁽²⁷⁾. Les couronnes ressemblent à s'y méprendre aux couronnes réelles des rois mongols vaincus par les empereurs romains et byzantins et que ceux-ci exposaient dans leurs temples et églises comme des trophées de victoire symbolisant la suprématie de leur religion. On peut ainsi considérer ces deux éléments ornementaux comme étant, pour les concepteurs du Dôme du Rocher, un moyen d'exalter leur religion et leur Etat victorieux, surtout si l'on prend en compte le fait que ce monument a été construit à Al-Qods, cité dont la majorité des habitants étaient chrétiens et devaient encore l'allégeance à l'empereur de Byzance et ce, à l'époque où l'Etat omeyyade était en plein conflit avec les byzantins au Nord du Levant⁽²⁸⁾. Dans ce contexte, la symbolique politique du Dôme traduit la volonté de l'Etat omeyyade d'insuffler à la ville une civilisation nouvelle qui serait l'expression de ses habitants et, en même temps, envoie aux autres un message sur la puissance de l'Etat. Avec sa coupole dorée, surmontée du croissant orienté vers la Qibla, le Dôme est resté, pendant longtemps, le symbole de la ville sainte. Lorsque les Croisés conquièrent celle-ci, ils arrachèrent le croissant qu'ils remplacèrent par une croix en or. Après la reprise de la ville par Saladin, en 1187, des musulmans escaladèrent le Dôme d'où ils enlevèrent la croix et le remplacèrent de nouveau par le croissant⁽²⁹⁾. C'est ainsi que fut construite la symbolique politique du site.

Ceci nous amène à formuler quelques propositions pour lutter contre la judaïsation médiatique et culturelle de la ville d'al-Qods et de son patrimoine, notamment :

- Procéder à l'examen des études israéliennes et celles de l'Institut archéologique américain d'al-Qods, relatives à l'histoire et au patrimoine d'al-Qods et de la Palestine, et allouer des bourses aux jeunes archéologues pour mener cette

(27) Oleg Grabar a publié l'ensemble de ces textes dans son livre sur l'architecture d'al-Qods. Il s'agit globalement de textes exaltant l'unicité de Dieu, réaffirmant que Mohamed est l'Envoyé de Dieu et que Dieu n'a pas engendré d'enfants, et invitant les chrétiens à adorer Dieu de façon sincère. Oleg Grabar, *The shape of the Holy: early Islamic Jerusalem*, pp. 184-186.

(28) Ibid., p. 101.

(29) Dr Yusuf Chawqi, op. cit., p. 64.

-
- mission, en veillant à mettre l'accent sur les périodes préhistoriques que les juifs s'efforcent d'altérer aujourd'hui pour servir leur cause ;
- Entreprendre l'étude de la topographie d'al-Qods à travers les vestiges et documents historiques traitant des différentes époques, vu l'imprécision et l'insuffisance des études arabes effectuées dans ce domaine. Ce travail de recherche doit être accompagné d'études exhaustives sur le patrimoine d'al-Qods depuis la préhistoire jusqu'à l'ère contemporaine ;
 - Nécessité d'utiliser ces études pour renforcer les sites web arabes et islamiques ;
 - Lancer un appel à la Fédération des Universités arabes et à la Fédération des Universités du Monde islamique pour dédier un festival culturel dans les universités arabes et islamiques à al-Qods et pour concevoir un manuel scolaire sur al-Qods qui sera intégré dans le cours d'histoire enseigné dans les écoles arabes et islamiques ;
 - Charger l'Organisation des capitales et des villes islamiques ainsi que l'Organisation des villes arabes d'organiser une conférence mondiale, à Gaza ou dans l'une des villes de Cisjordanie, sur al-Qods et son patrimoine architectural, de façon à mettre en exergue l'importance de cette ville tant pour les Arabes que pour les Musulmans.



**Connaissance
des pays islamiques**



Carte de la République de Kazakhstan

République de Kazakhstan

PATRIMOINE HISTORIQUE (Histoire)

L'histoire et la culture du Kazakhstan remonte à des milliers d'années. La consultation des sources écrites permettra de retenir que l'Etat Kazakh a été formé en 1470, lorsque les sultans kazakhs, Zhanibek et Kyerei, ont pu dominer les diverses tribus des régions Semirechye et de la rivière Chu dans les territoires du Sud-est, et les unir en une unique ethnie connue comme les "Kazakhs".

Il est important de noter, dans l'étude des Kazakhs et de la formation du premier Etat Kazakh par le kaganat kazakh, que les ancêtres de ce peuple, qui sont en quelque sorte à l'origine de l'institution de l'Etat et de sa culture, remontent bien loin dans le passé et se perdent dans le temps.

Le milieu du I^o siècle de l'ère chrétienne représente la période la plus importante de l'histoire des Kazakhs et des Turques. D'anciennes sources, écrites en turquique en honneur du glorieux guerrier d'origine tsariste, Kul-Tyegin, racontent la naissance de la nouvelle ère de la Grande Steppe, "Lorsque le ciel bleu fût créé au-dessus et la terre brune au-dessous et, entre eux, les fils de l'humanité sont nés -et sur les fils de l'humanité régnèrent mes ancêtres Bumyn-kagan et Istemi-kagan. Ayant conquis l'empire, ils protégèrent l'Etat et établir les lois du peuple turc."

Sur le territoire du Kazakhstan, entre le XI^o et le début du XIII^o siècle se sont succédés les Kaganats turcs, le Turgesh, les kaganats karliques, les gouvernements d'Oguzy, de Karakhanidi, de Kimak et de Kypchak, qui se remplaçaient mutuellement pour la succession, et ce, jusqu'à l'invasion mongole.

Suite à l'invasion mongole au début du XIII^o siècle, les ulus de l'empire Mongole furent ajoutés à la liste, y compris Dzhuchi et Chagatay, qui donnèrent naissance à Ak Orda et, plus tard, au kaganat kazakh.

Tous ces Etats avaient une économie mixte. Les tribus de bergers étaient les voisins des tribus d'agriculteurs ; la steppe et la cité se complétaient. Les cités de Taraz, d'Otrar, d'Ispidjab et de Talkhir étaient situées sur la Grande Route de la Soie qui reliait au temps jadis et jusqu'au Moyen âge l'Orient et l'Occident : le Japon, la Corée et la Chine avec l'Asie Centrale, l'Iran, la Russie, Byzance (Turquie actuellement) et l'Europe occidentale.

Les idées et réalisations des diverses civilisations ont été absorbées et affinées par les peuples vivant sur les terres casaques qui, à leur tour, contribuèrent au développement de l'agriculture et de la culture, enrichissant ainsi la culture mondiale, par leur introduction notamment des tentes mobiles appelées yourtes, des selles et des étriers pour les chevaux, la stratégie militaire, le tissage des tapis, l'ornementation en argent, les mélodies musicales complexes, et la musique mémorable des chevaux courant la steppe.

"Kazakh" est un terme turc. La période d'apparition ou de l'origine du "Kazakh" en tant que terme et symbole de l'identité d'un peuple est une question très intéressante. Certains chercheurs pensent que ce terme convoyait initialement le sens "d'individu libre" ou de "vagabond".

Mais avec le temps, le terme "Kazakh" évolue pour signifier le peuple qui s'est établi sur le territoire de Kazakhstan. Après la chute des hordes de Mogulistan et de Nogai, le terme ethnique "Kazakh" s'étendit pour inclure la population de Zhyetusu et de la partie occidentale du Dashti Kypchak oriental.

Le terme acquis la définition d'un nom de peuple et, partant, l'idée d'un "Kazakhstan" désignant le nom du territoire de ce peuple. L'essor du kaganat Kazakh était le résultat logique des processus économique, ethnique et politique amorcés dans la région pendant les XIV^e et le XV^e siècles.

Les chercheurs kazakhs modernes pensent, après analyse des écrits des voyageurs et ethnographes sur les événements de cette période, que la création de la Kaganat Kazakh remonterait à 1470.

NATURE (Géographie)

Situé dans la région méridionale de la ceinture tempérée du continent eurasiatique, le territoire de la République de Kazakhstan, d'une superficie 2.724.900 km², s'étend d'Est en Ouest sur plus de 3.000 kilomètres entre la Mer caspienne et la chaîne montagneuse de l'Altaï, et du Sud au Nord, sur plus de 1.700 kilomètres, des marais des basses terres dans la partie méridionale de la Sibérie occidentale aux terres montagneuses du Tien-Shan.

La frontière au Nord, Nord-est et à l'Est du Kazakhstan, qui s'étend sur 7.591 km, est limitée par la Fédération de Russie, et au Sud par les gouvernements d'Asie Centrale -Ouzbékistan (2.354 km), Kirghizstan (1.241 km) et Turkménistan (426 km). La frontière au Sud-est est limitée par la Chine sur 1.782 km. Par ailleurs, le Kazakhstan débouche, à travers la Mer Caspienne, sur l'Iran, l'Azerbaïdjan et la région précaspienne de la Russie. Le littoral bordant la Caspienne est de 600 km. Ainsi, la longueur totale des frontières du pays est

de l'ordre de 13.400 km environ.

Les deux tiers du territoire de la République se composent de plaines, dont une partie au-dessous du niveau de la mer, et les autres s'élevant entre 200 et 450 au-dessus du niveau de la mer. Les basses terres précaziennes se situent au Nord-ouest et sont limitées, au Nord-est, par les monts Oural. Le pays est occupé dans sa partie septentrionale et au Nord-est par les plaines du Nord Kazakhstan, qui traversent les basses terres du Turan dans la région méridionale du plateau Torga. Au Sud et au Sud-ouest de Kazakhstan s'étend une vaste zone occupée par les déserts de Byetpakdala et de Moynkum, du Karakoum qui borde la mer d'Aral et le Kyzylkum. La partie centrale de la République est entièrement couverte des dunes de sable de Saryarka et des basses terres montagneuses de Shyngyshtau, Kzyltas, Karkarala, Bayanaul, Ulytau, Ku, Bektau-Ata, etc.

Il existe plus de 48 mille lacs au Kazakhstan, avec une superficie totale hydrique de 45 mille km² et un volume d'approximativement 190 km³. La grande étendue du territoire du Nord au Sud et d'Est en Ouest détermine la grande diversité des conditions climatiques, en particulier en hiver lorsque le territoire subit l'effet des masses d'air froid véhiculées par le système sibérien de hautes pressions.

Pour protéger la nature unique du Kazakhstan, le pays a procédé à l'instauration de 10 réserves naturelles, 8 parcs naturels, 57 sanctuaires naturels et 26 monuments naturels de signification républicaine, le tout s'étendant sur une superficie totale de 13,1 millions d'hectares.

LE TOURISME

La République de Kazakhstan dispose de tous les ingrédients nécessaires au développement du tourisme, à savoir, une position géographique favorable (proximité relative aux principaux marchés d'Europe et d'Asie), un vaste territoire et une grande diversité de paysages, une population riche culturellement et historiquement, une hospitalité chaleureuse, une gastronomie magnifique et un coût de main d'œuvre relativement faible.

ECOLOGIE

Le Kazakhstan met en œuvre actuellement des politiques soucieuses de l'environnement, et les besoins écologiques sont désormais pris en compte dans tous les domaines de l'activité économique. Le concept de Sécurité écologique de la République de Kazakhstan pour la période 2004-2015 prévoit la mise en œuvre triphasée d'importantes mesures visant la protection de l'environnement. La première phase (2004-2007) vise la réduction du niveau de la pollution

environnementale ; la deuxième phase (2008-2010) prévoit la stabilisation des données qualitatives environnementales et l'amélioration des conditions de gestion de l'environnement ; quant à la troisième et dernière phase (2011-2015), elle oeuvrera à l'amélioration de la qualité de l'environnement et la réalisation d'un niveau écologiquement acceptable et stable de développement.

Le Nord et l'Est du Kazakhstan disposent d'espaces forestiers uniques. Aussi le développement des principaux secteurs de l'économie doit-il être étroitement lié à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Le gouvernement du Kazakhstan a établi comme objectif celui de protéger la beauté et la diversité de la nature en faveur des générations futures. Des mesures ont donc été prises pour la protection de la faune et de la flore, et ce, par la création de réserves naturelles et des parcs et espaces nationaux.

Au début de 2007, la superficie des zones naturelles protégées et préservées à des fins récréatives ou dans un but historique et culturel était d'environ trois millions d'hectares, soit le quadruple de ce qu'elle était en 1990.

FORME DE GOUVERNEMENT

Les principes d'organisation gouvernementale de la République du Kazakhstan se reflètent dans sa Constitution nationale, qui représente la Loi suprême du pays.

Les principales réformes constitutionnelles récentes ont été proposées et mises en œuvre en 2007 par le Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev. Suite à ces réformes, des changements structurels substantiels ont été introduits dans l'appareil de l'Etat. Ces changements permettent de définir le Kazakhstan comme un Etat démocratique, fondé sur le principe de la primauté du droit la solidarité sociale, et où le peuple, laïc sa vie, ses droits et libertés incarnent les plus grandes valeurs.

Selon la Constitution, le Kazakhstan est un Etat unitaire et de gouvernance présidentielle. La nature unitaire de la structure gouvernementale du pays exclut l'existence d'autres Etats-nations ou de provinces autonomes.

Le président est le chef de l'Etat et le plus haut fonctionnaire qui détermine les orientations majeures de la politique nationale et étrangère.

La souveraineté du peuple est l'un des principes fondamentaux de la Constitution du Kazakhstan. Selon ce principe, le peuple incarne le seul et unique pouvoir de l'Etat. Le pouvoir est exercé par le peuple à travers un référendum républicain et des élections libres ou par délégation aux autorités du pays.

Le principe démocratique fondamental de la triple séparation du pouvoir (exécutif, législatif et judiciaire) a été adopté au Kazakhstan, où il fonctionne efficacement. Le Président de la République, en sa qualité de Chef de l'Etat, veille au fonctionnement harmonieux de toutes les divisions du pouvoir et de leur responsabilité vis-à-vis du peuple.

Le gouvernement du Kazakhstan représente la plus haute autorité exécutive du pouvoir. Il dirige l'appareil exécutif et est en charge de ses activités. Le chef du gouvernement est le Premier Ministre, qui présente ses propositions au Président du pays sur la composition et la structure du Cabinet des Ministres. Dans toutes ses activités, le gouvernement rend compte au Président et, dans certains cas au Parlement, comme le prévoit la Constitution. Le Premier ministre est nommé par le Président après consultation avec les parties politiques représentées dans la chambre basse (Majlis) du Parlement et obtention de leur aval pour la nomination concernée.

Le parlement bicaméral professionnel permanent est la plus haute autorité représentative du Kazakhstan. C'est à lui qu'incombe l'exécution des fonctions législatives. La chambre haute du parlement (Sénat) se compose de deux représentants de chacune des provinces du pays, des cités à statut républicain et de la capitale de la République. Quinze représentants du Sénat sont nommés par le Président en raison de la nécessité pour le gouvernement de garantir la représentation au Sénat des intérêts d'importance nationale, culturelle et sociale. Le Majilis incarne la chambre basse du Parlement, et se compose de 107 députés, dont 98 sont élus selon la liste des partis présentés aux élections. Les autres neuf députés sont nommés à la chambre basse par l'Assemblée du Peuple de Kazakhstan, qui a le statut d'organe constitutionnel. Le mandat des députés du Sénat est de six ans, tandis que celui des députés du Majilis est de cinq ans.

S'agissant de l'Assemblée du Peuple de Kazakhstan, le statut constitutionnel de cet organe reflète l'importance du rôle qu'assume l'Assemblée dans la stabilité du pays. Notre République comporte, en effet, pas moins de 120 ethnies différentes. Dans ces conditions, l'Assemblée du Peuple de Kazakhstan joue un rôle prépondérant dans la cohésion interethnique du pays. La réussite de l'action dans cette composante hautement sensible et complexe est essentielle au bon fonctionnement du système politique du pays.

La plus haute autorité du pays est la Cour Suprême, qui représente la section judiciaire du pouvoir. Cette autorité assure la supervision des tribunaux locaux et autres tribunaux dans la limite des dispositions des procédures statutaires, et fournit des clarifications sur les actions judiciaires.

De façon générale, au cours des seize années de développement du pays depuis son indépendance, tous les changements survenus à la structure du

gouvernement sont directement liés à la démocratisation stable et inébranlable du système sociétal et politique du Kazakhstan.

POLITIQUE ETRANGERE

La politique étrangère du Kazakhstan s'appuie sur les principes fondamentaux constants que sont l'action, l'équilibre, le pragmatisme, le dialogue constructif et la coopération multilatérale. Des facteurs historiques et géopolitiques ont permis à notre pays de suivre, de maintes façons, une politique étrangère équilibrée et multilatérale basée sur les principes de la coopération internationale, le bon voisinage et le respect de l'intégrité territoriale des autres pays.

L'ouverture du Kazakhstan au reste du monde et son engagement à établir des partenariats égaux et mutuellement profitables avec les autres pays ont été démontrés à travers l'établissement de relations diplomatiques avec un grand nombre de pays. Le Kazakhstan a acquis son indépendance en 1991 et, depuis ce jour, il entretient des liens diplomatiques avec 120 nations.

Les priorités actuelles de la politique étrangère du Kazakhstan comprennent le besoin de promouvoir des relations égales avec la Russie, la Chine, les USA, l'Union européenne, les pays voisins d'Asie centrale et le monde islamique. En 2006-2007, les relations avec ces pays et régions ont été renforcées suite à la visite du Président du Kazakhstan à Washington, Moscou, Bruxelles, Londres, Beijing, le Caire, Téhéran, Tachkent, Bichkek, ainsi qu'à d'autres capitales. Ces visites ont été sanctionnées par la mise en place de partenariats stratégiques et à un niveau supérieur entre le Kazakhstan et les principales puissances mondiales et régionales, ainsi qu'avec les voisins du Commonwealth des Etats Indépendants. Les accords conclus pendant ces visites visent garantir les intérêts du Kazakhstan et de consolider la coopération avec nos partenaires.

La coopération prend aujourd'hui un caractère plus dynamique entre le Kazakhstan et les autres pays d'Asie centrale. Ces pays entretiennent avec le Kazakhstan des relations séculaires et historiques assorties de liens culturels, politiques et économiques. Le Kazakhstan n'est pas seulement le plus grand pays de la région sur le plan géographique mais est également reconnu comme étant le chef de file en termes de développement économique. Mais en tout état de cause, le succès futur de notre pays reste tributaire de la coopération étroite entretenue avec tous les pays de la région. C'est à cette fin que le Kazakhstan a eu l'idée de créer l'Union d'Asie Centrale à laquelle se joindront, outre le Kazakhstan, tous les autres pays de la région, à savoir, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Les présidents des pays d'Asie Centrale ont effectué des visites officielles au Kazakhstan en 2006-2007, où

notre propre chef d'Etat s'y est également rendu. Les accords bilatéraux signés pendant ces visites constituent des incitatifs, non seulement à la réalisation effective de l'Union d'Asie Centrale mais aussi à la consolidation des relations entre le Kazakhstan et ses voisins dans la région.

La politique étrangère avec la Russie la constitue cependant l'une des principales priorités du Kazakhstan. L'on peut sans discontinuer parler des multiples liens qui unissent notre pays à la Russie. Sur le plan intergouvernemental, par exemple, la Russie et le Kazakhstan ont établi des relations bilatérales dynamiques et croissantes couvrant de nombreux domaines, notamment, l'industrie pétrolière et énergétique, les secteurs du transport et de la communication, et la défense.

En termes de stratégie de politique étrangère, le Kazakhstan accorde une attention particulière au processus d'intégration des pays de l'ex-Union soviétique. A cet égard, notre pays (Kazakhstan) favorise le maintien et la promotion de la Communauté des Etats Indépendants (CEI), qui unit une vaste majorité de pays de l'ex-URSS. Entre mai 2006 et octobre 2007, le Kazakhstan a assuré la présidence du CEI, période pendant laquelle il pesa de tout son poids en faveur du développement du processus d'intégration de la Communauté. Le Concept de Réforme du CEI a été élaboré et débattu par les autres Etats membres. Le but de ce Concept est d'accroître l'efficacité de cette organisation. Les participants ont adopté le Concept au dernier sommet du CEI, tenu en octobre 2007 à Dushambe. La proposition faite par le président du Kazakhstan au sommet informel des chefs d'Etats de la Communauté à Saint-Petersbourg en juin 2007 constitue une autre contribution majeure à l'efficacité du CEI. Le dirigeant du Kazakhstan a, en effet, proposé que les chefs d'Etats de la Communauté proposent désormais un seul thème par année. Pour cette première année, le Kazakhstan proposa que pour cette première année, la question à examiner porte sur l'immigration -question qui concernent justement l'ensemble des pays du CEI. Le prochain thème à examiner en 2008, proposé par le Kazakhstan qui assurait alors la présidence de CEI, est celui des transports et des communications.

D'autre part, et en raison de sa position économique dans l'espace post-soviétique, le Kazakhstan est également l'un des pays chefs de file de la Communauté économique eurasiatique (EurAsEC), qui comprend cinq pays CEI, outre le Kazakhstan. Il s'agit de la Russie, de l'Ouzbékistan, du Kirghizistan, du Biélorussie et du Tadjikistan. Le potentiel économique du Kirghizistan, associé à son efficacité dans cette organisation constitue l'un des facteurs susceptibles d'assurer le développement de l'EurAsEC.

Les relations entre le Kazakhstan et la République populaire de Chine connaissent une croissance dynamique, tant au niveau bilatéral que multilatéral. D'année en année, le commerce de biens entre les deux pays ne cesse de croître,

de même que la mise en œuvre de projets économiques et commerciaux de grande envergure, auxquels s'ajoute la coopération culturelle et humanitaire.

Les relations entre le Kazakhstan et les USA sont également en cours de développement et la dernière visite du Président du Kazakhstan aux USA en 2006 a permis, non seulement de consolider les entreprises américano-kazakhs mais aussi de discuter de la promotion des produits sophistiqués et innovateurs fabriqués au Kazakhstan.

Les relations entre le Kazakhstan et le monde islamique connaissent, pour leur part, un développement intense. En 2006-2007, ces relations se sont renforcées en raison même de leur nature très dynamique et leur caractère profitable. En 2007, le Président Nursultan Nazarbayev a visité l'Égypte, la Jordanie, le Qatar, la Syrie et les Emirats Arabes Unis. A leur tour, le Président de la République Arabe d'Égypte, Hosni Mubarak, et le Roi de Jordanie, Abdullah II, se sont rendus au Kazakhstan. Ces événements ne font que conforter les relations existant entre le Kazakhstan et le monde islamique et arabe. A titre d'exemple, la visite du président kazakh en République Arabe Syrienne, en novembre 2007, constitue un événement majeur en ce sens que c'est la première fois qu'un dirigeant kazakh se rend en Syrie. Il convient de rappeler que certaines figures directement liées au patrimoine historique de Kazakhstan sont enterrées en Syrie. Il s'agit, notamment, du grand érudit et penseur Abu Nasser Al-Farabi, qui est enterré à Damas, ainsi que le célèbre dirigeant et général Sultan Beibars, tous deux natifs de la steppe kazakhe. Ce n'est donc pas un incident de parcours qui a amené le Kazakhstan à financer la construction du Mausolée Al-Farabi à Damas et la restauration du Mausolée Beibars, actions qui s'inscrivent dans l'attention que le Kazakhstan accorde à son héritage historique et culturel.

Le Kazakhstan s'efforce à présent de promouvoir à l'échelle mondiale un dialogue axé sur l'actualité entre le monde islamique et les principaux pays occidentaux, sous forme d'une réunion intitulée "L'Occident -le Monde musulman". La raison qui sous-tend le lancement d'une telle idée ambitieuse découle de l'expérience internationale positive de notre pays (Kazakhstan) dans l'établissement d'un dialogue interreligieux entre les principales religions mondiales. A titre d'illustration, le Kazakhstan a organisé deux Conférences des Chefs d'Etats du Monde et des Religions traditionnelles, respectivement en 2003 et 2006. Le prochain forum est prévu en 2009 au Kazakhstan, et le Président Nazarbayev, dans son allocution à la récente 62ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a proposé que le prochain forum se tienne sous l'égide des Nations Unies.

Au cours de ces dernières années, les relations entre le Kazakhstan et l'Union européenne ont gagné du terrain. Il convient de noter, comme résultat, la coopération avec l'UE, dans le cadre du dialogue, la troïka UE-pays d'Asie

Centrale. La dernière réunion de la troïka UE-pays d'Asie Centrale s'est tenue à Astana au printemps 2007, pendant laquelle la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale 2007-2013 a été discutée. A la suite de la réunion d'Astana, une présentation de la stratégie a eu lieu à Berlin le 30 juillet 2007.

Le remarquable succès politique et économique du Kazakhstan, associé à l'importance croissante de notre pays (Kazakhstan) dans la fourniture de la sécurité énergétique mondiale, est reconnu à l'échelle internationale. A titre d'exemple, le Président Nazarbayev a pris part au Sommet du G8 à Saint-Petersbourg en qualité de président du CEI.

L'image positive du Kazakhstan et son prestige international sont dus, à maints égards, par les décisions de politique étrangère prises à long terme par le leadership de la nation. L'invitation au Kazakhstan d'assurer la présidence de l'OSCE en 2003 en est la plus brillante illustration.

Le point d'orgue de la bonne volonté du Kazakhstan à assurer la présidence de l'OSCE, dont le mérite revient au succès diplomatique du pays, s'est traduit par la résolution du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OSCE, réuni à Madrid en novembre 2007 en vertu de laquelle le Kazakhstan assurera la présidence de l'OSCE en 2010.

L'un des succès remarquable de la diplomatie kazakh est la mise en œuvre de l'idée du Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev, relative à la création de la Conférence sur les mesures susceptibles de stimuler l'Interaction et la Confiance en Asie (Conference on Interaction and Confidence-Building Measures in Asie - CICA). Au 2^{ème} Sommet de la CICA à Almaty, le 17 juin 2006, une déclaration a été signée consolidant la position des membres de la CICA sur des questions essentielles relatives à la sécurité et la coopération en Asie, ainsi qu'un accord concernant le secrétariat de l'organisation.

La coopération avec les organisations internationales et régionales mettant l'accent sur la sécurité prend une importance croissante, eu égard aux conditions politiques internationales actuelles. La Shanghai Cooperation Organization (SCO) est un exemple de ces organisations.

En 2001, la République du Kazakhstan devint l'un des fondateurs de la Shanghai Cooperation Organization (SCO) et l'un des principales décisions en matière de politique étrangère fût la participation du pays aux activités de l'organisation. Actuellement, la SCO regroupe le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Chine, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. La Mongolie, l'Iran, l'Inde et le Pakistan jouissent du statut d'observateurs.

De façon générale, les réalisations du Kazakhstan en matière de politique étrangère ont permis, sans nul doute, de susciter en 2007 un plus grand intérêt de

la communauté internationale envers le Kazakhstan et son autorité. Ces facteurs démontrent que, d'année en année, le Kazakhstan avance à pas résolus et confiants sur la voie de l'initiative proposée par le Président Nursultan Nazarbayev visant à faire du Kazakhstan l'un parmi les cinquante pays les plus compétitifs du monde.

ECONOMIE

Le Kazakhstan a été le premier pays du CEI à recevoir, sur le plan de l'investissement, un classement par trois principales agences internationales de classement. Il est à noter qu'en 2006, le classement des trois agences a été révisé, en signe d'amélioration. Le 20 décembre 2005, l'agence Fitch Rating's Ltd a rehaussé le classement du Kazakhstan en matière d'investissement à long terme en devises étrangères du niveau 'BB+' à celui de 'BBB-'.

Le 9 juin 2006, la Moody Investors Services a rehaussé de 'Baa3' le classement des crédits à l'investissement des obligations et bons à long terme en devises étrangères. Standard & Poor a donné également un classement plus élevé. L'agence a rehaussé, le 13 juin 2006, le classement des crédits au Kazakhstan en devises étrangères et locales du niveau 'stable' à 'positif' et le crédit à l'investissement au niveau 'BBB-' en raison de sa fiabilité en matière de devises étrangères.

Macroéconomie

Le Kazakhstan, d'après les paramètres macroéconomiques de croissance, devient le principal pays du CEI. Pendant la période 2003-2006, le taux annuel de croissance du PIB était de 10,7%. En 2004, le PIB a dépassé pour la première fois le niveau atteint pendant la période de pré-réformes de 1990. En 2006, le volume du Produit Intérieur Brut, selon les statistiques préliminaires, était de 10.213,7 billions, soit 10,7% supérieur à l'année précédente.

Industrie

La plus grande contribution à la croissance économique vient de l'industrie, qui a contribué à hauteur de 29,7% au PIB en 2006. Pour la période 2003-2006, la croissance annuelle au produit industriel était de 7,9% en moyenne, le taux de croissance dans le secteur extractif étant le plus élevé, avec 8,3%. Ceci est dû principalement au développement intensif de l'industrie du pétrole et du gaz. Les hydrocarbures bruts constituent, en outre, l'un des plus importants composants des exportations kazakhes.

Mais s'est l'extraction des ressources naturelles qui a eu le plus grand impact sur le rendement industriel, dont la contribution au produit national a atteint 56% dans la période janvier-septembre 2006 (contre 46-48% en 2000-2003). Le

volume total de la production industrielle relative aux produits pétroliers varie entre 38,7 % et 47 % du volume global de la production industrielle.

Le secteur du pétrole et du gaz

Au cours des dix dernières années, 22 champs d'hydrocarbures brutes ont été mis en service au Kazakhstan, y compris la création de quelque 85 plateformes pétrolières et de gaz en 2005; généralement dans les limites du bassin précaspienne et du Turgai du Sud.

Actuellement, le Kazakhstan occupe la deuxième place au CEI, après la Russie, en termes d'extraction des hydrocarbures non raffinés, y compris le gaz à condensat. Quant à l'extraction du gaz, le Kazakhstan est en troisième position après la Russie et l'Ouzbékistan.

En 2006, le volume du gaz à condensat extrait se chiffrait à 65 millions de tonnes, le gaz naturel (brut non raffiné) y compris les produits pétroliers dérivés, à 26,4 milliards de mètres cubes. 70% de l'investissement global était consacré au développement des entreprises d'extraction du pétrole brut et du gaz naturel.

La métallurgie

L'industrie métallurgique est responsable de plus de 15% de la production industrielle totale du Kazakhstan, y compris 4,4% de la métallurgie lourde et 10,9% de la métallurgie légère. Le Kazakhstan dispose de riches ressources minérales brutes pour le développement de l'industrie métallurgique.

Le Kazakhstan occupe le troisième rang, après les EAU et l'Ukraine, en termes de réserves de minerai de manganèse (25% des réserves mondiales totales), et la septième place au plan de l'extraction.

Le pays détient également 30% des réserves mondiales de chrome. Le Kazakhstan se place parmi les vingt plus grands producteurs mondiaux de fonte et d'acier.

Parmi les pays du CEI, le Kazakhstan est le troisième plus grand producteur d'acier brut et fini, après la Russie et l'Ukraine.

Le système financier

Le système financier du Kazakhstan est remarquable pour son développement stable et dynamique, ainsi que pour la fourniture de ressources financières tant au secteur réel que pour les gens ordinaires. Il bénéficie de toutes les conditions nécessaires à son intégration future dans le monde.

La République de Kazakhstan, à travers les associations et organismes sociaux des départements d'Etat, est membre du Comité de Bâle pour le contrôle bancaire (CBCB), l'Organisation internationale des commissions des valeurs

(OICV), l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), le Réseau international des régulateurs et contrôleurs des retraites et l'Organisation internationale des contrôleurs des retraites (IOPS), entre autres.

Le système bancaire du pays évolue de façon dynamique. Il existait dans le pays, au 1er janvier 2007, 33 banques de second rang et 322 affiliées. Les banques kazakhes élargissent leurs perspectives d'affaires pour intégrer les marchés financiers étrangers et opèrent à présent 17 banques kazakhes à l'étranger. En outre, le pays accueillait, en 2006, des bureaux représentant 18 banques non résidentes. Le volume global des actifs des banques de second rang était de l'ordre de 4,515.1 trillions de tenges, soit 1,7 fois plus qu'en 2004.

Les actifs totaux des banques, en tant que pourcentage du PIB, sont supérieurs à 60%. Environ 70% des actifs bancaires procèdent de prêts accordés aux individus et aux entreprises. Le montant des prêts augmente tous les ans, stimulant ainsi l'essor économique tout en favorisant la promotion des services bancaires en faveur des individus et des petites et moyennes entreprises. Le total actifs procédant des biens bancaires a augmenté en 2005 d'environ 70% et, au 1er janvier 2006, il était estimé à 587,2 milliards de tenges.

Les transports

Le secteur des transports et des communications joue un rôle essentiel dans l'économie du Kazakhstan en raison de sa situation géographique et de ses richesses et ressources naturelles variées, associées à une faible densité de la population et à la distance séparant les principaux centres économiques du pays.

L'infrastructure actuelle permet de satisfaire la demande croissante de transport du fret et des voyageurs. Les connexions routières et intérieures du pays favorisent l'expansion du commerce tant national qu'international ainsi que le développement de son potentiel de transport. La part du secteur des transports, en tant que pourcentage du PIB, est supérieure à 9,3%. Le réseau de transport du Kazakhstan comprend, notamment, les voies ferroviaires, les pipelines de pétrole et de gaz, les réseaux fluviaux nationaux navigables et les routes. Au cours des cinq dernières années, le volume du fret, tous modes de transport confondus, a augmenté de 150 pourcent.

L'agriculture

L'agriculture est un secteur primordial de l'économie du Kazakhstan. Son rôle majeur est d'approvisionner les habitants des produits alimentaires essentiels. Son niveau de développement détermine, à bien des égards, la sécurité économique du pays. Le Kazakhstan possède d'immenses terres arables ainsi que le potentiel de se transformer en un concurrent majeur sur le marché mondial de l'agriculture.

Plus de la moitié de la population vit, par ailleurs, sur les terrains agricoles, signe d'un grand potentiel pour le développement futur de l'agriculture et des secteurs de la transformation. Au début de l'année 2007, la structure du secteur agricole du Kazakhstan comprenait, notamment, 5.926 entreprises non gouvernementales (coopératives manufacturières agricoles, divers types d'associations agricoles et des entreprises à responsabilité limitée) et 193.000 petites fermes indépendantes, assorties d'un ensemble de 73 fonctionnaires du gouvernement mettant leur expérience agricole au service d'instituts scientifiques de recherche et d'enseignement. Il existe, en outre, plus de deux millions de fermes privées dans le pays et quelque 3.000 coopératives de vergers et de dacha (petites fermes privées), produisant des produits agricoles.

La plupart des terrains cultivés sont utilisés principalement pour la production des céréales. En 2006, la production céréalière avait atteint 16,5 millions de tonnes. Le pays récolte suffisamment de céréales pour nourrir sa population tout en multipliant ses exportations. En moyenne, le pays exportait 4 millions de tonnes par an entre 2000-2006. A présent, les céréales kazakhes sont exportées à plus de 25 pays à travers le monde.

Les investissements

L'investissement en capital fixe s'est accru entre janvier et septembre 2007, par rapport à la même période de l'année précédente dans pratiquement toutes les régions du Kazakhstan.

Entre janvier et septembre 2007, les principaux investissements en capital fixe provenaient des capitaux privés d'entités économiques (56,2%) et d'investissements étrangers (18%). Les fonds budgétaires s'étaient élevés à 14% et le rendement des prêts à 18%

La majorité des investissements en capitaux fixes provenaient d'entreprises et d'organismes privés (62,2%) ainsi que d'entités économiques étrangères (23,2%). Le secteur étatique a contribué à hauteur de 14,6%.

L'extraction du pétrole brut et du gaz naturel demeure la zone principale d'investissement dans le pays. Les investissements consacrés à ce secteur ainsi qu'aux services connexes se sont élevés à 29,1% du montant total d'investissement en capital fixe ; l'immobilier, le crédit-bail et les services aux consommateurs à 26,1% ; le transport et les communication à 13,1% ; et le secteur manufacturier à 10,4%.

LA DEMOGRAPHIE

Au 1^{er} janvier 2007, la population du Kazakhstan se chiffrait à 14,4 millions d'habitants, dont 8,8 millions de résidents urbains (57,4%) et 6,6 millions de ruraux (42,6%).

Il existe sept nationalités principales au sein de la structure ethnique du pays, à savoir, les Kazakhs, les Russes, les Ukrainiens, les Ouzbeks, les Tatar, les Allemands et les Ouïgours -qui forment ensemble 95% du total de la population nationale.

Au cours des six dernières années, les indicateurs démographiques se sont améliorés dans le pays, avec une augmentation dans le taux des naissances et une baisse dans le taux de mortalité de la population. La marge du taux de naissance est passée de 14,9 par mille habitants en 2000 à 19,7 en 2006. La croissance naturelle de la population nationale était de 9,4 personnes par mille habitants en 2006 contre 4,8 personnes par mille habitants en 2002.

LA POLITIQUE SOCIALE

L'emploi et le revenu

La croissance du taux d'emploi de la population exige la création de nouveaux emplois. Au cours de l'année dernière, le taux d'emploi s'est accru dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du transport et des finances. Le taux du chômage dans le pays est tombé de 13,5% en 1999 à 7,8% en 2006. Le rythme annuel moyen de croissance réelle des salaires de la main d'oeuvre entre 2001 et 2006 était de 11,1%. Cette croissance est due à la stabilité de l'économie, la croissance de la production des biens et services et à la teneur sociale de la politique gouvernementale dont le principal objectif est d'accroître les salaires et les garanties sociales minimales.

L'éducation

Le programme gouvernemental intitulé tout simplement "Education", ratifié par un décret du Président de la République de Kazakhstan le 30 septembre 2000, porte sur les différents aspects de l'éducation et de l'enseignement préscolaire, intermédiaire, élémentaire, secondaire, supérieur et postuniversitaire. Le programme stipule les priorités pour le développement futur du système d'enseignement ainsi que les étapes à suivre pour la réalisation des objectifs de chacun des cycles de l'enseignement.

Parallèlement au programme ratifié, une attention accrue est apportée aux questions d'éducation et d'enseignement préscolaire. C'est ainsi que le nombre d'établissements préscolaires a augmenté ainsi que le nombre des enfants inscrits. Le Kazakhstan compte actuellement 7928 établissements d'enseignement public, avec plus de 2,7 millions d'étudiants. Le programme gouvernemental d'enseignement accorde une attention toute particulière au développement futur de l'enseignement en milieu rural, la création des conditions propices à l'éducation et l'enseignement, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la modernisation des écoles rurales et préscolaires.

Au titre de l'année scolaire 2008, 5949 écoles d'enseignement public opèrent dans le milieu rural (soit 73,8% du nombre total) avec plus de 1,3 millions d'étudiants inscrits. Le système d'enseignement primaire et secondaire intermédiaire est en développement continu.

En 2006, le nombre des écoles professionnelles était de 132 et 442 lycées, avec respectivement 106.100 et 452.200 étudiants. Le nombre d'étudiants s'accroît d'année en année, résultat qui s'inscrit dans l'objectif visant à préparer les ressources humaines professionnelles provenant du cycle intermédiaire. Le système d'enseignement supérieur, quant à lui, s'accroît de façon remarquable au Kazakhstan. Le nombre d'établissement d'enseignement supérieur se chiffre à présent à 176, pour un total de 768.400 étudiants inscrits.

Depuis 2000, onze nouveaux instituts d'enseignement supérieur ont été créés, et le nombre d'étudiants multiplié par 1,8. Tout est donc mis en œuvre afin de former des spécialistes dans tous les domaines notamment les sciences naturelles, l'ingénierie technique et la technologie, sans de tels efforts, il serait impossible d'assurer le développement des ressources humaines dans les domaines scientifique et technologique.

Le 5 novembre 1993, le Président Nursultan Nazarbayev a mis en place la bourse internationale Bolashak. Le Ministère de l'Education du Kazakhstan octroie cette bourse annuellement à quelque trois cents candidats. Ces bourses permettent le financement de l'enseignement dans des établissements à l'étranger, y compris les prestigieuses universités d'Oxford et Ivy League. Le contrat relatif à cette bourse prévoit dans ces clauses, le retour obligatoire au Kazakhstan pour y au moins cinq ans.

LA CULTURE

Le peuple Kazakh se distingue par la richesse de ses traditions. De la naissance jusqu'à la vieillesse et le décès, le citoyen kazakh célèbre chacune des étapes de sa vie, même les cérémonies funéraires ont leur propre symbolisme particulier. Ces traditions comprennent, entre autres, le respect dû aux personnes âgées, le patriotisme envers la mère patrie, l'intégrité et l'amour de l'humanité. Parmi les traditions du peuple kazakh, nous citons la tradition de servir aux invités la cuisine nationale kazakhe dressée sur la dastarkhan (table basse) dans une yourte locale ronde. La yourte est une maison mobile très utilisée, confortable et pratique, convenant parfaitement aux conditions et au mode de vie locales et constitue la plus grande création des nomades eurasiens.

La yourte est facilement démontée (l'on dit qu'une femme kazakhe peut le faire en une demie heure) et transportée sur dos de cheval ou de chameau. La

yourte se compose de trois éléments essentiels, à savoir, un treillis extensible à sa base (le kerege), un dôme fait de poteaux (l'uyk) et un sommet arrondi (le shanyrak).

Naguère, les Turcs étaient réputés être les meilleurs fabricants de feutre. Aujourd'hui, les Kazakhs utilisent le feutre pour couvrir la yourte et la décorer de l'intérieur, ainsi que pour faire des tapis, des vêtements et des chaussures. Les Kazakhs y vivent après les avoir entourées d'ornements, les yourtes sont richement décorées avec des tapis muraux et des broderies multicolores.

Les produits de l'artisanat -les harnais, les carpettes de feutre (tekemets), les articles en bois, os ou métal- sont somptueusement décorés. Les coiffures, habits, sacs et tapis de selles sont richement décorés. Des gravures et motifs traditionnels sont utilisés pour fabriquer et décorer les tasses en bois, les bols et les louches utilisés pour servir le kumis (lait de jument fermenté).

Les cornes des béliers et chèvres de montagnes sont utilisées pour décorer les lits et les cercueils. Le cuir sert à faire des carquois, des ceintures, des harnais et des récipients (torsyks) pour l'eau et le kumis, et les artisans kazakhs sont d'excellents joailliers.

Les joailliers des steppes (zergers) préfèrent l'argent blanc. Les boucles d'oreilles traditionnelles kazakhes en forme de cloche, et les bracelets originaux (blezics), ou encore le bracelet traditionnel relié à trois cercles par des fines chaînes sont très attrayants.

L'habit national kazakh varie selon la région. Les hommes portent le chapan, sorte de toge de velours assortie d'une ceinture et richement décorée. Leur tête est couverte d'un tobetai (calotte fine), un kalpak (sorte de bonnet long en feutre) ou un malakai (chapeau en fourrure de renard avec un protège-oreille).

L'habit traditionnel de la femme se compose d'une robe de coton blanc ou de soie colorée, d'un gilet velours brodé avec une toque ou écharpe en soie. Les femmes âgées portent un capuchon de tissu blanc ouvert sur le visage (le kimeshek). Les jeunes mariées portent un chapeau long et pointu richement décoré et couronné de plumes (saukete).

Musique et instruments musicaux kazakhs : Les Kazakhs aiment l'art des mots et leurs akyns (poètes), qui improvisent aux compétitions publiques (aitys) sont accompagnés d'instruments musicaux nationaux à corde, le dombra ou le kobyz.

Le Nauryz (le Nouvel an islamique) est l'une des principales fêtes d'Asie Centrale. Au Kazakhstan, il est célébré à l'équinoxe du printemps, le 22 mars. Les rues des villes et villages sont transformées pendant ce jour. Les invités sont reçus dans de belles yourtes avec le plat traditionnel Nauryz kozhe, fait de sept

ingrédients traditionnels. Les gens qui observent cette fête d'une durée d'un mois environ s'effacent mutuellement ainsi que les dettes et les offenses.

Les jeux nationaux s'effectuent généralement à dos de cheval et sont une occasion pour découvrir les performances exceptionnelles des cavaliers kazakhs. Ces jeux comprennent également le Kazaksha kures (catch kazakh), le baiga (course de chevaux sur 25, 50 ou 100 Kms), le kokpar (sorte de polo qui se joue avec une chèvre morte), le kyz-kuu (attrapper la fille) et l'alty bakan (saut à six perches).

**Guide de la revue "L'Islam Aujourd'hui"
(du premier au 26^{ème} numéro)**

- Editorial :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- L'Islam Aujourd'hui	Prof. Abdelhadi Boutaleb	1	89	1983
- L'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-	Prof. Abdelhadi Boutaleb	2	127	1984
- Le Monde islamique face aux défis de la civilisation moderne	Prof. Abdelhadi Boutaleb	3	84	1985
- L'Information en Islam ..	Prof. Abdelhadi Boutaleb	4	133	1986
- A quand la fin de la guerre Irak-Iran ?	Prof. Abdelhadi Boutaleb	5	140	1987
- L'Entraide en Islam	Prof. Abdelhadi Boutaleb	6	155	1988
- L'Information islamique : une nouvelle conception	Prof. Abdelhadi Boutaleb	7	113	1989
- Pour une stratégie de riposte à l'invasion culturelle	Prof. Abdelhadi Boutaleb	8	117	1990
- Apports de l'Islam à l'humanité : Pour une actualisation	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	9-10	149	1992
- Le Monde islamique : Quel avenir ?	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	11		1994
- Les sciences sociales à la lumière des préceptes de l'islam	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	12		1994
- Promotion de la civilisation islamique	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	13		1995
- Le dialogue des cultures et des civilisations : une nécessité humaine	"L'Islam Aujourd'hui"	14		1996
- La culture et la promotion de la solidarité entre les peuples	"L'Islam Aujourd'hui"	15		1998
- Mondialisation et Avenir	"L'Islam Aujourd'hui"	16-17		1999

- Editorial (suite)

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Le Monde islamique à l'heure du troisième millénaire	"L'Islam Aujourd'hui"	18	185	2001
- Démarche pour redresser l'image de l'Islam	"L'Islam Aujourd'hui"	19	137	2002
- Le dialogue : une force de construction et un moteur de développement	"L'Islam Aujourd'hui"	20	181	2003
- La modernisation du Monde islamique	"L'Islam Aujourd'hui"	21	191	2004
- Rénover la civilisation ..	"L'Islam Aujourd'hui"	22	189	2005
- Alliance des civilisations	"L'Islam Aujourd'hui"	23	191	2006
- Message de la pensée humaine dans le monde d'aujourd'hui	"L'Islam Aujourd'hui"	24	207	2007
- Pourquoi l'Occident ne comprend pas le Monde musulman ?	"L'Islam Aujourd'hui"	25	179	2008
- Un nouveau cycle civilisationnel et humaniste....	"L'Islam Aujourd'hui"	26		2009

- Education islamique :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- La lutte contre l'analphabétisme dans le monde islamique -Réalités et perspectives	Hassan Al-Dujaili	2	181	1984
- La méthode islamique d'enseignement de la lecture	Dr Mohammad Essaied Alouane	3	102	1985
- Education et enseignement dans les Minorités islamiques : les Philippines	S. Tamano	4	150	1986
- L'Education islamique traditionnelle en Indonésie	Abdelhamid Lotfi	5	199	1987
- Rôle de l'éducation dans le développement et la solidarité du monde islamique	Prof. Abdelhadi Boutaleb	6	160	1988
- La conception de l'éducation physique en Islam ..	Mohammed Fathi El Kordani	7	161	1989
- Rôle de la mosquée dans l'alphabétisation des adultes et dans l'éducation permanente	Salah Hussein Al-Abidi	7	172	1989
- La perversion des moeurs chez les jeunes, ses origines et ses remèdes	Dr Mohammed Az-Zahili	8	120	1990
- L'enfance dans les programmes islamiques de l'Education	Ahmed Mohammed Jamal	9-10	147	1992
- Rôle du système islamique dans l'édification d'une société cohérente	Mohammed Mohammed Issawi Al Fayyumi	9-10	195	1992
- L'image de l'Autre dans les manuels scolaires d'histoire de certains pays de la Méditerranée	Dr Fouzia Al-Achmawi	13		1995

- Education islamique : (suite)

Article	Auteur	N°	Page	Année
- l'Education et la promotion des ressources humaines : Etude islamique globale	Dr Abdennour	13		1995
- L'enseignement arabo-islamique au Tchad : histoire et perspectives	Dr Mustapha Ahmed Ali	14		1996
- L'enseignement et l'informatique	Dr Said Abdullah Assalman	15		1998

- Culture islamique :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Une méthodologie moderne pour la culture islamique	Dr Shukry Faiçal	2	141	1984
- Vers une nouvelle lecture de la culture islamique ...	Mohamad Zniber	3	88	1985
- Le calendrier de l'hégire : une crise scientifique	Mohamed Ilyas	3	114	1985
- Matérialisme et spiritualité en Islam	W.A. Abdallah	4	145	1986
- Vers une nouvelle approche de l'histoire. L'histoire dans le patrimoine islamique : Origines et Développements	Dr Abdelhalim Ouayès	5	158	1987
- Campagne scientiste contre l'islamisation des sciences humaines	Abdul-Fattah Ahmed Fouad	6	188	1988
- la culture : un concept mal défini	Ahmed Issam Al-Safadi	6	242	1988
- Introduction à la mystification de l'Islam en Occident	Dr Abdu Ali	7	154	1989
- Vers la stabilisation du calendrier hégirien.....	Abdelkawi Ayyad	8	163	1990
- Le patrimoine islamique comme outil de critique de la connaissance contemporaine de la nature humain	Dr Mahmoud Daoudi	11		1993
- La culture islamique : Spécificités et moyens de promotion	Mohammed Al-Arbi Al-Khattabi	12		1994
- La culture de l'enfant musulman entre prime nature et influences extérieures	Dr Mustapha Ahmed Ali	-		-

- Culture islamique (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- La perception islamique des médias de l'enfant	Dr Mohye Eddine Abdulhalim	3		1995
- Islam et protection de l'environnement	Dr Amina Mohamed Nassir	-		-
- Le développement culturel dans l'optique de l'islam	Dr Abdulaziz Othman Altwajri	14		1996
- Révision de l'article de "l'Encyclopédie de l'islam" consacré au Prophète Mohamed, que la paix soit sur lui	Dr Anis Ahmed	-		1986
- L'action culturelle générale et les mutations internationales	Dr Nasser Eddine Al-Assad	15		1998
- Les efforts de l'ISESCO en matière de promotion culturelle dans les pays islamiques	Dr Mohamed Farouq Annabhane	-		-
- Le rôle des Musulmans dans l'amélioration de la réalité culturelle	Dr Ahmed Sidki Dajjani	18	245	2001
- Les valeurs de dialogue et de coexistence dans la conception culturelle islamique	Cheikh Mohamad Ali Taskhiri	18	267	2001
- La culture de la coexistence pacifique en Islam et le rôle de la femme	Dr Souad Ibrahim Saleh	18	287	2001
- La mission culturelle de l'Organisation de la Conférence islamique : Etude sur les limites de l'efficience de l'ISESCO	Mohamed Abdulaziz	18	303	2001

- Culture islamique (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- L'universalité de l'Islam et son appel à la paix, à la coexistence et à la reconnaissance de l'Autre ..	Prof. Abdelhadi Boutaleb	19	155	2002
- Les civilisations, dialogue ou conflit ? une approche islamique	Dr Ahmed Arafat Al Kadi	19	197	2002
- La culture islamique face aux défis modernes	Mohamed Larbi Messari	20	249	2003
- La culture islamique vue à travers les programmes d'enseignement et le besoin de sécurité pour l'individu et la société	Dr Diauddine Mohamed Moutawiaa	21	317	2004
- Droit de l'enfant abandonné à la parenté et aux liens familiaux	Dr Omar Kadi	26		2009

- La pensée islamique :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Substrat historique de la pensée arabo-musulmane ...	Dr Tawfiq Sultane Alyouzebki	1	30	1983
- Naissance de la pensée politique en Islam	Dr Tawfiq Sultane Alyouzebki	2	131	1984
- L'Islam et les partis politiques	N.A. Al-Khatib	4	138	1986
- L'Islam et l'ordre politique ...	Dr Ahmed Khorshid	9-10	141	1992
- De la coexistence en Islam	Dr Abbas Jirari	14		1996
- L'identité et la mondialisation dans la perspective du droit à la diversité culturelle	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	15		1998
- Point de vue pour la correction de l'image de l'islam en Occident	Dr Abdulkader Tash	-		-
- Religion et Mondialisation ...	Dr Ahmed Othman Altwaijri	16-17		2000
- Le phénomène humain à la lumière des vérités islamiques éternelles	Dr Jamal Nassar Husseïn	16-17		2000
- Patrimoine, modernité et développement	Le Président Mohamed Khatami	18	187	2001
- Le dialogue au regard de l'Islam	Dr Abbas Jirari	18	209	2001
- La philosophie des lumières d'un point de vue islamique	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	19	141	2002
- Critique de la Mondialisation : ses qualités et ses défauts	Prof. Abdelhadi Boutaleb	20	185	2003
- Repères islamiques pour la protection de l'environnement	Dr Mohamad Younes	20	289	2003
- Le Monde islamique et la mondialisation	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	21	195	2004
- La tolérance de l'Islam	Dr Mohamed Imara	21	239	2004

- La pensée islamique : (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Le développement dans la civilisation islamique	Dr Khaled Mohamed Azab	21	301	2004
- Méthode du discours religieux selon la conception coranique	Dr Youssef El Qardaoui	22	213	2005
- Le Rapprochement : Conceptions et Objectifs ...	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	23	195	2006
- Quelques réflexions sur l'islam et la violence	Dr Youssef El Qardaoui	23	213	2006
- Les fondements d'un discours islamique moderne	Dr Abbas Jirari	23	255	2006
- La modération islamique	Dr Mohamed Imara Dr Abdulaziz Othman	23	265	2006
- Ijtihad et modernité en Islam	Altwaijri	24	211	2007
- L'alternative de la paix ou de la guerre en islam	Dr Abbas Jirari	24	231	2007
- Dialogue serein avec Sa sainteté le Pape	Cheikh Mohamed Sayed Tantaoui	24	255	2007
- Considération autour de la Conférence du Pape Benoît XVI	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	24	301	2007
- Réflexions sur le discours du Pape : l'histoire, l'époque moderne ... et l'Islam	Dr Radwan Al-Sayyid	24	309	2007
- Rénovation de la pensée religieuse islamique : conditions et obstacles	Dr Taha Abderrahman	25	255	2008
- La consécration de l'alliance des civilisations	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	26		2009
- La jeunesse du Monde islamique et les défis de la mondialisation	Adbul-Salam al-Abadi	26		2009

- La pensée islamique : (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- L'universalité islamique et la mondialisation occidentale	Dr Muhammad Amara	26		2009
- La mondialisation et l'avenir du dialogue entre les religions	Dr Meryem Aït Ahmed Ouali			2009

- Civilisation islamique :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Centres de civilisation islamique : Haydarabad	Ahmed Inani	1	20	1983
- Sciences agronomiques et vétérinaires en Islam	Dr Ali El-Majdoub	1	55	1983
- Engagement islamique du Maroc à travers son histoire diplomatique	Dr Abdelhadi Tazi	2	172	1984
- Cosmologie et recherche scientifique selon l'Islam	Dr Karim Sayed Ghonaim	3	99	1985
- Centres de civilisation islamique : Istanbul	Ahmed Inani	3	104	1985
- L'architecture islamique bengalie : "ses structures et son développement"	A.B. Musharaf Hassain	3	112	1985
- Sciences arabes : l'anatomie	Dr Abdul Ali	4	154	1986
- Importance de la mosquée dans la planification urbaine	Dr Abd Kamal Uddin Afifi	6	205	1988
- Horaire des prières dans les hautes latitudes	Abdul Qawi Zakhi Ayyad	6	228	1988
- La femme dans l'optique de l'islam et son statut au sein de la société islamique	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	11		1993
- L'islam et la protection de l'environnement	Dr Eres Safouat	-		-
- l'islam et la civilisation	Dr Ahmed Abdurrahim Assayeh	12		1994
- la Oumma islamique dans le monde de demain : Quel rôle civilisationnel ?	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	18	257	2001

- Civilisation islamique : (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- L'Islam en Chine : renaissance et perspectives	Dr Moufid Al Zaidi	19	221	2002
- Spécificités et perspectives d'avenir de la civilisation islamique	Dr Abdualziz Othman Altwaijri	20	207	2003
- Le fiqh de l'urbanisme dans la civilisation islamique	Dr Khaled Mohamed Azab	22	279	2005
- Esprit de la civilisation islamique	Dr Mohamed Imara	24	243	2007
- L'architecte en civilisation islamique	Dr Khaled Mohamed Azab	24	325	2007
- Al-Qods : le passé, le présent et l'avenir	Dr Mohamed Imara	25	203	2008
- L'activation civilisationnelle de la culture du dialogue ...	Dr Mohamed El Kettani	25	239	2008
- Dialogue des civilisations : Une vision culturelle contemporaine	Dr Fawzia Al-Ashmawi	25	279	2008
- L'architecture d'intérieur dans la civilisation islamique	Dr Khalid Azab	25	289	2008
- La judaïsation culturelle et médiatique de la ville d'Al Qods et de son patrimoine ..	Dr Khalid Azab	26		2009

- Droit et législation islamique :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Unicité des sources de législation dans les religions monothéistes ...	Prof. Abdelhadi Boutaleb	2	160	1984
- Charia islamique et droit de vivre	Dr Jaber Ibrahim Rawi	3	95	1985
- La méthodologie islamique : Un regard sur le fiqh	Mohamed Dayfoullah Batayna	5	186	1987
- La médialité en droit islamique : signification, principe, application	Dr Jamal Ad-Dine Mohamed Mahmoud	9-10	173	1992
- Droits de l'Homme : évolution, principes et applications	Dr Sabah Zankana	12		1994
- Le vicariat	Dr Mohamed Imara	13		1995
- Le respect de la vie de l'embryon dans la Charia islamique	Dr Souad Ibrahim Saleh	16-17		2000

- Langue arabe :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- La langue arabe : facteur important du développement du Kiswahili	H.M. Batibo	2	151	1984
- Transcription des langues des peuples musulmans en caractère coranique normalisé	Dr Mustapha Ahmed Ali	11	191	1993
- La langue arabe dans l'Afrique subsaharienne : passé, présent et futur .	Dr Abdelali El Ouedghiri	20	267	2003

- Economie islamique :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Le contrôleur des comptes dans les banques et sociétés d'investissement islamiques : Evolution d'une responsabilité	Kawtar Abdul-Fattah Al-Abji	7	135	1987
- Les facteurs de production entre l'économie islamique et l'économie capitaliste	Dr Rfik Younes Al-Misri	9-10	155	1992
- Analyse économique du premier document émis en islam par le Prophète, que la prière et la paix soient sur lui	Dr Osama Abdulmajid Abdul Hamid Al-Ani	13		1995

- Connaissance des pays islamiques :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Le Royaume d'Arabie Saoudite	"L'Islam Aujourd'hui"	1	115	1983
- La République populaire et révolutionnaire de Guinée	"	1	122	1983
- La République du Niger .	"	2	199	1984
- La République islamique du Pakistan	"	2	207	1984
- La Malaisie	"	3	120	1985
- La République Tunisienne	"	3	129	1985
- Le Sultanat d'Oman	"	4	173	1986
- La République du Gabon	"	4	188	1986
- La République d'Indonésie	"	5	221	1987
- Le Royaume Hachémite de Jordanie	"	5	237	1987
- La République arabe d'Egypte	"	6	271	1988
- l'Etat du Koweït	"	6	287	1988
- L'Etat des Emirats Arabes Unis	"	7	183	1989
- La République du Sénégal ..	"	7	190	1989
- l'Etat de Palestine	"	8	183	1990
- La République Populaire du Bangladesh	"	8	195	1990
- Le Sultanat de Brunei Darussalam	"	9-10	267	1992

- Connaissance des pays islamiques (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- La Bosnie Herzégovine : Agression et complicités pour achever le peuple musulman	ISBO	11		1994
- L'Islam dans la ville de Kano au Nigéria	Suleiman Mocter	11		1994
- Le Royaume du Maroc ...	"L'Islam Aujourd'hui"	11		1994
- La République Arabe Syrienne	"	12		1994
- La République du Yémen	"	13		1995
- La République d'Azerbaïdjan	"	14		1196
- La République islamique d'Iran	"	15		1998
- L'Etat du Qatar	"	16-17		2000
- La République du Tadjikistan	"	18	337	2001
- La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste	"	19	243	2002
- La République libanaise	"	20	315	2003
- Le Royaume du Bahreïn	"	21	337	2004
- La République islamique de Mauritanie	"	22	317	2005
- La République Algérienne Démocratique et Populaire	"	23	301	2006
- La République du Mali	"	24	341	2007
- La République d'Ouzbékistan	"	25	297	2008
- La République de Kazakhstan	"	26		2009

- Personnalités islamiques :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Al-Zahraoui, un grand chirurgien arabe du Moyen Age	Dr Abdul Ali	2	186	1984
- 9 ^{ème} centenaire de la mort d'Al-Ghazzali	Prof. Abdelhadi Boutaleb	3	117	1985
- 900 ans après Al-Ghazzali : commémoration du monde islamique	"L'Islam Aujourd'hui"	4	159	1986
- Al-Ghazzali et le soufisme ..	A.M. Jay	4	162	1986

- Sciences :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Soumettre la procréation aux règles de l'éthique ...	Prof. Abdelhadi Boutaleb	5	145	1987
- Le neutralisme de la science et de la technologie	Salah Salim Ali	7	117	1989
- L'Afrique est-elle le foyer initial du Sida ?	Fahmy Mustapha Mahmoud	8	173	1990
- La psychotechnologie et le monde islamique : Essai d'imprégnation du cachet islamique	Dr Omar Haroun Khalifa	14		1996

- Sujets généraux :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Interview avec le Professeur Abdelhadi Boutaleb, Directeur général de l'ISESCO	Mohammed Fassi Fihri	1	96	1983
- Documents de la Conférence constitutive de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture - ISESCO-	"L'Islam Aujourd'hui"	1	130	1983
- Documents de la première Conférence générale de l'ISESCO	"L'Islam Aujourd'hui"	2	213	1984
- Les réfugiés musulmans	Haj Fadlullah Wilmot	2	190	1984
- Lettre de Jacques Berque : Islamologie et méthodes	Jacques Berque	3	141	1985
- Mise en place d'une banque d'information et de données islamiques (BIDI) à l'ISESCO	"L'Islam Aujourd'hui"	3	148	1985
- Documents de la deuxième Conférence générale de l'ISESCO		4	201	1986
- Appel de l'ISESCO aux belligérants de la guerre Irako-Iranienne	Prof. Abdelhadi Boutaleb	5	142	1987
- Les minorités islamiques (problèmes socio-culturels)	Dr Jamal Eddine M. Mahmoud	5	173	1987
- La Charte de l'ISESCO ..		5	255	1987
- La liberté de culte en Israël	Sami Aldeeb	8	139	1990

- Sujets généraux (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Guide de la revue "l'Islam Aujourd'hui"	"L'Islam Aujourd'hui"	11	261	1993
- Traits de l'orientalisme américain contemporain	Dr Mazen Salah Matbaqani	15		1998
- Responsabilités de l'ISESCO en matière de promotion du monde islamique	Cheikh Mohammed Kamel Ali Taskhiri	-		-
- Les défis civilisationnels auxquels est confronté le monde islamique	Dr Ahmed Kamal Abu Al-Majd	-		-
- Sources d'inquiétude dans la réalité des Musulmans ..	Dr Rashed Al-Mobarak	-		-
- La diplomatie parallèle ...	Dr Abdelhadi Tazi	-		-
- La modernisation : mission de l'ISESCO	Dr Mohammed Al-Mokhtar Ould Bah	-		-
- L'ISESCO face aux défis	Dr Ahmed Othman Altwajjri	-		-
- Les mutations internationales et l'action islamique commune	Dr Abdullah Assayyed Ould Bah	-		-
- Regard civilisationnel sur l'Occident	Le Président Alija Izetbegovic	16-17		2000
- Pour une véritable intégration de l'islam en France	Mohamed Salah Eddine Al-Mestaoui	16-17		-
- Rôle des hommes de la communication dans le développement culturel	Ali Mohamed Choumou	-		-
- Guide de la revue "l'Islam Aujourd'hui"	"l'Islam Aujourd'hui"	16-17		-
- Le dialogue des civilisations... Quelle crédibilité ?	Dr Mohammad Abed Al Jabri	19	117	2002

- Sujets généraux (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- La place du sacré dans la culture contemporaine ...	Dr Abbas Jirari	20	227	2003
- L'interaction des civilisations : la pluralité, la diversité et la différence	Dr Mohamed Imara	20	235	2003
- Guide de la revue "L'Islam Aujourd'hui"	"l'Islam Aujourd'hui"	20	327	2003
- Les Musulmans entre les défis du moment et les interrogations de demain	Dr Mohamed Kettani	21	221	2004
- L'esprit de modernité et le droit à la créativité	Dr Taha Abderrahmane	21	263	2004
- Rétablissement de la confiance entre le Monde islamique et l'Occident	Dr Mahmoud Hamdi Zaqzouq	22		2005
- Les Musulmans d'Occident et le Monde islamique	Dr Abdulaziz Othman Altwaijri	22	193	2005
- Le rapprochement entre les madhahib islamiques	La Stratégie pour le Rapprochement entre les Madhahib islamiques	22	251	2005
- Guide de la revue "l'Islam Aujourd'hui"	"l'Islam Aujourd'hui"	22	333	2005
- Les valeurs humaines communes et leur rôle dans le renforcement de la solidarité entre les peuples et les nations	Ayatollah Cheikh Mohamed Ali Taskhiri	23	231	2006
- Le monde islamique et les défis de la mondialisation	Dr Mahmoud Hamdi Zaqzouq	23	245	2006
- La demande de pardon pour le passé : une manière de consolider la cohabitation et relancer le dialogue	Mohammed Larbi Messari	23	279	2006
- Guide de la revue "L'Islam Aujourd'hui"	"l'Islam Aujourd'hui"	23	329	2006

- Sujets généraux (suite) :

Article	Auteur	N°	Page	Année
- Guide de la revue 'L'Islam Aujourd'hui'	"L'Islam Aujourd'hui"	23	329	2006
- Guide de la revue 'L'Islam Aujourd'hui'	"L'Islam Aujourd'hui"	24	353	2007
- Les relations entre le Monde islamique et l'Occident : défis et avenir	Dr Abdulaziz Othman Altwajri	25	183	2008
- L'Islam et l'Occident	Dr Mahmoud Hamdy Zaqzouq	25	219	2008
- Minorités musulmanes : Point de vue sur l'intégration	Dr Yusuf al-Qaradawi	25	195	2008
- La présence de l'Islam en Europe : peut-elle devenir un affluent d'une civilisation européenne en constant renouvellement ?	Dr Abbas Jirari	25	227	2008
- Le point de vue des orientalistes sur le Prophète Mohammad (PSL)	Dr Sabah Zankana	25	269	2008
- Guide de la revue "L'Islam Aujourd'hui" ..	"L'Islam Aujourd'hui"	25	307	2008
- Les ingrédients du terrorisme et les mécanismes de résistance	Sheikh Mohammed Ali Taskhiri	26	219	2009
- Guide de la revue "L'Islam Aujourd'hui"...	"L'Islam Aujourd'hui"	26	365	2009